

RAPPORT CANADIEN SUR LES MODES DE PAIEMENT ET LES TENDANCES DES PAIEMENTS

2026 | ÉDITION 13



Notes sur les auteurs

Stephen Yun

Analyste principal, Recherche,
Palements Canada

Avec la contribution de :

Charl Ackerman

Politique Principale
Palements Canada

Viktoria Halim

Analyste principale, Politiques,
Palements Canada

Sanjay Sharma

Analyste, Veille stratégique,
Palements Canada

Un certain nombre d’organisations
ont aidé Paiements Canada en
fournissant des données, de
l’information, des conseils sur les
hypothèses et de la rétroaction.

Palements Canada tient à
souligner les contributions
des organismes suivants :

- Banque du Canada
- Euromonitor International
- Interac Corp.
- Léger Marketing inc.
- RFI Global
- Statistique Canada
- Technology Strategies International

Les points de vue exprimés dans le présent rapport sont ceux des auteurs au moment de la publication et ne doivent être attribués à aucune des organisations susmentionnées.



L'AVENIR VA PLUS VITE

L'INTÉRIEUR

4	Avant-propos	29	Constatations	66	ANALYSE DÉTAILLÉE B	79	Annexe I : Graphiques détaillés sur les modes de paiement
6	Méthodologie	30	Tendances sur cinq ans des paiements au Canada		Vos données, votre décision – la convergence des services bancaires axés sur les consommateurs et le système de paiement en temps réel	79	Figure A1 : Total annuel des transactions (volume et valeur)
7	Sommaire	32	Tendances sur 12 mois des paiements au Canada	73	Paiements des entreprises	80	Figure A2 : Totaux annuels – tous les modes de paiement
9	Effets papier	34	Argent comptant	77	Conclusion	80	Figure A3 : Montant moyen des opérations
10	Carte	37	Chèque et effet papier			81	Figure A4 : Croissance annuelle moyenne du volume de tous les modes de paiement (TCAC sur 1, 5 et 10 ans, année de référence = 2025)
11	Paiements électroniques	39	Carte de débit			82	Figure A5 : Croissance annuelle moyenne de la valeur de tous les modes de paiement (TCAC sur 1, 5 et 10 ans, année de référence = 2025)
12	Rendement économique du Canada par rapport aux autres pays du G7	41	Carte de crédit			83	Figure A6 : Volume et valeur des modes de paiement à distance (tendances sur cinq ans)
14	Aperçu des recherches	44	Carte prépayée			84	Figure A7 : Volume et valeur des modes de paiement au point de vente (tendances sur cinq ans)
14	Faits saillants	46	Paiements sans contact			85	Figure A8 : Volume et valeur des modes de paiement à distance (sur 12 mois)
18	L'écosystème des paiements	49	Transfert électronique de fonds (TEF)			85	Figure A9 : Volume et valeur des modes de paiement au point de vente (sur 12 mois)
20	ANALYSE DÉTAILLÉE A	51	Virement en ligne			86	Figure A10 : Tendances quant aux paiements de factures
	Quand la théorie rencontre la pratique – exemples concrets d'utilisation des paiements en temps réel	53	Paiements internationaux			87	Annexe II : Méthodologie, définitions et descriptions
		58	L'écosystème du commerce électronique			87	A. Méthodologie
		62	Monnaies numériques			88	B. Définitions et descriptions



AVANT-PROPOS

PAR : DONNA KINOSHITA, CHEF DES PAIEMENTS, PAIEMENTS CANADA

Les milliers de milliards de dollars et les dizaines de milliards de transactions qui transitent chaque année par nos systèmes de paiement nationaux en disent long sur le Canada. Ils sont le reflet du mode de vie des Canadiens, du mode de fonctionnement des entreprises et de l'adaptation de notre économie nationale à un monde et à un paysage géopolitique en évolution.

Dans cette optique mondiale, les systèmes de paiement modernes sont désormais des infrastructures nationales essentielles qui stimulent la productivité, accroissent la résilience économique et renforcent la compétitivité sur la scène internationale. Cette réalité a fait des systèmes de paiement une plus grande priorité au Canada, comme en témoignent le **budget fédéral de 2025** et la **mise à jour économique du printemps 2026** du gouvernement fédéral. Tous deux ont présenté des mesures historiques visant à moderniser les systèmes de paiement afin d'appuyer les objectifs nationaux visant à favoriser une économie canadienne plus solide et plus concurrentielle. On y propose notamment un soutien direct au prochain **système de paiement en temps réel du Canada (système de PTR)**, qui sera lancé en 2026. Le ministre des Finances et du Revenu national, l'honorable François-Philippe Champagne, a d'ailleurs souligné l'importance de systèmes de paiement

modernes et du rôle précis que le système de PTR peut jouer dans la réalisation des objectifs nationaux lors du SOMMET de 2026 de Paiements Canada. Il y a **réaffirmé l'engagement du gouvernement** à travailler avec tous les intervenants de l'industrie des paiements pour afin d'accélérer le développement du système de PTR.

Les modes de paiement modernes ont aussi quitté le seul terrain des discussions techniques pour s'imposer dans l'actualité. Système bancaire ouvert, cryptomonnaies stables, paiements transfrontaliers, intelligence artificielle, commerce agentique : le secteur financier connaît son plus important virage depuis des décennies. Cependant, l'innovation rapide s'accompagne de risques en constante évolution. À mesure que la technologie progresse et que les méthodes de paiement gagnent en rapidité et en fluidité, la lutte contre la fraude et les escroqueries financières devient de plus en plus complexe. En 2026, 3 Canadiens sur 10 ont été victimes

d'escroqueries impliquant une tentative de vol ou la perte de renseignements personnels ou d'argent au cours des 12 mois précédents.

Pour protéger les Canadiens, il faut faire front commun. Paiements Canada appuie activement les initiatives multisectorielles nationales, y compris la création par le gouvernement du Canada de l'Agence contre les crimes financiers, la Stratégie nationale de lutte contre la fraude ainsi que la collaboration avec nos partenaires du secteur au sein de la Coalition canadienne contre la fraude (CCCCF). Comme **Paiements Canada l'a récemment souligné** devant le Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) de la Chambre des communes, aucun mode de paiement n'est à l'abri de la fraude; c'est pourquoi le Canada fait figure de chef de file à l'échelle internationale en lançant le système de PTR, qui intègre d'emblée des services centralisés et obligatoires de lutte contre la fraude. Cela viendra compléter les contrôles internes des

participants en matière de fraude tout en leur permettant de tirer parti des avantages offerts par le réseau pour faire face aux tactiques sans cesse en évolution des fraudeurs.

Le suivi des modes de paiement, des tendances, des axes d'intervention et des défis, dans l'intérêt de l'ensemble de l'écosystème des paiements, est au cœur des objectifs visés dans le rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements. Depuis plus d'une décennie, ce rapport constitue une base de référence empirique qui permet de définir les priorités stratégiques du secteur et d'orienter les politiques publiques. Nous recueillons ces constats et les partageons avec vous, car, tout comme la lutte contre la fraude, la modernisation des paiements ne peut se faire de manière isolée. La transformation de notre infrastructure de paiement au profit de notre pays exige une approche délibérée et collective, sous la bannière « Équipe Canada », qui rassemble autour d'objectifs communs les institutions financières, les organismes de réglementation, les innovateurs du secteur des technologies financières, les consommateurs, les entreprises et les décideurs politiques.

Depuis la publication du Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements de l'an dernier, plusieurs de ces objectifs communs se sont concrétisés, notamment :

Grâce à l'élargissement de l'admissibilité des membres de Paiements Canada dans la foulée de modifications apportées à la *Loi canadienne sur les paiements* en 2025, nous avons **accueilli plus de 20 nouveaux membres**, dont, pour la première fois, des fournisseurs de services de paiement (FSP) en vertu de la *Loi sur les activités de paiement au détail* ainsi que des coopératives de crédit locales membres d'une centrale canadienne de coopératives de crédit. Cet enthousiasme des organisations qui cherchent à franchir la première étape de participation à nos systèmes, dont le système de PTR, en devenant membre est un véritable encouragement pour nous.

Notre système de paiement de grande valeur, **Lynx, a atteint l'adoption complète de la norme d'échange de messages ISO 20022 (MX)**, conformément à l'initiative mondiale visant à mettre fin aux messages MT d'instruction de paiement. L'adoption d'ISO 20022 constitue une étape importante dans la modernisation du secteur des paiements au Canada, car elle permet aux paiements électroniques de véhiculer beaucoup plus d'information. Cette évolution est essentielle pour réaliser tout le potentiel des paiements de demain.

Nous avons également accueilli favorablement la mise en œuvre par le gouvernement du **Cadre canadien des services bancaires pour les gens (SBG)**. En permettant aux consommateurs et aux PME

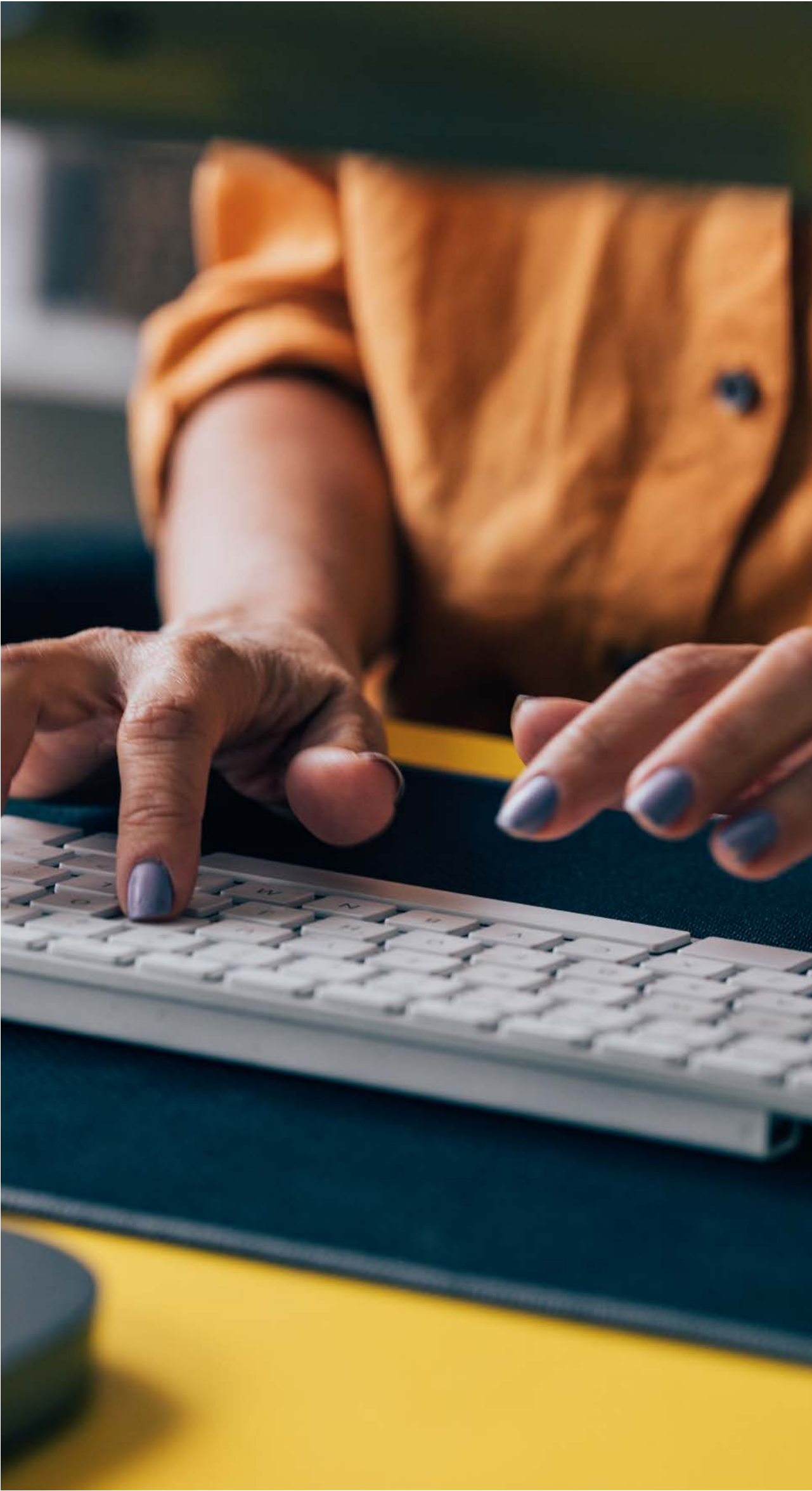
de partager de façon sélective leurs données financières et d'effectuer des paiements fondés sur les comptes, les SBG stimuleront l'innovation et la concurrence au sein du secteur financier canadien. La souplesse du cadre des services bancaires pour les gens conjuguée à la rapidité du système de PTR permettra à un plus grand nombre d'intervenants de créer des produits et des services financiers novateurs.

Enfin, les possibilités présentées par le lancement du système de PTR — qui permet des paiements instantanés, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, riches en données — commenceront à se concrétiser. Nos recherches nous ont permis de constater que les paiements en temps réel séduisent la majorité des Canadiens en raison de la rapidité et de la commodité qu'ils offrent. Une fois lancé au quatrième trimestre de 2026, après des essais robustes et concluants, le système de PTR servira de fondement à l'écosystème canadien des paiements pour favoriser l'innovation et générer un large éventail d'avantages dans l'ensemble de l'économie. Grâce au déploiement accéléré de nouvelles fonctionnalités et améliorations à la suite de ce lancement, les travailleurs à la tâche pourront recevoir leurs gains instantanément, les PME bénéficieront d'un accès en temps réel à leurs fonds, les remboursements de prêts pourront être effectués plus rapidement et les entreprises pourront payer leurs fournisseurs sans délai.

J'attends avec impatience de voir les possibilités que le Canada pourra concrétiser grâce au système de PTR, possibilités qui seront encore amplifiées par un accès élargi à l'adhésion à Paiements Canada, l'adoption de la norme ISO 20022, les services bancaires axés sur le consommateur et bien d'autres initiatives, et de constater l'impact positif sur les tendances en matière de paiements et sur l'économie canadienne dans les prochains rapports canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements.

Le lancement du système de PTR témoigne de ce que nous pouvons accomplir lorsque l'ensemble de l'écosystème collabore à l'atteinte d'un objectif commun : mettre en place un système de paiement plus rapide, plus sécuritaire et plus inclusif pour tous les Canadiens. Je vous invite à examiner les conclusions du Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements de 2026 et à nous accompagner dans la modernisation des systèmes de paiements.





MÉTHODOLOGIE

Ce rapport contient des données de plusieurs sources, dont des fournisseurs de services de paiement, des consultants du domaine ainsi que des chercheurs, dans le but de réunir un ensemble exhaustif de données pour 2025 et de décrire les habitudes de paiement des consommateurs et des entreprises au Canada.

La méthode générale englobe une combinaison de données sur le secteur et d'études de marché¹. Les données sur le secteur proviennent principalement des données du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)², de données du secteur sur l'utilisation des cartes de paiement et d'études de marché quantitatives et qualitatives, dont de la Banque du Canada³. Elles sont aussi recueillies auprès de fournisseurs de services de paiement et de réseaux de paiement; elles sont alors agrégées par années en fonction des données sur l'utilisation réelle des différents modes de paiement. Des sondages internes et menés par des tiers ont servi à

combler les manques de données et à brosser un portrait détaillé.

Le rapport compare les données recueillies en 2025 avec celles des rapports précédents pour permettre une analyse continue des tendances. Dans les sections suivantes, les données de 2020 et de 2025 sont comparées pour comprendre l'évolution des tendances en matière de paiements⁴. Des comparaisons sur 12 mois (2024 et 2025) sont également effectuées.

Pour le rapport de cette année, les estimations du volume et de la valeur des transactions par carte de crédit proviennent du rapport Payments

Forecast 2026 de TSI. Le rapport de TSI a été utilisé pour recueillir les volumes et les valeurs des transactions par carte de crédit (total) et par carte de crédit (sans contact seulement) pour assurer une plus grande cohérence et réduire le risque d'écarts dans les données. Les volumes et les valeurs des transactions par carte de crédit ont été historiquement révisés pour la période allant de 2015 à 2025 au moyen des données de TSI. Par conséquent, les volumes et les valeurs historiques des transactions par carte de crédit et des paiements totaux ont été modifiés et différent dans le rapport de cette année par rapport aux rapports précédents.

Les valeurs mobilières ainsi que les dérivés sont exclus de l'étude⁵. Les types de paiements qui n'ont pas atteint des volumes importants sont également exclus. Cela comprend les modes de paiement qui représentent moins de 1 pour cent de la valeur ou du volume total des transactions (comme l'argent électronique)⁶. Enfin, les transactions traitées dans Lynx⁷ sont exclues⁸. Autrement, elles seraient comptées en double, puisque les informations sur le volume et la valeur des paiements contenues dans le présent rapport proviennent des données de compensation.

1 L'annexe II détaille les méthodes et les hypothèses, dont les méthodes utilisées pour sonder les consommateurs et les entreprises.

2 Le SACR fait référence au Système automatisé de compensation et de règlement, qui, avec application d'Échange en bloc d'effets U.S. (EBUS), constitue le système de paiement de détail par lots du Canada – un système de compensation et de règlement à double devise par lequel la grande majorité des paiements (papiers et électroniques, provenant de comptes en dollars canadiens ou américains détenus auprès d'institutions financières situées au Canada) sont compensés.

3 Le *Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements* prend aussi en compte la valeur des opérations qui n'ont pas nécessairement servi à l'échange de biens et de services. Par exemple, les transactions par guichet automatique bancaire (GAB) servent à retirer de l'argent comptant visant le paiement d'achats. Les deux types de transactions entrent dans le cadre de cette recherche, car chacune d'elles constitue un élément important du marché canadien des paiements. Paiements Canada reconnaît que cela pourrait constituer une forme de double comptage. Toutefois, en 2025, la valeur des transactions au guichet automatique a représenté 3 pour cent de la valeur totale des paiements papier. Leur incidence est donc négligeable.

4 Pour consulter les rapports précédents, voir :
[Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements 2025](#)
[Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements 2024](#)
La valeur et le volume totaux des paiements sans contact et la valeur et le volume des paiements sans contact par carte de crédit sont fondés sur les estimations fournies dans le rapport Payments Forecast 2025 de TSI.

5 Lorsqu'un paiement sert à acheter des placements, la transaction est comptabilisée dans le segment de paiements approprié. Lorsque des dérivés, des valeurs mobilières ou d'autres actifs sont échangés et qu'aucun paiement n'est requis ou n'en résulte, la valeur de l'opération n'est pas comptée.

6 Cinq pour cent des Canadiens adultes ont déclaré avoir utilisé une cryptomonnaie pour envoyer ou recevoir un paiement en 2025. Pour en savoir plus sur la familiarité des consommateurs avec l'argent électronique et la probabilité qu'ils l'utilisent, consultez la section du rapport qui porte sur [l'argent électronique](#).

7 Lynx est le système de paiement de grande valeur du Canada. Il traite les paiements de grande valeur à délai de règlement critique avec une finalité de règlement en temps réel et est conforme aux normes de risque canadiennes et internationales.

8 Pour obtenir une analyse de Lynx, voir le [rapport annuel](#) de Paiements Canada.



SOMMAIRE

Palements Canada détient et exploite l’infrastructure nationale essentielle de paiement, ainsi que les règles et les normes qui permettent à l’économie canadienne de fonctionner. En 2025 seulement, nos systèmes ont compensé et réglé en toute sécurité 103 billions de dollars. Notre organisation est une entité nationale d’intérêt public à but non lucratif. Notre vision est d’assurer la prospérité, la productivité et la sécurité au Canada grâce à des paiements de confiance de calibre mondial.

Chaque année, Paiements Canada résume les tendances des paiements observées au Canada en publiant le Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements. L’objectif du rapport est de fournir une vue d’ensemble du marché des paiements au Canada. Ce survol dépeint les comportements et les tendances de la population en la matière, l’utilisation des différents modes de paiement et l’évolution des habitudes. Il examine aussi les nouveaux enjeux et les développements pertinents qui se produisent dans l’écosystème canadien de paiement.

Les forces qui définissent le paysage des paiements au Canada

En 2025, la croissance économique du Canada a ralenti par rapport à l’année précédente. Le produit intérieur brut (PIB) réel a crû de 1,7 pour cent en 2025 (comparativement à 2 pour cent en 2024), son rythme annuel étant le plus lent depuis 2020⁹.

Le taux de chômage mensuel moyen au Canada est passé de 6,4 pour cent en 2024 à 6,9 pour cent en 2025¹⁰. Le taux d’inflation a diminué par rapport à l’année précédente. L’indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 2,1 pour cent en 2025, par rapport à 2,4 pour cent en 2024. Toutefois, les prix ont poursuivi leur hausse en 2025, augmentant de 19,9 pour cent au cours des cinq dernières années. Si l’on exclut l’énergie, l’IPC moyen annuel a augmenté de 2,6 pour cent en 2025, égalant le rythme de 2024. En 2025, le coût de l’épicerie a augmenté plus rapidement (+3,5 pour cent) qu’en 2024 (+2,2 pour cent), tandis que le coût du logement a augmenté moins en 2025 (+3,0 pour cent) qu’en 2024 (+5,7 pour cent) en moyenne annuelle¹¹.

Le conflit commercial actuel entre le Canada et les États-Unis a eu une incidence négative sur l’activité et la croissance économiques. Le taux tarifaire moyen des exportations canadiennes est passé de 0,1 pour cent

au début de 2025 à 5,9 pour cent en octobre¹². Cette hausse a entraîné une diminution de la demande de biens canadiens aux États-Unis, ce qui a eu des répercussions sur l’emploi, la productivité et le niveau de vie au Canada. Elle a forcé les entreprises canadiennes à chercher de nouveaux partenaires commerciaux et à adapter leurs chaînes d’approvisionnement. Elle a aussi amené les travailleurs et les capitaux à se détourner des industries les plus touchées par les droits de douane au profit d’autres secteurs et de nouveaux débouchés. Cette transition a créé des défis pour les travailleurs et les entreprises touchés. Au fur et à mesure que la restructuration progressera, la productivité et la croissance économique devraient être modestes et se rétablir graduellement. La Banque du Canada s’attend à ce que le PIB diminue de 1,5 pour cent d’ici la fin de 2026 par rapport à l’année précédente. Environ la moitié du déficit causé par les droits de douane

américains provient de la diminution de la production potentielle, tandis que le reste découle de l’augmentation de l’offre excédentaire¹³.

L’incertitude économique suscitée par le conflit commercial a eu une incidence négative sur l’opinion des consommateurs à l’égard de leurs perspectives économiques générales et de leurs finances personnelles. En moyenne, plus des deux tiers des Canadiens (68 pour cent) estimaient que le pays était en récession ou sur le point de l’être, comparativement à 61 pour cent en 2024¹⁴. En tout, 43 pour cent des Canadiens s’attendaient à ce que l’économie se détériore en six mois, comparativement à 37 pour cent en 2024¹⁵. Néanmoins, plus d’un Canadien sur dix (11 pour cent) n’est pas en mesure de payer ses dépenses et s’endette, comparativement à 13 pour cent en 2024. Cela s’est traduit par une diminution continue des dépenses discrétionnaires. Plus de trois Canadiens sur quatre (76 pour cent) ont

9 Pour en savoir plus, voir [Le Quotidien – Produit intérieur brut, revenus et dépenses, quatrième trimestre de 2025](#).
10 Pour en savoir plus, voir [Caractéristiques de la population active, données mensuelles, désaisonnalisées et la tendance-cycle](#).
11 Pour en savoir plus, voir [Le Quotidien – Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2025](#).
12 Pour en savoir plus voir [Perspectives – Banque du Canada](#).
13 Pour en savoir plus, voir [Perspectives – Banque du Canada](#).
14 Consumer Economic Pulse, Wave 42, décembre 2025. Angus Reid Group (2025).
15 Ibid.

réduit leurs activités et leurs dépenses non essentielles afin d'économiser de l'argent en 2025, un taux comparable à celui de 2024 (79 pour cent)¹⁶.

Incidence sur le marché canadien des paiements

Le marché total des paiements au Canada a connu une croissance modeste du volume et de la valeur en 2025. Au total, 26,7 milliards de transactions évaluées à 12,9 billions de dollars ont été effectuées en 2025. Le volume du marché canadien des paiements a augmenté de 3 pour cent, et sa valeur, de 5 pour cent par rapport à 2024. Pour en savoir plus, voir la **figure 1 : Volume et valeur totaux des transactions de paiement**.

Toutefois, les tendances à long terme demeurent les mêmes. Le plus souvent, les Canadiens effectuent leurs paiements par carte, selon le volume des transactions. En 2025, les transactions par carte de crédit et de débit représentaient 68 pour cent du volume total des paiements, comparativement à 63 pour cent il y a cinq ans. Les virements en ligne et les cartes de crédit étaient en tête pour ce qui est de la croissance du volume au cours des cinq dernières années, à 110 pour cent et à 75 pour cent respectivement. Bien que les cartes prépayées aient

représenté 1 pour cent du volume total des paiements en 2025, elles se sont classées au troisième rang pour la croissance du volume au cours des cinq dernières années, à 30 pour cent. Les transferts électroniques de fonds (TEF) et l'argent comptant ont également affiché une faible croissance à deux chiffres du volume au cours des cinq dernières années en 2025. Malgré le déclin graduel de l'utilisation de l'argent comptant au cours de la dernière décennie, le volume des transactions en argent comptant a augmenté de 5 pour cent au cours de la période de cinq dernières années en raison d'une résurgence de l'utilisation des espèces après la pandémie. Les Canadiens sont revenus à l'utilisation de l'argent comptant pour les mêmes situations de paiement qu'avant la pandémie. Les paiements par chèques n'ont représenté qu'une petite fraction du volume total des paiements et ont continué leur diminution graduelle.

Les TEF et les chèques ont continué de dominer tous les autres types de paiements au chapitre de la valeur des paiements, représentant ensemble une baisse par rapport à 84 pour cent en 2024. Toutefois, la tendance à long terme concernant les TEF et la valeur des chèques est contraire. La valeur des TEF a augmenté de 59 pour cent au cours des cinq dernières années, une hausse

par rapport à 48 pour cent en 2024. D'un autre côté, la valeur des chèques a diminué de 16 pour cent au cours des cinq dernières années, comparativement à 24 pour cent en 2024.

Le nombre de paiements sans contact effectués par les Canadiens en 2025 a augmenté de 9 pour cent, ce qui est légèrement inférieur à la croissance sur 12 mois de 2024 (11 pour cent). Les paiements par carte de crédit sans contact demeurent le principal moteur de la croissance globale des paiements sans contact. Le nombre de paiements par carte de crédit sans contact effectués par les Canadiens en 2025 a augmenté de 12 pour cent (une baisse par rapport à la croissance sur 12 mois de 14 pour cent en 2024).

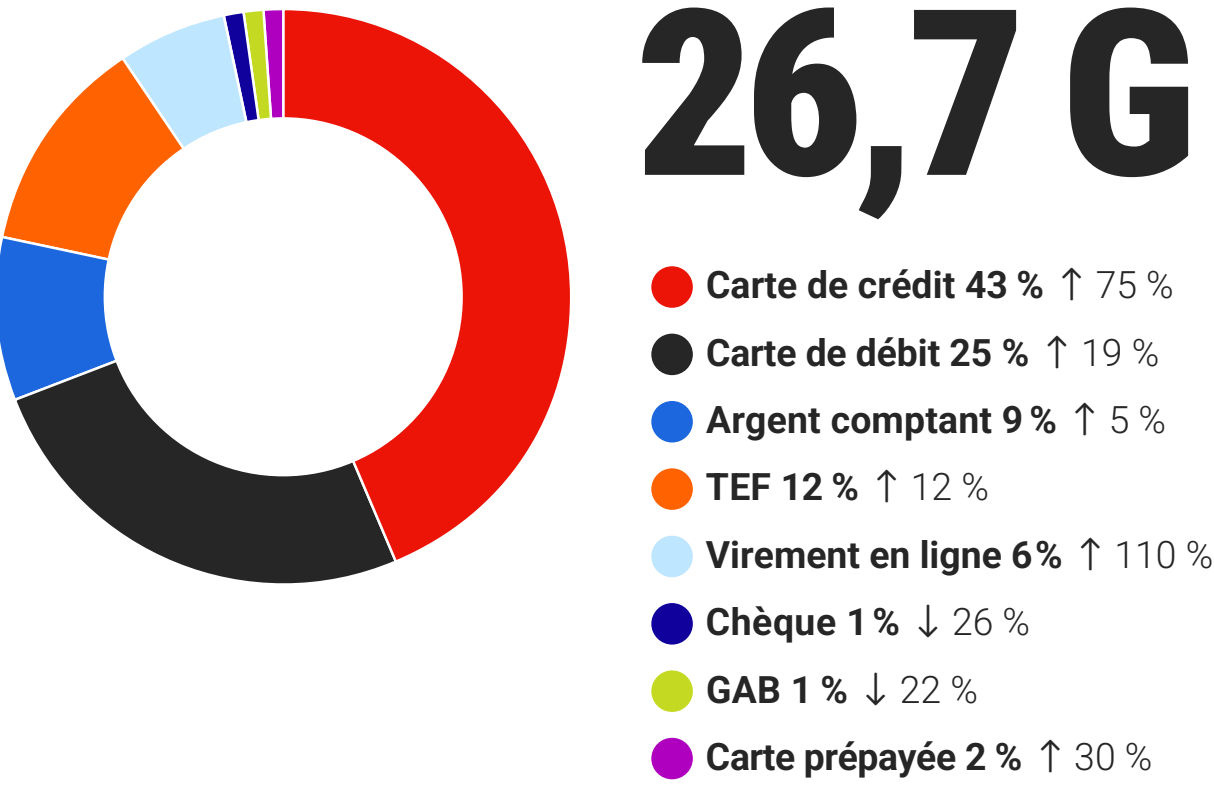
Les épiceries et les supermarchés continuent de dominer toutes les autres catégories de commerçants dans lesquelles des paiements sans contact ont été utilisés; en effet, 62 pour cent des propriétaires de cartes sans contact ont utilisé ce type de paiement dans ces magasins au cours d'une période donnée de six mois en 2025¹⁷. Les autres catégories communes de commerçants pour où des paiements sans contact ont été utilisés étaient les suivantes : stations-service (44 pour cent), restaurants/bars (39 pour cent), pharmacies (38 pour cent), restaurants/

cafés à service rapide (38 pour cent) et dépanneurs (31 pour cent)¹⁸. La proportion de propriétaires de cartes sans contact qui ont utilisé les paiements sans contact pour le transport en commun est passée à 14 pour cent (en hausse de 8 pour cent par rapport à 2024). Il s'agit d'une catégorie à forte croissance pour les paiements sans contact, d'autant plus que plusieurs sociétés de transport en commun canadiennes acceptent maintenant les paiements en boucle ouverte¹⁹.

Le commerce électronique est resté une option attrayante pour les consommateurs²⁰. Les ventes par commerce électronique ont représenté 6,1 pour cent des ventes au détail totales en 2025, un chiffre presque inchangé par rapport aux 6 pour cent de 2024²¹. Un peu moins de trois Canadiens sur cinq (58 pour cent) ont fait un achat en ligne au cours d'un mois donné (comparativement à 60 pour cent en 2024)²². En 2025, les cartes de crédit sont demeurées le mode de paiement le plus utilisé pour les achats en ligne : 61 pour cent des personnes qui ont fait des achats en ligne ont payé par carte de crédit au cours d'une période de 12 mois donnée, une augmentation de 11 pour cent par rapport à 2024²³.

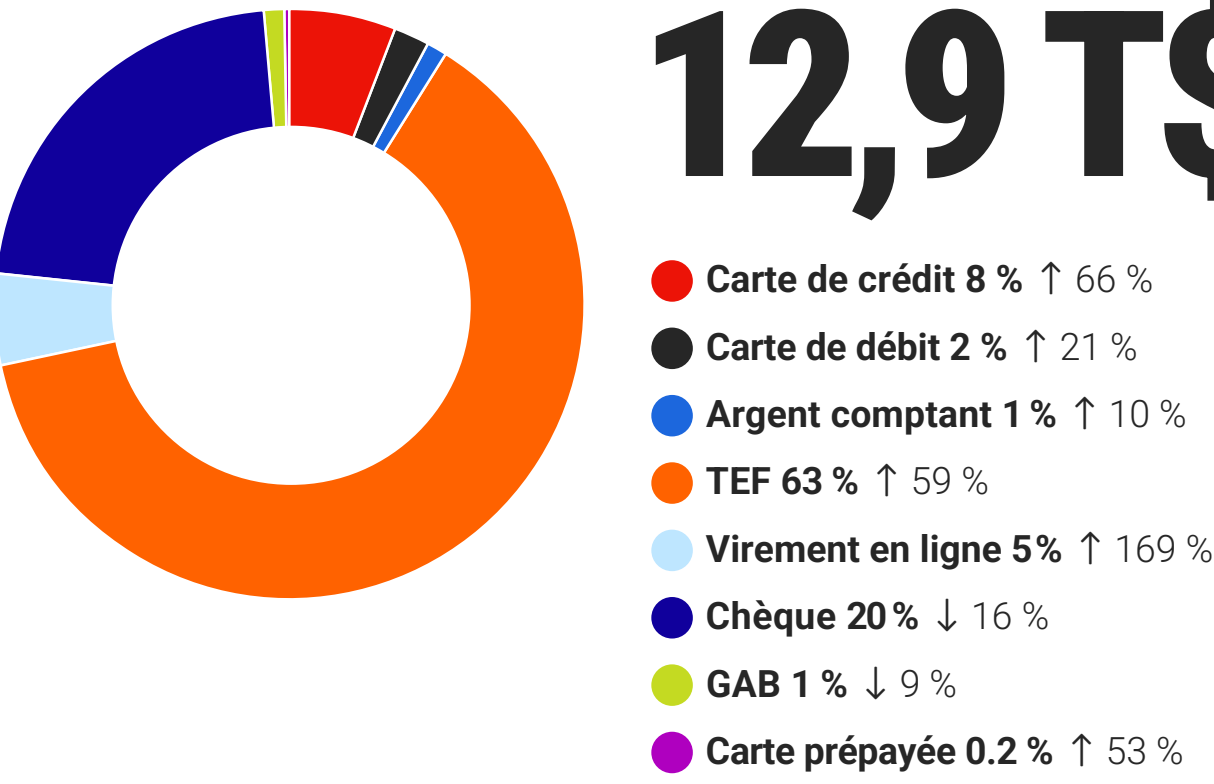
FIGURE 1 : VOLUME ET VALEUR TOTAUX DES TRANSACTIONS DE PAIEMENT

VOLUME EN 2025



26,7 G

VALEUR EN 2025



12,9 T\$

Les flèches (↑/↓) indiquent une croissance ou un déclin au cours des cinq dernières années selon le calcul de la variation moyenne en pourcentage.

16 Consumer Economic Pulse, Wave 42, décembre 2025. Angus Reid Group (2025).
17 TSI, Canadian Payments Forecast, 2025.
18 Ibid.
19 Ibid. Remarque : Les paiements en boucle ouverte sont exécutés sur des réseaux en boucle ouverte, ce qui signifie qu'une carte ou un portefeuille émis par une seule et même banque peut être utilisé par toute entreprise connectée au même réseau. Exemples courants : cartes Visa, Mastercard et Interac.
20 Le commerce en ligne s'entend de l'achat de biens ou de services d'un commerçant par l'intermédiaire d'une boutique en ligne ou d'une application Web en utilisant un ordinateur ou un appareil mobile (p. ex. téléphone intelligent ou tablette).
21 Statistique Canada. Commerce de détail, décembre 2025. Pour en savoir plus, voir : [Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire \(Statistique Canada\)](#). Remarque : Les données sont désaisonnalisées.
22 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
23 TSI, Canadian Payments Forecast, 2026.

Effets papier

Les modes de paiement papier comprennent l’argent comptant, les chèques et d’autres effets papier. Le volume total des transactions par effets papier a diminué de 7 pour cent, tandis que la valeur a diminué de 5 pour cent en 2025 par rapport à l’année précédente. La diminution du volume est attribuable à des diminutions pour tous les types de paiements papier, tandis que la diminution de la valeur est principalement attribuable à une baisse de 5 pour cent de la valeur des chèques. La diminution sur 12 mois de la valeur des chèques s’explique par une baisse de 5 pour cent de la valeur des chèques commerciaux²⁴. Pour en savoir plus, voir le **tableau 1 : Croissance des paiements par effets papier sur 12 mois**.

TABLEAU 1 : CROISSANCE DES PAIEMENTS PAR EFFETS PAPIER SUR 12 MOIS

Volume (en millions d’opérations)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
Argent comptant	2 544	2 359	-7 %
Chèque (total)	340	320	-6 %
Chèque (personnel)	136	134	-1 %
Chèque (commercial)	204	186	-9 %
GAB	337	318	-6 %
Total	3 221	2 997	-7 %

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
Argent comptant	62 667	56 233	-10 %
Chèque (total)	2 715 700	2 579 535	-5 %
Chèque (personnel)	52 750	50 000	-5 %
Chèque (commercial)	2 662 950	2 529 535	-5 %
GAB	62 089	70 358	13 %
Total	2 840 456	2 706 126	-5 %

24 TSI, Canadian Payments Forecast, 2026.

Carte

Les paiements par carte comprennent les cartes de crédit, de débit et prépayées. En 2025, le volume et la valeur des transactions par carte ont augmenté de 4 pour cent chacun par rapport à l'année précédente. Les cartes prépayées ont mené tous les autres types de cartes quant à la croissance du volume et de la valeur, à 6 pour cent et à 7 pour cent respectivement. Pour en savoir plus, voir le **tableau 2 : Croissance des paiements par carte sur 12 mois**. Dans l'ensemble, les cartes de crédit représentaient 62 pour cent du volume total des cartes et 75 pour cent de la valeur totale des cartes (chiffres inchangés par rapport à 2024). Les cartes de crédit ont représenté un volume plus important que les cartes de débit pour le volume de transactions sans contact. Le volume des transactions sans contact par carte de crédit a augmenté de 12 pour cent par rapport à 2024, alors que le volume des transactions sans contact par carte de débit a augmenté de 5 pour cent. L'augmentation de la valeur des transactions sans contact par carte de crédit a également été supérieure à celle de la valeur des transactions sans contact par carte de débit (15 pour cent contre 7 pour cent respectivement). En 2025, la valeur totale des transactions sans contact par carte de crédit était 2,8 fois supérieure à celle des transactions sans contact par carte de débit.

TABLEAU 2 : CROISSANCE DES PAIEMENTS PAR CARTE SUR 12 MOIS

Volume (en millions d'opérations)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
Carte de débit (total)	6 731	6 793	1 %
Carte de débit (sans contact seulement)	5 287	5 533	5 %
Carte de crédit (total ²⁵)	10 880	11 590	7 %
Carte de crédit (sans contact seulement)	7 717	8 679	12 %
Carte de crédit (à distance ²⁶)	1 088	1 159	6 %
Cartes prépayées	372	394	6 %
Total	17 983	18 777	4 %

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
Carte de débit (total)	302 214	304 763	1 %
Carte de débit (sans contact seulement)	155 163	165 450	7 %
Carte de crédit (total)	974 500	1 024 400	5 %
Carte de crédit (sans contact seulement)	406 837	466 850	15 %
Carte de crédit (à distance)	97 450	102 440	5 %
Cartes prépayées	25 467	27 359	7 %
Total	1 302 181	1 356 522	4 %

25 Remarque à l'intention des lecteurs : Le volume et la valeur des transactions sans contact par carte de crédit pour 2024 et 2025 sont maintenant fondés sur les estimations du volume et de la valeur des cartes de crédit provenant du rapport Payments Forecast 2026 de TSI. Par conséquent, les estimations du volume et de la valeur des cartes de crédit (total), des cartes de crédit (sans contact seulement) et des cartes de crédit (à distance) pour 2024 différeront de celles qui figurent dans le Rapport sur les modes de paiement et les tendances des paiements de 2025.

26 Les transactions par carte de crédit à distance comprennent toutes les transactions n'ayant pas lieu aux emplacements physiques (commerces ayant pignon sur rue) ou virtuels (boutiques en ligne) des bénéficiaires. On parle ainsi des cas où le payeur fait plutôt appel à une institution financière ou à un fournisseur de services de paiement comme intermédiaire pour transférer les fonds au bénéficiaire (c.-à-d. pour les paiements de factures et les abonnements).

Palements électroniques

Les paiements électroniques comprennent les transferts électroniques de fonds (TEF) et les virements en ligne. Les TEF englobent les dépôts directs, les versements électroniques, les débits préautorisés et les autres transactions de paiement de factures en ligne. Les virements en ligne comprennent toutes les transactions électroniques déclenchées via un service ou un fournisseur en ligne préprovisionné ou lié à un compte de dépôt relevant d’une institution financière (p. ex. Virement *Interac* et PayPal). Le total du volume et de la valeur des opérations de paiement électronique a augmenté de 5 pour cent et de 8 pour cent respectivement par rapport à 2024 (voir le **tableau 3 : Croissance des paiements électroniques sur 12 mois**). La valeur des transactions par TEF sur 12 mois a légèrement augmenté en 2025 par rapport à 2024 (7 pour cent contre 6 pour cent). Le volume des TEF a augmenté de 1 pour cent en 2025 (chiffre inchangé par rapport à 2024). Le volume des virements en ligne a augmenté de 13 pour cent en 2025 (par rapport à 16 pour cent en 2024). La valeur des virements en ligne a augmenté de 18 pour cent en 2025 (par rapport à 23 pour cent en 2024).

TABLEAU 3: CROISSANCE DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES SUR 12 MOIS

Volume (en millions d’opérations)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
TEF	3 222	3 250	1 %
Virement en ligne	1 486	1 683	13 %
Total	4 708	4 933	5 %

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2024	2025	Variation (%)
TEF	7 647 900	8 209 393	7 %
Virement en ligne	568 576	669 150	18 %
Total	8 216 476	8 878 543	8 %

Rendement économique du Canada par rapport aux autres pays du G7

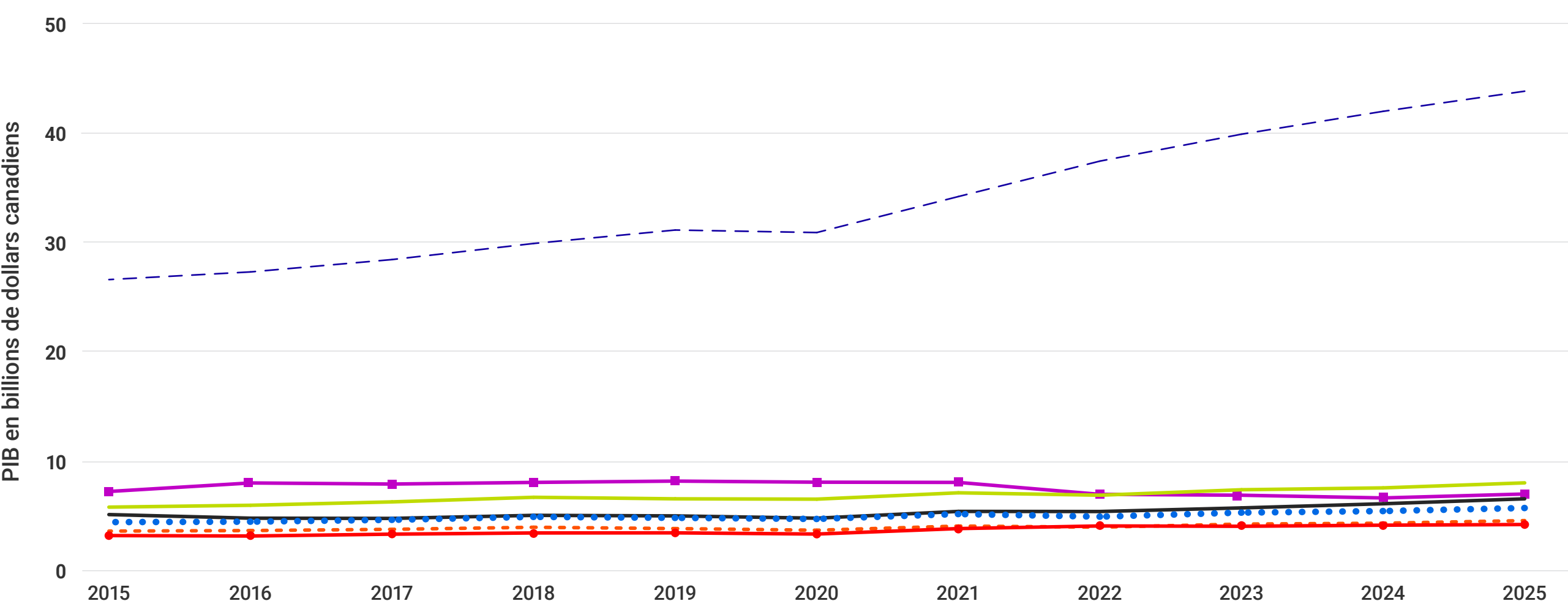
PIB des pays du G7 de 2015 à 2025

On constate une corrélation positive entre les activités de paiement et le rendement annuel du PIB. La croissance du volume et de la valeur totaux des paiements suit habituellement la croissance du PIB. Les États-Unis sont en tête de tous les pays du G7, affichant le PIB le plus élevé. Au cours des 10 dernières années (de 2015 à 2025), le PIB des six autres pays a fluctué, tandis que celui des États-Unis a augmenté presque constamment, atteignant environ 42,8 billions de dollars canadiens en 2025. Les États-Unis ont également été la plus grande économie mondiale, devançant la Chine. L'Allemagne affichait la deuxième économie en importance des pays du G7, avec environ 7 billions de dollars canadiens. Le PIB du Canada s'est établi à environ 3,19 billions de dollars canadiens en 2025, le classant au dernier rang des pays du G7²⁷. La guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis a eu pour effet de réduire le PIB du Canada d'environ 0,6 pour cent par rapport à la base de référence d'avant la guerre commerciale. La majeure partie de ces répercussions vient des effets directs de la guerre sur les exportations²⁸.

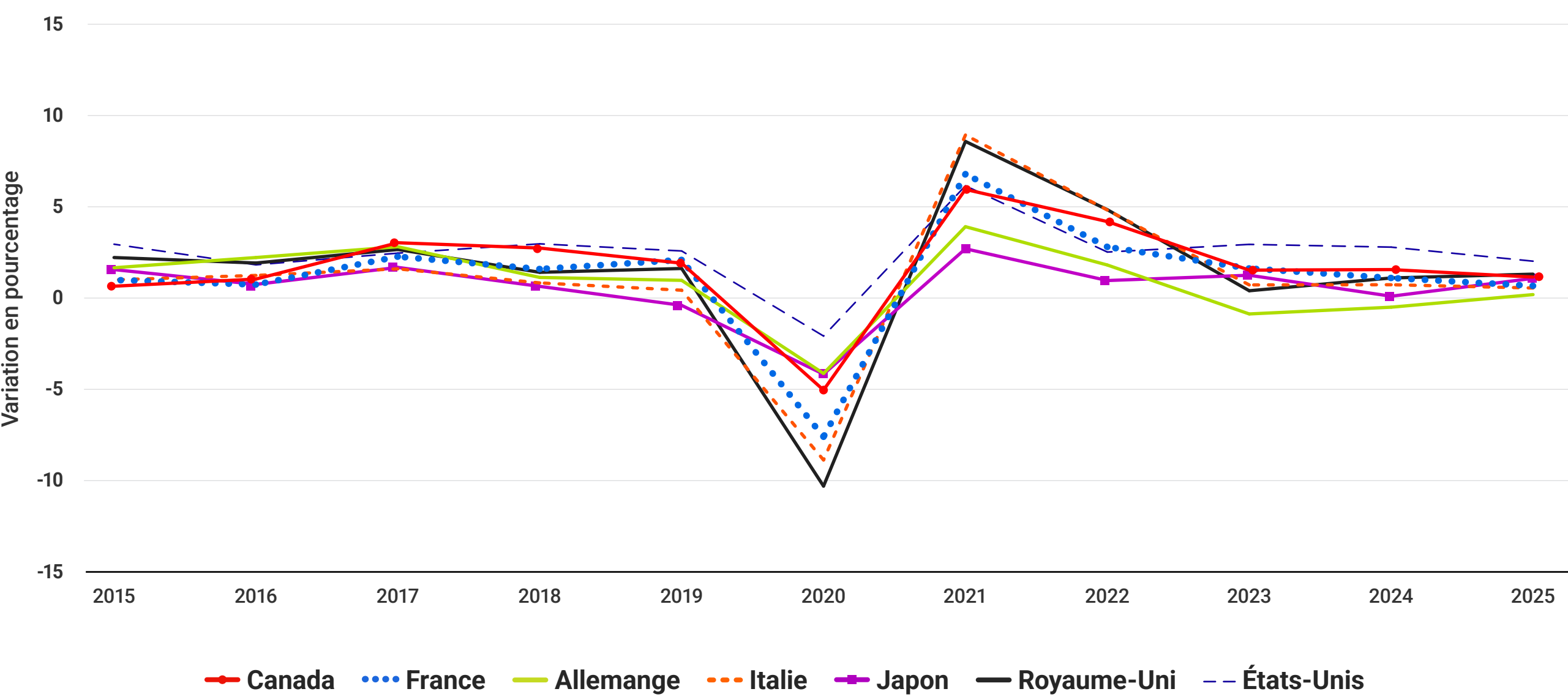
Taux de croissance du PIB des pays du G7 de 2015 à 2025

La croissance du PIB de tous les pays du G7 a considérablement diminué en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il s'en est suivi une forte reprise l'année suivante. Parmi les pays du G7, la croissance sur 12 mois du PIB des États-Unis, du Canada et de l'Italie en 2021 a plus que compensé les baisses de l'année précédente. Après avoir atteint un sommet de 5,95 pour cent en 2021, la croissance annuelle du PIB du Canada a été à la baisse au cours des quatre dernières années. Toutefois, le Canada s'est systématiquement classé parmi les trois pays du G7 affichant la plus grande croissance annuelle du PIB de 2022 à 2025. En 2025, le Canada s'est classé troisième parmi les pays du G7, derrière le Royaume-Uni et les États-Unis (États-Unis : 2 pour cent ; Royaume-Uni : 1,3 pour cent ; Canada : 1,1 pour cent)²⁹.

PIB DES PAYS DU G7 DE 2015 À 2025



TAUX DE CROISSANCE DU PIB DES PAYS DU G7 DE 2015 À 2025



27 Pour en savoir plus, voir : [G7 GDP 2025 | Statista](#) (en anglais seulement).
28 Pour en savoir plus, consultez [A Look Back at 2025: It Was All AI and Tariffs | Post](#).
29 Pour en savoir plus, voir : [G7 GDP growth 2025 | Statista](#) (en anglais seulement).

Part des pays du G7 dans le PIB mondial de 2015 à 2025

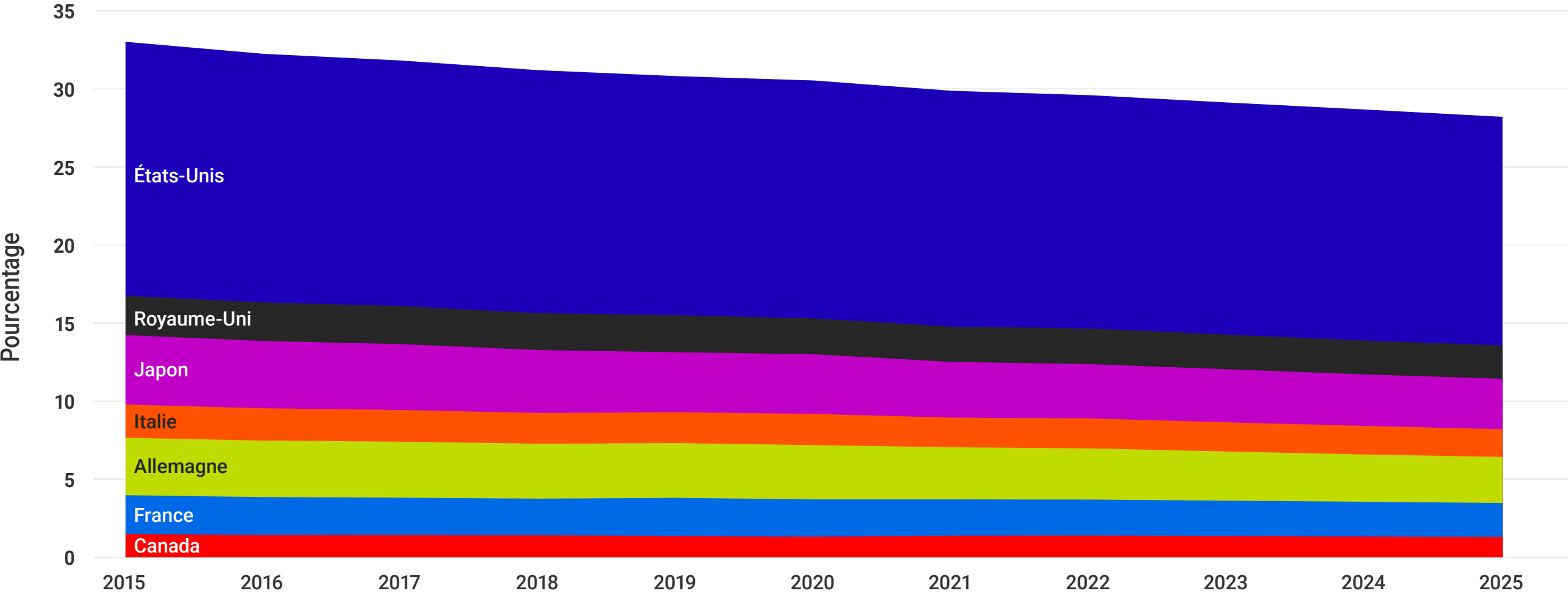
De 2015 à 2025, la part des pays du G7 dans le PIB mondial a diminué de 15 pour cent pour s'établir à 28 pour cent en raison du développement économique de la Chine et de l'Inde au cours de la dernière décennie. Parmi les pays du G7, les États-Unis détenaient, en 2025, la plus grande part du PIB mondial, soit 14,65 pour cent de la parité des pouvoirs d'achat (PPA). La part du Canada dans le PIB mondial s'établissait à 1,3 pour cent en 2025, en baisse de 12 pour cent par rapport à 2015³⁰.

Taux d'inflation annuels des pays du G7 de 2015 à 2025

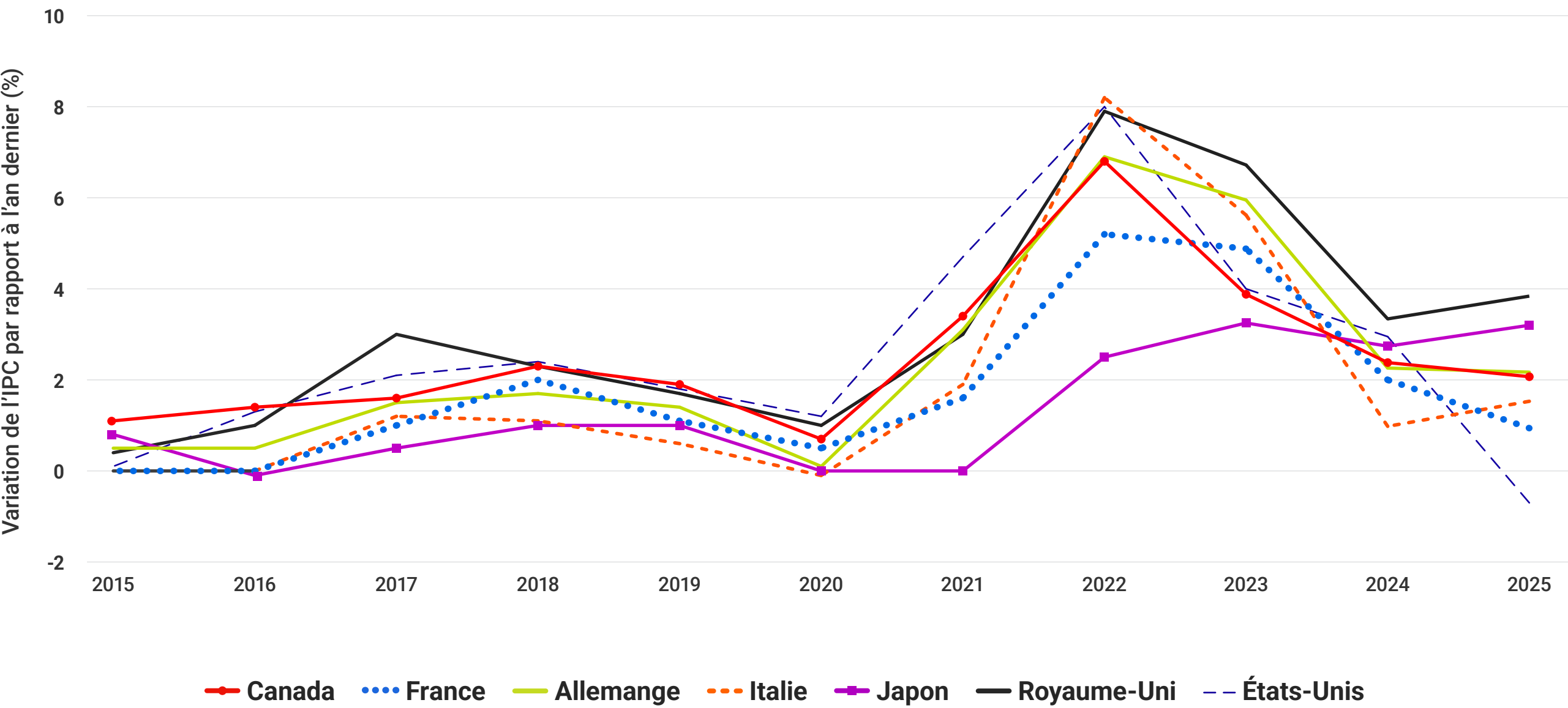
On constate une corrélation négative entre les activités de paiement et le taux d'inflation annuel. Le volume et la valeur totaux des paiements diminuent habituellement lorsque le taux d'inflation monte. Une flambée des taux d'inflation à l'échelle mondiale

a été déclenchée en 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février de cette année-là. Les prix du gaz et de l'électricité ont été fortement touchés par cet événement. Parmi les pays du G7, le taux d'inflation le plus bas en 2022 s'établissait à 2,5 pour cent (le Japon) et le plus élevé, à 8,2 (l'Italie). En 2023, les taux d'inflation ont diminué dans la plupart des pays du G7, à l'exception du Japon. Le taux d'inflation au Canada a continué de diminuer de 2024 à 2025. En 2025, le taux d'inflation était de 2,1 pour cent (sous son taux d'inflation moyen sur 10 ans de 2,50 pour cent). Il se classe au troisième rang des pays ayant le taux d'inflation annuel le plus bas, derrière l'Italie (1,5 pour cent) et la France (0,9 pour cent). Les trois principaux pays du G7 ayant affiché le taux d'inflation annuel le plus élevé étaient le Royaume-Uni (3,8 pour cent), le Japon (3,2 pour cent) et les États-Unis (2,7 pour cent) en 2025³¹.

PART DES PAYS DU G7 DANS LE PIB MONDIAL DE 2015 À 2025



TAUX D'INFLATION ANNUELS DES PAYS DU G7 DE 2015 À 2025



30 Pour en savoir plus, voir : [G7 countries' share of world's GDP 2000-2025 | Statista](#) (en anglais seulement).
31 Pour en savoir plus, voir : [G7 Inflation rates 2025 | Statista](#) (en anglais seulement).

APERÇU DES RECHERCHES

Faits saillants

Les paiements en temps réel intéressent la majorité des Canadiens principalement pour leur rapidité et leur commodité. On s'attend à ce que l'adoption de paiements en temps réel par les consommateurs et les entreprises soit motivée par le souhait de faciliter des cas d'utilisation précis, en particulier les décaissements, où l'immédiateté influe directement sur les résultats.

Plus de la moitié des Canadiens (52 pour cent) trouvent les paiements en temps réel intéressants³².

Parmi les nouveaux cas d'utilisation des paiements en temps réel, mentionnons les paiements envoyés aux travailleurs à la demande, le règlement instantané aux petites et moyennes entreprises (PME), le financement immédiat de prêts et le paiement instantané aux fournisseurs.

► **Paiements aux travailleurs à la tâche :** Les participants à l'économie à la demande (payeurs et bénéficiaires) ne bénéficient toujours pas d'une solution de paiement qui réglerait les principaux problèmes liés à la rapidité, au rapprochement des paiements, aux coûts et à l'accessibilité³³. Les modes de paiement actuels, comme le dépôt direct par transfert électronique de fonds (TEF), les virements Interac,

les chèques, les virements PayPal et l'argent comptant utilisé pour l'envoi ou la réception de paiements une fois la tâche ou le contrat terminé, sont perçus comme adéquats, mais les paiements en temps réel sont vus comme une option attrayante par une grande majorité de travailleurs à la demande et d'entreprises qui les emploient³⁴.

► **Règlement immédiat pour les PME :** Plus d'une PME sur trois (37 pour cent) indique que la durée du traitement d'un paiement a beaucoup d'importance pour elle³⁵. Du point de vue du bénéficiaire, un règlement instantané signifie un risque faible ou nul de rétrofacturation, une plus grande prévisibilité et une plus grande facilité de gestion des flux de trésorerie de l'entreprise. Cette solution présente un grand avantage lié aux liquidités pour les PME, en particulier dans les

segments sensibles aux flux de trésorerie, où l'accès immédiat aux fonds réduit la dépendance au crédit et améliore la gestion du fonds de roulement.

- La majorité des PME (53 %) utilisent les paiements en temps réel pour encaisser des fonds dans certaines situations³⁶.

► **Financement immédiat de prêts :** Les consommateurs et les entreprises pourraient bénéficier du financement immédiat de prêts. Le succès du modèle d'affaires « acheter maintenant, payer plus tard » témoigne de la demande et du besoin de financement immédiat de prêts. Pour les consommateurs, la possibilité de recevoir un financement immédiat de prêts signifie une plus grande commodité (disponibilité en tout temps), un accès à des liquidités d'urgence et l'évitement de solutions abusives

³² Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

³³ Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2023.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

(c.-à-d. que lorsque les banques traditionnelles sont trop lentes, les consommateurs peuvent se tourner vers des sociétés de prêt sur salaire qui appliquent un taux d'intérêt élevé). Pour les entreprises, le fait de pouvoir fournir un financement immédiat de prêts à leurs clients signifie qu'elles peuvent leur offrir plus de commodité, tirer parti d'un potentiel d'augmentation de leur chiffre d'affaires, accélérer les transactions et améliorer l'expérience client dans son ensemble.

- Les prêts intégrés font partie des principaux types de services de financement intégré que les entreprises utilisent actuellement ou qu'elles souhaitent utiliser. Les entreprises offrent ou envisagent d'offrir des services de prêts intégrés principalement pour améliorer la qualité de leur service à la clientèle en proposant une expérience plus pratique et intégrée³⁷.
- Le modèle « acheter maintenant, payer plus tard » est une forme de prêt intégré. Près d'une entreprise sur cinq (17 pour cent) offre une option « acheter maintenant, payer plus tard » dans le processus de paiement.
- Plus du quart des Canadiens (26 pour cent) ont déjà choisi l'option « acheter maintenant, payer plus tard » pour payer leurs achats.

- Les principales raisons pour lesquelles les Canadiens choisissent fréquemment l'option « acheter maintenant, payer plus tard » sont le report des paiements (34 pour cent), l'approbation rapide (28 pour cent) et l'obtention de rabais ou de récompenses dans le cadre d'un programme de fidélité (28 pour cent). Par conséquent, la possibilité de recevoir un financement immédiat de prêts est l'un des principaux facteurs qui motivent le choix de cette option. Dans l'ensemble, cela démontre qu'il est souhaitable d'accéder au crédit approuvé en temps réel.
- Les jeunes Canadiens (18 à 34 ans) sont particulièrement plus susceptibles que les autres groupes d'âge de choisir souvent l'option « acheter maintenant, payer plus tard » pour ces raisons (13 pour cent).

► **Paiements instantanés des fournisseurs :** Les paiements instantanés des fournisseurs représentent un cas d'utilisation opérationnel où un règlement immédiat améliore la liquidité des fournisseurs et la certitude des paiements. Ce type de paiements a encore plus de valeur dans les cas d'urgence ou de livraisons juste-à-temps dans la chaîne d'approvisionnement, mais l'adoption dépendrait des comportements de paiement des acheteurs, des coûts et des pratiques de trésorerie³⁸.

Les services bancaires axés sur les consommateurs (aussi appelés services bancaires ouverts) autonomiseront ces derniers en leur donnant le contrôle de leurs données financières, ce qui leur permettra de les communiquer en toute sécurité à des fournisseurs tiers. Maintenant que la Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs est en vigueur au Canada, l'accent est mis sur la mise en œuvre, les directives précises et la préparation opérationnelle³⁹. Il existe de nombreuses voies vers l'innovation en matière de paiements et vers l'amélioration des expériences de paiement des consommateurs dans un régime bancaire axé sur le consommateur.

Les paiements intégrés et les services bancaires axés sur les consommateurs peuvent converger pour créer une expérience sans heurts, redéfinissant ainsi la façon dont les opérations sont effectuées et en offrant des expériences plus intégrées, personnalisées et accessibles. Les paiements intégrés permettent aux commerçants de rendre les paiements invisibles pour les consommateurs en intégrant des options de paiement directement sur leurs plateformes. Il peut s'agir d'applications de service de covoiturage qui proposent des solutions de paiement instantanées ou de plateformes de commerce électronique qui offrent des expériences de paiement harmonieuses. Les services bancaires axés sur les consommateurs autonomiseront ces derniers en leur donnant le contrôle de leurs données financières, ce qui leur permettra de les communiquer en toute sécurité à des fournisseurs tiers. Les applications pourront ainsi offrir des solutions financières et de paiement sur mesure, allant d'une tarification dynamique fondée

sur des évaluations de crédit en temps réel à des outils de budgétisation et à des programmes de fidélisation personnalisés. La convergence des paiements intégrés et des services bancaires axés sur les consommateurs pourrait donner naissance à un écosystème de transactions interrelié et efficace qui révolutionnerait la façon dont les entreprises et les consommateurs interagissent avec l'argent⁴⁰.

Du fait que le cadre bancaire axé sur le consommateur passera de la politique à la prestation et que le système de paiement en temps réel (PTR) sera bientôt lancé, la combinaison des paiements en temps réel et des données ouvertes pourrait transformer les services financiers et le secteur des paiements. La convergence des paiements en temps réel et des services bancaires axés sur les consommateurs pourrait fournir aux consommateurs des services financiers et des paiements rapides, bien pensés et basés sur les données. Elle fait passer les services financiers d'une offre statique et par

lots à une offre dynamique et en temps réel. Au lieu d'effectuer des paiements manuellement et des rapprochements après coup, les paiements peuvent être déclenchés une fois que certaines conditions déterminées au départ ont été remplies. La confiance et l'échange de valeur forment une composante essentielle de cette convergence. Les services bancaires axés sur les consommateurs reposent sur le consentement des consommateurs à communiquer leurs données, mais ils ne prendront de l'ampleur que s'ils offrent une valeur nette en retour, comme un accès plus rapide aux services, des renseignements financiers ou des services financiers plus intelligents. Dans l'ensemble, la convergence des services bancaires axés sur les consommateurs et des paiements en temps réel peut améliorer l'expérience utilisateur en se traduisant pour les Canadiens par des services financiers plus rapides, plus intelligents et basés sur les données.

37 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises canadiennes, 2025.

38 Ibid.

39 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking in Canada Moves from Blueprint to Law](#).

40 Pour en savoir plus, voir : [The top six payment trends for 2025](#) (en anglais seulement).



Divers types de ressources numériques se disputent leur pertinence au sein de l'écosystème des paiements canadien. Il s'agit notamment des cryptomonnaies traditionnelles, comme le bitcoin, qui ne sont pas liées à des avoirs de réserve; des cryptomonnaies stables, qui sont liées à des avoirs de réserve; et des dépôts sous forme de jetons, qui sont des représentations numériques de dépôts conventionnels dans des banques commerciales. Au bout du compte, il ne s'agit pas de remplacer tous les autres modes de paiement par un seul, mais de mettre en place un écosystème complémentaire à réseaux multiples, dans lequel chaque option exploite ses propres forces. En d'autres termes, il est probable que nous nous dirigeons vers la coexistence de différents réseaux qui répondront à différents besoins.

Les systèmes de paiement de grande valeur comme Lynx, le système de PTR (après les phases initiales de participation au système), le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) et les réseaux de cartes de crédit existants resteront en place. En raison de leur grande intégration et de la confiance immense que leur accordent les consommateurs, ils continueront de représenter l'essentiel de notre volume de transactions au détail et commerciales au Canada.

Les dépôts sous forme de jetons fonctionneront parallèlement à ces réseaux conventionnels. Ils créent déjà un créneau particulier pour les transactions interentreprises à haute vitesse et à valeur élevée ainsi que pour les contrats intelligents, offrant une efficacité de chaîne de blocs, toujours dans la sphère bancaire réglementée et digne de confiance.

Les cryptomonnaies stables pourraient également s'imposer de manière durable dans le secteur des paiements, mais leurs points forts demeureront d'abord la résolution des difficultés liées aux paiements transfrontaliers et les innovations programmables spécialisées.

Le bitcoin et les actifs similaires sont des jetons d'échange conçus pour les paiements entre pairs et le stockage de la valeur à long terme. Le bitcoin agit surtout comme un véhicule d'investissement spéculatif en raison de sa rareté (plafonné à 21 millions de dollars), tandis que sa grande portée peut le rendre utile pour les envois de fonds et les transferts, en particulier dans les économies instables⁴¹.

⁴¹ Pour en savoir plus, voir : [L'écosystème des cryptomonnaies expliqué : Un guide à l'intention des entreprises](#).

Le commerce agentique pourrait permettre aux consommateurs de mener à bien leur processus d'achat de manière plus simple et plus pratique, de la recherche de nouveaux produits à la conclusion de la transaction au point de vente, passant par l'évaluation des options possibles et le choix de la meilleure d'entre elles. Toutefois, de nombreux Canadiens ne trouvent pas le commerce agentique attrayant en raison de leurs préoccupations quant à la sécurité de leurs renseignements personnels, à la capacité des agents IA à prendre les bonnes décisions d'achat, à la responsabilité en cas d'achats non autorisés et à la perte de la relation personnelle avec le détaillant. Si ces problèmes ne sont pas réglés et si les mécanismes de protection réglementaires appropriés ne sont pas mis en place pour protéger les Canadiens, l'adoption par les consommateurs du commerce agentique au Canada sera entravée.

- ▶ Plus de deux Canadiens sur cinq (43 pour cent) ne trouvent pas le commerce agentique attrayant, contrairement à un Canadien sur quatre (24 pour cent)⁴².
- ▶ Voici les cinq principales raisons pour lesquelles les Canadiens ne trouvent pas le commerce agentique intéressant :
 - Préoccupations quant à la sécurité de leurs données et de leurs renseignements personnels (58 pour cent);
 - Préoccupations au sujet des décisions d'achat erronées ou imprévisibles de l'agent IA qui pourraient mener à des erreurs ou à des pertes financières (52 pour cent);
 - Perte du lien personnel avec le détaillant, c'est-à-dire qu'ils préfèrent les interactions humaines lorsqu'ils magasinent (51 pour cent);
 - Préoccupations quant à la responsabilité en cas d'achats non autorisés résultant d'une fraude ou d'une atteinte à la cybersécurité, c.-à-d. questions entourant la portée de la responsabilité du consommateur qui a délégué les pouvoirs à l'agent IA, du détaillant qui a accepté la transaction et du fournisseur qui a conçu et exploite l'agent IA responsable (48 pour cent);
 - Préoccupations quant à la difficulté potentielle d'annuler des achats non autorisés et non désirés (47 pour cent)⁴³.
- ▶ Voici les facteurs qui font que des Canadiens préfèrent le commerce agentique :
 - Capacité des agents IA de chercher les meilleures affaires, de comparer les prix de différents détaillants en temps réel et d'appliquer automatiquement des coupons pour obtenir le meilleur prix (45 pour cent);
 - Capacité des agents IA d'analyser plusieurs options en quelques secondes, ce qui permet aux utilisateurs de gagner du temps (44 pour cent);
 - Simplicité et convivialité (35 pour cent);
 - Capacité des agents IA à s'acquitter de tâches complexes comme l'organisation de voyages, qui exige la coordination des réservations liées aux vols, à l'hébergement et aux activités, pour assurer une expérience intégrée et sans heurts (30 pour cent).
 - Capacité des agents IA de tirer des leçons des achats passés, des comportements de navigation et des préférences des utilisateurs afin de leur offrir des recommandations de produits ou de services très pertinentes et thématiques qui rendent leur expérience de magasinage plus pratique⁴⁴.



42 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2026.

43 Ibid.

44 Ibid.

L'ÉCOSYSTÈME DES PAIEMENTS

Plusieurs importants changements survenus en 2025 auront une incidence sur l'écosystème des paiements du Canada.

Le gouvernement du Canada a annoncé son budget de 2025, intitulé *Budget 2025 : Un Canada fort*, qui s'articule autour de plusieurs thèmes clés, soit passer de la dépendance à la résilience, préserver la souveraineté et la sécurité du Canada et bâtir une économie canadienne plus forte. Le budget reconnaît l'importance des paiements pour appuyer ces objectifs par les moyens suivants :

- ▶ **Des paiements plus sûrs :** Depuis septembre 2025, la Banque du Canada supervise les fournisseurs de services de paiement en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (LAAPD)⁴⁵.
- ▶ **Plus de choix pour les Canadiens :** Depuis le 25 septembre 2025, l'admissibilité à Paiements Canada a été élargie, ce qui permet aux nouvelles entreprises admissibles de demander un accès direct aux systèmes de paiement de base⁴⁶.
- ▶ **Des paiements plus rapides :** Le prochain système de paiement en temps réel (PTR) de Paiements Canada permettra
- des transferts d'argent instantanés en tout temps⁴⁷.
- ▶ **Services bancaires axés sur le consommateur :** Le budget de 2025 fait progresser le système bancaire axé sur le consommateur, y compris la capacité d'amorce des paiements d'ici le milieu de 2027 afin de permettre les paiements bancaires directs au moyen d'applications tierces⁴⁸.
- ▶ **Cryptomonnaies stables :** Le budget de 2025 présente un cadre fédéral visant à réglementer les cryptomonnaies stables adossées à une monnaie fiduciaire afin d'améliorer la sécurité et l'adoption des paiements numériques et la confiance à leur égard⁴⁹.
- ▶ **Transferts internationaux transparents :** Le gouvernement exigera que les banques divulguent clairement les prix et les coûts des transferts transfrontaliers afin que les consommateurs puissent comparer les frais⁵⁰.

- ▶ **Résolution des paiements mal acheminés :** Le gouvernement prévoit aussi obliger les banques à faire enquête et à tenter de résoudre les paiements envoyés accidentellement à un mauvais destinataire⁵¹.

L'engagement du gouvernement du Canada à faire avancer les services bancaires axés sur le consommateur, combiné à l'élargissement récent de l'admissibilité des membres de Paiements Canada et au prochain système de PTR, ouvrira la voie à une nouvelle ère de solutions de paiement novatrices qui allient données, rapidité et sécurité pour aider les Canadiens et leurs entreprises à prospérer.

Le gouvernement du Canada a annoncé que la Banque du Canada prend le relais à titre d'organisme de réglementation principal pour le dossier des services bancaires axés sur le consommateur, en remplacement de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Cette mesure renforce la surveillance des services bancaires



⁴⁵ Pour en savoir plus, voir [Budget 2025 : Un Canada fort](#).
⁴⁶ Pour en savoir plus, voir [L'accès élargi à l'infrastructure de paiement nationale stimulera la concurrence et la croissance au Canada](#).
⁴⁷ Pour en savoir plus, voir [Le système de paiement en temps réel](#).
⁴⁸ Pour en savoir plus, voir [Budget 2025 : Un Canada fort](#).
⁴⁹ Ibid.
⁵⁰ Ibid.
⁵¹ Ibid.



axés sur le consommateur au sein de la banque centrale, afin qu'elle s'harmonise avec ses responsabilités existantes en matière de modernisation des paiements. Ce changement sera avantageux pour les entreprises de technologie financière et les fournisseurs de services de paiement, car il leur permettra de faire l'objet d'un seul examen national de la sécurité pour les services bancaires axés sur le consommateur et les systèmes de paiement, réduisant ainsi la redondance⁵².

Le gouvernement du Canada élabore actuellement une Stratégie nationale antifraude et des modifications législatives exigeant que les banques se dotent de politiques pour prévenir et contrer la fraude, tout en donnant aux consommateurs un plus grand contrôle sur leurs comptes. Le gouvernement met également sur pied l'Agence contre les crimes financiers pour enquêter sur les cas de blanchiment d'argent, les activités du crime organisé et les escroqueries financières en ligne, ainsi que pour récupérer les produits illicites de ces activités⁵³.

Le programme de PTR du Canada a réalisé d'importants progrès en 2025, notamment la transition vers une phase de mise à l'essai complète, l'intégration de nouveaux membres de Paiements Canada qui peuvent maintenant faire une demande de

participation au système de PTR, la publication de Paiements en temps réel (PTR) Guide de participation pour les fournisseurs de services de paiement et la promotion d'un élément essentiel du système de PTR : le cadre juridique. En prévision du lancement du système de PTR au quatrième trimestre de 2026, Paiements Canada se concentre sur les tests, l'intégration des participants et la préparation opérationnelle. Il entre dans les phases d'essai de performance, de sécurité et de résilience et des solutions de l'industrie, qui sont conçues pour repousser les limites de l'ensemble du système de PTR dans ses environnements cibles afin de s'assurer que le système du Canada peut traiter un volume élevé d'opérations en temps réel de façon sécuritaire et efficace et de s'assurer que les participants obtiennent la certification pour le lancement⁵⁴.

Le système de paiement de grande valeur du Canada, Lynx, a franchi une étape cruciale, soit la transition complète vers la norme ISO 20022 sur les messages financiers (messages MX), ce qui représente un grand pas en avant pour l'innovation en matière de paiements partout au pays. Cette réalisation s'harmonise avec l'initiative mondiale visant à mettre fin aux anciens messages de paiement MT. L'adoption de la norme ISO 20022 est une étape importante dans la modernisation du paysage des

paiements au Canada. Cette norme mondiale sur les messages financiers permet aux paiements électroniques de contenir beaucoup plus d'information, ce qui est crucial pour l'avenir des paiements. La richesse des données qui accompagnent les paiements offre de nombreux avantages :

- Des échanges transfrontaliers harmonieux;
- Une innovation accrue dans les produits et services de paiement;
- Une dépendance moindre aux processus manuels et aux technologies plus anciennes, comme les chèques;
- Une capacité d'adaptation rapide à l'évolution de la technologie et des possibilités d'automatisation améliorées⁵⁵.

52 Pour en savoir plus, voir [Consumer-driven banking](#).
53 Pour en savoir plus, voir [Le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour aider à protéger la population canadienne et les entreprises contre l'extorsion – Canada.ca](#).
54 Pour en savoir plus, voir [Mise à jour trimestrielle sur le système de paiement en temps réel du Canada avec Jude Pinto : T1 2026 | Paiements Canada](#).
55 Pour en savoir plus, voir [Lynx atteint l'adoption complète de la norme de messages \(MX\) ISO 20022 et la mise en œuvre du format d'adresse postale hybride | Paiements](#).

QUAND LA THÉORIE RENCONTRE LA PRATIQUE—EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DES PAIEMENTS EN TEMPS RÉEL

Les paiements en temps réel transforment le paysage financier mondial, que ce soit en favorisant une plus grande inclusion financière, en redéfinissant le commerce et les transferts de fonds transfrontaliers ou en faisant passer la trésorerie des entreprises au financement juste-à-temps. Les systèmes de paiement en temps réel fournissent l'infrastructure de base nécessaire pour favoriser l'innovation, la concurrence, l'efficacité et la connectivité au sein de l'économie mondiale.

En collaboration avec nos institutions financières membres, les organismes de réglementation et les intervenants partenaires, Paiements Canada transforme les plateformes de paiement du Canada afin que le pays demeure concurrentiel à l'échelle mondiale dans l'économie numérique actuelle. Le système de paiement en temps réel (PTR), dont le lancement est prévu au quatrième trimestre de 2026, est le nouveau système canadien d'échange, de compensation, de règlement et de paiement en temps réel permettant des paiements instantanés riches en données. Il permettra aux Canadiens d'effectuer des opérations de paiement en temps réel. Le présent article fournit des exemples concrets d'utilisation pour exposer les avantages que les paiements en temps réel apportent aux utilisateurs finaux. Il met également en évidence certains des cas d'utilisation les plus prometteurs et la manière dont ils pourront améliorer la vie quotidienne de la population canadienne et les activités courantes des entreprises.

En quoi consistent les paiements en temps réel?

Les paiements en temps réel sont des paiements électroniques effectués entre des comptes bancaires et compensés, puis réglés en quelques secondes à n'importe quel moment, même les jours fériés et les fins de semaine.

À l'heure actuelle, les consommateurs et les entreprises ont accès à une vaste gamme de modes de paiement : cartes de crédit, de débit et prépayées, virements Interac, transferts électroniques de fonds, virements électroniques, chèques et argent comptant.

Comparativement à ces modes de paiement, les paiements en temps réel leur permettront de transférer de l'argent beaucoup plus rapidement et plus sûrement en plus de bénéficier de règlements au caractère définitif. Grâce à l'envoi et à la réception instantanés de paiements, les consommateurs et les entreprises pourront éviter d'éventuels frais de retard et mieux prévoir quand ils seront

ANALYSE DÉTAILLÉE A

payés. Les paiements étant envoyés, compensés et réglés en quelques secondes, ils sauront que leurs fonds ont été déposés en toute sécurité, sans risque d’annulation. Les paiements en temps réel respectent également la norme ISO 20022 sur les messages financiers, qui permet d’inclure dans les messages de paiement bien plus de renseignements que le montant des transactions et les numéros de compte. Conformément à cette norme, d’autres renseignements peuvent être inclus aux messages, comme les numéros de référence des factures et de bon de commande, les numéros de taxe et même des renseignements complets sur les versements, dont le nom de l’expéditeur et le motif du paiement, le tout dans un format structuré et lisible par machine. Pour les entreprises et le gouvernement, le nouveau système favorisera la réduction des erreurs et l’accélération du rapprochement des paiements, ce qui se traduira par une plus grande efficacité opérationnelle.

Plus de 120 pays offrent actuellement une forme de paiement en temps réel. Le Canada a choisi de mettre en place un système unique pour assurer l’échange et le règlement en temps réel des paiements⁵⁶. Les paiements en temps réel ont le potentiel de transformer l’économie canadienne, d’offrir aux Canadiens plus de transparence et de confiance à l’égard des paiements, de les aider à gérer leur argent et de leur donner accès à leurs paiements en tout temps.

Qu’est-ce que le système de paiement en temps réel?

Le système de PTR du Canada, dont Paiements Canada est propriétaire et exploitant, est une nouvelle infrastructure nationale des paiements qui permettra aux Canadiens d’envoyer et de recevoir des paiements riches en données en temps réel. Non seulement ces paiements seront envoyés et reçus en temps réel, mais ils seront également compensés et réglés entre

institutions financières en temps réel et en tout temps⁵⁷.

Le système de PTR transformera l’écosystème des paiements au Canada en offrant aux consommateurs et aux entreprises la capacité d’envoyer ou de recevoir des paiements instantanément, en tout temps et sans risque que le paiement soit contrepasé plus tard. Le Canada sera également l’un des premiers pays à lancer un système de PTR intégrant des services centralisés de lutte contre la fraude, comme la notation de la fraude, la surveillance du risque en temps réel et les vérifications visant à confirmer les bénéficiaires dès le premier jour, ce qui améliorera la sécurité des processus⁵⁸.

Le parcours vers la réalisation du système de PTR s’est avéré complexe, mais nous sommes plus près que jamais de l’objectif : une solution résiliente, très performante et sécurisée en temps réel. La mise à l’essai du système de PTR a commencé après

une élaboration technique réussie au troisième trimestre de 2025. Elle se déroule par étapes et inclut des tests d’intégration des systèmes, d’acceptation par l’utilisateur, de validation de l’industrie, de préparation opérationnelle, de performance et de sécurité. La mise à l’essai complète du système de PTR du Canada est essentielle à l’implantation du système de paiement instantané, fiable et résilient qui sera utile aux Canadiens pendant de nombreuses années⁵⁹.

Le système de PTR du Canada sera lancé au terme de tests rigoureux réussis pour répondre aux attentes des Canadiens à l’égard d’un système de paiement fiable et sécuritaire. Globalement, en pouvant effectuer ou recevoir des paiements en temps réel, les consommateurs auront plus de certitude quant aux transactions, bénéficieront d’une plus grande transparence et pourront mieux contrôler leurs finances.

LES PAIEMENTS EN TEMPS RÉEL ONT LE POTENTIEL DE TRANSFORMER L’ÉCONOMIE CANADIENNE, D’OFFRIR AUX CANADIENS PLUS DE TRANSPARENCE ET DE CONFIANCE À L’ÉGARD DES PAIEMENTS, DE LES AIDER À GÉRER LEUR ARGENT ET DE LEUR DONNER ACCÈS À LEURS PAIEMENTS EN TOUT TEMPS.

56 Pour en savoir plus, voir : [The Real-Time Payments World Map | PYMNTS.com](#) (en anglais seulement).

57 Pour en savoir plus, voir : [Le système de paiement en temps réel du Canada](#)

58 La *notation de la fraude* est une méthode qui permet d’évaluer la probabilité qu’une transaction soit frauduleuse et d’attribuer un indice en fonction de divers facteurs et données. La *surveillance du risque en temps réel* à analyser en continu les opérations financières et le comportement des clients afin de détecter et de prévenir les activités frauduleuses et les autres risques. Le niveau de risque de chaque transaction est ainsi évalué en fonction des données actuelles et historiques. La *confirmation du bénéficiaire* est un service de vérification des paiements qui confirme que le nom du compte correspond au nom qui a été entré pour un paiement.

59 Pour en savoir plus, voir : [Le système de paiement en temps réel du Canada](#)

ANALYSE DÉTAILLÉE A

Ce que pensent les consommateurs et les entreprises des paiements en temps réel

Les recherches de Paiements Canada indiquent que de bon nombre de Canadiens trouvent les paiements en temps réel attrayants. Lorsqu'on les a interrogés au sujet de l'attrait des paiements en temps réel, plus de la moitié (52 pour cent) les ont trouvés attrayants, 40 pour cent étaient neutres et seuls 7 pour cent ne les trouvaient pas attrayants. Plus du tiers (34 pour cent) des Canadiens seraient susceptibles de délaisser leurs modes de paiement actuels pour adopter les paiements en temps réel⁶⁰. Pour en savoir plus, voir la **figure 2 : Intérêt des consommateurs et probabilité qu'ils passent aux paiements en temps réel** Les consommateurs et les entreprises démontrent un intérêt à utiliser les paiements en temps réel dans un certain nombre de situations. Les principaux cas d'utilisation comprennent les transferts entre pairs, les paiements de factures, les versements de prestations gouvernementales, le paiement des fournisseurs et la rémunération des employés⁶¹. Pour en savoir plus, voir la **figure 3 : Trois principales situations présentant un intérêt pour l'envoi et la réception de paiements en temps réel selon les consommateurs et les entreprises**.

La principale motivation des Canadiens qui souhaitent passer aux paiements en temps

réel est leur capacité d'envoyer ou de recevoir des paiements plus rapidement que ne le permettent les modes de paiement actuels : 29 pour cent d'entre eux ont mentionné que c'était leur principale raison⁶². Parmi les personnes ayant déclaré qu'il était peu probable qu'elles passent à des paiements en temps réel pour effectuer des paiements au point de vente ou à distance, la plupart ont indiqué que c'est essentiellement parce qu'elles sont plus à l'aise avec l'utilisation de leurs modes de paiement actuels (32 pour cent)⁶³. En 2025, 63 pour cent des Canadiens ont déclaré ne pas avoir eu de difficultés de paiement au cours d'une période donnée de 6 mois. Toutefois, près du quart (24 pour cent) était insatisfait du coût des paiements⁶⁴. Ces résultats suggèrent que bon nombre de Canadiens pourraient, une fois le système de PTR lancé, utiliser à la fois leurs modes de paiement actuels et les paiements en temps réel, selon la situation, ou continuer d'utiliser leurs modes de paiement actuels. Cela pourrait changer avec le temps lorsque les utilisateurs finaux auront une meilleure compréhension des paiements en temps réel et de leurs utilisations potentielles.

Les entreprises utilisent divers modes de paiement, comme les transferts électroniques de fonds (TEF), le paiement de factures en ligne, le débit préautorisé, les virements Interac, les cartes de crédit, les chèques et les virements électroniques. Ces modes de paiement servent à payer les factures, à payer

les fournisseurs et les employés et à recevoir les paiements des clients et du gouvernement.

Les recherches de Paiements Canada ont montré que les entreprises étaient plus susceptibles que les consommateurs d'avoir rencontré des difficultés avec l'envoi ou la réception de paiements. En 2025, 39 pour cent des entreprises ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés de paiement au cours d'une période donnée de 6 mois (comparativement à 63 pour cent des consommateurs)⁶⁵. Les principales frustrations liées aux paiements auxquelles les entreprises étaient confrontées en 2025 étaient les frais élevés (16 pour cent), le fait de s'assurer que les factures étaient payées à temps (13 pour cent), la gestion des flux de trésorerie de l'entreprise (11 pour cent), les retards de traitement (9 pour cent) et la sécurité (9 pour cent)⁶⁶. Les caractéristiques et les avantages du système de PTR règlent bon nombre de ces irritants. Par conséquent, les entreprises pourraient être plus susceptibles que les consommateurs de passer de leurs modes de paiement actuels à des paiements en temps réel si cette option était disponible.

Les communications et la sensibilisation auprès des entreprises seront importantes pour confirmer que l'envoi et la réception de paiements en temps réel sont sûres et sécuritaires et offerts à des coûts comparables ou inférieurs aux modes de paiement actuels.

FIGURE 2 : INTÉRÊT DES CONSOMMATEURS ET PROBABILITÉ QU'ILS PASSENT AUX PAIEMENTS EN TEMPS RÉEL

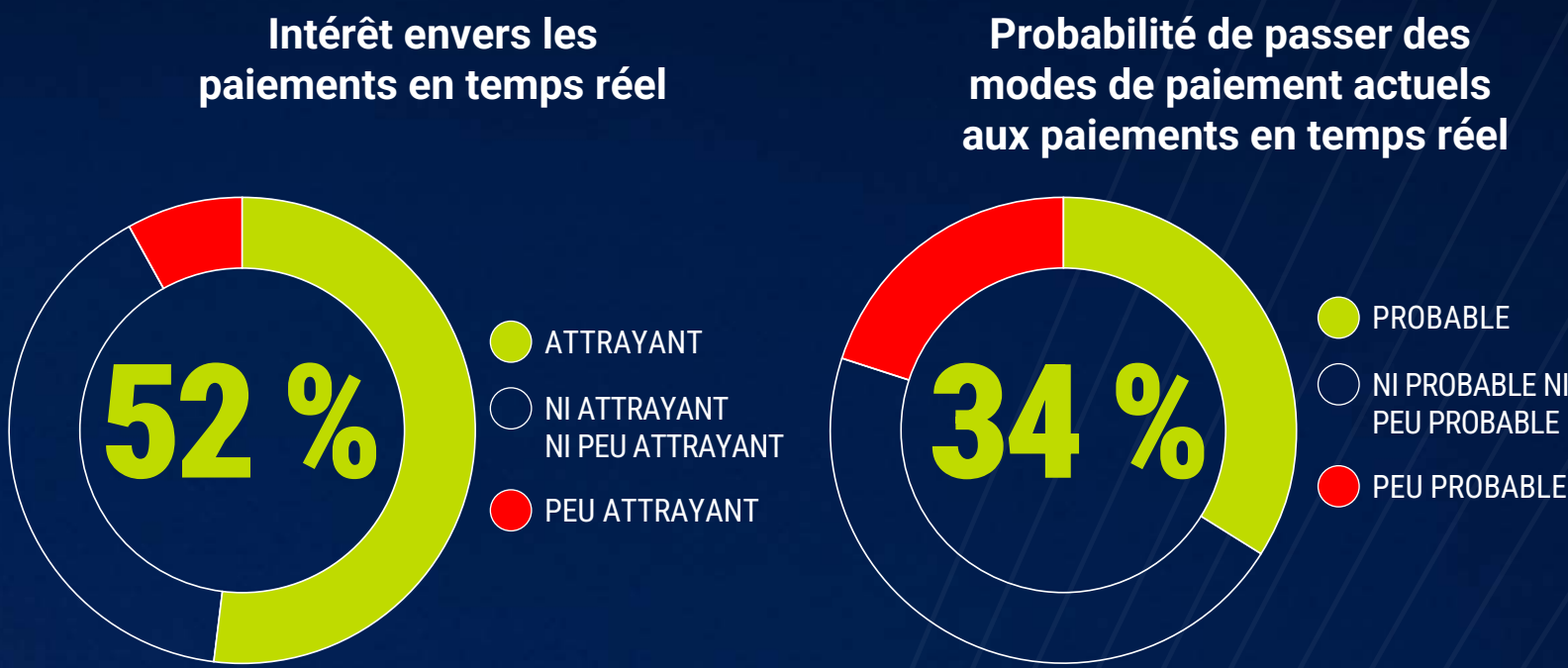


FIGURE 3 : TROIS PRINCIPALES RAISONS D'UTILISER LES PAIEMENTS EN TEMPS RÉEL (CONSOMMATEURS ET ENTREPRISES)

CONSOMMATEURS

Trois principales raisons d'envoyer des paiements en temps réel

- 1 Transférer de l'argent à une personne 18 %
- 2 Payer une facture de carte de crédit 18 %
- 3 Effectuer des paiements transfrontaliers pour soins médicaux d'urgence 15 %

LES ENTREPRISES

Trois principales raisons d'envoyer des paiements en temps réel

- 1 Payer un fournisseur 18 %
- 2 Payer des factures gouvernementales 18 %
- 3 Rémunérer le personnel 15 %

Trois principales raisons de recevoir des paiements en temps réel

- 1 Recevoir de l'argent d'une personnen 15 %
- 2 Recevoir des paiements du gouvernement 14 %
- 3 Recevoir un remboursement 13 %

Trois principales raisons de recevoir des paiements en temps réel

- 1 Encaisser les paiements des clients 18 %
- 2 Recevoir un virement bancaire national 17 %
- 3 Recevoir des paiements du gouvernement 12 %

60 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

61 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2025.

62 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2024.

63 Ibid.

64 Ibid.

65 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.

66 Ibid.

ANALYSE DÉTAILLÉE A

Cas d'utilisation prometteurs pour les paiements en temps réel

Les paiements en temps réel intéressent la majorité des Canadiens principalement en raison de la rapidité et de la commodité qu'ils offrent. On s'attend à ce que l'adoption de paiements en temps réel par les consommateurs et les entreprises soit motivée par des caractéristiques particulières des cas d'utilisation, où l'« immédiat » affecte directement les résultats, en particulier dans les scénarios de décaissement. Plusieurs catégories de cas d'utilisation à volume élevé, comme les paiements de factures et les comptes débiteurs du gouvernement, sont déjà bien servies par les méthodes de paiements en lots qui suivent un calendrier (p. ex., transfert électronique de fonds, débit et virement Interac). Les paiements en temps réel ne comblent pas une lacune fondamentale, mais offrent plutôt des améliorations graduelles sur le plan des données, de la rapidité, de la confirmation et du contrôle. Certains cas d'utilisation démontrent plus manifestement une amélioration des résultats en raison de l'instantanéité des paiements, et leur adoption dépendra en grande partie de l'intégration et de l'état de préparation opérationnelle.

Paiements et travailleurs à la demande

Au Canada, près de 4,6 millions d'adultes participent à l'économie à la demande,

que ce soit comme pigistes ou travailleurs contractuels temporaires. Ce nombre inclut les personnes qui utilisent des applications ou des plateformes de travail à la demande en ligne où elles peuvent communiquer avec des clients ou accepter un travail à la demande ou temporaire, ou qui recourent à des méthodes plus traditionnelles, comme les agences de dotation en personnel temporaire, le bouche-à-oreille et le réseautage professionnel⁶⁷. La rémunération des travailleurs à la demande représente un bon argument d'utilisation pour les paiements en temps réel, lesquels offrent des avantages précieux à la fois au payeur (entreprise) et au bénéficiaire (travailleur à la demande).

Les moyens les plus courants de payer les travailleurs à la demande au Canada sont le dépôt direct par TEF, les virements Interac, les chèques, les transferts PayPal et l'argent comptant. Les entreprises et les travailleurs à la demande préfèrent actuellement utiliser les virements Interac et les dépôts directs par TEF pour des raisons de commodité et de sécurité. À l'heure actuelle, les entreprises préfèrent aussi les chèques pour payer les travailleurs à la demande, en partie parce que ce mode de paiement facilite le rapprochement des paiements. L'argent comptant est une autre option privilégiée par les travailleurs à la demande pour leur rémunération, parce qu'elle leur permet d'être payés instantanément⁶⁸.

En ce qui concerne les entreprises qui embauchent des travailleurs à la demande, les principaux irritants qu'elles rencontrent sur le plan de leur rémunération sont le rapprochement des paiements (34 pour cent), le délai de réception des paies pour les travailleurs une fois que leur contrat est terminé (27 pour cent), la traçabilité des paiements (21 pour cent) et les frais associés aux modes de paiement utilisés (14 pour cent)⁶⁹.

Pour les travailleurs à la demande, les principaux irritants rencontrés sur le plan de la réception d'un paiement pour services rendus une fois le travail ou le contrat terminé sont le délai de réception du paiement (36 pour cent), les frais associés au mode de paiement utilisé par l'employeur (25 pour cent) et les paiements par chèque (20 pour cent)⁷⁰.

En ce qui concerne les frais, les institutions financières imposent aux utilisateurs une gamme de frais associés à différents modes de paiement. L'exposition aux frais varie selon le mode de paiement et l'institution; certaines méthodes, dont les virements sur carte de débit (push-to-card), les virements électroniques et les chèques, peuvent entraîner des coûts directs ou indirects plus élevés.

Pour ces raisons, le payeur (entreprise) et le bénéficiaire (travailleur à la demande) pourraient ressentir un attachement faible



67 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2026.

68 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2023.

69 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2023.

70 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2023.



à moyen à l'égard de leur solution de paiement actuelle et être ouverts à l'adoption de nouvelles solutions pour éliminer les irritants liés aux paiements.

Les principaux avantages des paiements en temps réel pour les entreprises dans ce cas d'utilisation sont les suivants : des paiements instantanés en tout temps; des paiements riches en données (c.-à-d. données de versement structurées permettant le rapprochement automatisé et des références de paiement plus claires) et des décaissements plus efficaces et plus évolutifs comparativement aux modes existants (p. ex. limites de virements Interac, contraintes de lots et frais généraux administratifs lorsqu'on paie plusieurs travailleurs). De la même façon, les PTR permettent aux travailleurs à la demande d'accéder instantanément et en tout temps à leurs gains. Ils permettent également de diminuer le recours à des méthodes de paiement assorties de délais ou fragmentées, comme attendre les dépôts en lots ou recevoir leur rémunération en plusieurs virements Interac en raison des limites de montants transférables. Ils permettent enfin une exposition moindre aux frais et aux solutions de rechange coûteuses pour accéder à des fonds, comme éviter des prêts sur salaire grâce à un délai de remboursement plus rapide.

Ces avantages ne sont pas théoriques. Dans les pays qui ont des systèmes de paiement en temps réel, les paiements versés aux entrepreneurs et aux travailleurs constituent un exemple positif d'adoption précoce. Au Brésil, par exemple, les livreurs de nourriture, les travailleurs qui font du covoiturage et les micro-entrepreneurs misent fortement sur Pix, le système de paiement instantané du pays. Ce dernier est devenu la référence en matière de paiements instantanés en Amérique latine, remplaçant virtuellement les transferts en espèces et les paiements par carte de débit traditionnels pour les travailleurs à la demande⁷¹. En Inde, les plateformes de logistique, de livraison d'aliments (comme Zomato et Swiggy) et de covoiturage utilisent United Payments Interface (UPI) pour transférer les gains directement dans les comptes bancaires des travailleurs ou les portefeuilles numériques dès la fin d'une tâche. Cette solution s'avère très rentable pour les plateformes, car elle leur permet d'éviter les frais de traitement des cartes classiques⁷². Le Royaume-Uni compte des millions de personnes qui participent à l'économie à la demande. Les plateformes de services de messagerie, de livraison par messagerie et de travail autonome utilisent le Faster Payment System (FPS) pour compenser

les paiements en livres sterling dans les comptes bancaires des travailleurs en quelques secondes, ce qui maintient un faible taux de roulement des travailleurs⁷³. Enfin, aux États-Unis, les systèmes de paiement en temps réel ou quasi réel sont largement utilisés pour les paiements versés aux entrepreneurs et aux travailleurs à la demande.

Au Canada, le succès de ce cas d'utilisation dépendra de plusieurs facteurs, notamment : l'état de préparation des institutions financières à effectuer des décaissements en temps réel; les ajustements opérationnels des employeurs relativement aux échéanciers de paiement; les mises à niveau techniques des systèmes de planification des ressources des employeurs; les mesures de contrôle en matière de fraude et de liquidité et les incitatifs aux entreprises par rapport aux modes de paiement actuels. Fait important, le système de PTR du Canada sera parmi les premiers à inclure des services centralisés de lutte contre la fraude, comme la confirmation du bénéficiaire, dès le premier jour de son lancement. De cette façon, les entreprises et les particuliers pourront profiter d'une rémunération sans délai et de mesures de protection adéquates contre la fraude.

⁷¹ Pour en savoir plus, voir : [Payment and Ecommerce Trends in Brazil for 2024 | PCMI](#) (en anglais seulement).

⁷² Pour en savoir plus, voir : [Fintech for Gig Platforms: Payments + Credit for Indian Drivers | Billcut](#) (en anglais seulement).

⁷³ Pour en savoir plus, voir : [Real-time payouts for drivers and delivery workers - Fire](#) (en anglais seulement).

ANALYSE DÉTAILLÉE A

Règlement des réclamations d'assurance

Le système de PTR peut permettre aux compagnies d'assurance de verser les indemnités dans les comptes des titulaires de police quelques secondes après l'approbation des réclamations. Le système sera également utile dans les situations d'urgence (p. ex. incendies résidentiels ou accidents), où les victimes ont besoin de liquidités sur-le-champ (p. ex. pour un logement temporaire ou des réparations). Le paiement instantané des réclamations profitera à la fois aux consommateurs (paiements d'entreprises à consommateurs) et aux entreprises (paiements interentreprises).

Pour les assureurs, les retards dans le règlement des réclamations des clients entraînent une insatisfaction générale de ces derniers et constituent le principal facteur de roulement des clients. Pour les clients, le délai de règlement des réclamations est le plus grand irritant. Des recherches publiées en 2025 indiquent que les personnes qui reçoivent des versements instantanés (comme les indemnités liées à une réclamation) déclarent jusqu'à 17 pour cent de plus de satisfaction que celles qui doivent attendre en raison des méthodes traditionnelles employées, comme les chèques ou les TEF tardifs⁷⁴. Selon les

dernières données d'Ipsos relativement au secteur canadien de l'assurance, la « transparence des paiements » et l'« état en temps réel » sont les deux principaux points de friction cités par les répondants. Le rapport laisse entendre que l'élimination des frictions liées aux réclamations — plus précisément par leur règlement et leur paiement immédiats — est le moyen le plus rapide d'établir la confiance⁷⁵.

De nos jours, les titulaires de police s'attendent à des transactions financières sans friction semblables à ce qu'ils connaissent avec des entreprises de technologie axées sur des plateformes ou des entreprises de technologie financière (p. ex. Uber, SkipTheDishes, KOHO ou Wealthsimple). La transition vers le versement d'indemnités d'assurance en temps réel s'inscrit dans un mouvement plus vaste des technologies financières vers un financement intégré, où les transferts se font sans heurt, sous contrôle de l'utilisateur et de plus en plus en arrière-plan. Pour ces raisons, les compagnies d'assurance et leurs clients pourraient être ouverts à de nouvelles solutions pour envoyer et recevoir un règlement.

Les principaux avantages des paiements en temps réel pour les

compagnies d'assurance seraient les suivants : paiements instantanés en tout temps et riches en données; coûts globaux potentiellement plus faibles; efficacité accrue par rapport aux chèques et aux virements et amélioration de la satisfaction et de la fidélité des clients. Le principal avantage des paiements en temps réel pour les assurés qui soumettent des réclamations est un accès plus rapide aux fonds, surtout en cas d'urgence.

La région de l'Asie-Pacifique est le chef de file mondial en matière de versement des indemnités d'assurance en temps réel, grâce en grande partie à l'infrastructure soutenue par le gouvernement et aux habitudes des consommateurs qui privilégient les appareils mobiles. En Inde, les sociétés d'assurance et les assureurs traditionnels tirent largement parti de l'UPI pour envoyer des paiements instantanés d'assurance maladie, d'assurance automobile et d'assurance récolte directement dans des comptes bancaires ou des portefeuilles numériques au moyen de numéros de téléphone cellulaire ou d'adresses de paiement virtuelles⁷⁶. Singapour (PayNow) et la Thaïlande (PromptPay) exploitent des réseaux en temps réel bien établis qui sont interconnectés. Les assureurs s'en servent pour les réclamations d'assurance maladie



et d'assurance voyage⁷⁷. Grâce à PayID, les assureurs australiens offrent généralement le paiement en temps réel des réclamations dans les comptes bancaires des clients, ce qui élimine le temps d'attente traditionnel de deux à trois jours pour le traitement bancaire⁷⁸. Dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis et le Brésil, des systèmes de paiement en temps réel ont été utilisés pour accélérer le paiement des réclamations par les assureurs intégrant ce type de capacité.

Il faudrait mettre en place plusieurs mesures pour que les versements des indemnités d'assurance puissent se faire de manière instantanée au Canada. Surtout, les compagnies d'assurance doivent intégrer leur système de gestion des réclamations dans les API

des institutions financières qui mènent au système de PTR afin d'enclencher les paiements. À cette fin, les assureurs doivent être prêts, sur le plan opérationnel, à effectuer des paiements en temps réel. Pour commencer à effectuer des versements instantanés de façon sécuritaire et efficace, les assureurs doivent s'attaquer à des piliers opérationnels comme l'amélioration de leurs capacités de détection des fraudes, le passage du traitement par lots au rapprochement continu et la refonte de leur stratégie de gestion des liquidités et de la trésorerie. D'autres facteurs clés comprennent la capacité des institutions financières destinataires à accepter les paiements en temps réel et la mise en place d'identifiants de paiement exacts pour les bénéficiaires.

Dans l'ensemble, le règlement des réclamations représente un excellent cas d'utilisation des versements dans lequel l'immédiateté améliore directement l'expérience client et le rétablissement financier à la suite de pertes assurées. La valeur est particulièrement élevée dans le cas des demandes urgentes ou à forte incidence, tandis que l'adoption plus générale dépend de l'intégration des assureurs aux systèmes de traitement et d'indemnisation des demandes. Ce cas d'utilisation comprend les paiements d'assurance des consommateurs (paiements d'entreprises à consommateurs) et des entreprises (paiements interentreprises), ce qui élargit la portée du système, mais qui ajoute à la complexité opérationnelle.

74 Pour en savoir plus, voir : [Instant Isn't Optional: The Rise of Real-Time Payouts in Canada](#) (en anglais seulement).
75 Ipsos. 2025 Canadian Satisfaction Index (CSI) Insurance Report. (en anglais seulement)
76 Pour en savoir plus, voir : [What Are Real-Time Payments? Worldwide Statistics | Thunes](#) (en anglais seulement).
77 Pour en savoir plus, voir : [The Ultimate Guide to Real-Time B2B Cross-Border Payments](#) (en anglais seulement).
78 Pour en savoir plus, voir : [Insurance Payments Platform | Monoova](#) et [What Is a PayID and How Does It Work? – Duck Creek](#) (en anglais seulement).



Paiement instantané des fournisseurs

Le paiement instantané des fournisseurs est un autre bon cas d'utilisation où les paiements en temps réel peuvent profiter à la fois au payeur (l'entreprise) et au bénéficiaire (le fournisseur). Ce cas met l'accent sur les paiements interentreprises impliquant des entreprises qui exploitent des chaînes d'approvisionnement juste-à-temps ou quasi juste-à-temps. La méthode juste-à-temps est une forme de gestion des stocks qui exige une collaboration étroite avec les fournisseurs afin que les matières premières arrivent au moment où la production est prévue, mais pas plus tôt. L'objectif est d'avoir le minimum de stocks à portée de main pour répondre à la demande⁷⁹.

Un point de friction courant auquel font face les entreprises qui exploitent des chaînes d'approvisionnement juste-à-temps est qu'elles ne peuvent pas faire dédouaner leurs envois (comme les matières premières, les produits finis) tant que le paiement au fournisseur n'est pas réglé. Avec les modes de paiement actuels, il faut parfois des jours avant que ce soit fait, ce qui signifie qu'elles doivent attendre plus longtemps avant que les envois arrivent à destination. Par exemple, la majorité des entreprises utilisent les TEF pour payer leurs fournisseurs. Les débits préautorisés

sont couramment utilisés par les entreprises pour payer des biens et des services liés aux activités commerciales (souvent récurrents)⁸⁰. Les débits préautorisés prennent généralement de trois à cinq jours ouvrables pour être compensés et réglés par le système de paiement en lots. Habituellement, les fonds sont conservés pendant un nombre fixe de jours ouvrables avant d'être débloqués afin de permettre des retours standard, comme des fonds insuffisants, un compte invalide, un compte fermé ou un arrêt de paiement. Ce temps d'attente a une incidence négative sur les temps de production, la génération de revenus et la gestion des flux de trésorerie. Elle oblige les entreprises à maintenir un fonds de roulement pour s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour payer les achats en raison des retards de règlement. Pour les fournisseurs, les retards de paiement ont également une incidence négative sur la génération de revenus et la gestion des flux de trésorerie.

Pour ces raisons, les entreprises qui exploitent une chaîne d'approvisionnement juste-à-temps ou quasi juste-à-temps pourraient tirer avantage de modes de paiement plus efficaces. Selon les recherches de Paiements Canada, 18 pour cent des petites et moyennes entreprises et 23 pour cent des entreprises du marché intermédiaire utiliseraient les

paiements en temps réel pour payer un fournisseur. De plus, 17 pour cent des PME et 24 pour cent des entreprises du marché intermédiaire ont indiqué qu'elles utiliseraient les paiements en temps réel pour recevoir le paiement d'une facture d'un client (d'un client commercial)⁸¹.

Près d'une entreprise sur quatre (23 pour cent des PME et 24 pour cent des entreprises du marché intermédiaire) a indiqué que sa principale préoccupation au sujet des paiements concernait le coût du service par rapport à ce qu'elle paie actuellement pour envoyer ou recevoir des paiements⁸². Une augmentation des frais est plus susceptible de toucher les PME, car celles-ci sont très sensibles aux changements ayant une incidence sur leurs coûts d'entreprise. Elles seraient plus rapides à réagir à un changement dans les frais par rapport aux entreprises du marché intermédiaire. Les recherches menées auprès des PME ont révélé que la plupart des entreprises pourraient faire face à une légère augmentation des frais de transaction (de 1 pour cent à 2 pour cent), mais presque toutes ont indiqué qu'une augmentation supérieure entraînerait probablement un changement dans le type de paiement choisi ou dans l'institution financière avec laquelle elles font affaire⁸³.

79 Pour en savoir plus, voir : [Just-in-Time \(JIT\) Inventory: A Definition and Comprehensive Guide | NetSuite](#) (en anglais seulement).

80 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.

81 Ibid.

82 Ibid.

83 RSG et Paiements Canada. Rapport de recherche qualitative sur l'état futur des paiements de détail par lots, 2022

ANALYSE DÉTAILLÉE A

Les principaux avantages des paiements en temps réel pour le payeur et le bénéficiaire dans ce cas d'utilisation sont le paiement instantané en tout temps et le coût global potentiellement plus faible par rapport aux méthodes plus coûteuses comme les virements sur carte de débit, les virements électroniques ou les chèques, selon la structure de prix. Toutefois, la possibilité d'une baisse des coûts ne représenterait pas un facteur déterminant comparativement aux options à faible coût existantes, comme les virements Interac ou les débits et crédits préautorisés pour les entreprises. Pour le fournisseur, les paiements en temps réel offrent également une plus grande certitude, ce qui réduit le risque de rétrofacturation.

Le cas d'utilisation du paiement instantané des fournisseurs peut être observé en action dans d'autres administrations où les paiements en

temps réel sont pris en charge. Par exemple, au Royaume-Uni, le système FPS permet des transferts immédiats entre entreprises⁸⁴. En Australie, le système NPP soutient les transferts en temps réel entre les comptes d'entreprise⁸⁵. Au Brésil, le système Pix permet aux entreprises de transférer instantanément des fonds à d'autres entreprises⁸⁶.

Pour que ce cas d'utilisation se concrétise avec succès au Canada, les institutions financières expéditrices doivent autoriser les PTR à partir des comptes d'entreprise. De même, les institutions financières destinataires doivent pouvoir recevoir et créditer les PTR aux comptes des fournisseurs. L'adoption dépend également de l'intégration aux systèmes de comptes créditeurs, des processus de facturation des fournisseurs, des mesures de lutte à la fraude adéquates et des contrôles appropriés des liquidités.

Dans l'ensemble, le paiement instantané des fournisseurs représente un cas d'utilisation opérationnel où un règlement immédiat améliore la liquidité des fournisseurs et la certitude des paiements. La valeur est la plus élevée dans les scénarios urgents ou dans les chaînes d'approvisionnement juste-à-temps, mais l'adoption dépendra des comportements de paiement des acheteurs, des coûts et des pratiques de trésorerie. Le recours continu aux paiements périodiques pour la gestion du fonds de roulement limitera la migration vers le nouveau système, ce qui pourrait entraîner une adoption ciblée plutôt que généralisée. Par conséquent, il est essentiel de soutenir une tarification concurrentielle, l'intégration dans les flux de trésorerie et de comptes créditeurs ainsi que des limites de transactions et de capacités de données suffisantes pour permettre le rapprochement des factures, afin d'étendre l'adoption au-delà des cas d'utilisation urgents.

⁸⁴ Pour en savoir plus, voir : [What is Faster Payments? A guide to the UK's real-time bank transfer system](#) (en anglais seulement).

⁸⁵ Pour en savoir plus, voir : [How Real Time Payments Are Transforming Business in Australia](#) (en anglais seulement).

⁸⁶ Pour en savoir plus, voir : [A guide to Pix payments in Brazil | Stripe](#) (en anglais seulement).



Conclusion

Le présent article portait sur plusieurs cas d'utilisation prometteurs de paiements en temps réel. Parmi les autres cas possibles d'utilisation des paiements en temps réel, mentionnons les paiements de loyer, le financement immédiat des prêts, une solution de rechange aux virements nationaux, les versements gouvernementaux, les paiements immédiats aux commerçants et les transactions immobilières. Les deux facteurs les plus susceptibles de favoriser la création et l'adoption de cas d'utilisation de paiements en temps réel sont les suivants : 1) le système répond à un besoin non satisfait ou résout un problème existant et 2) il répond aux dépendances qui permettent au cas d'utilisation de se concrétiser. Pour cette raison, certains cas d'utilisation de paiements en temps réel suivront sans doute une voie d'accès au marché plus rapide que d'autres.

Dans l'ensemble, l'adoption des PTR devrait être sélective. Ces derniers ne remplaceront pas les systèmes existants, mais viendront plutôt les compléter. Les processus par lots demeureront essentiels dans les domaines où l'efficacité, la gestion des liquidités et l'intégration des processus actuels l'emportent sur la nécessité d'un traitement immédiat. Le rythme d'adoption sera déterminé moins par la disponibilité du système et davantage par la préparation de l'écosystème dans lequel il s'imbriquera, y compris l'intégration des émetteurs de factures et du gouvernement, l'harmonisation des flux de travail et le renforcement éventuel de capacités de soutien comme la demande de paiement. Le système de PTR réussira là où il est intégré dans des parcours de paiement précis avec une valeur claire, plutôt que comme solution de remplacement générale des modes de paiement existants.

Le lancement imminent du système de PTR modernisera le paysage financier du Canada en permettant la compensation et le règlement instantanés et en tout temps de paiements électroniques, riches en données. Les consommateurs y gagneront un contrôle sans précédent de leurs finances, ce qui leur permettra d'effectuer des paiements urgents et de voir les transferts de fonds en quelques secondes. Pour les entreprises, le PTR stimulera immédiatement la gestion des liquidités et des flux de trésorerie, leur permettant de prendre de meilleures décisions d'affaires, de renforcer leurs opérations et de contribuer à la prospérité économique du Canada. Enfin, le système de PTR permet aux fournisseurs de services de paiement de créer des produits financiers adaptés et novateurs, offrant aux consommateurs et aux entreprises plus de choix quant à la façon dont ils effectuent et reçoivent des paiements.

**LE LANCEMENT IMMINENT
DU SYSTÈME DE PTR
MODERNISERA LE
PAYSAGE FINANCIER DU
CANADA EN PERMETTANT
LA COMPENSATION
ET LE RÈGLEMENT
INSTANTANÉS ET EN TOUT
TEMPS DE PAIEMENTS
ÉLECTRONIQUES, RICHES
EN DONNÉES.**

CONSTATATIONS

Les sections ci-dessous s’appuient sur différents canaux de données et visent à donner une vue d’ensemble des habitudes des consommateurs et des entreprises en ce qui concerne les paiements papier, par carte et électroniques⁸⁷.



⁸⁷ Toutes les variations en pourcentage indiquées dans les sections suivantes sont fondées sur un calcul de la variation annuelle moyenne en pourcentage, sauf indication contraire. Pour trouver la variation en pourcentage, vous devez d’abord soustraire la valeur antérieure de l’indice de la valeur ultérieure, puis diviser cette différence par la valeur antérieure de l’indice et finalement multiplier le résultat par 100.

Tendances sur cinq ans des paiements au Canada

En 2025, les Canadiens ont effectué 26,7 milliards de paiements, pour une valeur de 12,9 billions de dollars. Au cours des cinq dernières années, le volume et la valeur totaux des paiements ont tous deux augmenté de 37 pour cent (voir le **tableau 4 : Tendances sur cinq ans des paiements au Canada**). La croissance du volume et de la valeur totaux des paiements à long terme est demeurée stable. Les taux de croissance annuels composés sur cinq ans pour le volume et la valeur totaux des paiements ont augmenté à un rythme qui s’est accéléré de 2019 à 2025. La baisse de la croissance en 2020 est attribuable à l’effet de contraction de la pandémie de COVID-19. Ce recul explique également pourquoi le taux de croissance sur cinq ans du volume et de la valeur totaux des paiements était exceptionnellement élevé en 2025 par rapport aux années précédentes. Pour en savoir plus, voir la **figure 4 : Taux de croissance annuel composé sur cinq ans du total des paiements (volume et valeur)**.

Les paiements par carte, par virement en ligne et par TEF ont été les principaux facteurs de croissance du volume et de la valeur au cours des cinq dernières années. Les cartes de crédit ont mené tous les autres types de cartes quant à la croissance sur cinq ans du volume et de la valeur, à 75 pour cent et à 66 pour cent respectivement. Dans

l’ensemble, les cartes de crédit ont représenté 43 pour cent du volume total des paiements en 2025. Bien que les cartes prépayées aient représenté moins de 1 pour cent de la valeur totale des paiements en 2025, elles représentent le deuxième type de carte qui a enregistré la croissance la plus rapide (53 pour cent) en valeur au cours des cinq dernières années.

Le volume des virements en ligne a augmenté de 110 pour cent, tandis que la valeur a augmenté de 169 pour cent par rapport à 2020. Bien que les virements en ligne représentent une proportion relativement faible du volume et de la valeur totaux des paiements (6 pour cent et 5 pour cent respectivement), ils ont continué d’afficher la plus forte croissance de volume et de valeur de tous les modes de paiement au cours des cinq dernières années. Le taux de croissance annuel composé sur cinq ans (volume et valeur) des virements en ligne a continué d’augmenter à un rythme moins rapide. Pour en savoir plus, voir la **figure 5 : Taux de croissance annuel composé sur cinq ans des virements en ligne (volume et valeur)**. L’utilisation du Virement Interac explique en partie cette tendance à la baisse. Les virements en ligne consistent en grande partie en transactions de Virement Interac. Au fil du temps, l’utilisation du Virement Interac est devenue

généralisée, et le marché approche de la maturité. Les courbes du volume et de la valeur du taux de croissance annuel composé sur cinq ans des virements en ligne devraient éventuellement s’aplatir.

En 2025, les paiements par TEF ont représenté 63 pour cent de la valeur totale des paiements et se sont classés au troisième rang parmi tous les types de paiements pour la croissance de la valeur des cinq dernières années (59 pour cent). Dans la catégorie des modes de paiement papier, la croissance à long terme de l’argent comptant et des chèques était contraire à la tendance actuelle. Au cours des cinq dernières années, le volume et la valeur des transactions en argent comptant ont augmenté respectivement de 5 pour cent et de 10 pour cent, tandis que le volume et la valeur des transactions par chèque ont diminué de 26 pour cent et de 16 pour cent respectivement. L’utilisation de l’argent comptant est relativement stable depuis 2020, l’argent étant utilisé pour environ 20 pour cent des achats au PDV, ce qui représente 11 pour cent de la valeur totale des transactions au PDV⁸⁸. Bien que les Canadiens utilisent de plus en plus les modes de paiement électronique, 55 pour cent d’entre eux ne prévoient pas abandonner complètement l’argent comptant et souhaitent continuer à utiliser de l’argent comptant⁸⁹.

TABLEAU 4 : TENDANCES SUR CINQ ANS DES PAIEMENTS AU CANADA

Mode de paiement	Volume total en 2020		Volume total en 2025		Changement par rapport à 2020 %
	en millions	% du volume totale	en millions	% du volume total	
Argent comptant	2 242	12 %	2 359	9 %	5 %
Chèque	432	2 %	320	1 %	-26 %
GAB	408	2 %	318	1 %	-22 %
Débit	5 699	29 %	6 793	25 %	19 %
Crédit	6 640	34 %	11 590	43 %	75 %
Cartes prépayées	303	2 %	394	1 %	30 %
TEF	2 908	15 %	3 250	12 %	12 %
Virement en ligne	801	4 %	1 683	6 %	110 %
Total	19 433	100 %	26 707	100 %	37 %

Mode de paiement	Valeur totale en 2020		Valeur totale en 2025		Changement par rapport à 2020 %
	en M\$	% de la valeur totale	en M\$	% de la valeur totale	
Argent comptant	51 231	1 %	56 233	1 %	10 %
Chèque	3 056 371	32 %	2 579 535	20 %	-16 %
GAB	77 371	1 %	70 358	1 %	-9 %
Débit	251 731	3 %	304 763	2 %	21 %
Crédit	618 300	7 %	1 024 400	8 %	66 %
Cartes prépayées	17 884	0 %	27 359	0 %	53 %
TEF	5 147 089	54 %	8 209 393	63 %	59 %
Virement en ligne	249 123	3 %	669 150	5 %	169 %
Total	9 469 100	100 %	12 941 192	100 %	37 %

88 Pour en savoir plus, voir [Enquête sur les modes de paiement – Banque du Canada](#).

89 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

FIGURE 4 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL COMPOSÉ SUR CINQ ANS DU TOTAL DES PAIEMENTS (VOLUME ET VALEUR)

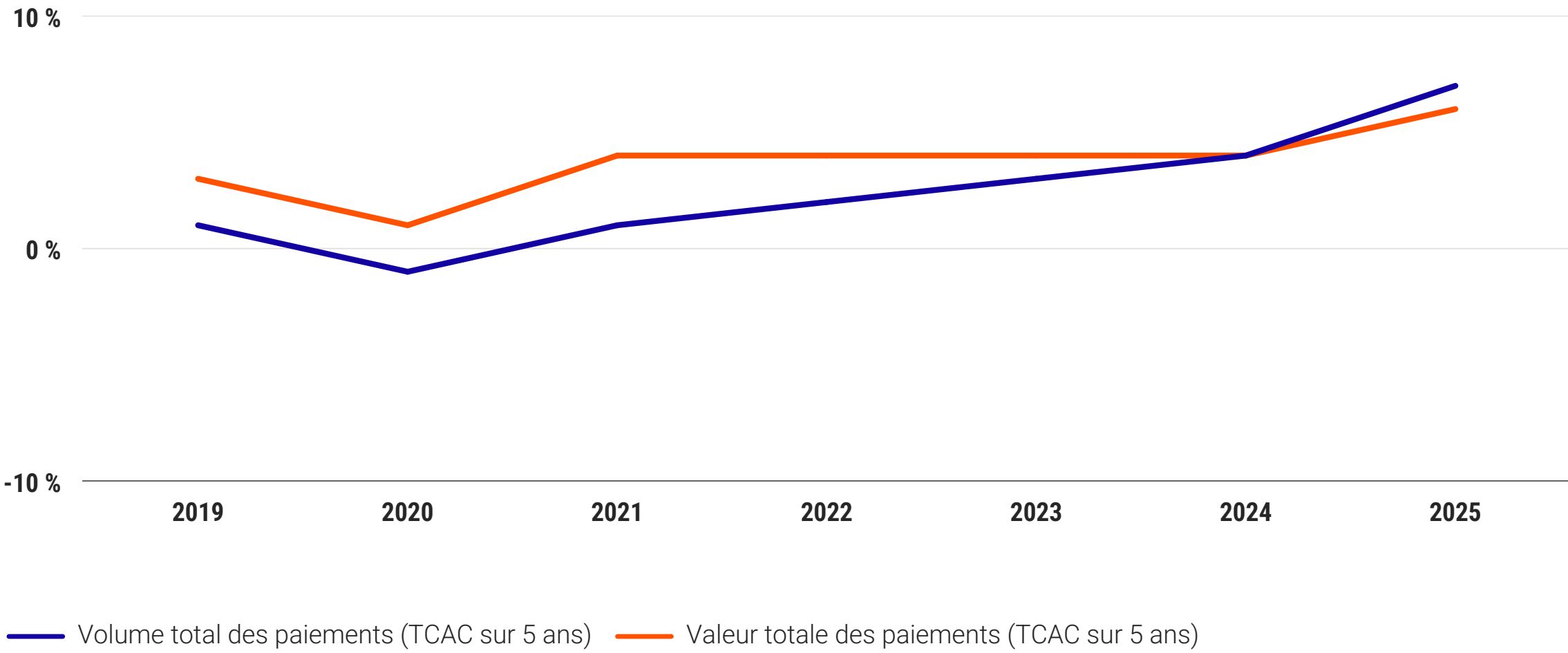
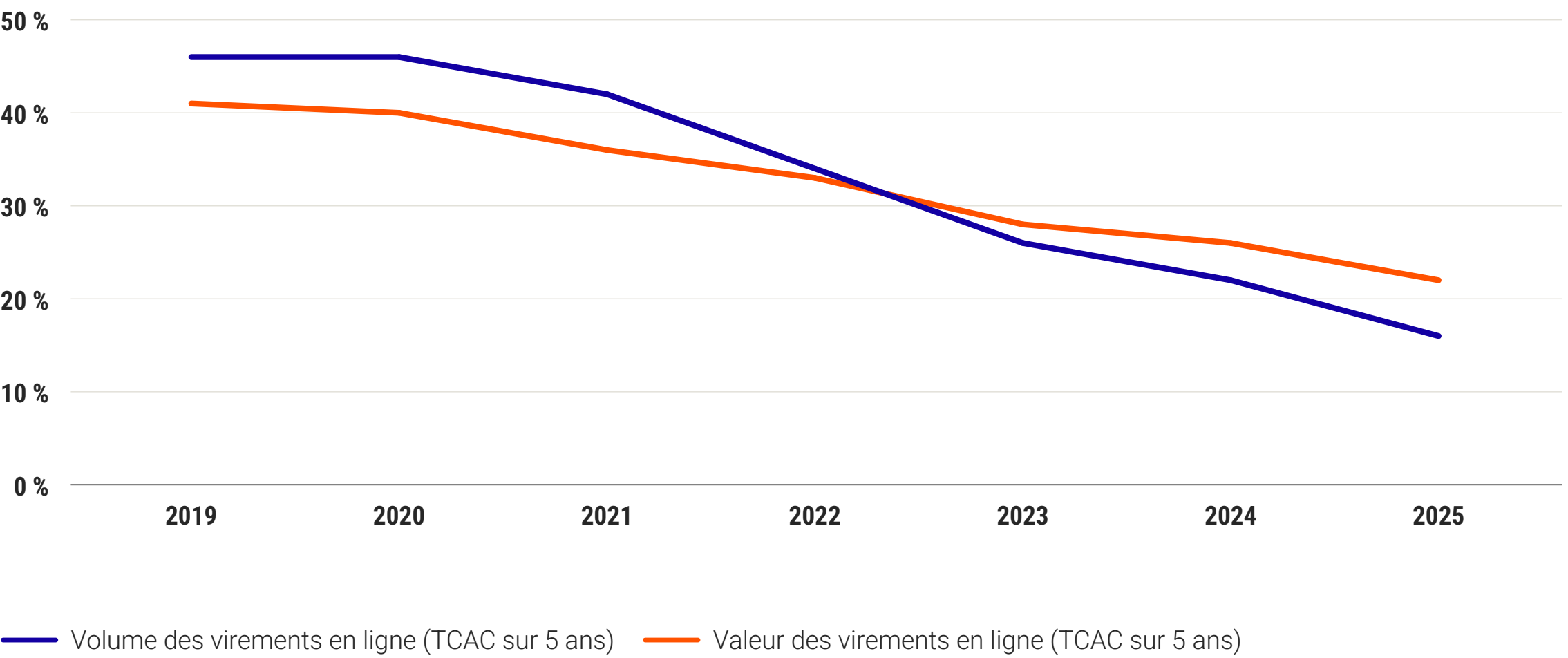


FIGURE 5 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL COMPOSÉ SUR CINQ ANS DES VIREMENTS EN LIGNE (VOLUME ET VALEUR)



Tendances sur 12 mois des paiements au Canada

L'analyse qui suit compare les données de 2025 aux données de 2024 (voir le **tableau 5 : Tendances sur un an des paiements au Canada**). Cette comparaison sert à vérifier si les tendances des dernières années se poursuivent et à détecter l'émergence de tendances potentielles.

Le PIB réel du Canada a crû de 1,7 pour cent en 2025 (comparativement à 2 pour cent en 2024), son rythme annuel étant le plus lent depuis 2020. Le ralentissement de la croissance du PIB en 2025 s'explique principalement par la baisse des exportations, en particulier vers les États-Unis⁹⁰. Par conséquent, le volume et la valeur totaux des paiements ont connu des gains modestes sur 12 mois (3 pour cent et 5 pour cent respectivement).

La tendance du taux de croissance annuel composé sur un an pour le volume total des paiements peut être examinée en deux parties : il y a eu une forte baisse et un rebond entre 2019 et 2021, suivis d'une tendance à la

baisse progressive entre 2021 et 2025. La tendance du taux de croissance annuel composé sur un an pour la valeur totale des paiements a fluctué davantage de 2019 à 2025. Il y a eu une baisse et une forte hausse entre 2019 et 2021, suivies des fluctuations continues des taux de croissance de 2022 à 2025. Divers chocs économiques peuvent être liés aux fluctuations des tendances relatives au volume et à la valeur : les répercussions de la COVID-19 et la période de reprises connexe; l'évolution du taux d'inflation au Canada, qui est passé d'une forte hausse après la pandémie à un ralentissement progressif; et l'incidence des droits de douane américains sur les exportations, les investissements et les dépenses des entreprises, l'emploi et les dépenses de consommation du Canada⁹¹. Pour en savoir plus, voir la **figure 6 : Taux de croissance annuel composé sur un an du total des paiements (volume et valeur)**.

TABLEAU 5 : TENDANCES SUR UN AN DES PAIEMENTS AU CANADA

Mode de paiement	Volume total en 2024		Volume total en 2025		Changement par rapport à 2024 %
	en millions	% du volume total	en millions	% du volume total	
Argent comptant	2 544	10 %	2 359	9 %	-7 %
Chèque	340	1 %	320	1 %	-6 %
GAB	337	1 %	318	1 %	-6 %
Débit	6 731	26 %	6 793	25 %	1 %
Crédit	10 880	42 %	11 590	43 %	7 %
Cartes prépayées	372	1 %	394	1 %	6 %
TEF	3 222	12 %	3 250	12 %	1 %
Virement en ligne	1 486	6 %	1 683	6 %	13 %
Total	25 913	100 %	26 707	100 %	3 %

Mode de paiement	Valeur totale en 2024		Valeur totale en 2025		Changement par rapport à 2024 %
	en M\$	% de la valeur totale	en M\$	% de la valeur totale	
Argent comptant	62 667	1 %	56 233	1 %	-10 %
Chèque	2 715 700	22 %	2 579 535	20 %	-5 %
GAB	62 089	1 %	70 358	1 %	13 %
Débit	302 214	2 %	304 763	2 %	1 %
Crédit	974 500	8 %	1 024 400	8 %	5 %
Cartes prépayées	25 467	0 %	27 359	0 %	7 %
TEF	7 647 900	62 %	8 209 393	63 %	7 %
Virement en ligne	568 576	5 %	669 150	5 %	18 %
Total	12 359 113	100 %	12 941 191	100 %	5 %

90 Pour en savoir plus, voir [Le Quotidien – Produit intérieur brut, revenus et dépenses, quatrième trimestre de 2025](#).
91 Pour en savoir plus, voir [Aperçu de la situation économique et budgétaire | Budget 2025](#).

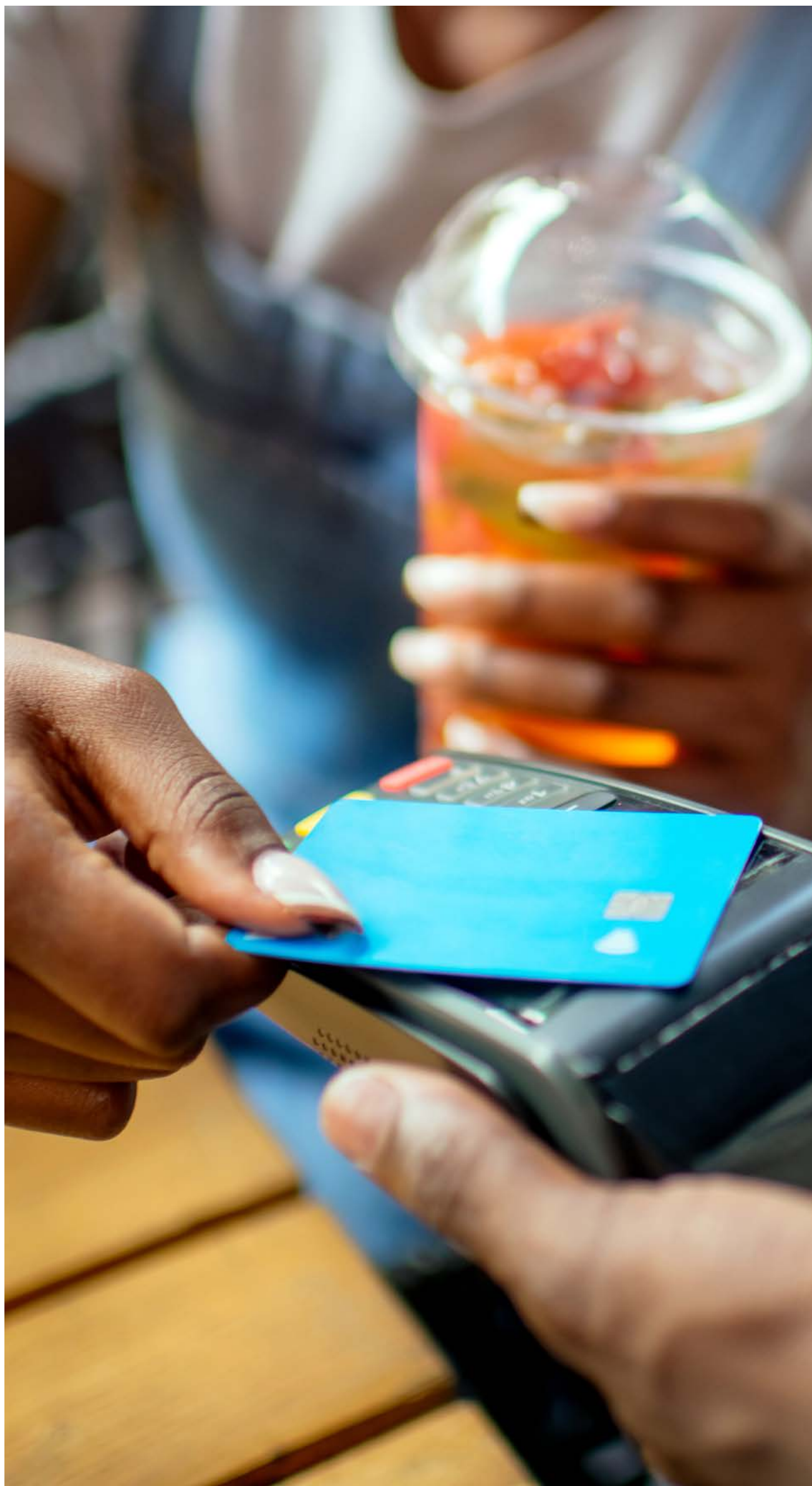
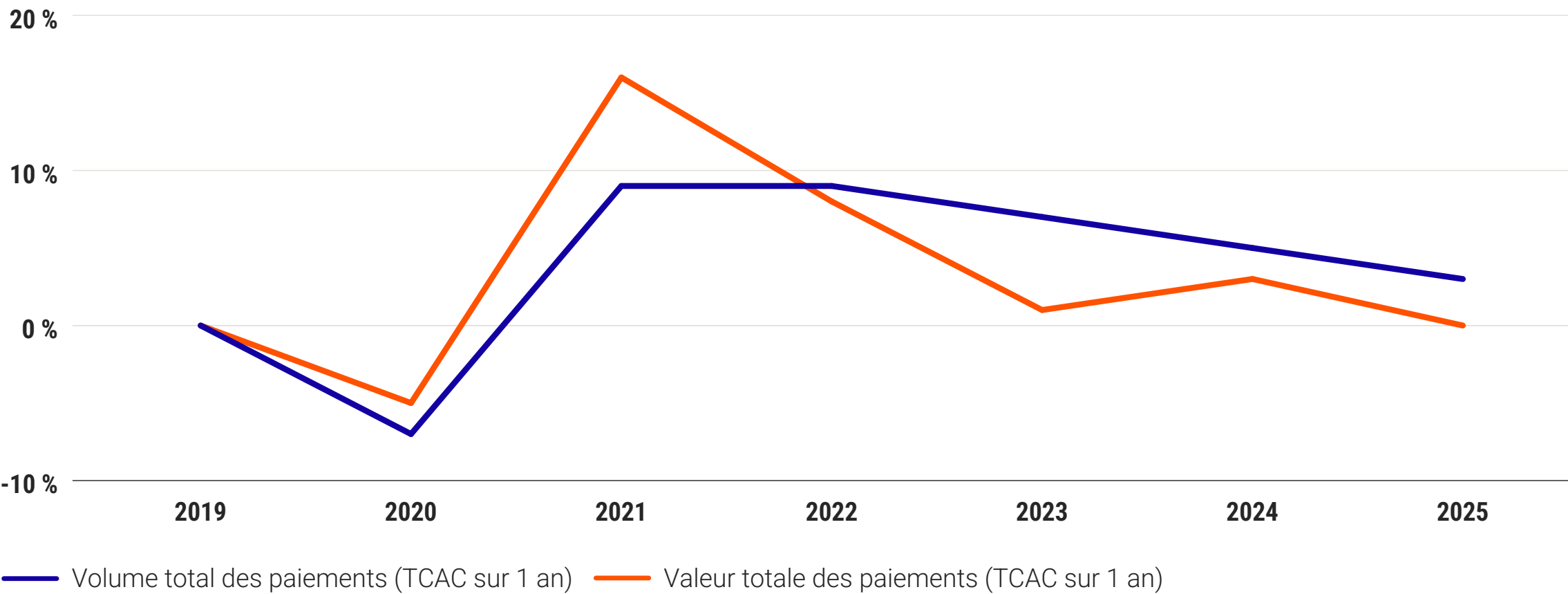


FIGURE 6 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL COMPOSÉ SUR UN AN DU TOTAL DES PAIEMENTS (VOLUME ET VALEUR)



Dans l'ensemble, les tendances sur 12 mois des transactions de paiement sont semblables à celles observées il y a un an. Les volumes et les valeurs des paiements par cartes ont augmenté en 2025. Les cartes de crédit ont enregistré la plus forte croissance d'une année sur l'autre du volume des transactions, tandis que les cartes prépayées ont affiché la plus forte croissance d'une année sur l'autre de la valeur des transactions. Les cartes de crédit et de débit ont été les deux principaux modes de paiement des achats en magasin et en ligne par les Canadiens et ont représenté 68 pour cent du volume total des paiements en 2025 (chiffre inchangé par rapport à il y a un an).

En 2025, le volume et la valeur des virements en ligne ont augmenté respectivement de 13 pour cent et de 18 pour cent (comparativement à 16 pour cent et 23 pour cent il y a un an). Les virements en ligne sont demeurés le mode de paiement affichant la plus forte croissance du volume et de la valeur sur 12 mois, grâce notamment à l'utilisation du Virement Interac. Le volume et la valeur des virements Interac ont augmenté de 14 pour cent et de 18 pour cent respectivement en 2025, en légère hausse par rapport à l'an dernier. Le nombre annuel moyen de transactions par Virement Interac par utilisateur a augmenté de 9 pour cent pour s'établir à 42 en 2025⁹².

La croissance sur 12 mois du volume et de la valeur des TEF était presque identique aux gains enregistrés en 2024. Le volume des TEF a augmenté de 1 pour cent (chiffre inchangé par rapport à il y a un an), tandis que la valeur a augmenté de 7 pour cent (une hausse par rapport à 6 pour cent en 2024). Les gains de volume et de valeur sur 12 mois pour les TEF sont principalement attribuables à la croissance du volume et de la valeur des transferts automatisés de fonds commerciaux (4 pour cent et 9 pour cent respectivement).

Le volume des paiements en argent comptant a diminué de 7 pour cent et de 10 pour cent respectivement sur

12 mois. L'utilisation des chèques a enregistré une baisse plus marquée du volume et de la valeur sur 12 mois par rapport à l'argent comptant. Le volume et la valeur des paiements par chèque ont diminué respectivement de 6 pour cent et de 5 pour cent en 2025. Cette situation est attribuable à une baisse du volume et de la valeur des chèques commerciaux en 2024 (respectivement de 9 pour cent et de 5 pour cent). Le recul du volume et de la valeur des chèques personnels d'une année à l'autre a été de 1 pour cent et de 5 pour cent, respectivement.

92 Données fournies par Interac.

FAITS SAILLANTS DE 2025

Au total, en 2025, les Canadiens ont effectué

2,4 milliards

de transactions en argent comptant d'une valeur totale de

56 milliards

de dollars⁹³.

Le volume et la valeur des transactions en argent comptant ont diminué, respectivement, de

7 % et 10 %

d'une année sur l'autre⁹⁴.

À long terme, le volume et la valeur des transactions en argent comptant ont diminué, affichant des taux de croissance annuels composés sur 10 ans de

-9 % & -6 %

respectivement.

La valeur moyenne des opérations en argent comptant était de

24 \$

égale à 2024⁹⁵.

Argent comptant

L'utilisation de l'argent comptant a diminué plus fortement en 2025. Le pourcentage de diminution sur 12 mois du volume de transactions était de 2 pour cent (égal à 2024)⁹⁶. La valeur des transactions a diminué de 10 pour cent sur 12 mois (comparativement à 8 pour cent en 2024)⁹⁷.

Toutefois, les paiements en argent comptant ont diminué graduellement à long terme. Le taux de croissance annuel composé sur 10 ans de leur volume était de -9 pour cent et celui de leur valeur, de -6 pour cent. Les Canadiens ont effectué un total 2,4 milliards de transactions en argent comptant d'une valeur de 56 milliards de dollars en 2025⁹⁸. La valeur moyenne des transactions en espèces était de 24 \$, en baisse par rapport aux 25 \$ de 2024.⁹⁹

En 2025, les transactions en argent comptant ont constitué 9 pour cent du volume total des paiements et 1 pour cent de la valeur totale des paiements. L'argent comptant est demeuré le quatrième mode de paiement le plus utilisé, derrière les cartes de crédit et de débit et les TEF selon le volume.

Pour les paiements au PDV, le volume des transactions en argent comptant a diminué de 7 pour cent pour s'établir à 2.1 milliards de transactions, tandis que la valeur a diminué de 10 % pour

s'établir à 51 milliards de dollars par rapport à 2024¹⁰⁰. Dans l'ensemble, les transactions en argent comptant représentaient respectivement 11 pour cent et 4 pour cent du volume et de la valeur totaux des paiements au PDV et étaient loin derrière les cartes de crédit et de débit.

Les Canadiens utilisent moins souvent l'argent comptant pour les paiements au PDV et entre particuliers que les options numériques, comme les cartes de crédit, les cartes de débit et les cartes prépayées, et le Virement Interac. Les facteurs qui expliquent ce changement de comportement dans l'utilisation des paiements comprennent : la facilité et la commodité accrues des paiements sans contact, l'obtention de récompenses de fidélité pour l'utilisation de cartes de débit et de crédit, et d'autres avantages liés aux paiements par carte et par Virement Interac, comme la facilité du suivi des dépenses et l'amélioration de la sécurité¹⁰¹. Les portefeuilles numériques et les applications

de paiement mobile font aussi concurrence à ces modes de paiement établis pour remplacer l'argent comptant lors des paiements au point de vente et des paiements entre particuliers.

Malgré la baisse à long terme des paiements en argent comptant, 45 pour cent des Canadiens ont continué d'utiliser fréquemment de l'argent en 2025 (une baisse importante par rapport à 48 pour cent en 2024). Il s'agissait de personnes qui utilisaient de l'argent comptant toutes les deux semaines ou plus souvent pour faire des paiements. Le profil des utilisateurs fréquents d'argent comptant est demeuré inchangé. Ils ont tendance à être des hommes plus âgés, moins scolarisés, non bancarisés et à vivre dans des régions rurales et à l'extérieur du Québec. Ils étaient également plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes et d'avoir un revenu annuel du ménage plus faible¹⁰².

93 Chiffres fondés sur des données fournies par la Banque du Canada. Remarque : Le rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements utilise une extrapolation des données sur les achats en espèces aux points de vente – tirées de l'étude de la Banque du Canada de 2025 sur les méthodes de paiement pour le mois de novembre 2025 – pour estimer le volume total des transactions en espèces pour l'année 2025 dans son ensemble.

94 Ibid. Remarque : La Banque du Canada a révisé son estimation de la valeur quotidienne moyenne des paiements en espèces par personne, en se fondant sur l'Enquête de 2024 sur les méthodes de paiement. L'estimation actualisée pour 2024 concernant la valeur des paiements en espèces est utilisée dans le rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements ; elle diffèrera de l'estimation présentée dans le rapport de 2025. Ce changement influe également sur le calcul de la croissance d'une année à l'autre de la valeur des paiements en espèces.

95 Ibid.

96 Ibid.

97 Ibid.

98 Ibid.

99 Ibid.

100 Ibid. Remarque : Pour calculer le volume et la valeur des transactions de l'argent comptant aux points de vente, on suppose que ceux-ci représentent 90 % du volume et de la valeur totaux des transactions en de l'argent comptant.

101 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

102 Ibid. Remarque : Utilisation fréquente de l'argent comptant = tous les jours, deux ou trois fois par semaine, une fois par semaine ou toutes les deux ou trois semaines.



Le nombre moyen de fois où de l'argent comptant a été utilisé au cours d'une semaine donnée était de 3,7 pour les Canadiens qui ont utilisé de l'argent comptant (assez semblable à 3,5 en 2024)¹⁰³. Près du tiers des Canadiens (32 pour cent) qui ont utilisé de l'argent comptant une fois par mois ou plus souvent l'ont utilisé pour leurs paiements courants, comme pour faire des achats, payer des dépenses ou rembourser un ami ou un membre de la famille (taux inchangé par rapport à 2024)¹⁰⁴. Trente-neuf pour cent ont utilisé l'argent comptant non seulement pour leurs paiements courants, mais en ont aussi gardé en cas d'urgence (par rapport à 42 pour cent en 2024)¹⁰⁵. Près de trois Canadiens sur dix (29 pour cent) conservaient principalement de l'argent comptant en cas d'urgence (par rapport à 26 pour cent en 2024), ce qui signifie qu'ils avaient cessé d'utiliser l'argent comptant pour les paiements quotidiens¹⁰⁶. Dans l'ensemble, on a observé en 2025, chez les utilisateurs d'argent comptant, une légère tendance à délaisser l'utilisation de l'argent comptant à des fins diverses au profit d'une utilisation réservée aux situations d'urgence.

Les situations les plus courantes de paiement en argent comptant étaient les mêmes qu'en 2024 et

comprenaient les suivantes : payer pour des achats de faible valeur (20 \$ ou moins) (66 pour cent); laisser un pourboire (49 pour cent); rembourser quelqu'un pour de l'argent emprunté (35 pour cent); faire un cadeau en argent à une personne (26 pour cent); faire un don de bienfaisance (19 pour cent); payer pour des achats de grande valeur (plus de 20 \$) (19 pour cent); et acheter des biens ou des services « au noir » pour éviter de payer des taxes (15 pour cent)¹⁰⁷.

De nombreux Canadiens ont tout de même reçu une partie ou la totalité de leur revenu d'emploi en argent comptant. Plus d'un Canadien sur quatre (27 pour cent) a reçu au moins une partie de son revenu d'emploi mensuel en argent comptant, et 4 pour cent des Canadiens ont reçu la majeure partie de leur revenu en argent comptant (c.-à-d. que plus de 50 pour cent de leur revenu mensuel a été versé en argent comptant). La proportion de Canadiens qui n'ont reçu aucune partie de leur revenu d'emploi mensuel en argent était de 67 pour cent (plus ou moins le même taux par rapport à 68 pour cent l'an dernier)¹⁰⁸.

Les principaux facteurs favorisant une utilisation fréquente de l'argent comptant au Canada étaient l'acceptation généralisée, la rapidité

et la capacité d'utiliser ses propres fonds plutôt que d'emprunter (mêmes facteurs qu'en 2024). La facilité de budgétiser les dépenses figure également parmi les cinq principaux facteurs liés à l'utilisation de l'argent comptant, à égalité avec la facilité/la commodité¹⁰⁹. Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d'utilisation de l'argent comptant, voir le **tableau 6 : Cinq principaux facteurs d'utilisation de l'argent comptant (consommateurs)**.

Les hommes étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes d'utiliser de l'argent comptant pour acheter des biens ou des services « au noir » afin d'éviter de payer des taxes (18 pour cent par rapport à 12 pour cent respectivement) et de se faire rémunérer pour un emploi (10 pour cent par rapport à 6 pour cent respectivement) en argent comptant. Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'utiliser de l'argent comptant pour acheter des biens ou des services (7 pour cent par rapport à 2 pour cent). Les Canadiens plus âgés (55 ans et plus) étaient beaucoup plus susceptibles que les jeunes (18 à 34 ans) et les Canadiens d'âge moyen (35 à 54 ans) d'utiliser de l'argent comptant pour payer des achats de faible valeur (75 pour cent

par rapport à 51 pour cent et 66 pour cent respectivement)¹¹⁰.

Les principales raisons pour lesquelles certains consommateurs utilisent de l'argent comptant pour faire des achats au PDV sont restées les mêmes par rapport à 2024 et comprenaient : le fait d'avoir en main de l'argent comptant qu'ils veulent dépenser (44 pour cent); le fait que le montant de la transaction soit peu élevé — moins de 15 \$ (29 pour cent); la facilité et la commodité de l'argent comptant pour cette transaction (27 pour cent); le fait que les paiements en argent comptant se font rapidement (21 pour cent); le fait que le commerçant préfère les paiements en argent comptant ou n'accepte que ce mode de paiement (19 pour cent); et le fait que l'argent comptant aide à gérer les dépenses (16 pour cent)¹¹¹.

Parmi les Canadiens qui ont utilisé l'argent comptant pour effectuer des paiements entre particuliers, leurs principales raisons étaient les mêmes qu'en 2024, c'est-à-dire : il était plus facile et plus pratique pour eux d'utiliser de l'argent comptant (29 pour cent); la personne à qui ils donnaient de l'argent préférait recevoir de l'argent comptant ou n'acceptait que cela (29 pour cent); ils avaient de l'argent en main qu'ils

103 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Les mentions nulles sont exclues.

104 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

105 Ibid.

106 Ibid.

107 Ibid.

108 Ibid.

109 Ibid.

110 Ibid.

111 Ibid.

voulaient dépenser (29 pour cent); les paiements en argent comptant se font rapidement (22 pour cent); le montant de la transaction était peu élevé — moins de 15 \$ (21 pour cent); et c’est un mode de paiement sécuritaire (14 pour cent)¹¹².

Les plus grandes frustrations que les Canadiens ont éprouvées lorsqu’ils ont utilisé de l’argent comptant pour leurs paiements sont restées les mêmes qu’en 2024 : ne pas avoir suffisamment d’argent sous la main pour effectuer un paiement (25 pour cent); ne pas être en mesure d’effectuer des achats en ligne (24 pour cent); les magasins qui n’acceptent pas de billets de grande valeur (22 pour cent); il est difficile de récupérer l’argent perdu ou volé, car la propriété n’est pas facile à retracer (17 pour cent); moins commode que les paiements par carte ou le Virement Interac (15 pour cent); et il est difficile de suivre ses dépenses (15 pour cent)¹¹³.

Comparativement aux Canadiens d’âge moyen et aux Canadiens âgés, les jeunes sont beaucoup plus susceptibles de se sentir coupables de dépenser lorsqu’ils utilisent de l’argent comptant plutôt qu’une carte ou un mode de

paiement numérique (19 pour cent par rapport à 9 pour cent et 6 pour cent respectivement)¹¹⁴. Comparativement aux autres groupes d’âge, les Canadiens âgés étaient peu susceptibles d’avoir de la difficulté ou de ressentir de la frustration à utiliser l’argent comptant pour effectuer leurs paiements. Plus de deux répondants sur cinq (45 pour cent) n’ont pas éprouvé de difficultés lorsqu’ils ont effectué des paiements en argent comptant¹¹⁵.

Bien que la tendance à long terme consiste à s’éloigner de l’argent comptant, la majorité des Canadiens ne souhaitent pas que l’argent comptant disparaisse complètement. En effet, plus de la moitié des Canadiens (55 pour cent) ont indiqué qu’ils ne souhaitaient pas que l’argent comptant disparaisse (à peu près inchangé par rapport à 57 pour cent en 2024), alors que 13 pour cent des Canadiens s’en passent déjà totalement (à peu près inchangé par rapport à 11 pour cent en 2024)¹¹⁶.

Les jeunes Canadiens étaient beaucoup plus susceptibles que les autres groupes d’âge de ne pas utiliser d’argent comptant (inchangé par rapport à 2024). Un jeune Canadien

sur cinq n’a pas du tout utilisé d’argent comptant (à peu près inchangé par rapport à 18 pour cent en 2024), alors qu’ils étaient 35 pour cent à envisager de s’en passer. Les Canadiens âgés et d’âge moyen étaient beaucoup plus susceptibles que les jeunes Canadiens de vouloir continuer à utiliser l’argent comptant. Soixante-trois pour cent des Canadiens âgés et 53 pour cent des Canadiens d’âge moyen n’avaient pas l’intention de se passer complètement d’argent comptant, comparativement à 45 pour cent des jeunes Canadiens¹¹⁷.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles certains Canadiens n’ont pas envie que l’argent comptant disparaisse. De nombreuses personnes dépendent encore beaucoup de l’argent comptant, spécialement les personnes âgées, les personnes non bancarisées et celles qui utilisent l’argent comptant pour faire de petits paiements. L’argent comptant permet aux consommateurs de gérer leurs dépenses. Enfin, l’argent comptant reste un mode de paiement de choix en cas de crise, parce qu’il est largement accepté et non affecté par les problèmes technologiques (comme une panne de courant ou d’Internet).

Le projet de loi C-2, présenté par le gouvernement du Canada en juin 2025, pourrait avoir une incidence sur l’utilisation globale de l’argent comptant par les Canadiens à l’avenir. Il vise à renforcer les lois fédérales en matière de lutte contre le blanchiment d’argent en rendant illégal pour toute personne, entreprise, banque ou tout organisme de bienfaisance d’accepter un paiement, un don ou un dépôt de 10 000 \$ ou plus en espèces¹¹⁸. Il interdirait également aux entreprises de déposer leurs revenus quotidiens dans une fente postale sécurisée après les heures d’ouverture des banques¹¹⁹. Ces deux mesures pourraient créer des frictions en rendant plus risqué et plus difficile pour les entreprises d’exercer leurs activités en espèces. Certaines entreprises qui ont beaucoup de liquidités pourraient avoir de la difficulté à déposer tous leurs bénéfices dans une banque. Si ces irritants poussent suffisamment d’entreprises à se passer d’espèces, cela pourrait contribuer à faire diminuer davantage l’utilisation de l’argent comptant.



TABLEAU 6 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DE L’ARGENT COMPTANT (CONSOMMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente d’argent comptant (n=1 717)	
Acceptation généralisée	37 %
Rapide	37 %
Capacité d’utiliser mes propres fonds (plutôt que d’emprunter)	25 %
Anonyme	21 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	20 %
Facilite la gestion du budget des dépenses	20 %

Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment

112 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
113 Ibid.
114 Ibid.
115 Ibid.
116 Ibid.
117 Ibid.
118 Pour en savoir plus, voir : [Canada shouldn’t go cashless](#).
119 Ibid.

FAITS SAILLANTS DE 2025

En tout,

320 millions

de transactions par chèque d'une valeur totale de

2,6 billions

de dollars ont été effectuées. Le volume et la valeur ont diminué de 6 % et de 5 % respectivement par rapport à 2024.

Les paiements par chèque représentaient

1 %

du volume total des paiements (comparativement à 2 % il y a un an) et

20 %

de la valeur totale des paiements (comparativement à 22 % en 2024).

Le volume des paiements par chèque chez les particuliers a diminué de 1 % pour s'établir

134 millions

de transactions, et leur valeur a aussi diminué de 5 % par rapport à 2024, pour s'établir à 50 milliards de dollars.

Le volume des chèques commerciaux a diminué de 9 % pour s'établir à 186 millions de transactions, tandis que leur valeur a diminué de 5 % pour s'établir à 2,5 billions de dollars. La valeur des chèques commerciaux représentait

98 %

de la valeur totale des chèques, un pourcentage inchangé par rapport à 2024.

La valeur moyenne des transactions par chèque a augmenté de 1 % pour s'établir à

8 056 \$

comparativement à 7 987 \$ en 2024.

Chèque et effet papier

L'utilisation globale des chèques a continué de diminuer en 2025. Le volume a diminué de 6 % pour s'établir à 320 millions de transactions, tandis que la valeur des chèques a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 2,6 billions de dollars.

Les chèques étaient moins utilisés par les consommateurs que par les entreprises. Le volume de chèques personnels a représenté 42 % du volume total de chèques en 2025. Toutefois, en 2025, le volume des chèques commerciaux a connu une baisse plus marquée d'une année à l'autre que celui des chèques personnels. En effet, sur 12 mois, le volume des chèques personnels a diminué de 1 % par rapport à 9 % pour les chèques commerciaux.

Dans l'ensemble, la baisse d'une année sur l'autre du volume des chèques commerciaux a représenté 90 % de la diminution du volume total des chèques enregistrée en 2025 par rapport à l'année précédente. L'utilisation des chèques commerciaux comprenait 98 % de la valeur totale des chèques en 2025, un pourcentage inchangé par rapport à l'an dernier.

La valeur moyenne des transactions par chèque a augmenté de 1 %, passant de 7 987 \$ à 8 056 \$ en 2025. La valeur moyenne des transactions

par chèque personnel et commercial était de 373 \$ et de 13 586 \$ respectivement en 2025.

Les Canadiens utilisaient des chèques moins souvent que les entreprises. Trente-neuf pour cent des Canadiens ont déclaré avoir utilisé des chèques moins d'une fois par mois, contre 26 % des entreprises. Quarante-deux pour cent des Canadiens n'ont pas utilisé de chèques du tout, contre 20 % des entreprises¹²⁰.

Les Canadiens ne faisaient pas de paiements par chèque plus souvent pour les raisons suivantes : aucun besoin d'en faire plus (51 %), aucun intérêt à payer par chèque (38 %), moins commode que les autres modes de paiement (28 %), pas assez rapide (15 %); paiements par chèque non acceptés par les détaillants (14 %); et ne reçoivent pas de rabais ou de récompenses de fidélité pour avoir utilisé ce mode de paiement (12 %)¹²¹. Ces résultats sont demeurés relativement inchangés par rapport à l'année précédente.

Les Canadiens préfèrent les paiements par chèque, car ils facilitent le suivi des dépenses, sont perçus comme étant plus pratiques que les autres modes de paiement et permettent aux Canadiens d'utiliser leurs propres fonds plutôt que d'emprunter¹²². Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d'utilisation des chèques, voir le **tableau 7 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des chèques (consommateurs)**.

Les consommateurs se servaient généralement des chèques pour payer leur loyer (16 %), payer leurs factures de services publics (16 %), payer leurs factures de carte de crédit (16 %), faire leurs achats au détail (16 %), faire des cadeaux en argent (15 %), payer leurs impôts (14 %) et faire des dons de bienfaisance (13 %).¹²³.

Les situations les plus courantes de paiement par chèque par une personne ou une entreprise étaient les suivantes : décaissement du gouvernement (49 %), revenu d'emploi (40 %), cadeau en argent (30 %), paiement du loyer (18 %) et remboursement de prêt (18 %)¹²⁴.

120 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2025.
121 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
122 Ibid.
123 Ibid.
124 Ibid.

Dans son budget fédéral de 2025, le gouvernement canadien a apporté d’importants changements pour améliorer l’utilisation des chèques par les consommateurs. Le budget de 2025 propose de modifier la *Loi sur les banques* afin d’augmenter la première tranche disponible et de réduire la période de retenue sur les dépôts par chèques afin d’améliorer l’accessibilité aux paiements par chèque, au profit des Canadiens qui utilisent ce mode de paiement¹²⁵.

Les entreprises préfèrent les paiements par chèque parce qu’ils : sont largement acceptés; sont le mode de paiement qu’elles préfèrent pour recevoir les paiements de leurs fournisseurs; sont facilement traçables en cas de perte; et permettent aux entreprises d’utiliser leurs propres fonds plutôt que d’emprunter¹²⁶. Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d’utilisation des chèques, voir le **tableau 8 : Cinq principaux facteurs d’utilisation des chèques (entreprises)**.

Les situations de paiement avec chèque les plus courantes parmi les entreprises étaient les suivantes : payer les fournisseurs (41 %); payer les services professionnels (37 %); recevoir des paiements gouvernementaux (32 %); payer les employés (30 %); faire

des dons de bienfaisance (27 %); et payer le loyer/les baux commerciaux (22 %))¹²⁷. Les entreprises du marché intermédiaire sont beaucoup plus susceptibles que les petites entreprises de payer leurs fournisseurs par chèque (54 % par rapport à 40 % respectivement)¹²⁸.

Les plus grands problèmes que doivent affronter les entreprises qui utilisent des chèques sont les suivants : longue période de retenue (41 %); possibilité d’interruption du paiement ou de retour du chèque (39 %); paiement sans provision sur les chèques (35 %); obligation de se rendre à une succursale bancaire pour déposer physiquement un chèque (35 %); et la possibilité de fraude par chèque (34 %)¹²⁹. Les entreprises du marché intermédiaire étaient beaucoup plus susceptibles que les petites entreprises d’indiquer que la fraude par chèque était un inconvénient de l’utilisation des chèques (48 % par rapport à 33 % respectivement)¹³⁰.

La moitié des entreprises canadiennes croient qu’elles cesseront complètement d’utiliser les chèques à l’avenir (comparativement à 57 % en 2024). Parmi ces entreprises, 30 % croient qu’elles délaisseront complètement l’utilisation des chèques au cours

des deux prochaines années (par rapport à 40 % en 2024). Près de trois entreprises sur dix (28 %) ont indiqué qu’elles ne cesseront jamais complètement d’utiliser les chèques¹³¹.

Les trois principaux modes de paiement qui remplacerait probablement les chèques pour l’envoi ou la réception de paiements sont les TEF (90 %), le Virement Interac (89 %) et les cartes de crédit d’entreprise (85 %)¹³². Pour l’envoi ou la réception de paiements de consommateurs, les entreprises remplacerait les chèques par le Virement Interac (52 %), des TEF (42 %) et des cartes de crédit ou de débit d’entreprise (38 %)¹³³. Pour l’envoi ou la réception de paiements d’entreprises, les entreprises remplacerait les chèques par des TEF (60 %), des cartes de crédit d’entreprise (55 %) et le Virement Interac (50 %)¹³⁴. Pour l’envoi ou la réception de paiements gouvernementaux, les entreprises remplacerait les chèques par des TEF (40 %), le Virement Interac (32 %) et les virements électroniques (21 %)¹³⁵.

TABLEAU 7 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DES CHÈQUES (CONSO MMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente de chèque (n=524)	
Suivi plus facile des dépenses	20 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	20 %
Capacité d’utiliser mes propres fonds plutôt que d’emprunter	19 %
Acceptation généralisée	18 %
Plus sûr que les autres modes de paiement/moins de risque de vol/d’utilisation abusive	16 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

TABLEAU 8 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DES CHÈQUES (ENTREPRISES)

Échantillon : Utilisation fréquente de chèque (n=292)	
Acceptation généralisée	29 %
Fournisseurs préfèrent être payés de cette façon	26 %
Facile à retrouver en cas de perte	21 %
Capacité d’utiliser les fonds de l’entreprise (plutôt que d’emprunter)	20 %
Le paiement peut être interrompu en cas d’erreur	18 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

125 Pour en savoir plus, voir : **Budget 2025 – Un Canada fort**.
126 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
127 Ibid. Remarque : Les données sont fondées sur les entreprises qui utilisent des chèques mensuellement ou plus souvent.
128 Ibid.
129 Ibid.
130 Ibid.
131 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
132 Ibid.
133 Ibid.
134 Ibid.
135 Ibid.

FAITS SAILLANTS DE 2025

Le volume et la valeur des transactions par carte de débit¹³⁶ ont augmenté de 1 pour cent sur 12 mois pour s'établir respectivement à

6,8 milliards et 305 milliards de dollars.

Les paiements par carte de débit ont représenté

25 %

du volume total des paiements (inchangé par rapport à 2024) et

2 %

de la valeur totale des paiements (une baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2024).

Le nombre total de cartes prépayées en circulation a augmenté de 2 % pour atteindre

54,2 millions

La valeur moyenne des transactions par carte de débit était de

45 \$

le même montant qu'en 2024.

Carte de débit

Au total, 6,8 milliards de transactions par carte de débit¹³⁷ d'une valeur de 305 milliards de dollars ont été effectuées en 2025. Les cartes de débit se sont classées au deuxième rang derrière les cartes de crédit en tant que mode de paiement le plus utilisé au Canada en 2025. Elles représentaient 25 pour cent du volume total des paiements (comparativement à 43 pour cent pour les cartes de crédit).

Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur 12 mois pour le volume et la valeur des cartes de débit était de 1 pour cent, tandis que le TCAC sur cinq ans était de 4 pour cent. Ce résultat indique que la croissance à court terme du volume et de la valeur des cartes de débit a ralenti par rapport à la croissance à long terme.

Les dépenses des titulaires de carte de débit ont diminué pour la première fois en juin 2025 depuis janvier¹³⁸. Cette diminution s'est produite dans les catégories des dépenses discrétionnaires comme les divertissements et les restaurants, ainsi que l'essence¹³⁹. Les causes de cette baisse comprennent les suivantes : l'incidence négative de l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis sur la confiance des consommateurs; et une forte baisse d'environ 18 pour cent du prix de l'essence grâce à l'élimination de la taxe sur le carbone par le gouvernement fédéral¹⁴⁰. Toutefois, les données trimestrielles montrent que les dépenses

totales des titulaires de carte et les ventes au détail de base ont augmenté, principalement grâce aux dépenses au titre des produits essentiels¹⁴¹.

Les cartes de débit ont continué de suivre les cartes de crédit quant au volume et à la valeur des transactions au PDV, l'écart se creusant en 2025. Pour en savoir plus, voir la **figure A7 : Volume et valeur des modes de paiement au point de vente (tendances sur 5 ans)** en annexe. La valeur moyenne des transactions par carte de débit était de 45 \$, le même montant qu'en 2024.

Au Canada, les limites pour les paiements sans contact avec carte de débit ou de crédit ont généralement convergé vers une norme de 250 \$ par transaction. Toutefois, il existe des différences importantes concernant les limites de dépenses cumulatives, qui sont généralement plus strictes sur les cartes de débit pour protéger les soldes des comptes. Les cartes de débit Flash Interac ont une limite cumulative, habituellement d'environ 400 ou 500 \$, avant que le titulaire ait

à saisir de nouveau son NIP. Les cartes de crédit sont soumises à des plafonds cumulés moins stricts que les cartes de débit; elles ne comportent souvent aucun plafond minimal spécifique tant que la limite de crédit n'est pas atteinte. Par conséquent, les cartes de débit sont généralement utilisées pour les opérations de faible valeur.

Cinquante-quatre pour cent des Canadiens ont fait un ou plusieurs achats par carte de débit au cours d'une semaine donnée (pourcentage inchangé par rapport à 2024)¹⁴². Parmi les principaux facteurs d'utilisation des cartes de débit chez les Canadiens, mentionnons l'acceptation généralisée, la capacité de faire rapidement un paiement et la préférence d'utiliser leurs propres fonds. Les raisons de l'utilisation n'ont pas changé depuis 2024. Pour en savoir plus, voir le **tableau 9 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des cartes de débit (consommateurs)**¹⁴³.

Un plus grand nombre de Canadiens ont préféré effectuer un paiement par carte de débit sans contact au moyen de leur

137 Données fournies par Interac.
138 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
139 Ibid.
140 Ibid.
141 Ibid.
142 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
143 Ibid.

136 Les paiements par carte de débit comprennent toutes les transactions faites par carte de débit, par exemple les paiements avec ou sans contact (par carte ou appareil mobile) et les paiements effectués dans des applications par débit Interac.

carte physique plutôt qu’au moyen de leur portefeuille mobile. Soixante-douze pour cent des Canadiens ont effectué un ou plusieurs achats sans contact avec leur carte de débit physique dans un magasin au cours d’une semaine donnée (par rapport à 70 pour cent en 2024)¹⁴⁴. Quarante-quatre pour cent des Canadiens ont effectué un ou plusieurs achats au moyen de leur appareil mobile (une hausse notable par rapport à 38 pour cent en 2024)¹⁴⁵. Dans l’ensemble, le volume des transactions par Flash Interac¹⁴⁶ (y compris les transactions par carte et par téléphone intelligent) a augmenté de 5 pour cent par rapport à 2024, passant à 5,5 milliards de transactions¹⁴⁷. La valeur des transactions par Flash Interac a augmenté de 7 pour cent pour atteindre 165 milliards de dollars en 2025¹⁴⁸. La principale raison pour laquelle les Canadiens n’ont pas utilisé leur carte de débit plus souvent au cours des sept derniers jours, outre le fait qu’ils n’ont aucune raison ou aucun besoin d’utiliser leur carte de débit plus souvent, est qu’ils ne reçoivent pas de rabais ou de récompenses de fidélité pour avoir utilisé ce mode de paiement (40 pour cent)¹⁴⁹.

Sept Canadiens sur dix (71 pour cent) qui ont une carte de débit possèdent une carte comarquée qui comprend à

la fois le logo Interac et le logo de Visa ou de Mastercard (hausse notable par rapport à 68 pour cent en 2024)¹⁵⁰. Ces cartes permettent aux consommateurs d’effectuer des achats réguliers par carte de débit au point de vente et en ligne lorsque les commerçants acceptent les cartes Visa ou Mastercard.

L’utilisation des cartes de débit devrait augmenter à l’avenir en raison de plusieurs évolutions susceptibles d’augmenter le nombre de cartes de débit en circulation et de transactions. Wealthsimple est entré dans le marché des services bancaires courants en lançant un nouveau forfait bancaire appelé « Compte chèques Wealthsimple ». Ce forfait comprend un compte chèques sans frais mensuels avec un taux d’intérêt de 2,7 pour cent sur les dépôts, ainsi qu’une carte de débit sans frais. Parmi ses autres caractéristiques concurrentielles, mentionnons l’accès gratuit à n’importe quel guichet automatique, aucuns frais de change, l’accès rapide aux fonds déposés directement et la couverture de la Société d’assurance-dépôts du Canada jusqu’à concurrence d’un million de dollars sur les dépôts¹⁵¹.

Ce nouveau forfait bancaire est très concurrentiel sur le plan des coûts et

des services comparativement aux autres offres bancaires traditionnelles au Canada. On s’attend à ce que les cinq principales institutions financières lancent des forfaits semblables en 2026 afin d’être en mesure de retenir les clients et de se disputer de plus grandes parts de marché. Cela aura un double effet : il pourrait en résulter une diminution de la population mal desservie et sous-bancarisée, ainsi qu’une augmentation globale de l’utilisation des cartes de débit¹⁵².

En date de décembre 2025, le gouvernement du Canada a renouvelé son entente avec des institutions financières concernant les comptes bancaires à frais modiques et sans frais afin d’améliorer l’accès. Cette entente comprend une augmentation du nombre de transactions de débit sans frais incluses chaque mois¹⁵³.

On s’attend à ce que l’espace de cybercommerce continue de croître, ce qui favorisera l’utilisation future des cartes de débit. Selon le rapport d’Euromonitor International intitulé Financial Cards and Payments in Canada (2025), l’intégration des cartes de débit aux passerelles de paiement en ligne a stimulé davantage la croissance du commerce électronique, et l’on

s’attend à ce que cette tendance se poursuive dans l’ère post-COVID-19 en raison de l’accélération du passage aux achats en ligne¹⁵⁴. L’essor des cartes de débit virtuelles et des portefeuilles numériques dotés d’un système d’identification biométrique laisse également présager une augmentation du volume des transactions par carte de débit effectuées sans présentation physique de la carte¹⁵⁵.

Le lancement futur des services bancaires axés sur le consommateur au Canada pourrait aussi faire augmenter l’activité de commerce électronique ainsi que l’utilisation des portefeuilles et des cartes de débit numériques. Dans le cadre des services bancaires axés sur le consommateur, les Canadiens peuvent communiquer en toute sécurité leurs renseignements financiers à des fournisseurs tiers en échange d’un accès à un plus large éventail de produits et de services financiers. Des défis subsistent, comme la vulnérabilité aux défaillances opérationnelles des portefeuilles, la nécessité d’améliorer les mécanismes de transfert de fonds entre comptes bancaires au moyen de portefeuilles numériques, les préoccupations en matière de sécurité et les lacunes réglementaires. Toutefois, à mesure que les fournisseurs de services de paiement remédieront à ces problèmes, l’utilisation des cartes de débit pourrait augmenter¹⁵⁶.

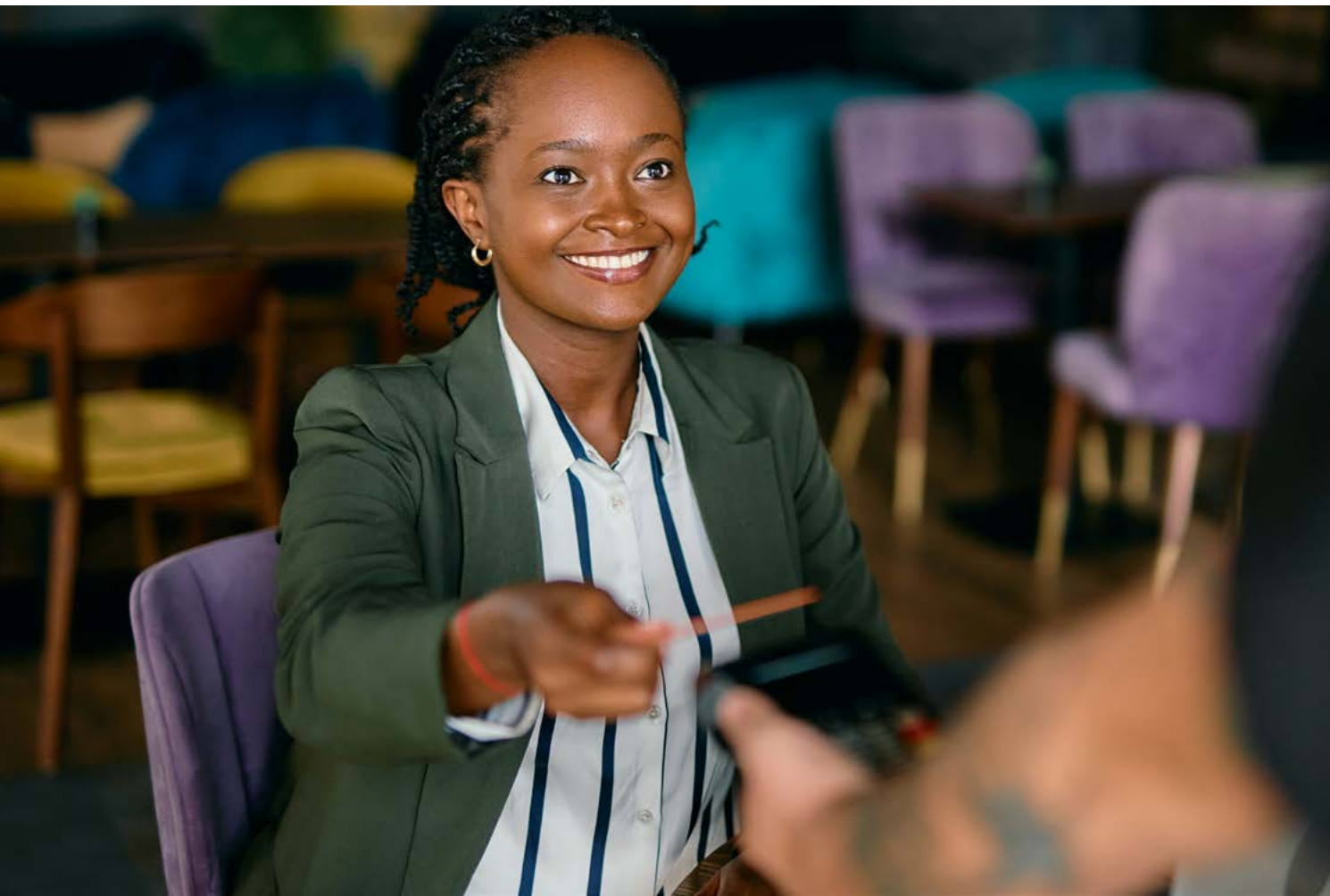


TABLEAU 9 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DES CARTES DE DÉBIT (CONSOMMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente de cartes de débit (n=1 949)	
Acceptation généralisée	43 %
Rapide	42 %
Capacité d’utiliser mes propres fonds (plutôt que d’emprunter)	36 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	33 %
Suivi plus facile des dépenses	27 %

Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment

144 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
145 Ibid.
146 Flash Interac est la fonction de paiement sans contact de débit Interac qui permet aux titulaires de carte d’effectuer des achats en magasin en passant leur carte de débit (y compris la carte ou le téléphone cellulaire) devant un terminal de paiement au point de vente compatible avec Flash Interac (aucun NIP n’est requis).
147 Données fournies par Interac.
148 Ibid.
149 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
150 Ibid.
151 Euromonitor International, Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025).
152 Ibid.
153 Pour en savoir plus, voir : [Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais – Canada.ca](#).

154 Euromonitor International, Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025).
155 Ibid.
156 Ibid.

FAITS SAILLANTS DE 2025

Les cartes de crédit¹⁵⁷ étaient le mode de paiement le plus utilisé des Canadiens, et leur utilisation a augmenté de 4 % par rapport à 2024 pour s'établir à

11,6 milliards de transactions. **7 % et 5 %** sur 12 mois¹⁵⁸.

La valeur des transactions par carte de crédit a augmenté de 5 % pour atteindre

1 billion de dollars.

Pour leur part, les transactions par carte de crédit ont constitué

43 % du volume total des paiements et **8 %** de la valeur totale des paiements.

Les cartes de crédit ont dominé tous les types de paiements pour ce qui est du volume et de la valeur au PDV, augmentant respectivement de

La valeur moyenne des transactions par carte de crédit a augmenté de 1 % par rapport à 2024 pour atteindre

88 \$

157 Les paiements par carte de crédit comprennent toutes les transactions effectuées par carte de crédit, par exemple les cartes au dossier et les paiements avec ou sans contact (par carte ou appareil mobile).

158 Les paiements au point de vente désignent les paiements effectués directement aux commerçants ou aux bénéficiaires à partir de leurs appareils ou systèmes physiques ou virtuels.

Carte de crédit

Les cartes de crédit ont dominé tous les autres modes de paiement pour ce qui est du volume de transactions, qui a augmenté de 7 pour cent pour atteindre 11,6 milliards de transactions par rapport à 2024. La valeur des transactions par carte de crédit a augmenté de 5 pour cent pour atteindre 1 billion de dollars¹⁵⁹.

Les cartes de crédit dominent aussi tous les modes de paiement pour ce qui est du volume et de la valeur des transactions au PDV (10,4 milliards de transactions et 922 milliards de dollars). En 2025, les cartes de crédit représentaient 53 pour cent du volume total des paiements au PDV (comparativement à 51 pour cent il y a un an) et 71 pour cent de la valeur totale des paiements au PDV (comparativement à 69 pour cent il y a un an).

En ce qui concerne les achats en ligne, les cartes de crédit sont demeurées le principal mode de paiement : 61 pour cent des acheteurs en ligne ont utilisé une carte de crédit au cours des 12 derniers mois (contre 55 pour cent en 2024). Venait ensuite les cartes de débit Mastercard ou Visa, à 33 pour cent¹⁶⁰.

Les cartes de crédit se classent également au premier rang quant au nombre de cartes en circulation, ayant augmenté de 7 pour cent pour s'établir à 118 millions. En 2025, elles ont surpassé les cartes de débit par un ratio de plus de 2:1¹⁶¹.

En 2025, plus de quatre Canadiens sur cinq (83 pour cent) ont souvent utilisé leur carte de crédit pour leurs paiements (c.-à-d. au moins une fois par mois). Les jeunes Canadiens (18 à 34 ans) étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiens d'âge moyen (35 à 55 ans) et les Canadiens âgés (55 ans ou plus) d'utiliser leurs cartes de crédit toutes les deux semaines ou plus souvent (76 pour cent par rapport à 71 pour cent et 65 pour cent respectivement)¹⁶².

La grande majorité des titulaires de carte de crédit (87 pour cent) ont indiqué que leur carte de crédit principale principale leur a valu certaines récompenses. Voici les types de récompenses les plus courants : remises en argent (41 pour cent); récompenses multiples — accumuler et échanger des points contre des voyages, des achats, des repas au restaurant et plus encore (22 pour cent); récompenses de voyage (12 pour cent) et récompenses au détail ou en magasin (10 pour cent)¹⁶³. Les Canadiens sont attirés par les cartes de crédit principalement pour leurs récompenses, 57 pour cent des

utilisateurs fréquents de cartes de crédit indiquant que c'est leur principale raison de les utiliser¹⁶⁴. Les autres facteurs influençant l'utilisation des cartes de crédit étaient l'acceptation généralisée et la rapidité. Voir le **tableau 10 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des cartes de crédit (consommateurs)** pour la liste complète des facteurs d'utilisation des cartes de crédit.

Plus de la moitié des Canadiens (55 pour cent) ont utilisé leur carte de crédit pour payer une facture ou des dépenses ménagères au cours de la dernière année (légère hausse par rapport à 54 pour cent en 2024)¹⁶⁵. Les types de factures ou de dépenses les plus susceptibles d'être payées par carte de crédit comprennent les services de diffusion en continu comme Netflix, Apple TV+ et Spotify (43 pour cent); les abonnements aux médias et aux logiciels comme The Globe and Mail, The New York Times et LinkedIn Premium (42 pour cent); et les adhésions à des services d'entraînement physique, à un centre d'entraînement physique, à un club social et à des services de

159 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.
160 Ibid.
161 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
162 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
163 Ibid.
164 Ibid.
165 Ibid.



trousse de repas (40 pour cent)¹⁶⁶. Les autres types de factures et de dépenses du ménage habituellement payées par carte de crédit étaient le téléphone cellulaire (31 pour cent), le service Internet (28 pour cent), le câble (26 pour cent), les services à domicile comme la garderie et les entrepreneurs (24 pour cent) et l'assurance habitation (23 pour cent)¹⁶⁷.

En 2025, près du tiers des Canadiens (32 pour cent) affichaient un solde renouvelable après avoir effectué des paiements sur tous leurs soldes de carte de crédit au cours d'un mois donné (pourcentage inchangé par rapport à 2024). Parmi les détenteurs de cartes de crédit qui affichaient un solde renouvelable, la valeur moyenne toujours exigible sur l'ensemble de leurs cartes de crédit était de 4 300 \$ (une baisse par rapport à 4 616 \$ en 2024)¹⁶⁸.

Rétrospectivement, le volume et la valeur des transactions par carte de crédit ont augmenté en 2025 en partie pour deux raisons : une hausse des demandes de carte de crédit émanant de Canadiens n'ayant pas encore d'antécédents de crédit (p. ex. les jeunes Canadiens ou les nouveaux arrivants au pays) et un accès plus facile au crédit pour les consommateurs ayant une cote de

crédit relativement faible, les banques canadiennes ayant un appétit pour le risque plus élevé¹⁶⁹. Cela est attribuable à des taux d'intérêt moins élevés, à une décélération des taux de défaillance et à des indicateurs économiques positifs. Or, les consommateurs utilisaient leurs cartes de crédit pour leurs petits achats, car ils se montraient plus prudents dans leurs dépenses¹⁷⁰. Equifax a indiqué que les dépenses mensuelles moyennes par titulaire de carte de crédit ont diminué de 107 \$ en 2025, pour atteindre leur plus bas niveau depuis mars 2022¹⁷¹.

Le volume et la valeur des cartes de crédit ont également bondi en janvier et en février 2025 en raison du congé de TPS/TVH accordé par le gouvernement fédéral¹⁷². Aucune TPS/TVH n'était facturée sur les achats de certains articles admissibles, notamment les aliments, les boissons, les repas servis par les restaurants et autres établissements qui servent des aliments et boissons, ainsi que les vêtements et les chaussures pour enfants¹⁷³. Ce congé a motivé les consommateurs à concentrer leurs achats importants au cours de ces deux mois¹⁷⁴.

Différentes forces du marché pourraient influencer le volume et la valeur des cartes de crédit ainsi que

le comportement des titulaires. Selon Euromonitor International (2025), les transactions par carte de crédit devraient, dans l'ensemble, continuer d'augmenter entre 2025 et 2030, en raison des défis économiques auxquels feront face certains Canadiens à court terme.

Malgré la popularité grandissante du modèle « Acheter maintenant et payer plus tard » et des régimes de paiement par versements échelonnés semblables offerts par les institutions financières, rares sont ceux qui offrent autant d'avantages que les cartes de crédit. La capacité de recueillir des points de récompense et des points de remise qui peuvent être utilisés à diverses fins, notamment pour les voyages, les cartes-cadeaux, les achats ou même le remboursement du solde d'une carte de crédit, est à la base de l'utilisation des cartes de crédit, ce qui en fait le mode de paiement privilégié¹⁷⁵. La carte Mastercard BMO VIPorter et la carte CIBC Adapta Mastercard, toutes deux lancées en 2025, sont deux exemples qui illustrent le développement croissant du secteur des cartes de crédit à programme de récompenses. La carte Mastercard BMO VIPorter est le premier et seul programme de cartes

de crédit de voyage au Canada qui accorde immédiatement des avantages aux grands voyageurs dans le cadre d'un programme de fidélisation de transporteur aérien, tout en permettant des récompenses-voyages accélérées¹⁷⁶. La carte CIBC Adapta Mastercard est la première carte de crédit au Canada qui détermine automatiquement les trois principales catégories de dépenses du titulaire chaque mois en fonction de ses dépenses les plus élevées et qui lui accorde 50 pour cent plus de points dans ces catégories¹⁷⁷. Ce sont ces types d'innovations qui aident à attirer de nouveaux utilisateurs de cartes de crédit, tout en les fidélisant.

Par ailleurs, on s'attend à ce que certains facteurs ralentissent la croissance de l'utilisation des cartes de crédit, comme la diminution de l'immigration. Le gouvernement du Canada a apporté des modifications au système d'immigration de façon à compliquer le processus d'obtention et de prolongation des permis de travail ou d'études et de la résidence permanente¹⁷⁸. Plus précisément, il a annoncé que le nombre d'admissions de résidents permanents diminuerait de 105 000 en 2026 et que le nombre d'admissions de résidents temporaires (permis de travail ou

166 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

167 Ibid. Remarque : Les mentions « sans objet » sont exclues.

168 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

169 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.

170 Ibid.

171 Ibid.

172 Ibid.

173 Pour en savoir plus, voir : Congé de TPS/TVH – Canada.ca

174 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.

175 Ibid.

176 Pour en savoir plus, voir : [Porter Airlines, BMO and Mastercard Launch First Canadian Credit Card Program Granting Immediate Airline Loyalty Benefits](#).

177 Pour en savoir plus, voir : [CIBC launches CIBC Adapta™ Mastercard®, a credit card that automatically adapts to spending behaviour, rewarding cardholders more for everyday purchases](#).

178 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.

d'études) diminuerait d'environ un million entre 2025 et 2027¹⁷⁹. Les institutions financières offrent habituellement aux nouveaux Canadiens ayant une résidence permanente ou temporaire une carte de crédit à limite faible, qui est la principale source de croissance des nouvelles cartes de crédit en circulation. Selon le rapport Financial Cards and Payments in Canada (2025) d'Euromonitor International, la réglementation oblige les institutions financières à fermer des cartes de crédit pour les titulaires qui ne sont pas des résidents permanents ou temporaires, et elles ne peuvent pas émettre de cartes de crédit à des personnes qui ne détiennent pas l'un de ces deux statuts juridiques, ce qui devrait entraîner une réduction du nombre de nouvelles cartes émises et du nombre de cartes en circulation¹⁸⁰.

De plus, l'incidence à long terme des droits de douane américains sur les

exportations canadiennes pourrait entraîner un autre ralentissement de l'activité économique, des mises à pied potentielles et une augmentation du coût de la dette des consommateurs, ce qui entraînerait probablement un recul des dépenses de consommation et un ralentissement de la croissance du volume des cartes de crédit¹⁸¹. Par exemple, plus de la moitié des Canadiens (51 pour cent) ont indiqué qu'ils avaient réduit le nombre d'achats non essentiels, tandis que 45 pour cent des Canadiens ont acheté des biens essentiels moins coûteux depuis le début de la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis. Dans l'ensemble, les Canadiens dépensent moins en voyages, en épicerie, en restaurants et en divertissement¹⁸². Certains consommateurs pourraient passer à l'utilisation de cartes de débit pour éviter les dépenses excessives et l'accumulation de dettes, ce qui réduirait

le volume et la valeur des cartes de crédit.

La situation économique pourrait également avoir une incidence sur les dettes de cartes de crédit. D'une part, la détérioration de la situation économique peut faire grimper le taux de défaillance. D'un autre côté, avec des taux d'intérêt plus bas, il est possible que certains détenteurs de cartes de crédit qui affichent un solde renouvelable tentent de réduire leurs soldes impayés. Les soldes de cartes de crédit en circulation pourraient diminuer plus rapidement que pour les autres produits de prêt si un nombre important de détenteurs de cartes de crédit qui affichent un solde renouvelable transfèrent leur dette vers d'autres produits de prêt, comme des marges de crédit ou des prêts personnels à terme, dont le taux d'intérêt est inférieur à celui des cartes de crédit¹⁸³.

TABLEAU 10 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT (CONSO

Échantillon : Utilisation fréquente de cartes de crédit (n=2 491)

Occasion de profiter de rabais et de programmes de récompenses et de fidélisation	57 %
Acceptation généralisée	47 %
Rapide	40 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	33 %
Suivi plus facile des dépenses	28 %

Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment

179 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
180 Ibid.
181 Léger et Paiements Canada. *Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025*.
182 Ibid.
183 Ibid.



FAITS SAILLANTS DE 2025

Au total,

394 millions

de transactions par carte prépayée
d'une valeur de

27,4 milliards

de dollars ont été effectuées en 2025.

Le volume et la valeur des paiements
par carte prépayée ont augmenté
respectivement de

6 % et 7 %

sur 12 mois.

La valeur moyenne des transactions
par carte prépayée a augmenté de 2 %
pour atteindre

70 \$

par rapport à 2024.

Le taux de croissance sur cinq ans des cartes
prépayées vient au deuxième rang, derrière
les cartes de crédit, dans le secteur des
cartes. Depuis 2020, le volume et la valeur
des cartes prépayées ont augmenté de

30 % et 53 %

respectivement.

Les cartes prépayées en boucle ouverte et
fermée ont enregistré une croissance du
volume et de la valeur sur 12 mois¹⁸⁴. De 2020
à 2025, la croissance annuelle composée
des cartes prépayées en boucle ouverte a été
plus élevée que celle des cartes prépayées en
boucle fermée, tant pour ce qui est du volume
que de la valeur.

184 Une carte prépayée en boucle ouverte est une carte prépayée physique ou virtuelle qui peut être utilisée partout où la marque de la carte prépayée est acceptée.
Une carte prépayée en boucle fermée est une carte prépayée physique ou virtuelle qui ne peut être utilisée que pour faire des achats auprès d'une seule entreprise.
Les cartes prépayées en boucle fermée sont aussi appelées cartes-cadeaux émises par le commerçant.

Carte prépayée

Le volume des opérations par carte prépayée a augmenté de 6 pour cent pour s'établir à 394 millions, tandis que la valeur des opérations a augmenté de 7 pour cent pour atteindre 27,4 milliards de dollars en 2025¹⁸⁵. Le nombre total de cartes prépayées en circulation est passé à 112 millions (une hausse de 9 pour cent par rapport à 2024). Depuis 2020, le nombre de cartes prépayées en circulation a augmenté de 63 pour cent¹⁸⁶.

Cette augmentation est attribuable à la croissance continue des deux segments de cartes prépayées. Au cours des cinq dernières années, le nombre de cartes prépayées en boucle ouverte en circulation a augmenté de 65 pour cent. Au cours de la même période, le nombre de cartes prépayées en boucle fermée a augmenté de 60 pour cent¹⁸⁷.

Globalement, la croissance rapide du nombre de cartes prépayées en circulation est attribuable à plusieurs facteurs, notamment l'adoption croissante des cartes prépayées en boucle ouverte, leur intégration au portefeuille numérique et l'utilisation par les entreprises¹⁸⁸. Les cartes prépayées en boucle ouverte, souvent affiliées à Visa ou Mastercard, sont généralement conçues pour être utilisées pour les dépenses courantes et sont acceptées par la plupart des détaillants où Visa ou Mastercard est acceptée. Contrairement aux cartes de crédit, elles permettent aux utilisateurs d'éviter les dettes, de gérer

leurs dépenses au moyen de limites prédéterminées et d'obtenir un meilleur contrôle financier.

De plus en plus d'entreprises se tournent vers les cartes prépayées pour plusieurs raisons. Les cartes prépayées d'entreprise permettent aux entreprises de contrôler plus efficacement les dépenses des employés en n'inscrivant qu'un montant fixe sur une carte pour chaque type d'achat, ce qui réduit le risque de dépenses excessives. Une autre caractéristique des cartes prépayées qui intéresse les entreprises est l'émission rapide. Généralement, les cartes prépayées peuvent être émises instantanément sous la forme d'une carte de paiement virtuelle chargée dans un portefeuille numérique, ce qui signifie qu'elles peuvent être utilisées en quelques secondes. Enfin, de nombreuses entreprises se tournent vers les cartes prépayées comme solution de paie pour les employés qui n'ont pas de compte bancaire¹⁸⁹.

Les consommateurs sont attirés par les cartes prépayées pour diverses raisons, notamment le fait qu'ils peuvent recevoir des rabais ou des récompenses de fidélisation pour leur utilisation, qu'ils peuvent utiliser leurs propres fonds plutôt que d'emprunter et qu'elles sont largement acceptées. Pour en savoir plus, voir le **tableau 11 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des cartes prépayées (consommateurs)**¹⁹⁰. En outre, de plus en plus de détaillants en ligne acceptent les cartes prépayées comme mode de paiement, tandis que des détaillants autres que les pharmacies et les dépanneurs vendent maintenant des cartes prépayées aux consommateurs. Selon le rapport d'Euromonitor International intitulé Financial Cards and Payments in Canada (2025) : « L'acceptation et l'accessibilité croissantes des cartes prépayées, associées à leurs fonctionnalités, favorisent leur utilisation et entraînent une augmentation du nombre de transactions¹⁹¹. »

185 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada* (2025).
186 Ibid.
187 Ibid.
188 Ibid.
189 Ibid.
190 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
191 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada* (2025).

En 2025, 89 millions de transactions par carte prépayée en boucle ouverte d'une valeur de 7,8 milliards de dollars ont été effectuées. Le volume et la valeur des transactions par carte prépayée en boucle ouverte ont augmenté de 7 pour cent et de 6 pour cent respectivement depuis 2024¹⁹². Les cartes prépayées en boucle ouverte représentent 22 pour cent du volume total de cartes prépayées (pourcentage inchangé par rapport à l'année précédente) et 28 pour cent de la valeur totale des cartes prépayées (une baisse par rapport à 29 pour cent en 2024)¹⁹³. Au cours des cinq dernières années, les cartes prépayées en boucle ouverte ont affiché une croissance annuelle composée plus élevée que les cartes prépayées en boucle fermée. Le taux de croissance annuel composé des cartes prépayées en boucle ouverte pour le volume et la valeur s'est établi, pour la période de 2020 à 2025, à 6,1 pour cent et à 9 pour cent respectivement, comparativement à 5,2 pour cent et à 8,8 pour cent pour les cartes prépayées en boucle fermée¹⁹⁴.

Le total des ajouts de fonds sur tous les comptes prépayés en boucle ouverte a augmenté d'environ 10 pour cent pour atteindre

13,7 milliards de dollars en 2025. Les ajouts de fonds moyens par compte prépayé en boucle ouverte ont augmenté d'environ 2 pour cent pour atteindre 189 \$¹⁹⁵.

Les cartes prépayées en boucle ouverte ont représenté 58 pour cent du total des cartes prépayées en circulation en 2025, surpassant les cartes prépayées en boucle fermée selon un ratio de 1,4:1¹⁹⁶. Elles plaisent aux Canadiens parce qu'elles ne sont pas liées à un détaillant en particulier et qu'elles sont largement acceptées. Elles représentent également une occasion pour les Canadiens non bancarisés ou sous-bancarisés de participer à l'économie numérique et de gérer leurs finances.

Au total, 305 millions de transactions par carte prépayée en boucle fermée d'une valeur de 19,6 milliards de dollars ont été effectuées en 2025. Le volume et la valeur des transactions par carte prépayée en boucle fermée ont augmenté de 5 pour cent et de 8 pour cent respectivement depuis 2024¹⁹⁷. Ces cartes représentaient 78 pour cent du volume total des cartes prépayées et 72 pour cent de la valeur totale des cartes prépayées (la même proportion que l'année précédente)¹⁹⁸.

En moyenne, les Canadiens ont déposé une valeur supplémentaire dans toutes leurs cartes-cadeaux ou de commerçant 2,3 fois au cours d'un mois donné (par rapport à 1,7 fois l'année précédente). La valeur moyenne totale de ces ajouts mensuels était de 44 \$ (une baisse importante par rapport aux 68 \$ de l'an dernier)¹⁹⁹.

En 2025, l'utilisation de cartes prépayées en boucle fermée par les Canadiens a augmenté. Trente-quatre pour cent des Canadiens ont indiqué avoir utilisé n'importe quel type de carte prépayée en boucle fermée au cours d'un mois donné (une hausse notable par rapport à 32 pour cent en 2024)²⁰⁰. Les trois types de cartes prépayées en boucle fermée les plus utilisées au cours d'un mois donné étaient les cartes de services alimentaires (p. ex. Starbucks et Tim Hortons) (14 pour cent), les cartes-cadeaux d'Amazon (13 pour cent) et les cartes de transport en commun (p. ex. OPUS, PRESTO, GO, U-pass et cartes Compass) (10 pour cent)²⁰¹.

Les usagers des transports en commun résidant dans les grandes villes à forte densité de population constituent un groupe bien plus important que les clients de n'importe

quel magasin proposant des cartes prépayées en boucle fermée. Par exemple, Metrolinx, une société d'État du gouvernement de l'Ontario responsable de la planification, de la construction et de l'exploitation du transport régional dans la région du Grand Toronto et de Hamilton, était le principal émetteur de cartes prépayées en boucle fermée en 2024. Metrolinx est le seul émetteur de cartes de transport en commun en boucle fermée au Canada, ce qui assure sa grande présence sur le marché²⁰².

Les forces du marché façonnent l'avenir du segment des cartes prépayées. De plus en plus d'entreprises de technologie financière font leur entrée dans le secteur canadien des services financiers et offrent des solutions axées sur le numérique dans des domaines comme les paiements, le prêt, la gestion de patrimoine et la vérification de l'identité. Les institutions financières traditionnelles comme les banques et les coopératives d'épargne et de crédit collaborent avec bon nombre de ces entreprises de technologie financière par l'intermédiaire de partenariats et d'investissements. Cette collaboration pourrait rendre l'écosystème des paiements numériques plus efficace et accessible pour les consommateurs²⁰³.

Les cartes prépayées bénéficieront de cette amélioration, car leur utilisation sera plus pratique et sécuritaire. De plus, de nouvelles fonctionnalités pour les cartes prépayées devraient découler de l'intégration des banques et des entreprises de

technologie financière, comme le suivi des transactions en temps réel et l'utilisation transfrontalière, qui feront des cartes prépayées l'un des principaux outils financiers de l'écosystème des paiements du Canada²⁰⁴.



TABLEAU 11 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D'UTILISATION DES CARTES PRÉPAYÉES (CONSOMMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente de cartes prépayées (n=304)	
Occasion de profiter de rabais et de programmes de récompenses et de fidélisation	27 %
Capacité d'utiliser mes propres fonds (plutôt que d'emprunter)	25 %
Acceptation généralisée	23 %
Suivi plus facile des dépenses	22 %
Rapide	22 %

Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment

192 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
193 Ibid.
194 Ibid.
195 Datos Insights, Canadian Prepaid Account Market 2024: Results and Forecast. Remarque : Le total des ajouts de fonds fait référence au nombre de fois où de l'argent est ajouté à un compte de carte prépayée en boucle ouverte.
196 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
197 Ibid.
198 Ibid.
199 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Les mentions nulles sont incluses.
200 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
201 Ibid.

202 Euromonitor International, *Passport Financial Cards and Payments in Canada (2025)*.
203 Ibid.
204 Ibid.

FAITS SAILLANTS DE 2025

Le volume des opérations sans contact a augmenté de 9 % pour s'établir à

14 milliards

d'opérations, tandis que la valeur des opérations a augmenté de 12 % pour atteindre

632 milliards

de dollars par rapport à 2024.

Les paiements sans contact représentaient

53 % 5 %

du volume total des paiements (comparativement à 58 % il y a un an) et de la valeur totale des paiements (comparativement à 3 % il y a un an).

Les transactions de crédit sans contact représentaient la plus grande part du volume et de la valeur totaux des paiements sans contact. Ils constituaient

61 % 74 %

du volume total des paiements sans contact et de la valeur totale des paiements sans contact.

La valeur moyenne des opérations de crédit sans contact était de

44 \$

Paiements sans contact

Un paiement sans contact est l'apposition d'une carte ou d'un appareil mobile sur un lecteur de manière à effectuer un paiement au point de vente d'un commerce physique.

En 2025, il y a eu 14 milliards de paiements sans contact, pour une valeur de 632 milliards de dollars. Le volume et la valeur des paiements sans contact ont augmenté respectivement de 9 pour cent et de 12 pour cent sur 12 mois. Dans l'ensemble, les paiements sans contact ont représenté plus de la moitié du volume total des paiements (53 pour cent) en 2025.

Le volume et la valeur des paiements sans contact ont augmenté de façon constante au cours des cinq dernières années. Pour en savoir plus, voir la **figure 7 : Croissance des paiements sans contact, de 2020 à 2025, volume et valeur**. La valeur moyenne des transactions sans contact était de 44 \$, en hausse par rapport à la valeur de 43 \$ enregistrée l'année dernière en raison d'une modeste augmentation de la valeur moyenne des transactions sans contact par carte de crédit et par carte de débit (2 pour cent pour chacune)²⁰⁵.

Les paiements sans contact sont demeurés un mode de paiement

courant au point de vente pour les consommateurs en 2025. La proportion de Canadiens qui ont utilisé une carte (crédit, débit ou prépayée) ou un téléphone intelligent doté d'un portefeuille mobile pour effectuer un achat en magasin par paiement sans contact au moins une fois au cours d'un mois donné lors d'un achat en magasin est demeurée stable en 2025 par rapport à 2024 (85 pour cent par rapport à 84 pour cent respectivement)²⁰⁶.

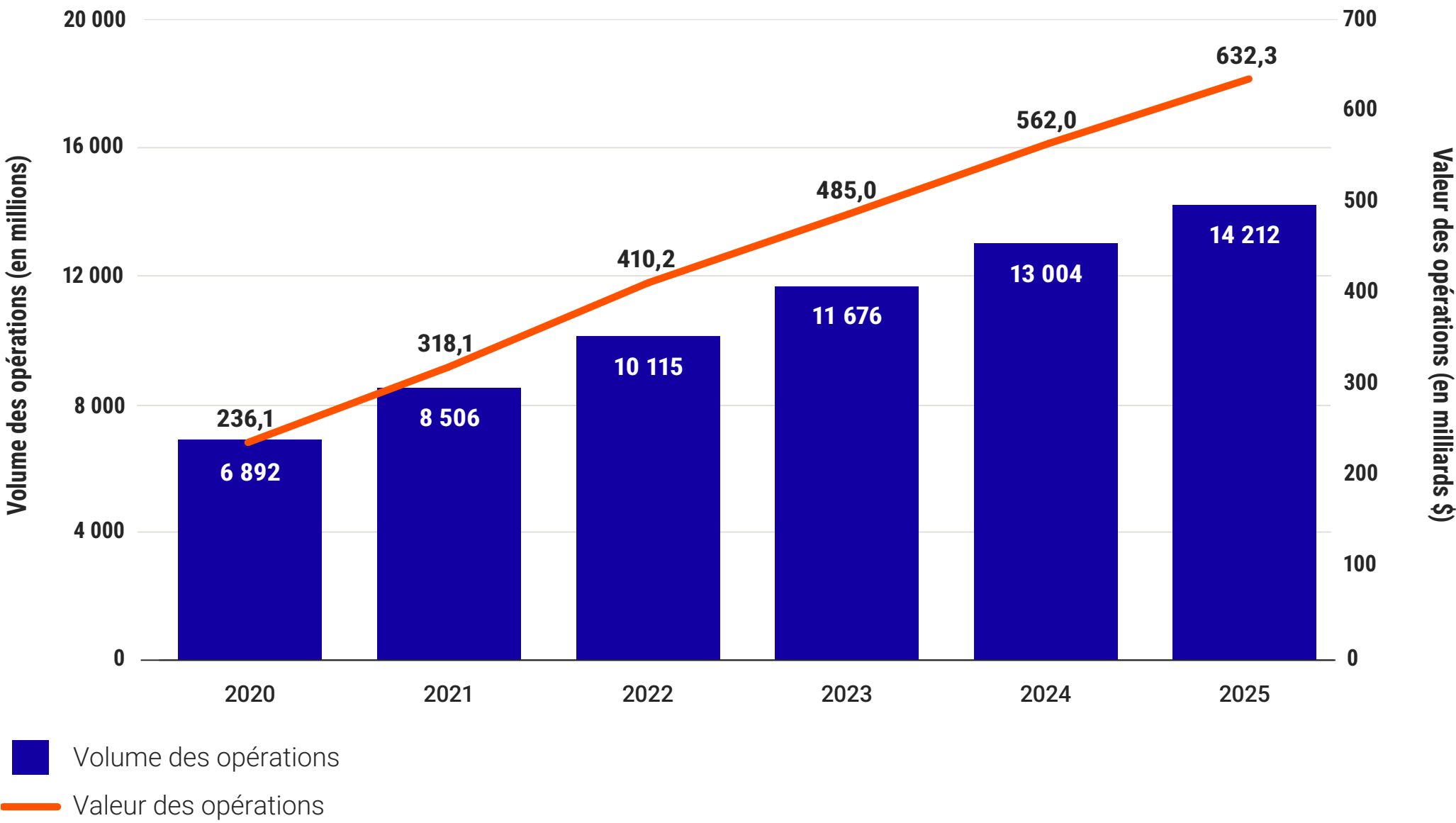
La majorité des Canadiens (74 pour cent) qui ont utilisé un mode de paiement sans contact au PDV l'ont fait parce qu'ils s'étaient habitués à payer de cette façon. En outre, les trois quarts des Canadiens (75 pour cent) ont choisi d'utiliser le paiement sans contact lorsqu'ils font un achat dans un magasin, car ils ont pu effectuer leur achat plus rapidement. Dans l'ensemble, les Canadiens estimaient que la limite de transaction par achat sur leur carte pour les paiements sans contact était suffisante. Moins de trois Canadiens sur dix (29 pour cent) qui ont utilisé un mode de paiement sans contact au PDV au cours d'un mois

donné auraient souhaité que la limite de transaction par achat soit plus élevée²⁰⁷.

Il est à noter que 60 pour cent des utilisateurs de paiement sans contact s'inquiétaient des achats frauduleux effectués avec leur carte de paiement en cas de perte ou de vol de celle-ci, car les transactions par carte sans contact ne nécessitent pas de NIP. De plus, l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens choisissent de ne pas utiliser la méthode de paiement sans contact lors de leurs achats en magasin est qu'ils ne font pas confiance à ce mode de paiement pour des raisons de sécurité (28 pour cent)²⁰⁸. Parmi les autres raisons, citons le fait de préférer insérer sa carte et entrer son NIP (32 pour cent), la préférence pour le paiement en argent comptant ou par d'autres modes de paiement (27 pour cent) et l'absence de cette option sur son téléphone intelligent (19 pour cent)²⁰⁹.

205 Chiffres calculés à partir des données fournies par Interac et TSI (Canadian Payments Forecast, 2025).
206 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
207 Ibid.
208 Ibid.
209 Ibid.

FIGURE 7 : CROISSANCE DES PAIEMENTS SANS CONTACT, DE 2020 À 2025, VOLUME ET VALEUR



Les épiceries et les supermarchés sont demeurés en tête de toutes les autres catégories d'achat pour l'utilisation des paiements sans contact au point de vente en 2025. Soixante-deux pour cent des utilisateurs de cartes sans contact ont effectué un achat sans contact de produits dans les épiceries ou les supermarchés²¹⁰. Les stations-service (44 pour cent), les restaurants/bars (39 pour cent), les pharmacies (38 pour cent) et les restaurants/café à service rapide (38 pour cent) ont également été des points de vente fréquents pour les paiements sans contact par carte²¹¹. En tout, 14 pour cent des utilisateurs du paiement sans contact ont eu recours à ce mode de paiement pour régler leurs frais de transport en commun, une catégorie en plein essor pour les paiements sans contact à mesure que de plus en plus de sociétés de transport en commun canadiennes adoptent les systèmes de paiement en boucle ouverte²¹².

En 2025, plus de trois transactions par carte de crédit et de débit sur quatre (77 pour cent) étaient des paiements sans contact, comparativement à 74 pour cent en 2024²¹³. Les cartes de crédit ont continué de devancer les cartes de débit pour ce qui est du

volume et de la valeur des paiements sans contact en 2025. Le volume des transactions sans contact par carte de crédit a atteint 8,7 milliards en 2025, soit une croissance de 12 pour cent sur 12 mois²¹⁴. En 2025, la valeur totale des transactions par carte de crédit sans contact a augmenté de 15 pour cent par rapport à l'an dernier pour atteindre 467 milliards de dollars²¹⁵. Les cartes de crédit représentaient 61 pour cent du volume de transactions sans contact (comparativement à 59 pour cent en 2024) et 74 pour cent de la valeur de transactions sans contact (comparativement à 72 pour cent en 2024)²¹⁶. La valeur moyenne des transactions pour les cartes de crédit sans contact a augmenté de 2 pour cent sur un an pour atteindre 54 \$²¹⁷.

Dans l'ensemble, le volume de cartes de crédit sans contact augmente plus rapidement que le volume total des cartes de crédit. Le volume total de cartes de crédit au PDV et de cartes de crédit sans contact a augmenté de façon constante de 2020 à 2025. Toutefois, le taux de croissance annuel composé sur cinq ans pour les opérations par carte de crédit sans contact est presque le double de celui des cartes de crédit au PDV (19 pour cent par rapport à

12 pour cent respectivement)²¹⁸. Au cours de la même période, le volume moyen hebdomadaire de transactions sans contact par téléphone intelligent a augmenté graduellement à un rythme plus rapide que celui des transactions sans contact par carte. Par conséquent, la croissance des paiements par carte de crédit sans contact au cours des cinq dernières années a été stimulée par une augmentation des transactions sans contact par téléphone intelligent²¹⁹. Pour en savoir plus, voir la **figure 8 : Volume des transactions par carte de crédit — sans contact par rapport au total** et **figure 9 : Volume moyen hebdomadaire de transactions par carte de crédit sans contact**.

Le nombre total d'opérations sans contact par carte de débit a augmenté de 5 pour cent pour s'établir à 5,5 milliards d'opérations, tandis que leur valeur totale a augmenté de 7 pour cent pour atteindre 165 milliards de dollars par rapport à 2024²²⁰. La part des cartes de débit dans le volume de transactions sans contact est passée de 41 pour cent en 2024 à 39 pour cent. La part des cartes de débit dans la valeur des transactions sans contact a elle aussi légèrement diminué, passant de 28 pour cent l'an dernier à 26 pour cent.

210 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025. Remarque à l'intention des lecteurs : Une transaction sans contact consiste à taper une carte physique ou un téléphone intelligent muni d'un portefeuille mobile sur un terminal de paiement dans un magasin.

211 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.

212 Ibid.

213 Chiffres calculés à partir des données fournies par Interac et TSI (*Canadian Payments Forecast*, 2025). Remarque : La part du volume total des cartes de crédit et de débit représentée par les transactions sans contact est maintenant fondée en partie sur le rapport *Payments Forecast 2025* de TSI. Par conséquent, la part du volume total de cartes de crédit et de débit représentée par les transactions sans contact diffère du Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements de 2025.

214 Chiffres calculés à partir des données fournies par Interac et TSI (*Canadian Payments Forecast*, 2025).

215 Ibid.

216 Ibid.

217 Ibid.

218 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.

219 Ibid.

220 Données fournies par Interac.

La valeur moyenne des transactions sans contact par carte de débit est passée de 29 \$ à 30 \$ en un an²²¹.

La majorité des propriétaires de téléphones intelligents au Canada (70 pour cent) ont effectué un paiement au moyen de leur téléphone intelligent au cours des six derniers mois en 2025 (comparativement à 68 pour cent il y a un an)²²². Les paiements à distance ont dominé l'espace des paiements mobiles et ont été portés par les trois principales catégories de paiements mobiles. Le paiement de factures au moyen des services bancaires mobiles (35 pour cent) et les paiements en ligne (35 pour cent) ont été les principaux types de paiement mobile, suivis des paiements entre particuliers (34 pour cent) et des paiements mobiles en magasin, comme dans un café (25 pour cent) et dans un magasin autre qu'un café (19 pour cent)²²³.

Près de quatre propriétaires de téléphones intelligents sur cinq (79 pour cent) avaient au moins une application de paiement installée sur leur téléphone intelligent. Les cinq principales applications de paiement installées sur les téléphones intelligents sont : une application de services bancaires mobiles (52 pour cent), Tim Hortons (39 pour cent), PayPal (35 pour cent),

Portefeuille de Apple (26 pour cent) et Uber ou Lyft (23 pour cent). L'utilisation d'applications de paiement pour la livraison d'aliments comme DoorDash, UberEats et SkipTheDishes a augmenté : en 2025, 19 pour cent des propriétaires de téléphones intelligents ont installé une de ces applications sur leurs téléphones intelligents²²⁴.

Dans l'ensemble, les paiements mobiles sans contact en magasin ont affiché une forte croissance sur 12 mois. Le volume total de paiements mobiles sans contact en magasin a augmenté de 18 pour cent pour s'établir à 4 milliards en 2025 et représentait 28 pour cent du volume total de transactions sans contact²²⁵. La valeur totale des paiements mobiles sans contact en magasin a augmenté de 25 pour cent pour s'établir à 122 milliards de dollars en 2025 et représentait 19 pour cent de la valeur totale des transactions sans contact²²⁶. Leur part du volume et de la valeur totaux des transactions sans contact a augmenté de 8 % et de 11 %, respectivement, par rapport à il y a un an. Le recours accru aux téléphones intelligents compatibles avec la communication en champ proche (CCP) au Canada et l'aisance grandissante des consommateurs à utiliser leurs téléphones intelligents pour les paiements sans contact ont

contribué à la croissance des paiements mobiles sans contact²²⁷.

Les Canadiens n'utilisaient pas beaucoup de dispositifs portables, comme des moniteurs d'activité physique ou des montres intelligentes, pour faire des paiements. Le nombre de paiements par dispositif portable a atteint 55 millions, pour une valeur de 1,6 milliard de dollars en 2025²²⁸. Le total des paiements effectués au moyen de dispositifs portables représentait moins de 1 pour cent du total du volume et de la valeur des transactions sans contact en 2025 (même proportion qu'il y a un an)²²⁹. Néanmoins, les dispositifs portables ont enregistré une croissance importante du volume et de la valeur des transactions sur 12 mois en 2025 (21 pour cent et 23 pour cent respectivement)²³⁰.

Malgré le faible taux d'adoption des dispositifs portables par les Canadiens pour effectuer des paiements, ce mode de paiement devrait continuer d'être un moteur de croissance du marché des paiements sans contact au Canada au cours des prochaines années. Cela s'explique par l'adoption croissante des paiements mobiles sans contact, en général, et par le recours aux dispositifs mobiles pour effectuer des paiements²³¹.

FIGURE 8: VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTE DE CRÉDIT – SANS CONTACT PAR RAPPORT AU TOTAL

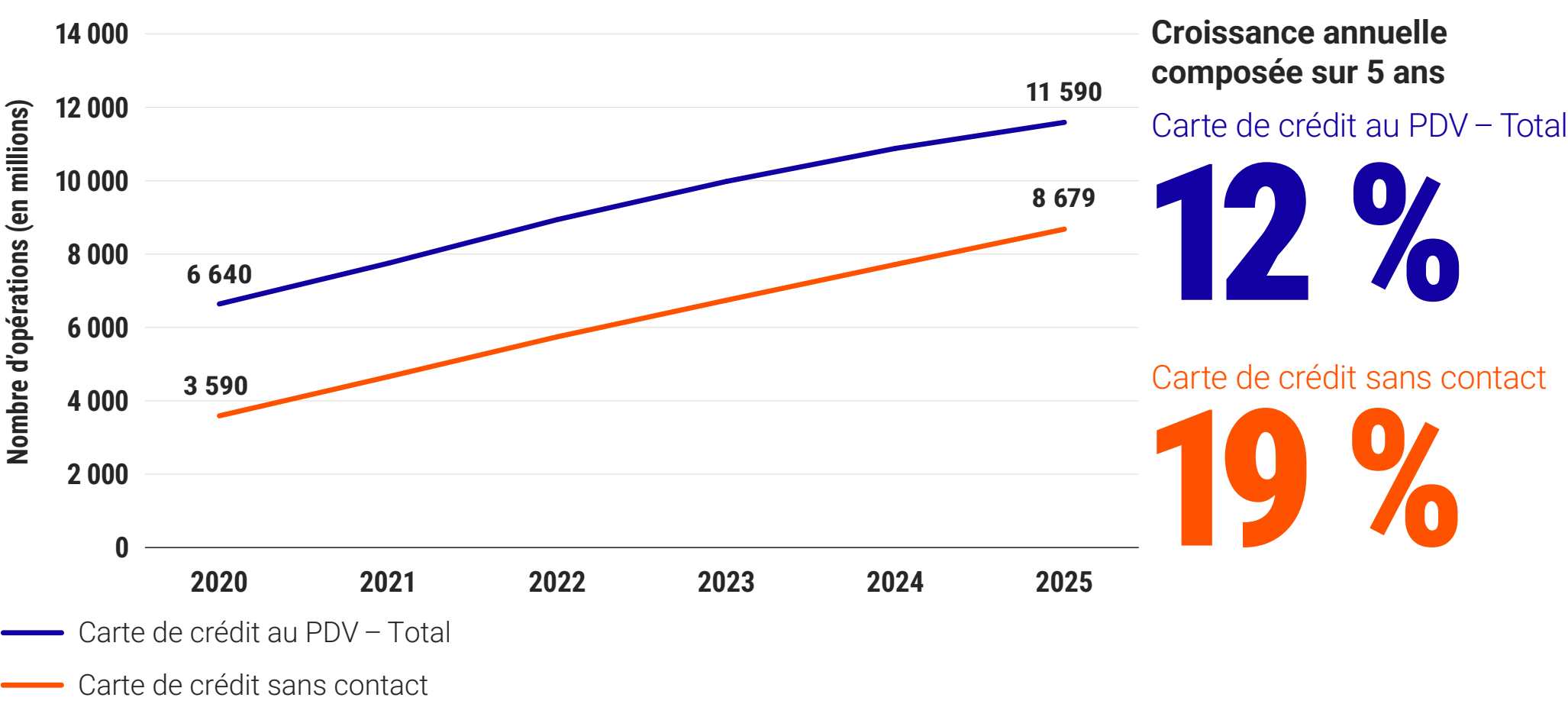
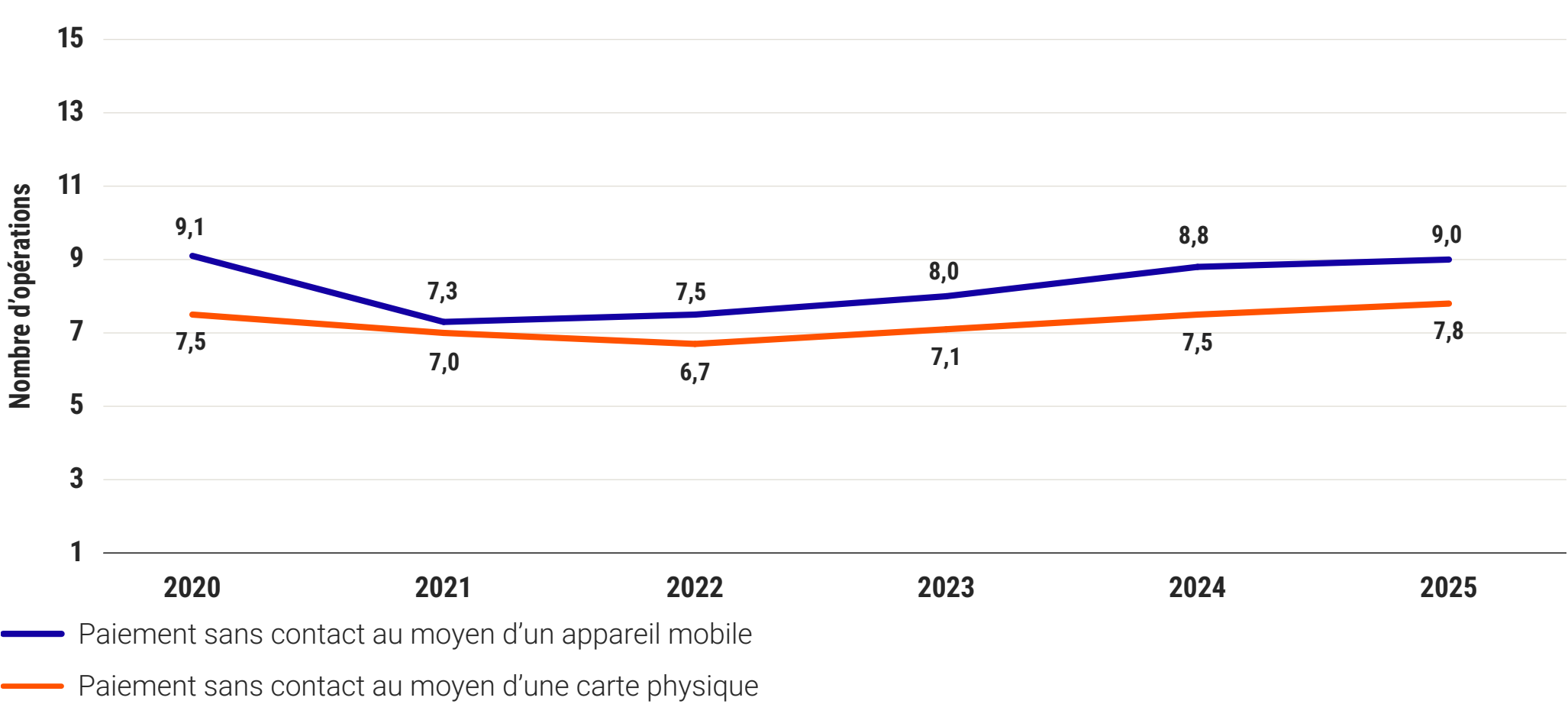


FIGURE 9: VOLUME MOYEN HEBDOMADAIRE DE TRANSACTIONS PAR CARTE DE CRÉDIT SANS CONTACT



221 Données fournies par Interac.
222 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.
223 Ibid.
224 Ibid.
225 Ibid.
226 Ibid.
227 Ibid.
228 Ibid.
229 Ibid.
230 Ibid.
231 Ibid.

FAITS SAILLANTS DE 2025

En 2025, il y a eu

3,3 milliards

de transactions par TEF pour une valeur de

8,2 billions

de dollars.

Le volume et la valeur des TEF ont augmenté respectivement de

1 % et 7 %

sur 12 mois.

Les TEF représentaient

63 %

de la valeur totale des paiements (en hausse par rapport à 62 % en 2024), devant tous les autres types de paiements.

La valeur moyenne des TEF a augmenté de 6 % pour s'établir à

2 526 \$

(comparativement à 2 374 \$ en 2024).

Transfert électronique de fonds (TEF)

Les TEF comprennent les transactions effectuées au moyen d'un compte de dépôts personnel ou d'un compte d'exploitation d'entreprise détenu dans une institution financière canadienne (dépôts directs, versements électroniques, débits préautorisés et autres opérations de paiement de factures en ligne).

Le volume des TEF a augmenté de 1 pour cent pour s'établir à 3,3 milliards de transactions, tandis que la valeur des transactions a augmenté de 7 pour cent pour atteindre 8,2 billions de dollars par rapport à 2024. Les TEF ont devancé tous les autres types de paiements pour les transactions à distance²³², représentant 51 pour cent du volume de transactions et 71 pour cent de la valeur des transactions.

Les paiements par TEF étaient principalement effectués par des entreprises plutôt que par des consommateurs. Les TEF commerciaux représentaient 71 pour cent du volume total des TEF, une hausse de 1 pour cent sur 12 mois pour s'établir à 2,3 milliards de transactions. De plus, les TEF commerciaux représentaient 92 pour cent de la valeur totale des TEF, en hausse de 7 pour cent sur 12 mois pour s'établir à 7,5 billions de dollars.

La croissance du volume et de la valeur des TEF en 2025 est liée à l'augmentation des paiements par

transfert automatisé de fonds (TAF)²³³ et des versements par échange de données électroniques (EDI)²³⁴. Le volume total des TAF (y compris les opérations de débit et de crédit) a augmenté de 4 pour cent pour s'établir à 2,5 milliards de transactions, tandis que la valeur des TAF a augmenté de 9 pour cent pour s'établir à 7,7 billions de dollars par rapport à 2024²³⁵. Les paiements par TAF ont représenté la plus grande part du volume global des transactions par TEF, soit 78 pour cent du volume total (en hausse par rapport à 76 pour cent en 2024). Ils représentaient aussi la majeure partie de la valeur globale des transactions par TEF, soit 93 pour cent de la valeur totale (comparativement à 92 pour cent en 2024). La valeur des versements par EDI a augmenté de 5 pour cent par rapport à 2024, et le volume est resté stable. Ils ont représenté 19 pour cent et 6 pour cent du volume et de la valeur des transactions par TEF respectivement en 2025.

Les TEF sont restés le mode le plus utilisé par les PME (43 pour cent) et les entreprises du marché intermédiaire (38 pour cent) pour régler leurs dépenses en 2025²³⁶. Les PME utilisent les TEF principalement pour : payer leurs employés (56 pour cent); payer leurs dépenses de fonctionnement (51 pour cent); recevoir des paiements gouvernementaux (48 pour cent); assumer leurs charges directes (46 pour cent); et recevoir des remboursements et faire des paiements liés à la surfacturation (40 pour cent). Les entreprises du marché intermédiaire utilisent les TEF principalement pour : payer leurs employés (78 pour cent); recevoir des remboursements et faire des paiements liés à la surfacturation (63 pour cent); payer leurs dépenses de fonctionnement (48 pour cent); recevoir des paiements gouvernementaux (47 pour cent); et assumer leurs charges directes (41 pour cent)²³⁷. Les entreprises utilisent les TEF pour envoyer et recevoir des paiements parce qu'ils sont pratiques, rapides et

232 Les transactions à distance comprennent toutes les opérations non effectuées aux emplacements physiques ou virtuels (boutiques en ligne ou applications) des bénéficiaires.

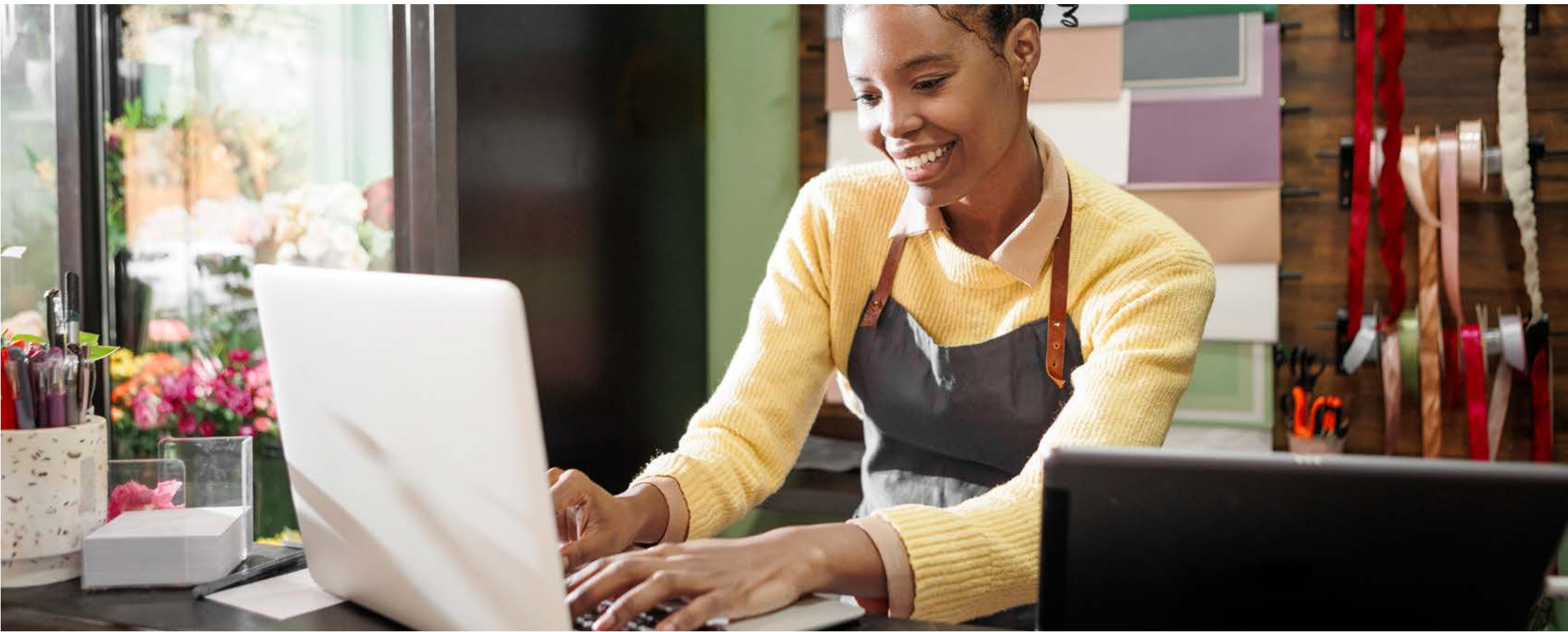
233 Un transfert automatisé de fonds (TAF) est une entente bancaire permanente dans le cadre de laquelle les transferts à partir du compte bancaire d'un client sont effectués régulièrement. Les opérations de paiement de factures en ligne en sont un exemple.

234 Un versement par EDI utilise une norme commune et un système d'identification d'entreprise spécial pour acheminer les paiements de factures en ligne aux émetteurs de factures. Ainsi, l'émetteur de factures obtient assez d'information pour rapprocher les paiements. Les versements par EDI sont principalement effectués au moyen de services bancaires en ligne.

235 Les estimations de volume et de valeur des transactions par TAF comprennent les opérations internes.

236 RFI Global, RFI Group Canada Payments Report (2025).

237 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.



faciles à suivre²³⁸. Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d'utilisation des TEF, voir le **tableau 12 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des TEF (entreprises)**.

Les principaux défis liés à l'utilisation des TEF pour les entreprises sont qu'elles ne reçoivent pas de rabais ou de récompenses de fidélité pour utiliser ce mode de paiement (19 pour cent), qu'il n'est pas assez rapide (11 pour cent), qu'il est moins pratique que les autres modes de paiement (11 pour cent), qu'elles ne reçoivent pas de confirmation de paiement (10 pour cent) et qu'elles ne peuvent utiliser ce mode de paiement chez les grossistes ou les détaillants avec lesquels elles font affaire (10 pour cent)²³⁹. Consulter la section

sur les **paiements des entreprises** pour en savoir plus.

Les situations de paiement les plus courantes pour lesquelles les consommateurs ont utilisé les TEF sont les suivantes : payer une facture de carte de crédit (66 pour cent), payer leur prêt hypothécaire (58 pour cent), payer leur prêt automobile (54 pour cent), payer leurs impôts (49 pour cent), payer leur assurance habitation (45 pour cent) et payer leurs factures de services publics (43 pour cent)²⁴⁰. Voir la **figure A10 : Tendances quant aux paiements de factures** en annexe pour en savoir plus. En général, les consommateurs qui ont régulièrement utilisé les TEF l'ont fait pour plusieurs raisons. Ils sont perçus comme étant plus commodes,

plus rapides et plus faciles d'utilisation que d'autres modes de paiement pour faire le suivi des dépenses²⁴¹. Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d'utilisation des TEF, voir le **tableau 13 : Cinq principaux facteurs d'utilisation des TEF (consommateurs)**.

Les principaux défis auxquels font face les consommateurs qui utilisent fréquemment les paiements par TEF sont les frais (25 pour cent), la sécurité (17 pour cent) et la mémorisation des mots de passe et des NIP (13 pour cent). Un peu plus de deux Canadiens sur cinq (41 pour cent) qui ont fréquemment utilisé les paiements par TEF n'ont éprouvé aucune difficulté ni frustration²⁴².

238 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
239 Ibid.
240 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
241 Ibid.
242 Ibid.

TABLEAU 12 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D'UTILISATION DES TEF (ENTREPRISES)

Échantillon : Utilisation fréquente des TEF (n=482)	
Rapide	32 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	28 %
Processus de paiement rapide	24 %
Suivi plus facile des dépenses	23 %
Plus sûr que les autres modes de paiement/moins de risque de vol/d'utilisation abusive	18 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

TABLEAU 13 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D'UTILISATION DES TEF (CONSOMMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente des TEF (n=1 976)	
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	40 %
Rapide	36 %
Suivi plus facile des dépenses	25 %
Capacité d'utiliser mes propres fonds (plutôt que d'emprunter)	21 %
Acceptation généralisée	18 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

FAITS SAILLANTS DE 2025

Au total,

1,7 milliard
de transactions, d’une valeur de
669 milliards
de dollars, ont été effectuées par virement
en ligne par les Canadiens en 2025.

Le volume des virements en ligne a
augmenté de

13 %
tandis que la valeur des opérations a
augmenté de 18 % sur 12 mois.

Ils représentaient

6 %
du volume total
des paiements et
5 %
de la valeur totale
des paiements
(aucun changement
par rapport à 2024).

La valeur moyenne des transactions
par virement en ligne a augmenté de 4 %
pour atteindre

398 \$
par rapport à 2024.

Au cours des cinq dernières années, les
virements en ligne ont toujours dominé
tous les autres types de paiements pour ce
qui est de la croissance annuelle du volume
et de la valeur.

Virement en ligne

Les virements en ligne comprennent les transactions électroniques effectuées par l’entremise de services et de fournisseurs en ligne, qui sont préfinancées ou liées à un compte de dépôt détenu dans une institution financière canadienne. Les deux exemples les plus connus sont les virements Interac et PayPal.

Les virements en ligne sont demeurés le type de paiement qui a enregistré la plus forte croissance en 2025. Le volume des virements en ligne a augmenté de 13 pour cent pour s’établir à 1,7 milliard d’opérations, tandis que la valeur a augmenté de 18 pour cent pour atteindre 669 milliards de dollars par rapport à 2024.

Les transactions par Virement Interac représentent la plus grande part du volume et de la valeur totaux des virements en ligne. En 2025, le volume des virements Interac a augmenté de 14 pour cent pour atteindre 1,6 milliard par rapport à 2024. Leur valeur a augmenté de 18 pour cent pour atteindre 663 milliards de dollars. Le montant moyen des transactions envoyées a augmenté de 3 pour cent pour atteindre 411 \$ par rapport à 2024²⁴³.

Une grande majorité de Canadiens (66 pour cent) ont fréquemment utilisé le Virement Interac pour leurs paiements en 2025 (mensuellement ou plus souvent), en raison de sa rapidité, de sa commodité et du fait qu’ils peuvent utiliser leurs propres fonds plutôt que d’emprunter²⁴⁴. Pour

en savoir plus, voir le **tableau 14 : Cinq principaux facteurs d’utilisation du Virement Interac (consommateurs)**.

La méthode la plus souvent utilisée par les consommateurs pour envoyer des paiements par Virement Interac était le téléphone intelligent (73 pour cent), suivi de l’ordinateur/ordinateur portable (21 pour cent)²⁴⁵. Dans l’ensemble, les Canadiens se sont progressivement tournés vers les téléphones intelligents pour envoyer des paiements par Virement Interac au moyen d’une application de services bancaires mobiles. Au cours des cinq dernières années, la proportion de consommateurs qui ont envoyé un paiement par Virement Interac au moyen de leur téléphone intelligent a augmenté de 30 pour cent. Au cours de la même période, la proportion de consommateurs qui ont envoyé un paiement par Virement Interac à l’aide de leur ordinateur ou de leur ordinateur portable a diminué de 46 pour cent²⁴⁶. Cette évolution s’inscrit dans une tendance plus large où les téléphones intelligents deviennent de plus en plus ancrés dans la vie quotidienne des consommateurs²⁴⁷.

En 2025, le Virement Interac était le mode de paiement le plus couramment utilisé pour les paiements entre particuliers. Parmi les Canadiens ayant effectué un paiement entre particuliers au cours d’une période donnée de six mois, le mode de paiement privilégié était le service Virem ent Interac (68 pour cent), suivi de PayPal (22 pour cent), du virement bancaire (22 pour cent) et des espèces (16 pour cent)²⁴⁸. Près des trois quarts des Canadiens (74 pour cent) ont souvent utilisé ce mode de paiement pour envoyer de l’argent à leurs amis ou aux membres de leur famille. Les autres modes de paiement entre particuliers utilisés étaient les virements électroniques (6 pour cent), l’argent comptant (4 pour cent), les virements PayPal (3 pour cent), les versements Remitly (3 pour cent), les chèques (2 pour cent) et Mastercard Send ou Visa Direct (2 pour cent)²⁴⁹.

Les principales sources de frustration des consommateurs quant à l’utilisation du Virement Interac pour les paiements entre particuliers étaient les suivantes : la nécessité de créer une question de sécurité et un mot de passe pour

243 Données fournies par Interac.
244 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
245 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Les mentions « sans objet/ne sait pas » sont exclues.
246 Ibid. Remarque : Les mentions « sans objet/ne sait pas » sont exclues.
247 Pour en savoir plus, voir : [It’s National Telephone Day! Canadians Can Expect to Spend Almost 15 Years of Their Life on Mobile Devices, Finds OntarioCasinos.com – The Globe and Mail](#).
248 TSI, Canadian Payments Forecast, 2025.
249 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

que le destinataire ait accès à l’argent (21 pour cent); les limites du montant que vous pouvez envoyer chaque jour, chaque semaine ou chaque mois (16 pour cent); les frais (15 pour cent); la création d’un nouveau contact et l’obtention de ses renseignements bancaires (14 pour cent); le fait que des amis ou des membres de la famille n’ont pas de services bancaires en ligne/dépôt automatique (10 pour cent); la nécessité de se souvenir des mots de passe (9 pour cent); et la réception de la confirmation que l’argent est allé à la bonne personne ou au bon compte (8 pour cent)²⁵⁰.

En 2025, plus des deux tiers des entreprises canadiennes (70 pour cent) ont utilisé fréquemment le Virement Interac pour payer leurs factures et leurs dépenses et leurs employés²⁵¹. Les deux situations de paiements les plus courantes étaient les dépenses de fonctionnement comme l’assurance, le loyer, les services publics ou les dépenses de bureau (71 pour cent) et les paiements au gouvernement (p. ex. impôts des entreprises, droits de licence) (70 pour cent). Parmi les autres situations de paiement, citons les charges directes comme l’utilisation de matières premières, de machines et d’équipement, ou de produits finis (65 pour cent), la rémunération des employés (57 pour cent) et les

remboursements et les paiements liés à la surfacturation (54 pour cent)²⁵². Les entreprises utilisent le Virement Interac pour envoyer et recevoir des paiements, car c’est un mode de paiement pratique, rapide et prisé de leurs fournisseurs²⁵³. Pour en savoir plus sur les principaux facteurs d’utilisation du Virement Interac, voir le **tableau 15 : Cinq principaux facteurs d’utilisation du Virement Interac (entreprises)**.

Les plus grands défis liés à l’utilisation du Virement Interac par les entreprises sont les suivants : les limites du montant que vous pouvez envoyer chaque jour ou chaque semaine (31 pour cent); le fait de ne pas recevoir de rabais ou de récompenses de fidélité pour avoir utilisé ce mode de paiement (22 pour cent); l’incapacité d’annuler un paiement en cas d’erreur (p. ex. adresse courriel du mauvais bénéficiaire) une fois les fonds déposés (21 pour cent); le suivi des paiements entrants et sortants (13 pour cent); et l’incapacité d’utiliser ce mode de paiement dans les magasins ou auprès des détaillants en ligne (12 pour cent)²⁵⁴.

En 2025, le volume de transactions PayPal a diminué de 5 pour cent par rapport à l’année précédente pour s’établir à 60 millions de transactions. La valeur des transactions a augmenté de 9 pour cent par rapport à 2024 pour

atteindre 6 milliards de dollars²⁵⁵. Dans l’ensemble, 54 pour cent des Canadiens avaient un compte PayPal en 2025 (par rapport à 55 pour cent il y a un an), et 41 pour cent d’entre eux avaient effectué au moins une transaction PayPal au cours d’un mois donné (par rapport à 42 pour cent en 2024)²⁵⁶. Le volume et la valeur mensuels moyens des transactions PayPal par utilisateur en 2025 étaient respectivement de 1,7 et de 181 \$²⁵⁷.

En plus d’offrir aux consommateurs la possibilité d’envoyer et de demander de l’argent, PayPal leur permet de faire des achats en ligne. En 2025, PayPal se classait au quatrième rang (19 pour cent) des modes de paiement les plus utilisés pour les achats sur des applications ou des sites Web de vente au détail et des sites de marché entre particuliers au cours d’un mois donné, derrière les cartes de débit (20 pour cent), le Virement Interac (23 pour cent) et les cartes de crédit (58 pour cent)²⁵⁸.

Les virements PayPal arrivaient aussi au second rang des modes de paiement les plus utilisés par les consommateurs pour envoyer de l’argent à l’étranger, derrière les TEF par téléphone cellulaire/services bancaires en ligne (18 pour cent par rapport à 21 pour cent respectivement)²⁵⁹.

TABEAU 14 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DU VIREMENT INTERAC (CONSO MMATEURS)

Échantillon : Utilisation fréquente du Virement Interac (n=1 982)	
Rapide	45 %
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	37 %
Capacité d’utiliser mes propres fonds (plutôt que d’emprunter)	27 %
Acceptation généralisée	21 %
Suivi plus facile des dépenses	20 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

TABEAU 15 : CINQ PRINCIPAUX FACTEURS D’UTILISATION DU VIREMENT INTERAC (ENTREPRISES)

Échantillon : Utilisation fréquente du Virement Interac (n=500)	
Mode de paiement plus facile ou plus pratique que les autres	28 %
Rapide	25 %
Fournisseurs préfèrent être payés de cette façon	24 %
Suivi plus facile des dépenses	22 %
Processus de paiement rapide (peu d’étapes à suivre)	22 %
Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment	

250 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
251 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025. Remarque : Utilisation fréquente : une fois par mois ou plus fréquemment.
252 Ibid.
253 Ibid.
254 Ibid.
255 Données fournies par Statista. Pour en savoir plus, voir : [PayPal transaction volume, by quarter 2014-2025 | Statista](#) et [PayPal TPV, by quarter 2014-2025 | Statista](#).
256 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Les mentions nulles sont incluses.
257 Ibid. Remarque : Les mentions nulles sont incluses.
258 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Les mentions nulles sont incluses.
259 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2025.

1 sur 5

consommateurs (20 %) a envoyé de l'argent à l'étranger au cours de la dernière année, une hausse notable par rapport à 17 % en 2024²⁶⁰.

La méthode la plus courante pour envoyer de l'argent à l'international était le virement électronique via une application bancaire mobile ou un compte bancaire en ligne, représentant

21 % 18 %

des consommateurs et des entreprises²⁶¹.

La méthode préférée des consommateurs pour l'envoi de paiements internationaux était le Virement Interac²⁶² a

24 %

1 sur 3

entreprises (33 %) a envoyé de l'argent à l'étranger au cours des 12 derniers mois, par rapport à 34 % en 2024²⁶³.

La méthode préférée des entreprises pour l'envoi de paiements internationaux était par virement électronique via une application bancaire mobile ou un compte bancaire en ligne²⁶⁴ a

14 %

Palements internationaux

Dans l'ensemble, les entreprises canadiennes étaient beaucoup plus susceptibles que les consommateurs d'avoir envoyé de l'argent à l'étranger au moyen d'un compte bancaire canadien en 2025 (33 pour cent par rapport à 20 pour cent respectivement)²⁶⁵.

Parmi les consommateurs qui ont effectué un paiement international au cours des 12 derniers mois, la majorité (50 pour cent) ont transféré de l'argent à l'étranger à une autre personne ayant un compte bancaire dans un pays étranger. Parmi les autres raisons pour envoyer de l'argent à l'étranger, citons : payer directement un commerçant international (p. ex. en effectuant des achats sur des sites Web de commerce électronique aux États-Unis ou à l'étranger) (35 pour cent); transférer des fonds à l'étranger dans un compte bancaire en son nom dans un pays étranger (29 pour cent); et payer des factures de services publics ou des impôts dans un autre pays (15 pour cent)²⁶⁶. La proportion de consommateurs qui ont fréquemment envoyé de l'argent à l'étranger (chaque mois ou plus souvent) en 2025 a grandement augmenté, passant de 34 pour cent en 2024 à 44 pour cent²⁶⁷. La valeur mensuelle moyenne des paiements que les Canadiens envoient à des gens à l'étranger est de 554 \$, comparativement à 459 \$ envoyés à des entreprises à l'étranger²⁶⁸.

En 2025, les États-Unis sont demeurés la principale destination internationale pour les consommateurs envoyant de l'argent à l'étranger au cours d'un mois donné (45 pour cent), ce qui est beaucoup plus élevé que le taux enregistré il y a un an (33 pour cent). Autres destinations communes pour les paiements internationaux : le Royaume-Uni (17 pour cent), l'Inde (15 pour cent), l'Allemagne (10 pour cent), la Chine (10 pour cent), les Philippines (8 pour cent) et Hong Kong (7 pour cent)²⁶⁹.

Un plus grand nombre de Canadiens ont utilisé des canaux numériques pour envoyer des paiements internationaux. Un tiers de ces consommateurs (33 pour cent) ont eu recours à une entreprise de technologie financière comme PayPal, Wise ou Remitly. Trente pour cent des consommateurs ont utilisé leur compte bancaire en ligne ou mobile par l'entremise de leur banque principale ou de leur coopérative d'épargne et de crédit, tandis que seulement 12 pour cent d'entre eux ont visité une succursale physique de leur banque principale

ou de leur coopérative d'épargne et de crédit. La plupart des Canadiens (42 pour cent) continuent d'avoir recours à leur institution financière principale (banque ou coopérative d'épargne et de crédit) pour envoyer de l'argent à l'étranger (comparativement à 39 pour cent en 2024)²⁷⁰.

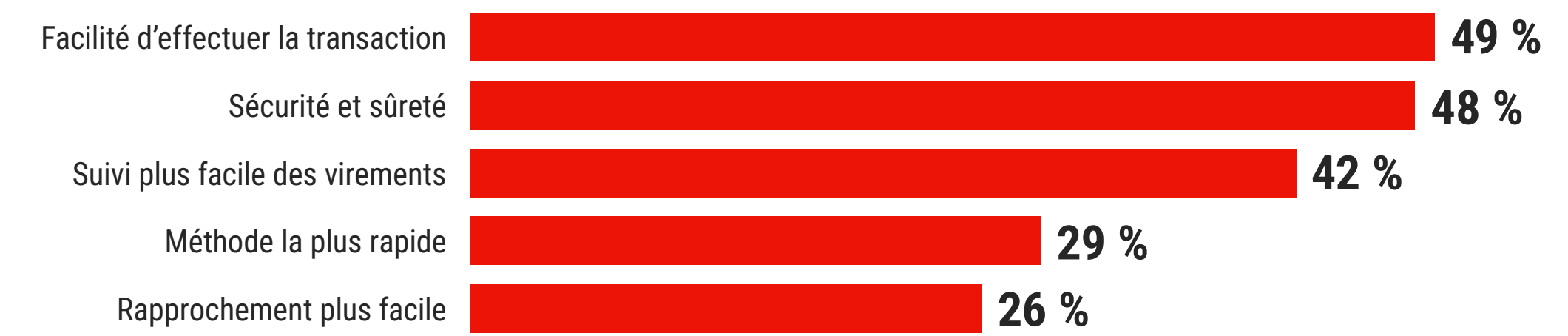
En 2025, la principale méthode utilisée par les consommateurs pour envoyer de l'argent à l'étranger au cours d'une période donnée de 12 mois était le virement électronique au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (p. ex. Envois internationaux de fonds RBC ou Virement international TD), qui a retrouvé la première place avec 21 pour cent. Les virements PayPal se classaient au deuxième rang des méthodes les plus couramment utilisées pour envoyer de l'argent à l'étranger, à 18 pour cent (comparativement à 21 pour cent en 2024). Enfin, les virements électroniques arrivaient au troisième rang des principales méthodes utilisées pour envoyer de l'argent à l'étranger, à 13 pour cent (comparativement à 12 pour cent en 2024). Parmi les autres

260 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
261 Ibid.
262 Ibid.
263 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
264 Ibid.

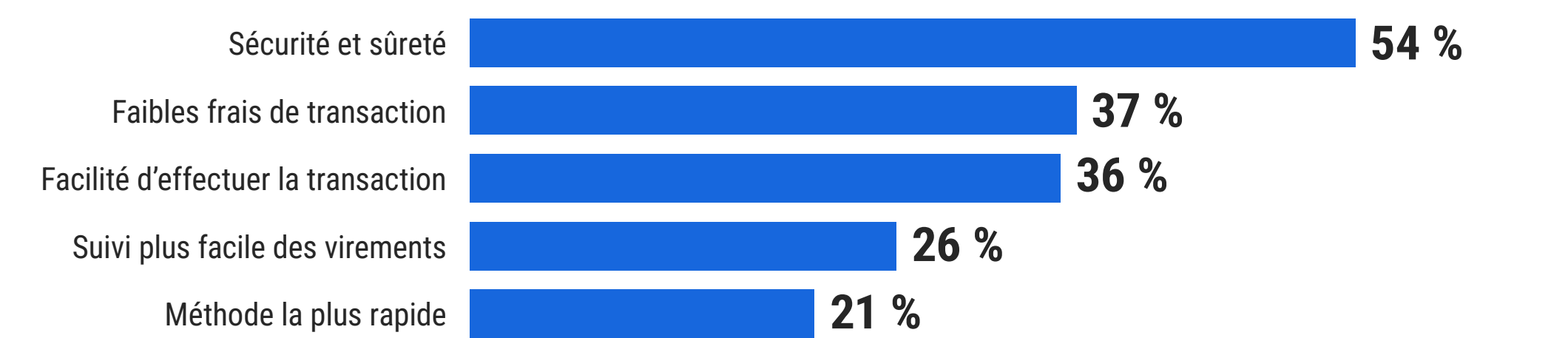
265 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises et des consommateurs canadiens, 2025.
266 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
267 Ibid.
268 Ibid.
269 Ibid.
270 Ibid.

FIGURE 10 : FACTEURS D’UTILISATION DES TROIS PRINCIPAUX MODES D’ENVOI DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX (CONSO MMATEURS)

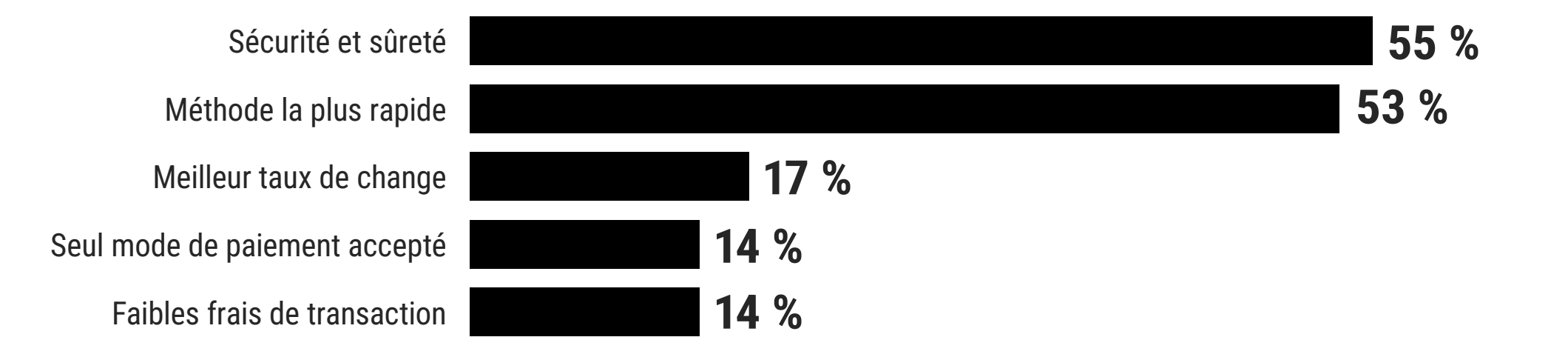
TEF PAR SERVICES BANCAIRES EN LIGNE OU MOBILES



VIREMENT PAYPAL



VIREMENT ÉLECTRONIQUE



méthodes couramment utilisées pour l’envoi de fonds à l’étranger, citons les virements de fonds internationaux Wise (12 pour cent), les virements de fonds internationaux Remitly (11 pour cent), Visa Direct (7 pour cent), Mastercard Send (6 pour cent) et les virements de fonds par Western Union (4 pour cent)²⁷¹.

La principale raison pour laquelle les Canadiens ont principalement utilisé le virement électronique au moyen de leurs services bancaires en ligne ou mobiles pour envoyer des paiements internationaux en 2025 est la facilité de ce mode de paiement (49 pour cent)²⁷². Cinquante-quatre pour cent des Canadiens qui ont principalement utilisé PayPal pour envoyer des paiements internationaux en 2025 l’ont fait parce qu’ils percevaient ce mode de paiement comme étant sûr²⁷³. De même, 55 pour cent des répondants qui ont utilisé les virements électroniques pour envoyer des paiements internationaux ont donné la même raison²⁷⁴. Pour en savoir plus sur les facteurs d’utilisation des trois principaux modes d’envoi des paiements internationaux, voir la **figure 10 : Facteurs d’utilisation des trois principaux modes d’envoi des paiements internationaux (consommateurs)**.

Une très petite proportion de Canadiens utilisaient principalement des monnaies numériques comme Bitcoin, Ethereum, USDT ou USDC pour envoyer de l’argent à l’étranger en 2025. Cette proportion a connu une baisse tendancielle, passant de 6 pour cent en 2024 à 3 pour cent en 2025²⁷⁵. Ce résultat indique que les Canadiens n’utilisent pas beaucoup les monnaies numériques comme moyen d’envoyer de l’argent à l’étranger. En réalité, ce sont les utilisateurs précoces des monnaies numériques qui les utilisent pour les paiements transfrontaliers. Il s’agit généralement de jeunes hommes (de 18 à 34 ans) qui participent à l’économie à la demande²⁷⁶. Les jeunes Canadiens étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiens d’âge moyen (de 35 à 54 ans) et les Canadiens plus âgés (55 ans et plus) d’utiliser des cryptomonnaies stables pour envoyer de l’argent à l’étranger dans les 12 prochains mois (17 pour cent contre 7 pour cent et 2 pour cent respectivement)²⁷⁷. En tant qu’utilisateurs précoces, les membres des générations Y et Z pourraient ouvrir la voie pour que les monnaies numériques deviennent un moyen plus courant d’envoyer des paiements internationaux à l’avenir.

Si on lui en donne le choix, près d’un consommateur sur quatre (24 pour cent) qui a envoyé des fonds à l’étranger au cours des 12 derniers mois préférerait utiliser le Virement Interac (taux relativement inchangé par rapport à 22 pour cent en 2024). Le deuxième mode de paiement privilégié était le virement électronique au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (16 pour cent), suivi des virements PayPal (12 pour cent), du portefeuille numérique (8 pour cent), des virements électroniques (7 pour cent), des virements internationaux de fonds Remitly (6 pour cent), de Mastercard Send (6 pour cent) et des virements de fonds internationaux Wise (6 pour cent)²⁷⁸.

Les jeunes Canadiens étaient plus susceptibles que les autres groupes d’âge de préférer un plus grand nombre de modes de paiement pour envoyer de l’argent à l’étranger. Par exemple : le Virement Interac (20 pour cent); Mastercard Send (11 pour cent); les virements électroniques au moyen de leurs services bancaires en ligne ou mobiles (10 pour cent); les monnaies numériques (9 pour cent); les virements PayPal (8 pour cent); et Visa Direct (8 pour cent)²⁷⁹. Dans l’ensemble, les principaux facteurs de choix d’un mode de paiement

271 Ibid. Remarque : Visa Direct^{MC} permet à une personne d’effectuer des paiements sur les cartes de crédit, les cartes de débit ou les cartes prépayées rechargeables portant la marque Visa de son destinataire à l’échelle internationale. Mastercard Send^{MC} permet à une personne d’envoyer de l’argent à l’étranger vers des comptes bancaires, des cartes de débit ou des cartes Mastercard prépayées, un portefeuille mobile ou un point de paiement.

272 Ibid.

273 Ibid.

274 Ibid.

275 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

276 Ibid.

277 Ibid.

278 Ibid.

279 Ibid.

Échantillon : A envoyé de l’argent à l’étranger au cours des 12 derniers mois (2025). Taille de l’échantillon : n=281.

pour l’envoi d’argent à l’étranger sont les faibles frais de transaction, la sécurité, la rapidité et un taux de change avantageux²⁸⁰.

Les Canadiens plus âgés étaient plus susceptibles que les jeunes Canadiens de préférer un nombre restreint de modes de paiement pour envoyer de l’argent à l’étranger. Par exemple : le Virement Interac (32 pour cent), les virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (24 pour cent); les virements PayPal (16 pour cent); et les virements électroniques (10 pour cent)²⁸¹. Dans l’ensemble, les principaux facteurs de choix d’un mode de paiement pour l’envoi d’argent à l’étranger sont la commodité, la sécurité, la facilité de suivi du paiement et la rapidité²⁸².

Les difficultés de paiement auxquelles les Canadiens sont confrontés pour envoyer des paiements internationaux diffèrent entre les utilisateurs de virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles et ceux qui utilisent les virements PayPal ou les virements électroniques. Dans l’ensemble, les principaux irritants pour les Canadiens qui utilisent les virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles pour envoyer de l’argent à l’étranger sont les

suivants : le fait de ne pas connaître le taux de change avant le règlement et la compensation de la transaction (24 pour cent); la limite du montant pouvant être envoyé (17 pour cent); et les exigences en matière de conformité/de réglementation (15 pour cent)²⁸³. Pour les utilisateurs de virements PayPal, les plus grands défis étaient les suivants : le coût élevé de chaque transaction (22 pour cent); les frais supplémentaires/cachés (18 pour cent); et le fait de ne pas recevoir de confirmation que l’argent est allé au bon compte²⁸⁴. Enfin, pour les utilisateurs de virements électroniques, les plus grands irritants étaient les frais supplémentaires/cachés, le coût élevé de chaque transaction (21 pour cent) et le fait de ne pas recevoir la confirmation que l’argent est allé au bon compte (20 pour cent)²⁸⁵.

Dans l’ensemble, la proportion des entreprises qui ont envoyé de l’argent à l’étranger au cours d’une période de 12 mois donnée est demeurée relativement stable en 2025 par rapport à il y a un an (33 pour cent par rapport à 34 pour cent respectivement)²⁸⁶. Parmi ces entreprises, elles ont fait des paiements internationaux plus souvent en 2025 qu’il y a un an. La proportion

d’entreprises qui ont fréquemment envoyé de l’argent à l’étranger (chaque mois ou plus souvent) en 2025 a connu une hausse tendancielle, passant de 66 pour cent en 2024 à 70 pour cent²⁸⁷.

Au cours d’une période de 12 mois donnée, les entreprises canadiennes ont envoyé de l’argent à l’étranger principalement pour payer des fournisseurs étrangers (42 pour cent). Parmi les autres principales raisons, mentionnons l’envoi d’argent à un client (27 pour cent), le versement de salaires à des employés travaillant à l’étranger (24 pour cent), les paiements (p. ex. paiements d’impôts et de taxes, de factures) pour une propriété à l’étranger (24 pour cent) et le paiement de taxes à l’exportation pour leur entreprise (15 pour cent)²⁸⁸.

En 2025, les États-Unis sont demeurés la principale destination internationale pour les entreprises envoyant de l’argent à l’étranger au cours d’un mois donné (49 pour cent), en baisse par rapport aux 57 pour cent enregistrés en 2024. Autres destinations courantes pour les paiements internationaux : la Chine (25 pour cent), le Royaume-Uni (16 pour cent), l’Allemagne (13 pour cent), l’Inde (9 pour cent) et l’Australie (7 pour cent)²⁸⁹. Comparativement aux PME, les



280 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
281 Ibid.
282 Ibid.
283 Ibid.
284 Ibid.
285 Ibid.
286 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
287 Ibid.
288 Ibid.
289 Ibid.

entreprises du marché intermédiaire étaient plus susceptibles d'envoyer de l'argent à l'étranger en Australie (14 pour cent par rapport à 6 pour cent) et à Hong Kong (13 pour cent par rapport à 3 pour cent). Les PME étaient plus susceptibles que les entreprises du marché intermédiaire d'avoir envoyé de l'argent en Chine (25 pour cent par rapport à 16 pour cent)²⁹⁰.

Un plus grand nombre d'entreprises ont utilisé des canaux numériques pour envoyer des paiements internationaux. Plus du tiers des entreprises (35 pour cent) ont utilisé leur compte bancaire en ligne ou mobile par l'entremise de leur banque principale ou de leur coopérative d'épargne et de crédit. Quinze pour cent des entreprises ont eu recours à une entreprise de technologies de finances ou de paiement comme PayPal, Wise, Remitly ou Paysend, et 9 pour cent au site Web de Postes Canada (MoneyGram). Seulement 16 pour cent des entreprises ont visité une succursale de leur banque principale ou coopérative d'épargne et de crédit. La majorité des entreprises (51 pour cent) continuent d'avoir recours à leur institution financière principale (banque ou coopérative d'épargne et de crédit) pour envoyer de l'argent à l'étranger (pourcentage assez stable par rapport à 52 pour cent en 2024)²⁹¹.

En 2025, la principale méthode utilisée par les entreprises pour envoyer de l'argent à l'étranger au cours d'une période donnée de 12 mois était le virement électronique au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (p. ex. Envois internationaux de fonds RBC ou Virement international TD), à 18 pour cent (pourcentage assez stable par rapport à 19 pour cent en 2024). Les virements électroniques et les virements PayPal sont arrivés, à égalité, au deuxième rang des méthodes les plus utilisées pour envoyer des fonds à l'étranger. En effet, 12 pour cent des entreprises ont principalement utilisé les virements électroniques pour envoyer de l'argent à l'étranger (en baisse par rapport à 17 pour cent en 2024). La proportion d'entreprises qui ont utilisé PayPal a connu une hausse tendancielle, passant de 8 pour cent en 2024 à 12 pour cent. Parmi les autres méthodes couramment utilisées pour l'envoi de fonds à l'étranger, citons les virements internationaux par Mastercard et Interac (11 pour cent), Visa Direct (10 pour cent), Mastercard Send (10 pour cent) et les monnaies numériques (7 pour cent)²⁹².

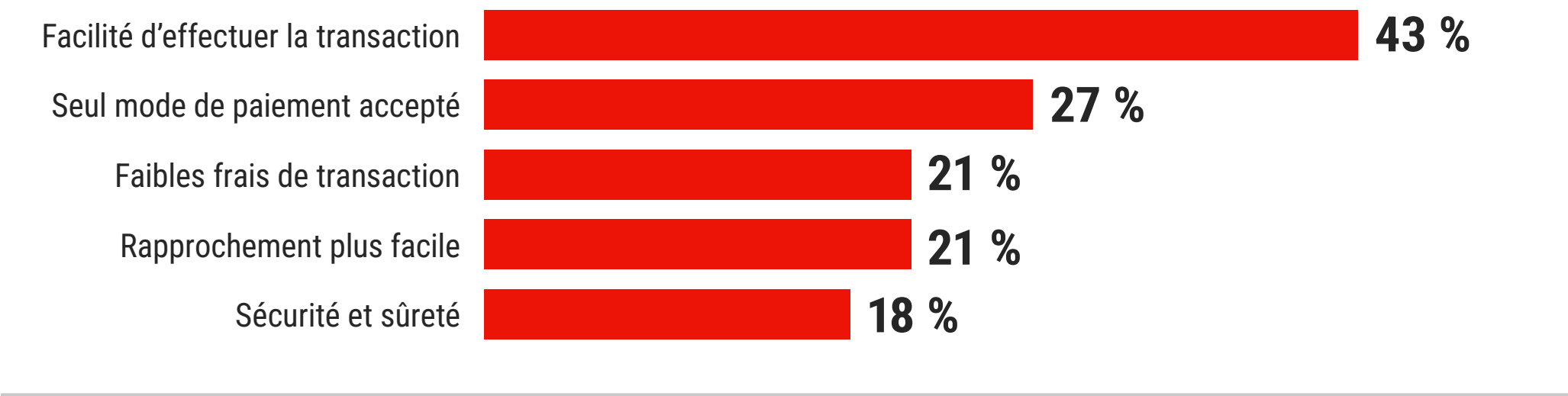
La principale raison pour laquelle les entreprises ont principalement utilisé le virement électronique au moyen de leurs services bancaires en ligne ou mobiles pour envoyer des paiements

internationaux en 2025 est la facilité de ce mode de paiement (43 pour cent)²⁹³. Trente-sept pour cent des entreprises qui ont utilisé principalement des virements électroniques pour envoyer des paiements internationaux en 2025 l'ont fait parce qu'ils percevaient ce mode de paiement comme étant sûr²⁹⁴. Plus de la moitié des entreprises (55 pour cent) qui ont principalement utilisé PayPal pour envoyer des paiements internationaux l'ont fait en raison de la facilité d'utilisation de ce mode de paiement²⁹⁵. Parmi les autres facteurs ayant influencé les entreprises à choisir l'une des trois principales méthodes pour envoyer de l'argent à l'étranger, mentionnons les frais de transaction peu élevés, la rapidité et la facilité d'effectuer le rapprochement des paiements²⁹⁶. Pour en savoir plus sur les facteurs d'utilisation des trois principaux modes d'envoi des paiements internationaux, voir la **figure 11 : Facteurs d'utilisation des trois principaux modes d'envoi des paiements internationaux (entreprises)**.

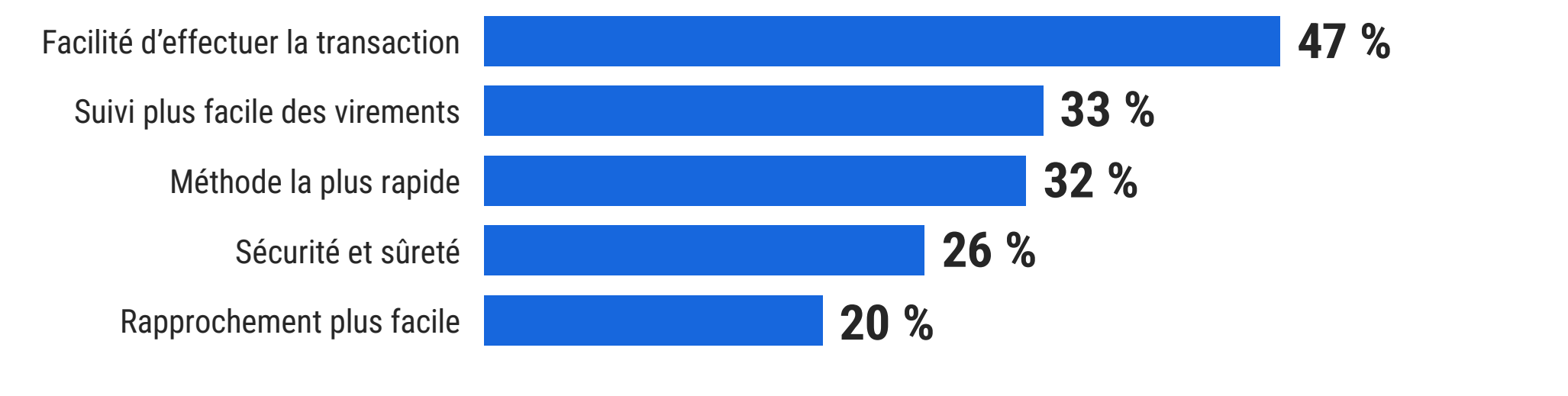
Moins d'une entreprise sur 10 (7 pour cent) utilisait principalement des monnaies numériques comme Bitcoin, Ethereum, USDT ou USDC pour envoyer de l'argent à l'étranger en 2025. Ce résultat indique que les entreprises canadiennes n'utilisent pas beaucoup les monnaies numériques comme moyen d'envoyer de l'argent à l'étranger. La situation pourrait

FIGURE 11 : FACTEURS D'UTILISATION DES TROIS PRINCIPAUX MODES D'ENVOI DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX (CONSOMMATEURS)

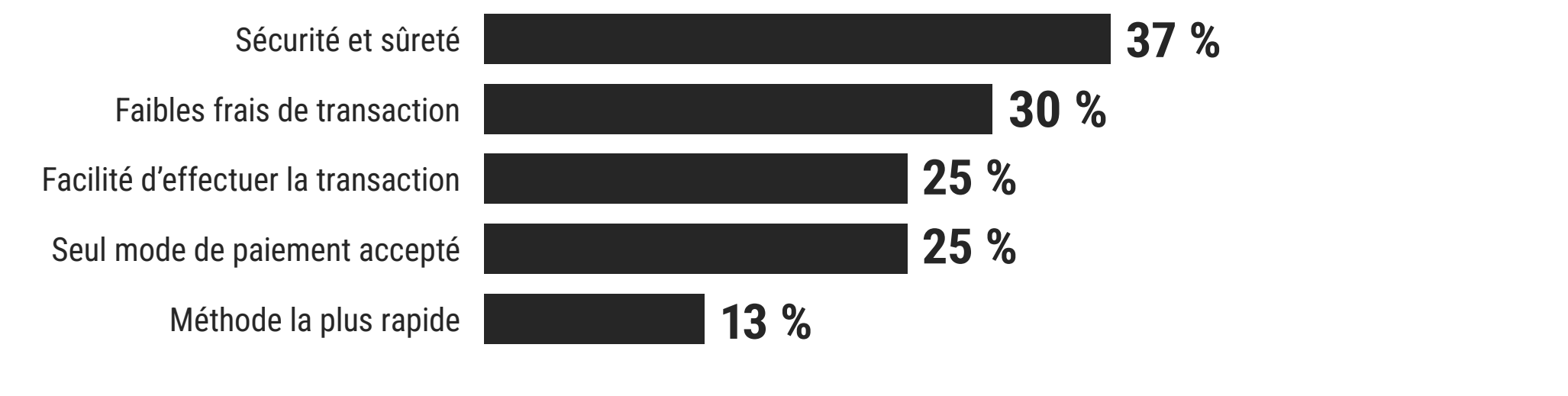
TEF PAR SERVICES BANCAIRES EN LIGNE OU MOBILES



VIREMENT PAYPAL



VIREMENT ÉLECTRONIQUE



Échantillon : A envoyé de l'argent à l'étranger au cours des 12 derniers mois (2025). Taille de l'échantillon : n=190.

290 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
291 Ibid.
292 Ibid.
293 Ibid.
294 Ibid.
295 Ibid.
296 Ibid.

bientôt changer, car le gouvernement du Canada a adopté son budget fédéral de 2025 au Parlement, lequel comprend une section régissant l'émission de cryptomonnaies stables, sous la supervision de la Banque du Canada. La Loi sur les cryptomonnaies stables régit l'émission, la création et le rachat de cryptomonnaies stables²⁹⁷. Une plus grande protection des consommateurs et des entreprises ainsi qu'une surveillance réglementaire accrue sont des facteurs clés qui peuvent influencer la volonté des entreprises d'adopter les cryptomonnaies stables pour les paiements internationaux.

Si on leur en donne le choix, 14 pour cent des entreprises préféreraient encore utiliser les virements électroniques au moyen de leurs services bancaires en ligne ou mobiles pour envoyer des paiements internationaux, suivis de Mastercard Send (13 pour cent), des monnaies numériques (9 pour cent), des virements de fonds internationaux Wise (9 pour cent), des virements électroniques (7 pour cent) et de Visa Direct (6 pour cent)²⁹⁸. Les entreprises du marché intermédiaire étaient beaucoup

plus susceptibles que les PME de préférer l'utilisation d'un portefeuille mobile (p. ex. Portefeuille de Apple, Google Portefeuille) pour envoyer des fonds à l'étranger si cette option leur était offerte (12 pour cent par rapport à 2 pour cent)²⁹⁹.

Pour ce qui est des envois de paiements internationaux aux clients, les méthodes les plus couramment utilisées par les entreprises canadiennes étaient les virements PayPal (35 pour cent), Mastercard Send (34 pour cent), les virements électroniques (33 pour cent), les virements de fonds par Western Union (32 pour cent) et les virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (30 pour cent)³⁰⁰. Pour les envois de paiements internationaux à d'autres entreprises, les méthodes les plus courantes utilisées par les entreprises canadiennes étaient les virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (49 pour cent), les virements électroniques (45 pour cent), les virements internationaux par Mastercard et Interac (44 pour cent), les virements PayPal (42 pour cent) et les virements de fonds internationaux Wise (42 pour cent)³⁰¹.

Il y a certaines similitudes et différences quant aux difficultés auxquelles font face les entreprises pour faire des paiements internationaux au moyen des trois principales méthodes utilisées. Le fait de ne pas connaître le taux de change avant le règlement et la compensation de la transaction était l'un des principaux irritants des trois méthodes, que ce soit les virements électroniques au moyen des services bancaires en ligne ou mobiles (22 pour cent), les virements électroniques (30 pour cent) ou les virements PayPal (25 pour cent).

Le temps nécessaire avant que l'argent apparaisse dans le compte du bénéficiaire était un autre irritant important des virements électroniques et des TEF par téléphone cellulaire/services bancaires en ligne (32 pour cent et 21 pour cent respectivement). De même, le coût élevé de chaque transaction était l'un des principaux irritants pour les virements électroniques et les TEF par téléphone cellulaire/services bancaires en ligne (30 pour cent et 17 pour cent respectivement).

Hormis le fait de ne pas connaître le taux de change avant le règlement et

la compensation de la transaction, les trois autres principaux irritants rencontrés par les utilisateurs de PayPal différaient de ceux des entreprises qui recouraient aux virements électroniques ou aux TEF par téléphone cellulaire/services bancaires en ligne. Les entreprises qui ont utilisé PayPal pour envoyer des fonds à l'étranger ont également indiqué que la limite du montant pouvant être envoyé (19 pour cent) et le fait de ne pas recevoir de confirmation que l'argent est allé au bon compte (15 pour cent) étaient leurs plus grands irritants.

Enfin, la proportion d'entreprises qui n'ont pas éprouvé d'irritant lorsqu'elles ont utilisé le TEF par téléphone cellulaire/services bancaires en ligne pour envoyer des fonds à l'étranger était beaucoup plus élevée que celles qui ont utilisé le virement électronique ou PayPal. (22 pour cent par rapport à 12 pour cent et 13 pour cent respectivement)³⁰².

297 Pour en savoir plus, voir : Pour en savoir plus, voir : [Canada's Stablecoin Act: overview and implications | Insights | Torys LLP](#).
298 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
299 Ibid.
300 Ibid.
301 Ibid.
302 Ibid.



FAITS SAILLANTS DE 2025

Le nombre total de paiements liés au commerce électronique a augmenté de 1 % pour s'établir à

592 millions

de transactions par rapport à 2024³⁰³.

La valeur totale des transactions de commerce électronique a augmenté de 3 % pour s'établir à

79 milliards

de dollars par rapport à 2024³⁰⁴.

En moyenne, les Canadiens ont effectué

4,6 225 \$

achats (plus ou moins le même nombre qu'il y a un an) et ont dépensé

(une baisse par rapport à 239 \$ il y a un an) en ligne au cours d'un mois donné³⁰⁵.

Les cartes de crédit sont restées le principal mode de paiement des transactions en ligne

61 %

L'utilisation de Mastercard ou de Visa Débit a connu une croissance importante par rapport à 2024.

1 sur 3

a utilisé Mastercard ou Visa Débit pour faire un achat en ligne au cours d'une période de douze mois donnée. PayPal a complété les trois principaux modes de paiement pour les achats en ligne au cours d'une période de douze mois à 32 %³⁰⁶.

En 2025, les principales catégories d'achats en ligne étaient les vêtements, l'épicerie, les appareils électroniques, les produits de beauté personnels, les achats dans des restaurants ou des restaurants de restauration rapide ainsi que les livres, les magazines et les journaux. C'est le secteur des vêtements qui a enregistré la plus forte hausse des achats en ligne par rapport à 2024, suivi du secteur des appareils électroniques³⁰⁷.

L'écosystème du commerce électronique

Le commerce en ligne s'entend de l'achat de biens ou de services d'un commerçant par l'intermédiaire d'une boutique en ligne ou d'une application Web en utilisant un ordinateur ou un appareil mobile (p. ex. téléphone intelligent ou tablette).

En 2025, la croissance annuelle totale du volume des paiements liés au commerce électronique a ralenti par rapport à 2024 (1 pour cent contre 4 pour cent respectivement). Cependant, le commerce électronique est resté un canal bien utilisé pour l'achat de biens et de services, atteignant 572 millions de transactions d'une valeur de 79 milliards de dollars en 2025 (voir la **figure 12 : Croissance des achats en ligne, de 2020 à 2025, volume et valeur pour en savoir plus**)³⁰⁸. Les ventes par commerce électronique ont représenté 6,1 pour cent des ventes au détail totales en 2025, un chiffre inchangé par rapport à 2024³⁰⁹. Près de trois Canadiens sur cinq (58 pour cent) ont fait un achat en ligne au cours d'un mois donné (comparativement à 60 pour cent en 2024)³¹⁰.

Les cartes de crédit sont restées le moyen de paiement préféré des Canadiens pour leurs achats en ligne, 61 pour cent d'entre eux ayant utilisé une carte de crédit au cours d'une période de 12 mois donnée. En 2025,

les cartes de débit Mastercard ou Visa ont ravi la deuxième place à PayPal, 33 pour cent des acheteurs en ligne ayant eu recours à ce mode de paiement. PayPal est tombé au troisième rang (32 pour cent), suivi du Virement Interac (29 pour cent). Parmi les modes de paiement utilisés pour les achats en ligne en 2025, c'est le service Virement Interac qui a enregistré la plus forte croissance annuelle, soit de 135 pour cent. Pour en savoir plus, voir la **figure 13 : Répartition des paiements liés au commerce électronique**³¹¹.

En 2025, le nombre moyen de modes de paiement utilisés par les Canadiens pour leurs achats en ligne au cours d'une période donnée de 12 mois était de trois. Un peu plus du tiers des acheteurs en ligne (35 pour cent) sont demeurés fidèles à un seul mode de paiement. De ceux qui n'ont utilisé qu'un seul mode de paiement pour leurs achats en ligne, 60 pour cent ont choisi les cartes de crédit, 13 pour cent les cartes de débit et 9 pour cent PayPal³¹².

En 2025, les principales catégories d'achats en ligne ont toutes enregistré une augmentation. Ces catégories comprenaient : vêtements (54 pour cent), épicerie (30 pour cent), appareils électroniques (29 pour cent), produits de beauté personnels (29 pour cent) et livres, magazines et journaux (25 pour cent). Les catégories dans lesquelles le nombre d'achats en ligne a diminué en 2025 étaient les achats dans des restaurants ou des restaurants de restauration rapide (25 pour cent) et les voyages (24 pour cent). Cette baisse est probablement liée à celle des voyages aux États-Unis³¹³.

La majorité des Canadiens (62 pour cent) ont payé leurs achats en ligne à partir des pages Web des détaillants en ligne à l'aide d'un ordinateur/ordinateur portatif ou d'un appareil mobile au cours d'un mois donné (comparativement à 64 pour cent en 2024)³¹⁴. En tout, 28 pour cent des Canadiens ont fait un achat dans une application sur leur appareil mobile au cours d'un

308 Ibid.
309 Statistique Canada. Commerce de détail, décembre 2025. Pour en savoir plus, voir : [Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire \(Statistique Canada\)](#). Remarque : Les données sont désaisonnalisées.
310 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
311 TSI, Canadian Payments Forecast, 2025.
312 Ibid.
313 Ibid.
314 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

303 TSI, Canadian Payments Forecast, 2025.
304 Ibid.
305 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
306 Ibid.
307 TSI, Canadian Payments Forecast, 2025.

FIGURE 12 : CROISSANCE DES ACHATS EN LIGNE, DE 2020 À 2025, VOLUME ET VALEUR

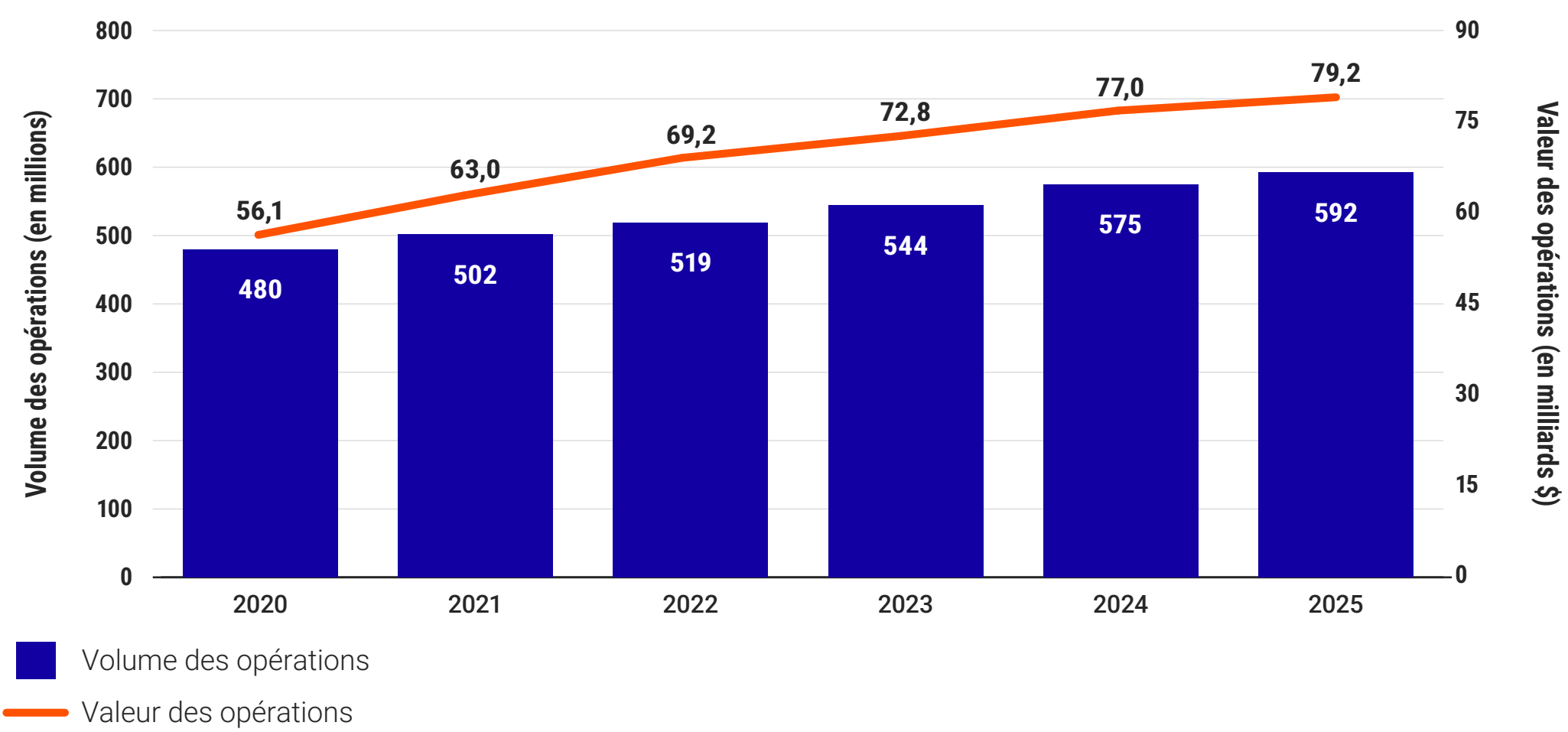
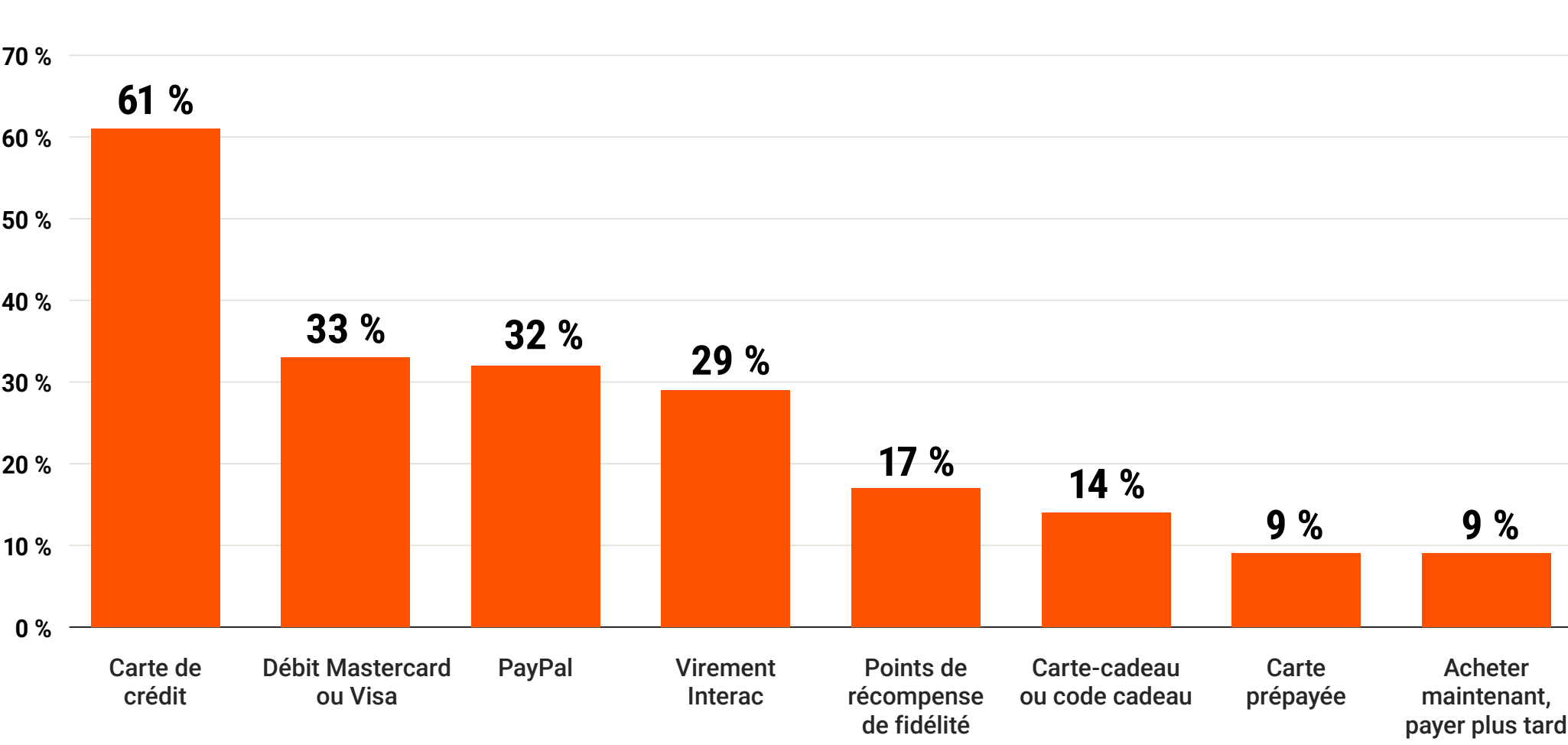


FIGURE 13 : RÉPARTITION DES PAIEMENTS LIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE*



* Modes de paiement utilisés par les Canadiens pour faire des achats en ligne au cours des 12 derniers mois (2025).
Remarque : Les pourcentages ne totalisent pas 100 pour cent parce que les répondants peuvent avoir utilisé plusieurs modes de paiement pour leurs achats en ligne.
Échantillon : Acheteurs en ligne (12 derniers mois) : 2025 (n=1 780). Remarque : Interac en ligne est exclu, car ce produit n'est plus offert par Interac.

mois donné (comparativement à 27 pour cent en 2024)³¹⁵. Les achats faits à partir d'applications exigent que les utilisateurs stockent les données de leur carte de crédit ou de débit dans les applications pour appareils mobiles ou les magasins d'applications (p. ex. Uber, l'App Store d'Apple ou Google Play) afin de rendre les fonds disponibles pour les achats dans ces applications.

L'épicerie et les achats dans des restaurants ou des restaurants de restauration rapide sont restés une catégorie dans laquelle les Canadiens étaient tout aussi susceptibles de payer pour leurs achats sur le site Web d'un détaillant à l'aide d'un ordinateur/ordinateur portable ou d'un appareil mobile (48 pour cent) qu'à payer au moyen d'une application accessible à partir de leur appareil mobile (52 pour cent).

En 2025, les Canadiens étaient beaucoup plus nombreux à utiliser une application pour faire des achats d'aliments et d'épicerie qu'en 2024 (52 pour cent par rapport à 47 pour cent)³¹⁶. Cette augmentation est probablement liée à l'utilisation accrue des plateformes de livraison d'aliments et d'épicerie en ligne au Canada (p. ex. SkipTheDishes, UberEats, DoorDash et Instacart).

Ces plateformes sont très populaires. En effet, selon un sondage mené en 2024, 55 pour cent des Canadiens avaient utilisé SkipTheDishes et 46 pour cent, UberEats au cours de la dernière année³¹⁷. Des applications comme UberEats ont bonifié leur offre pour inclure les livraisons d'épicerie, d'alcool et de produits de pharmacie. Les jeunes Canadiens de 18 à 34 ans sont beaucoup plus susceptibles d'avoir utilisé des applications de livraison d'aliments que les Canadiens plus âgés (55 ans et plus) (67 pour cent par rapport à 15 pour cent respectivement)³¹⁸.

La proportion de Canadiens qui ont utilisé des appareils intelligents ou les médias sociaux pour passer une commande en ligne ou effectuer un paiement au cours d'un mois donné a augmenté à 15 pour cent en 2025 (une hausse notable par rapport à 13 pour cent en 2024). Ont notamment été utilisés Instagram (5 pour cent), Alexa/Amazon (4 pour cent), Google Home (4 pour cent), Facebook (Messenger ou paiements au moyen de l'application) (4 pour cent) et Siri/Apple (3 pour cent)³¹⁹.

Dans l'ensemble, les Canadiens sont satisfaits de leur expérience de paiement lorsqu'ils font des achats en ligne.

Près de trois consommateurs sur cinq (58 pour cent) étaient satisfaits du temps qu'il a fallu pour effectuer le paiement sur un site Web ou une application de paiement (pourcentage assez stable par rapport à 56 pour cent en 2024)³²⁰. Cinquante-neuf pour cent des consommateurs étaient satisfaits du temps qu'il a fallu au site Web ou à l'application de paiement pour approuver l'achat en ligne (une hausse notable par rapport à 56 pour cent en 2024)³²¹. Un Canadien sur dix (10 pour cent) n'a pas été en mesure d'utiliser le mode de paiement de son choix lorsqu'il magasinait en ligne (pourcentage assez stable par rapport à 11 pour cent en 2024)³²².

Les services de paiement en un clic pour les achats en ligne sont devenus un moyen important pour les entreprises de réduire les frictions pendant le processus de paiement et d'améliorer l'expérience de paiement de leurs clients. Le paiement en un clic permet aux clients d'acheter des articles dans leur panier en un seul clic. Il simplifie le processus de paiement en éliminant la nécessité de saisir manuellement les renseignements sur le paiement (nom, adresse courriel, renseignements du paiement et adresse d'expédition du client)³²³.

315 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
316 Ibid.
317 Pour en savoir plus, voir : Food Delivery Statistics in Canada | Made in CA.
318 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.
319 Ibid.
320 Ibid.
321 Ibid.
322 Ibid.
323 Pour en savoir plus, voir : [Notions de base sur les paiements en un clic : le guide complet pour les entreprises | Stripe](#).

L'ÉMERGENCE DES PAIEMENTS PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AGENTIQUE VA TRANSFORMER LA MANIÈRE DONT LES CANADIENS FONT DES ACHATS EN LIGNE.

Le pourcentage d'acheteurs qui avaient eu recours aux services de paiement en un clic était de 50 pour cent en 2025, en baisse par rapport à 55 pour cent il y a un an³²⁴. En 2025, les cinq types de services de paiement en un clic les plus couramment utilisés étaient les suivants : PayPal (54 pour cent), Apple Pay (22 pour cent), Cliquer pour payer de Mastercard/Visa (21 pour cent), Google Portefeuille (11 pour cent) et Amazon Pay (7 pour cent)³²⁵.

En 2025, le taux d'abandon à la caisse pour les achats en ligne est passé de 71 pour cent il y a un an à 62 pour cent. L'abandon à la caisse s'entend d'une personne qui commence le processus de paiement, mais ne termine pas son achat en ligne. Le taux d'abandon à la caisse a continué d'être beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes (66 pour cent par rapport à 58 pour cent respectivement)³²⁶.

Les principales raisons pour lesquelles les Canadiens ont abandonné leur achat en ligne au moment de passer à la caisse sont restées les mêmes que l'année dernière. Les deux raisons les plus courantes étaient les coûts d'expédition élevés (39 pour cent) et le fait de changer d'idée et de décider de ne pas acheter l'article

(27 pour cent). Parmi les autres raisons, mentionnons le fait de se faire demander de créer un nouveau compte client en ligne auprès du commerçant afin de procéder à l'achat en ligne (5 pour cent); le coût élevé des droits de douane (5 pour cent); les problèmes techniques rencontrés avec la plateforme d'achat à la caisse (4 pour cent); le temps nécessaire pour entrer tous les renseignements requis à la caisse (4 pour cent); et le fait que le processus de paiement était confus/difficile à suivre (4 pour cent)³²⁷.

Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'abandonner leur achat en ligne au moment de passer à la caisse en raison des coûts d'expédition élevés (45 pour cent par rapport à 33 pour cent respectivement)³²⁸. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'abandonner leur achat en ligne au moment de passer à la caisse, soit parce qu'il leur fallait trop de temps pour entrer tous les renseignements requis à la caisse (6 pour cent par rapport à 2 pour cent), soit parce que leur mode de paiement privilégié n'était pas offert (4 pour cent par rapport à 2 pour cent)³²⁹.

En général, les consommateurs ont l'impression qu'il est plus facile d'acheter en ligne auprès

d'un commerçant canadien que d'un commerçant international. Quatre-vingt-onze pour cent des consommateurs ont estimé que leur expérience d'achat à partir d'un site Web d'une entreprise de détail canadienne était facile (par rapport à 90 pour cent en 2024). Soixante-douze pour cent des consommateurs ont dit que leur expérience d'achat à partir d'un site Web international était facile, une hausse notable par rapport à 66 pour cent en 2024)³³⁰. Des préoccupations logistiques, comme les coûts de livraison, le taux de change et les frais de douane, peuvent expliquer pourquoi moins de Canadiens estiment qu'il est facile d'acheter en ligne auprès d'un commerçant international que d'un commerçant canadien³³¹.

En 2025, des progrès importants ont été réalisés dans le secteur du commerce électronique. PayPal a mis en place Paiement en 4, une solution « Acheter maintenant et payer plus tard », au Canada, offrant aux consommateurs une option de paiement sans intérêt et sans frais. Ce service permet aux consommateurs canadiens de diviser des achats admissibles d'une valeur comprise entre 30 \$ et 1 500 \$ en quatre paiements égaux échelonnés sur six semaines auprès des détaillants en ligne participants (p. ex. Knix,

324 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.

325 Ibid.

326 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

327 Ibid.

328 Ibid.

329 Ibid.

330 Ibid.

331 Pour en savoir plus, voir : [Most Canadians prefer to buy from Canadian companies when shopping online](#).

Samsonite, Home Depot et Ticketmaster)³³².

Interac a annoncé que Bureau en Gros était le premier commerçant national à bénéficier de sa nouvelle solution de paiement en ligne canadienne, KONEK. KONEK permet aux consommateurs de choisir leur option de paiement préférée à partir de leur compte d'institution financière admissible lorsqu'ils font des achats en ligne, ce qui leur donne plus de choix, de commodité et de contrôle sur la façon de payer. Le service est fourni par Interac en collaboration avec BMO, la Banque Nationale du Canada, RBC, la Banque Scotia et la Banque TD. Les clients de bureauengros.com peuvent choisir parmi une gamme d'options de paiement à la caisse (comptes chèques et d'épargne, cartes de crédit et de débit ou marges de crédit) par l'intermédiaire de leur institution financière participante. Les paiements directs à partir de comptes chèques ou d'épargne ou de marge de crédit sont effectués par Interac Direct³³³.

L'émergence des paiements par intelligence artificielle (IA) agentique va transformer la manière dont les

Canadiens font des achats en ligne. À la fin de 2025, Google a annoncé l'AP2 (protocole de paiement agentique), un protocole ouvert mis au point avec de grandes sociétés de paiement et de technologie afin de permettre, en toute sécurité, l'initiation et le traitement de paiements gérés par des agents sur différentes plateformes. L'AP2 est un cadre libre, non exclusif, que les développeurs et organisations du monde entier peuvent utiliser pour le commerce agentique.

Il est conçu pour fonctionner avec les serveurs d'agent à agent (A2A) et de Model Context Protocol (MCP) afin d'activer les paiements effectués par les agents à l'aide d'un ensemble de mesures de protection prédéfinies. A2A est un type de protocole agent à agent qui est une norme de source ouverte permettant aux agents d'IA autonomes de différents cadres, fournisseurs et plateformes de découvrir, de communiquer et de collaborer. Le MCP est un type de protocole agent à outil qui fournit un ensemble standard de règles permettant aux agents d'IA de découvrir, de comprendre et d'utiliser des outils externes (API, bases de

données, logiciels) pour exécuter des tâches³³⁴.

Selon Google Cloud, l'importance de cette annonce se résume comme suit :

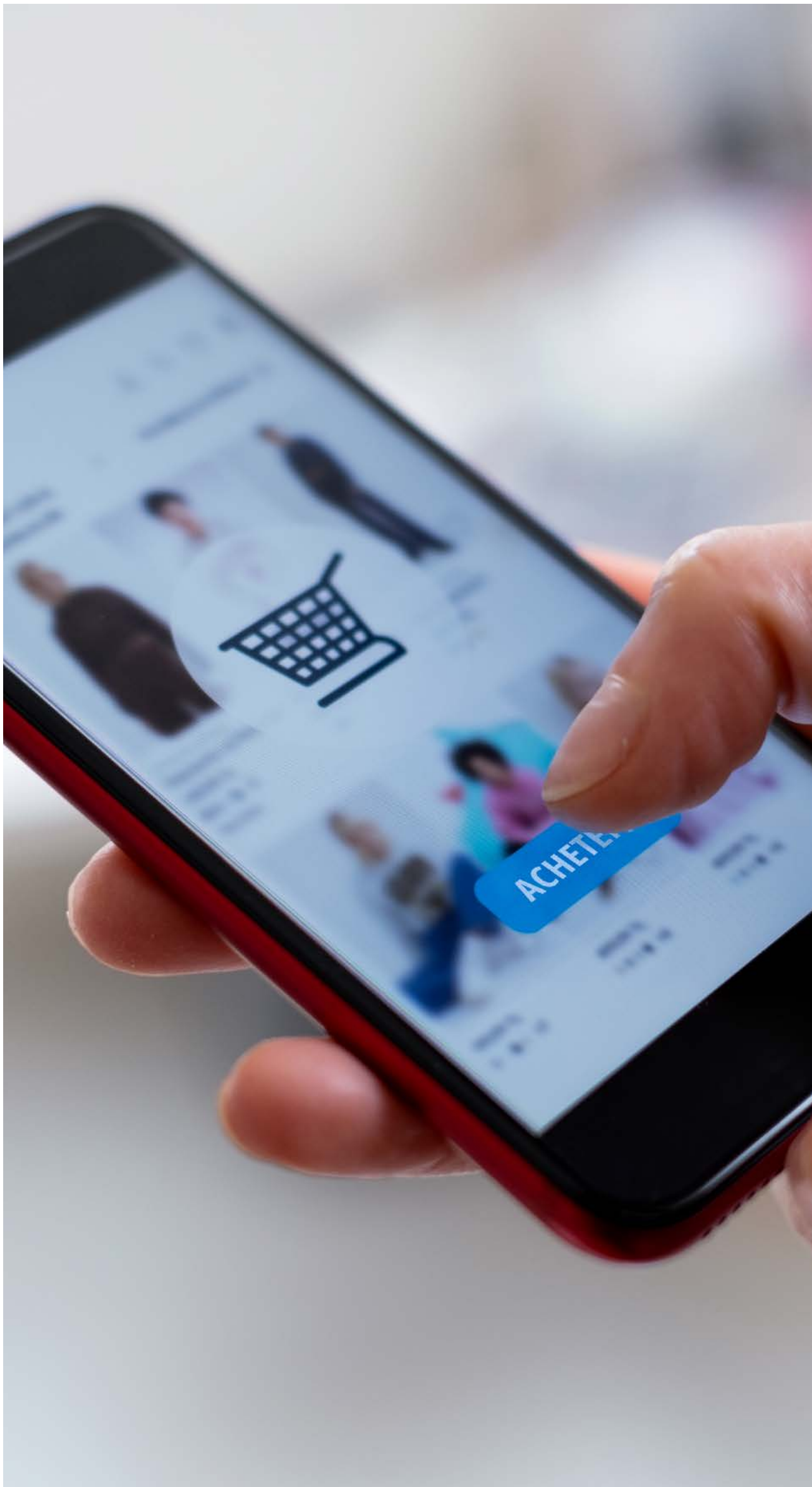
« *Le protocole peut être utilisé comme un prolongement du protocole A2A et du Model Context Protocol (MCP). Conformément aux règles et normes du secteur, il établit un cadre indépendant des modes de paiement permettant aux utilisateurs, aux commerçants et aux fournisseurs de services de paiement d'effectuer des transactions en toute confiance, quel que soit le mode de paiement utilisé*³³⁵ [TRADUCTION]. »

Selon le National Law Review, l'idée derrière l'AP2 est de créer un système de paiement permettant aux consommateurs de charger des agents d'IA de rechercher et d'effectuer des achats en leur nom, à l'aide de mandats d'intention et de mandats de panier pouvant fournir une piste d'audit ne pouvant être répudiée afin d'établir l'autorisation et l'authenticité, offrant ainsi une base claire en matière de responsabilité³³⁶.

L'AP2 et les systèmes de paiement qu'il générera représentent un changement

transformateur dans la façon dont le commerce électronique est mené. L'un des principaux aspects de l'AP2 est qu'il est indépendant des modes de paiement. Autrement dit, il ne dépend pas uniquement des réseaux de cartes de crédit ou de débit ou de tout autre réseau de paiement. Par exemple, l'AP2 a été intégré à un protocole de cryptomonnaie qui permettrait les achats agentiques à partir de portefeuilles de cryptomonnaie³³⁷.

L'AP2 pourrait révolutionner la façon dont les consommateurs magasinent et effectuent leurs paiements. Toutefois, une condition préalable nécessaire est un moyen de vérifier avec exactitude l'identité véritable des agents de l'acheteur ou du vendeur. De plus, lorsqu'une transaction d'achat et de vente est effectuée, elle déclenche un ensemble de lois provinciales et territoriales, notamment le droit de l'acheteur de contester la transaction en cas de fraude ou d'activité non autorisée présumée. À l'heure actuelle, les lois en matière d'IA agentique sont pratiquement inexistantes au Canada³³⁸.



332 Pour en savoir plus, voir : PayPal Brings No-Fee Buy Now Pay Later Offering to Canada - Nov 10, 2025.

333 Pour en savoir plus, voir : [Les clients de Bureau en Gros sont les premiers à profiter de KONEK, la nouvelle solution de commerce électronique d'Interac et des institutions financières canadiennes](#). Remarque : Interac Direct est une solution de paiement numérique canadienne qui vous permet d'effectuer des achats en ligne sans carte directement à partir de vos comptes bancaires admissibles (comme un compte chèques, un compte d'épargne ou une marge de crédit) à l'aide de votre connexion standard à vos services bancaires en ligne. Interac Direct est accessible par la passerelle de paiement en ligne KONEK auprès des détaillants en ligne canadiens participants.

334 Pour en savoir plus, voir : [Deciphering the alphabet soup of agentic AI protocols](#) • The Register.

335 Pour en savoir plus, voir : [Announcing Agent Payments Protocol \(AP2\)](#).

336 Pour en savoir plus, voir : [The Dawn of Agentic Artificial Intelligence Payments](#).

337 Ibid.

338 Pour en savoir plus, voir : [Loi sur l'intelligence artificielle et les données](#).

Monnaies numériques

Les monnaies numériques désignent les cryptomonnaies (Bitcoin, Ethereum, etc.), les cryptomonnaies stables (p. ex. USDC, USDT) et la monnaie numérique de banque centrale (MNBC), une forme numérique de monnaie de banque centrale largement accessible au grand public et qui engage la responsabilité de la banque centrale.

Le Bitcoin continue de dominer tous les autres types de cryptomonnaie. La capitalisation boursière totale du Bitcoin a augmenté à 9 pour cent par rapport à l'année dernière pour s'établir à 2 485 milliards de dollars et représentait 57 pour cent de l'ensemble du marché des cryptomonnaies³³⁹. Même si la cryptomonnaie n'est pas largement utilisée par les Canadiens pour les paiements, l'écosystème des guichets automatiques Bitcoin est demeuré solide. Après les États-Unis, le Canada représente le deuxième plus grand réseau de crypto-GAB au monde, avec une augmentation de 27 pour cent du nombre de GAB Bitcoin actifs depuis 2024, qui est passé à 3 735³⁴⁰. Dans l'ensemble, le marché canadien représentait 10 pour cent du nombre total de GAB Bitcoin actifs à l'échelle mondiale (comparativement à 8 pour cent il y a un an)³⁴¹.

Toutefois, dans sa Mise à jour économique du printemps de 2026,

le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'interdire les guichets automatiques de cryptomonnaies, car ils seraient « l'un des principaux moyens utilisés par les fraudeurs pour escroquer les gens, ainsi que par les criminels pour réintégrer dans le système les produits en espèces de leurs crimes³⁴² ». Malgré cette proposition d'interdiction, les Canadiens pourront toujours acheter des cryptomonnaies auprès d'entreprises de services monétaires (ESM) physiques, et elle renforcera la protection de ces dernières contre les activités illicites. À l'heure actuelle, les GAB Bitcoin sont classés comme des ESM et sont assujettis aux mêmes contrôles réglementaires que les courtiers de change, les guichets automatiques ordinaires et les services de transfert d'argent, comme Western Union au Canada³⁴³.

Le Bitcoin est resté la cryptomonnaie la plus utilisée en 2025, 10 pour cent des Canadiens ayant acheté ou vendu du Bitcoin, l'ayant utilisé pour faire des

paiements ou ayant investi dans le Bitcoin au cours des 12 derniers mois, une hausse par rapport à 9 pour cent en 2024. Venaient ensuite Ethereum (6 pour cent) et Cardano (ADA) (4 pour cent). Bitcoin Cash a perdu son troisième rang historique³⁴⁴.

L'utilisation de cryptomonnaie au Canada est demeurée essentiellement la même qu'en 2024. Plus de quatre Canadiens sur cinq (81 pour cent) connaissent la cryptomonnaie, mais ne l'ont jamais utilisée. Près d'un Canadien sur dix (8 pour cent) a seulement investi dans la cryptomonnaie. Ces chiffres sont demeurés stables par rapport à 2024. Toutefois, la proportion de Canadiens qui ont déjà utilisé une cryptomonnaie pour envoyer ou recevoir des paiements est passée de 3 pour cent il y a un an à 5 pour cent. Ce changement est attribuable à une augmentation importante sur 12 mois de la proportion de jeunes Canadiens (18 à 34 ans) qui ont déjà utilisé une cryptomonnaie pour envoyer ou



339 Pour en savoir plus, voir : [Stablecoin versus crypto market distribution 2026 | Statista](#). Remarque : Valeur de la capitalisation boursière totale en dollars américains au 28 janvier 2026. Le montant en dollars américains est converti en dollars canadiens. Hypothèse : Le taux de change annuel entre le dollar américain et le dollar canadien pour 2025 est de 1,3978 (Banque du Canada).

340 Pour en savoir plus, voir : [Bitcoin ATMs, by country 2025 | Statista](#).

341 Ibid.

342 Pour en savoir plus, voir : [Federal government plans to ban crypto ATMs to stop scammers from defrauding Canadians | CBC News](#).

343 Ibid. Remarque : Une ESM est une institution financière non bancaire qui fournit des services comme le change des devises, les transferts de fonds et la gestion des devises virtuelles. Comme elles ne sont pas des banques traditionnelles, ces entreprises sont considérées comme des gardiens du système financier et sont étroitement réglementées. Pour en savoir plus, voir : [Entreprises de services monétaires – Exigences de CANAFE](#).

344 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2024.



recevoir des paiements. Ce chiffre a plus que doublé, passant de 4 pour cent en 2024 à 10 pour cent en 2025³⁴⁵.

Les Canadiens qui ont utilisé la cryptomonnaie pour leurs paiements sont généralement des hommes jeunes (18 à 34 ans) et sont plus susceptibles de participer à l'économie à la demande³⁴⁶. Ils possèdent également un niveau plus élevé de connaissances en matière de cryptomonnaie, c'est-à-dire une compréhension de base des concepts de cryptomonnaie et une bonne maîtrise des cryptoactifs³⁴⁷. Leurs principales raisons d'utiliser la cryptomonnaie pour effectuer des paiements étaient les suivantes : protection accrue de la vie privée/meilleur anonymat (39 pour cent); transactions plus rapides (26 pour cent); frais de transaction moins élevés par rapport aux moyens de paiement traditionnels (22 pour cent); moyen économique de transférer des fonds à l'international (22 pour cent); plus grande accessibilité (21 pour cent); et décentralisation — n'est pas contrôlée par une autorité centrale, comme un gouvernement ou une banque, de sorte que les utilisateurs ont un meilleur contrôle sur leur argent (21 pour cent)³⁴⁸.

Le facteur le plus important dans l'utilisation de la cryptomonnaie pour les paiements chez les jeunes Canadiens est l'anonymat et la protection de la vie privée (47 pour cent), comparativement à d'autres facteurs importants comme la plus grande accessibilité (26 pour cent), la décentralisation — n'est pas contrôlée par une autorité centrale, comme un gouvernement ou une banque, de sorte que les utilisateurs ont un meilleur contrôle sur leur argent (26 pour cent), des frais de transaction moins élevés (25 pour cent) et une sécurité accrue (25 pour cent)³⁴⁹.

Les plus grands défis ou frustrations des Canadiens qui ont utilisé des cryptomonnaies pour leurs paiements étaient les suivants : la prévalence des risques de fraude, comme l'hameçonnage ou les stratagèmes de gonflage et largage³⁵⁰ (47 pour cent); le fait que la valeur des cryptomonnaies peut changer constamment et de façon considérable (37 pour cent); le fait que les utilisateurs n'ont pas les mêmes protections qu'un compte bancaire lorsqu'ils stockent leurs cryptomonnaies en ligne —

les avoirs dans les portefeuilles en ligne ne sont pas assurés par le gouvernement fédéral comme le sont les dépôts dans les banques commerciales (31 pour cent); le fait que chaque fois que vous vendez, achetez ou utilisez une cryptomonnaie pour les paiements, elle est assujettie à un impôt sur les gains en capital conformément aux règles de l'ARC (30 pour cent); l'acceptation limitée (26 pour cent); et le fait que les paiements sont irrévocables — une fois le paiement en cryptomonnaie effectué, le payeur ne peut récupérer son argent que si le bénéficiaire le lui rembourse manuellement (25 pour cent)³⁵¹. Pour les jeunes Canadiens, les trois principales préoccupations étaient les suivantes : le fait que la valeur des cryptomonnaies peut changer constamment et de façon considérable (50 pour cent); les risques de fraude (40 pour cent); et le fait que les utilisateurs n'ont pas les mêmes protections qu'un compte bancaire lorsqu'ils stockent leurs cryptomonnaies en ligne (39 pour cent)³⁵².

Parmi les Canadiens qui n'ont jamais utilisé une cryptomonnaie pour

envoyer ou recevoir des paiements, la majorité n'a aucun intérêt à utiliser la cryptomonnaie pour les paiements, ni maintenant (73 pour cent) ni au cours des 12 prochains mois (82 pour cent). Ces résultats sont demeurés inchangés par rapport à l'année précédente³⁵³. Les obstacles à l'adoption sont les suivants : ne pas faire confiance à ce mode de paiement (17 pour cent); valeur des cryptomonnaies trop volatile (15 pour cent); ne pas connaître suffisamment la cryptomonnaie (15 pour cent); préférer les modes de paiement actuels (11 pour cent); ne pas croire que ce mode de paiement est sûr (9 pour cent); et croire qu'il s'agit d'une arnaque/fraude (9 pour cent)³⁵⁴.

Dans l'ensemble, les avantages potentiels de l'utilisation de la cryptomonnaie pour les paiements les plus prisés par les non-utilisateurs étaient les suivants : frais de transaction moins élevés (16 pour cent); meilleure protection de la vie privée (15 pour cent); plus grande sécurité (15 pour cent); décentralisation — n'est pas contrôlée par une autorité centrale, comme un gouvernement ou une banque, de sorte que les utilisateurs ont un meilleur contrôle

345 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025. Remarque : Chez les Canadiens qui utilisent la cryptomonnaie pour envoyer ou recevoir des paiements (5 pour cent), 3 pour cent n'utilisent que la cryptomonnaie pour effectuer des paiements et 2 pour cent investissent dans la cryptomonnaie et l'utilisent pour effectuer des paiements.

346 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

347 *Familiarity with Crypto and Financial Concepts: Cryptoasset Owners, Non-Owners and Gender Differences*. Banque du Canada (2024). Dernière mise à jour : 23 décembre 2024.

348 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

349 Ibid.

350 L'hameçonnage est une technique où les fraudeurs se font passer pour des services légitimes. Le gonflage et largage est un stratagème où les fraudeurs gonflent artificiellement le prix d'une action avant de liquider les siennes.

351 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

352 Ibid.

353 Ibid.

354 Ibid.

sur leur argent (13 pour cent); et plus grande accessibilité (11 pour cent)³⁵⁵.

Les cryptomonnaies stables sont un type de cryptomonnaie conçue pour maintenir une valeur stable en fixant leur prix à un actif réel particulier, comme une monnaie fiduciaire (p. ex. le dollar canadien), une matière première (comme l'or) ou d'autres instruments financiers. Alors que la valeur de nombreuses cryptomonnaies est volatile, les cryptomonnaies stables visent la stabilité des prix : elles servent de pont entre la finance traditionnelle et les monnaies numériques pour les transactions courantes et constituent un avoir de réserve stable pour d'autres monnaies numériques. Par conséquent, elles peuvent potentiellement fournir un moyen d'échange plus uniforme et capable de répondre aux besoins transactionnels quotidiens³⁵⁶.

En 2025, la capitalisation boursière totale des cryptomonnaies stables a augmenté de 33 pour cent pour s'établir à 422 milliards de dollars par rapport à 2024 et représentaient 10 pour cent du marché total des cryptomonnaies³⁵⁷. Tether (USDT) et USD Coin (USDC) représentaient la majorité du marché global des cryptomonnaies stables. En avril 2026, USDT dominait le marché des

cryptomonnaies stables, représentant 62 pour cent de la capitalisation boursière totale de ce segment, suivi de USDC, qui en représentait 26 pour cent³⁵⁸.

L'utilisation des cryptomonnaies stables était inférieure à celle de la cryptomonnaie au Canada en 2025. En effet, 3 pour cent des Canadiens ont déjà utilisé les cryptomonnaies stables à des fins de paiement, comparativement à 5 pour cent pour les cryptomonnaies. La majorité des Canadiens (76 pour cent) ne connaissaient pas les cryptomonnaies stables, et 17 pour cent les connaissaient, mais n'en avaient jamais utilisé (que ce soit pour des paiements ou comme actif de placement)³⁵⁹. Les utilisateurs de cryptomonnaie stable avaient un profil semblable à celui des utilisateurs de cryptomonnaie : ils étaient généralement des hommes jeunes (18 à 34 ans) et étaient plus susceptibles de participer à l'économie à la demande³⁶⁰.

Parmi les non-utilisateurs, environ un Canadien sur cinq (18 pour cent) a manifesté de l'intérêt pour l'utilisation de cryptomonnaies stables pour les paiements parce qu'elles étaient perçues comme étant innovantes (12 pour cent), moins volatiles que

les cryptomonnaies (11 pour cent) et sécuritaires (6 pour cent). La majorité des Canadiens (67 pour cent) qui n'ont jamais utilisé de cryptomonnaies stables pour les paiements ne voulaient pas s'en servir pour les paiements parce qu'ils n'en savaient pas assez à leur sujet (24 pour cent), préféraient leurs modes de paiement actuels (16 pour cent) et ne faisaient pas confiance à ce mode de paiement (12 pour cent)³⁶¹.

L'utilisation future prévue des cryptomonnaies stables pour les paiements était légèrement plus élevée que l'utilisation actuelle au Canada. En effet, 6 pour cent des Canadiens s'attendaient à utiliser les cryptomonnaies stables pour leurs paiements au cours des 12 prochains mois, comparativement à 3 pour cent qui les ont déjà utilisées³⁶².

Les avantages potentiels de l'utilisation des cryptomonnaies stables pour les paiements les plus prisés par les Canadiens étaient les suivants : prix moins volatils (15 pour cent); protection réglementaire accrue, comme des obligations en matière de transparence et de protection des consommateurs, par rapport aux cryptomonnaies comme le Bitcoin (13 pour cent); frais de transaction moins élevés par

rapport aux moyens de paiement traditionnels (13 pour cent); moyen économique de transférer des fonds à l'international (11 pour cent); et transparence des transactions (11 pour cent)³⁶³.

Un facteur important qui pourrait influencer la volonté des Canadiens d'adopter les cryptomonnaies stables pour les paiements est une plus grande protection des consommateurs et une surveillance réglementaire. D'après les recherches de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, 44 pour cent des Canadiens estimaient que l'absence de réglementation sur la protection des consommateurs entourant les cryptomonnaies stables était la principale raison pour laquelle ils n'en possédaient pas³⁶⁴. En novembre 2025, le gouvernement du Canada a adopté son budget fédéral au Parlement, lequel comprend une section régissant l'émission de cryptomonnaies stables, sous la supervision de la Banque du Canada.

La Loi sur les cryptomonnaies stables régit l'émission, la création et le rachat de cryptomonnaies stables. Elle interdit strictement aux émetteurs de verser des intérêts ou un rendement à l'égard de la

355 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

356 Pour en savoir plus, voir : [Cadre réglementaire du Canada pour les cryptomonnaies stables](#).

357 Pour en savoir plus, voir : [Stablecoin versus crypto market distribution 2026 | Statista](#). Remarque : Valeur de la capitalisation boursière totale en dollars américains au 28 janvier 2026. Le montant en dollars américains est converti en dollars canadiens. Hypothèse : Le taux de change annuel entre le dollar américain et le dollar canadien pour 2025 est de 1,3978 (Banque du Canada).

358 Pour en savoir plus, voir : [Stablecoins, by market share 2025 | Statista](#).

359 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

360 Ibid.

361 Ibid.

362 Ibid.

363 Ibid.

364 Pour en savoir plus, voir : [Sensibilisation, utilisation et compréhension des consommateurs à l'égard des cryptomonnaies stables – Canada.ca](#).





cryptomonnaie stable. La Loi oblige les émetteurs de cryptomonnaies stables à faire appel à des dépositaires autorisés pour détenir et maintenir des réserves individuelles composées exclusivement de la monnaie de référence ou d’autres actifs liquides de grande qualité, distincts des fonds propres de l’émetteur et protégés contre la faillite. Les dépositaires sont habituellement des institutions financières réglementées qui protègent les actifs de réserve déclarés à la banque centrale ou à l’organisme de réglementation. Les émetteurs de cryptomonnaies stables doivent également permettre les rachats immédiats et respecter une série d’exigences en matière de gestion du risque, de cybersécurité, de communication et de gestion en cas d’omission³⁶⁵.

Un autre objectif de la *Loi sur les cryptomonnaies stables* est de traiter la question de la sécurité nationale. Plus précisément, le gouvernement du Canada vise à promouvoir un écosystème de cryptomonnaies stables national adossé au dollar canadien pour contrer l’importation de monnaies numériques étrangères. Selon la Banque du Canada, la principale préoccupation est l’incidence potentielle de ces monnaies numériques étrangères sur la souveraineté monétaire et la stabilité

financière du Canada, d’autant plus que les marchés financiers enregistrent une augmentation des monnaies numériques adossées à des titres américains, stimulée par le GENIUS Act, une loi visant à imposer l’utilisation et le soutien du dollar américain en tant que cryptomonnaie stable³⁶⁶.

En vertu de la *Loi sur les cryptomonnaies stables*, les lois fédérale et provinciales sur les valeurs mobilières s’appliquent toujours, ce qui signifie que les cryptomonnaies stables continuent d’être supervisées par des organismes de réglementation sur les valeurs mobilières provinciaux ou territoriaux, qui les classent dans la catégorie des cryptoactifs arrimés à une valeur qui agissent à titre de valeurs mobilières ou de dérivés. Ainsi, bien que la Loi désigne la Banque du Canada comme organisme de surveillance des émetteurs de cryptomonnaies stables adossées à une monnaie fiduciaire (c.-à-d. émission et stabilité des cryptomonnaies stables), les organismes de réglementation sur les valeurs mobilières provinciaux ou territoriaux continuent de régir la façon dont ces actifs sont négociés sur des plateformes et maintiennent des exigences de conformité provisoires (c.-à-d. échange et distribution de cryptomonnaies stables)³⁶⁷.

Toutefois, le projet de loi C-15 modifie la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (LAPD) afin d’assujettir les fonctions de paiement liées aux cryptomonnaies stables à la supervision de la Banque du Canada. Par conséquent, les virements de cryptomonnaies stables adossées à une monnaie fiduciaire seront considérés comme des fonctions de paiement réglementées en vertu de la LAPD³⁶⁸. Le projet de loi aborde la question du rôle et de l’utilisation des cryptomonnaies stables par les Canadiens. Les émetteurs de cryptomonnaies stables et les autres parties prenantes du secteur sont d’avis que les paiements (en tant que réserve de valeur ou moyen de change) sont le principal scénario d’utilisation de ces instruments. Contrairement aux détenteurs de titres, ils font valoir que les utilisateurs ne s’attendent pas à tirer profit des cryptomonnaies stables, conçues pour maintenir une valeur qui demeure stable par rapport à la monnaie fiduciaire sur laquelle elles sont adossées³⁶⁹.

À la suite de sa décision de modérer son travail sur la MNBC de détail et de se concentrer sur la recherche et l’élaboration de politiques plus vastes concernant le système de paiement, la Banque du Canada a publié de nouvelles conclusions de recherche

en 2025 qui explorent la faisabilité technique d’un dollar canadien numérique. Elle a proposé un système conçu pour une MNBC de détail, axé sur les paiements simples et courants et qui priorise la confidentialité, la rapidité et la décentralisation en permettant aux utilisateurs de détenir des fonds numériques directement, un peu comme l’argent numérique³⁷⁰. Dans l’ensemble, la position de la Banque du Canada à l’égard de la mise en place d’une MNBC demeure inchangée. Elle garantira en tout temps aux Canadiens un approvisionnement sûr en fonds publics, que le dollar canadien numérique soit utilisé à l’avenir ou non.

L’intérêt des Canadiens pour les monnaies numériques en tant qu’actif de placement ou forme de paiement a augmenté graduellement au fil du temps. Toutefois, le parcours vers leur intégration financière auprès de la majorité des Canadiens demeure une perspective lointaine. Cela est en grande partie attribuable à l’intérêt modéré pour les placements dans les cryptomonnaies et à la préférence constante pour les modes de paiement traditionnels par rapport aux monnaies numériques.

365 Pour en savoir plus, voir : [Cadre réglementaire du Canada pour les cryptomonnaies stables](#).
366 Pour en savoir plus, voir : [Why does Ottawa want to regulate Canadian stablecoins?](#).
367 Pour en savoir plus, voir : [Canada’s Stablecoin Act: overview and implications | Insights | Torys LLP](#).
368 Ibid.
369 Pour en savoir plus, voir : [Fintechs Canada perspective on approach to stablecoin regulation](#).
370 Pour en savoir plus, voir : [A Retail CBDC Design for Basic Payments: Feasibility Study](#)

VOS DONNÉES, VOTRE DÉCISION — LA CONVERGENCE DES SERVICES BANCAIRES AXÉS SUR LES CONSOMMATEURS ET LE SYSTÈME DE PAIEMENT EN TEMPS RÉEL

Introduction : Mécanique et avantages des données ouvertes

En permettant aux consommateurs et aux entreprises de transmettre de façon sélective leurs données financières à des entités de confiance et d'effectuer des paiements à partir de leurs comptes, les services bancaires axés sur les consommateurs aideront à offrir aux Canadiens un plus grand choix, une plus grande valeur et un plus grand contrôle sur leurs paiements. En combinant l'ouverture des services bancaires axés sur les consommateurs à la vitesse du prochain système de paiements en temps réel (PTR) du Canada, nous créerons d'autres possibilités de productivité et de prospérité. Le présent cadre intégré accroît la concurrence et favorise l'innovation, permettant ainsi aux participants de l'écosystème d'offrir des produits financiers modernes qui génèrent des avantages économiques nets partout au Canada. Le système de PTR, dont le lancement est prévu au quatrième trimestre de 2026, est le nouveau système d'échange, de

compensation, de règlement et de paiement en temps réel canadien permettant des paiements instantanés riches en données.

Les services bancaires axés sur les consommateurs renvoient à un cadre réglementé qui permet aux particuliers et aux entreprises du Canada de partager leurs données financières avec des fournisseurs de services autorisés³⁷¹. Les services bancaires axés sur les consommateurs sont connus sous le nom de système bancaire ouvert à l'échelle mondiale. Le Canada a choisi délibérément le titre « Services bancaires axés sur les consommateurs » pour mettre l'accent sur le pouvoir des consommateurs de contrôler leurs données financières et d'en dicter le partage, ce qui englobe les principes du système bancaire ouvert et du financement ouvert³⁷². La ***Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*** du Canada a reçu la sanction royale le 26 mars 2026³⁷³. De plus, le projet

³⁷¹ Pour en savoir plus, voir : **Budget 2025 : Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs**.

Un processus d'accréditation officiel et un ensemble de critères comprenant un filtrage de sécurité nationale permettront aux Canadiens de partager en toute confiance des données financières avec des entités de confiance. Des processus et des critères adaptés seront utilisés pour différentes catégories d'entités. La Banque du Canada évaluera les demandes et publiera la liste des entités participantes autorisées dans un registre public central. Une fois autorisée, une entité participante pourra faire une demande de partage de données sur instruction d'un consommateur.

³⁷² Le « système bancaire ouvert » implique plus particulièrement le partage sécurisé des données financières entre les banques et les fournisseurs tiers par l'entremise d'API, permettant ainsi aux clients d'accéder à une plus large gamme de services et de produits financiers. Le « financement ouvert » étend ce concept au-delà des services bancaires pour inclure un plus large éventail de services financiers, comme les placements, l'assurance et les rentes, permettant ainsi une expérience de gestion financière plus globale. « Les services bancaires axés sur les consommateurs », par ailleurs, mettent l'accent sur la capacité des consommateurs à contrôler leurs données financières et à dicter leur partage avec diverses entités, ce qui englobe les principes du système bancaire ouvert et du financement ouvert tout en mettant l'accent sur le rôle du consommateur dans la gestion de ses renseignements financiers. Pour en savoir plus, voir : **Bill C-69 & Consumer – Banking | Canadian Lenders Association** (en anglais seulement).

³⁷³ Pour en savoir plus, voir : **Consumer-Driven Banking in Canada: Key Updates and Issues - McMillan LLP** (en anglais seulement).

ANALYSE DÉTAILLÉE B

de règlement sur les services bancaires axés sur les consommateurs, dont l'ébauche a été publiée le 26 juin 2026, devrait être terminée cette année³⁷⁴.

Dans le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs au Canada, les consommatrices peuvent demander en toute sécurité à leur banque de partager leurs données financières avec des applications tierces autorisées (par exemple, des entreprises de technologie financière disposant d'applications d'outils budgétaires). Le cadre permettra aux consommateurs d'avoir une

vue d'ensemble de leur bien-être financier et de bénéficier d'une expérience de paiement plus fluide du début à la fin. Pour en savoir plus, consultez la **Figure 14 : Fonctionnement des services bancaires axés sur les consommateurs**.

Selon une étude de Paiements Canada, les Canadiens utiliseraient ces services, de manière générale, pour les aider à économiser et à gérer leur argent plus efficacement, pour faciliter le partage d'informations et pour initier des paiements³⁷⁵.

FIGURE 14 : FONCTIONNEMENT DES SERVICES BANCAIRES AXÉS SUR LES CONSOMMATEURS³⁷⁶



374 Pour en savoir plus, voir Le gouvernement prépublie des règlements visant à prévenir la fraude et à faciliter la mise en œuvre de la nouvelle phase des services bancaires axés sur les consommateurs

375 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2023.

376 Pour en savoir plus, voir : **Budget 2025 : Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs**.

Contexte général : opérations bancaires sans frontières

Puisque 95 administrations ont déjà adopté des initiatives de système bancaire ouvert dans le monde, la base d'utilisateurs mondiale devrait plus que tripler, passant de 183 millions en 2025 à 645 millions d'ici 2029³⁷⁷. Le système bancaire ouvert suit habituellement un modèle axé sur la réglementation, comme c'est le cas au Royaume-Uni et en Europe, ou une approche axée sur le marché, qui est la norme aux États-Unis³⁷⁸.

L'Union européenne (UE) dispose du cadre réglementaire solide que constitue sa « directive révisée sur les services de paiement » ou DSP2. Celle-ci oblige les banques à fournir aux fournisseurs tiers un accès aux informations sur les comptes clients et aux services d'amorce de paiements³⁷⁹. On s'attend à ce que la troisième directive accorde une grande importance à la sécurité des API, à ce que toutes les entités participantes soient dûment autorisées ou titulaires d'un permis et au resserrement des mesures antifraude³⁸⁰.

Le Royaume-Uni a été un des premiers chefs de file à l'échelle mondiale dans le domaine; au cours des 8 dernières années, le secteur du système bancaire ouvert a contribué à créer un écosystème florissant comptant plus de 17 millions d'utilisateurs connectés³⁸¹. L'importance des transactions amorcées par des tiers s'est accrue au Royaume-Uni, car les paiements bancaires ouverts représentent maintenant près de 4,5 pour cent du volume total des paiements plus rapides³⁸². La prochaine phase des travaux comprend la conception de l'entité future, qui devrait devenir le principal organisme de normalisation pour le système bancaire ouvert du pays³⁸³. L'Open Banking Implementation Entity, actuellement connue sous le nom d'Open Banking Limited, a établi des spécifications API normalisées qui comprennent des fonctionnalités de lecture et d'écriture, permettant aux fournisseurs tiers d'accéder aux renseignements sur les comptes des clients et d'effectuer des paiements en leur nom³⁸⁴. Les leçons apprises

au Royaume-Uni montrent que, bien qu'un cadre réglementaire solide et la collaboration du secteur aient permis de mener à bien la mise en œuvre technique, la sensibilisation précoce des consommateurs aurait nécessité un soutien initial plus important. Les taux d'adoption ont augmenté de façon spectaculaire, les sondages récents indiquant que jusqu'à 72 pour cent des Britanniques utilisent désormais des services bancaires ouverts, souvent même sans savoir que les services qu'ils utilisent relèvent du système bancaire ouvert³⁸⁵.

Le Brésil est un véritable pionnier dans le secteur, ayant intégré dès le départ les assurances, les rentes, les investissements et les services de change au système bancaire ouvert traditionnel, le tout assorti d'une expansion dans des écosystèmes financiers élargis³⁸⁶. Les paiements peuvent être initiés par l'entremise de Pix, la plateforme de paiements instantanés du Brésil qui est intégrée aux interfaces de programmation

377 Pour en savoir plus, voir : **Where Open Banking Goes Next | J.P. Morgan** (en anglais seulement).

378 Ibid. Un modèle de système bancaire ouvert axé sur le marché comprend des approches de « mise en œuvre guidée » et des approches « volontaires ». La mise en œuvre guidée désigne les administrations où les autorités peuvent émettre des normes ou des pratiques exemplaires en matière d'API sans imposer une conformité stricte à ces dernières. Elles peuvent aussi faciliter les discussions, les activités de partage des connaissances et créer des incitatifs pour encourager le partage de données entre les institutions financières. Bien que la conformité ne soit pas obligatoire, les organismes de réglementation peuvent observer les développements et les comportements du marché à distance, et influencer la participation au moyen d'incitatifs. Une approche volontaire désigne les administrations où les gouvernements ont en grande partie laissé le marché décider par lui-même, sans initiatives gouvernementales importantes pour appuyer le développement de produits et de services bancaires ouverts et de financement ouvert. Pour en savoir plus, voir : **The Global State of Open Banking and Open Finance Report** (en anglais seulement).

379 Pour en savoir plus, voir : **The Global State of Open Banking and Open Finance Report** (en anglais seulement).

380 Pour en savoir plus, voir : **EU Tightens Fraud Rules and Fintech Licensing in Open Banking Overhaul - Payments Journal** (en anglais seulement). L'UE remplace la PSD2 par une trousse en deux parties, à savoir le règlement directement applicable portant sur le système bancaire ouvert, l'authentification forte du client, la fraude et la vérification du bénéficiaire (le PSR) et la PSD3, une directive sur l'octroi de licences et la supervision qui fusionne les régimes des institutions de paiement et de l'argent électronique. La directive est à l'étape du vote final; sa publication dans le Journal officiel de l'Union européenne est prévue au deuxième semestre de 2026. La plupart des règles devraient s'appliquer environ 21 mois plus tard (soit en 2028); les dispositions entourant la vérification des bénéficiaires devraient être en vigueur environ 27 mois plus tard. Pour en savoir plus, voir : **PSD3 & PSR for Developers (2026): Readiness, Timeline & What Changes** (en anglais seulement).

381 Ibid.

382 Pour en savoir plus, voir : **The Open Banking Impact Report** (en anglais seulement).

383 Ibid.

384 En novembre 2024, le Royaume-Uni a présenté au Parlement le projet de loi sur l'utilisation et l'accès aux données, qui vise à permettre l'utilisation de données intelligentes dans différents secteurs. Pour en savoir plus, voir : **The Global State of Open Banking and Open Finance Report** (en anglais seulement).

385 Pour en savoir plus, voir : **Consumer-Driven Banking Primer** (en anglais seulement). Pour en savoir plus, voir : **The Stakes and Promise of Open Banking in Canada** (en anglais seulement).

386 Pour en savoir plus, voir : **An Open Banking (and Open Finance) Transformation in Brazil** (en anglais seulement).

ANALYSE DÉTAILLÉE B

d’applications (API) du système bancaire ouvert³⁸⁷. Dans le cadre du Brésil, la conception de l’API est multilatérale et assujettie à une surveillance réglementaire rigoureuse par la Banco Central do Brasil (BCB), qui exige que les institutions mettent en œuvre des API dédiées pour le partage de données et de services³⁸⁸.

Les États-Unis suivent un modèle axé sur le marché qui est façonné par les pratiques de l’industrie et les accords volontaires³⁸⁹. Le cadre n’a pas la portée réglementaire formelle observée au Royaume-Uni ou dans l’UE³⁹⁰. Le système bancaire ouvert aux États-Unis a pour fondement juridique la règle du Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) établie en vertu de la loi Dodd-Frank (promulguée en 2024, mais actuellement contestée en cour)³⁹¹. Cette règle exige que les consommateurs aient accès à leurs données financières et qu’ils puissent

partager leurs données en toute sécurité avec des tiers³⁹². La règle « Personal Financial Data Rights » activera une disposition dormante de la loi Dodd-Frank qui obligerait les entreprises à partager des données à la discrétion de la personne avec d’autres entreprises, imposerait des normes API strictes et interdirait les captures de données d’écran³⁹³. Les entreprises de technologie financière étaient en général favorables à la règle, tandis que les banques s’opposaient généralement à la dernière version proposée par le CFPB³⁹⁴. Alors que certains saluaient le fait que la règle renforçait la confidentialité des données et stimulait le choix des consommateurs, la concurrence et l’innovation, les critiques ont soutenu qu’elle équivalait à une planification centrale avec des lacunes en matière de sécurité et une responsabilité floue³⁹⁵. L’approche axée sur le marché a réussi à convaincre les consommateurs,

un sondage Visa montrant que 87 pour cent des Américains ont lié leurs comptes financiers au moyen d’un système bancaire ouvert. Toutefois, pour combler les lacunes en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels inhérentes à cette croissance non réglementée, les États-Unis se tournent maintenant vers un cadre réglementaire officiel³⁹⁶.

Le Canada a pu profiter des leçons tirées par d’autres pays dans son cheminement vers les services bancaires axés sur les consommateurs. En se fondant sur les éléments éprouvés d’autres administrations, comme les cadres du Royaume-Uni et de l’Union européenne, le Canada peut maintenant établir des pratiques exemplaires en matière de stabilité et de rendement tout en conservant la souplesse nécessaire pour élaborer une solution répondant aux besoins particuliers du marché canadien³⁹⁷.



Services bancaires axés sur les consommateurs au Canada

Avant l’adoption de la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*, de nombreux accords de partage de données reposaient sur les captures de données d’écran, un processus auquel participaient neuf millions de Canadiens, souvent sans connaître la technologie sous-jacente³⁹⁸. Ces consommateurs ont été soumis à des risques accrus, car cette pratique les obligeait à fournir leurs justificatifs d’identité bancaires en ligne aux fournisseurs de services pour leur permettre d’accéder à leurs données financières et d’ouvrir une session comme s’ils étaient les consommateurs eux-mêmes³⁹⁹. Mais une fois son nom d’utilisateur et son mot de passe ainsi transmis, le consommateur n’avait plus de contrôle sur eux et était exposé à des risques accrus en matière de

sécurité, de responsabilité et de protection des renseignements personnels⁴⁰⁰. Les consommateurs risquaient également de perdre la protection offerte par leur institution financière contre les transactions non autorisées⁴⁰¹. L’élimination des captures de données d’écran est l’un des principaux objectifs stratégiques du ministère des Finances dans le cadre de l’élaboration du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs du Canada.

D’après la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*, la surveillance du cadre de ces services incombe à la Banque du Canada⁴⁰². De plus, cette loi établit des normes uniformes en matière de sécurité, de responsabilité et de consentement, tout en stimulant la concurrence pour les entreprises

387 Les services bancaires axés sur les consommateurs réduisent les risques pour les consommateurs en utilisant des API (essentiellement des poignées de main numériques sécurisées) qui permettent aux applications, aux sites Web et aux services d’échanger en toute sécurité les renseignements financiers des consommateurs.

388 Pour en savoir plus, voir : [The Global State of Open Banking and Open Finance Report](#) (en anglais seulement). Rien qu’en juillet 2025, Open Finance a traité des paiements et des transferts d’une valeur d’environ 1,16 milliard de réaux brésiliens. Le nombre d’autorisations actives de partage de données a dépassé 100 millions, et les prêts rendus possibles par le partage de données du système bancaire ouvert ont totalisé environ 31 milliards de réaux entre 2021 et 2025. À bien des égards, il s’agit du plus grand système de financement ouvert au monde. Pour en savoir plus, voir : [Brazil’s Open Finance: Giving Customers the Right to Share Their Own Financial Data](#) (en anglais seulement)

389 Pour en savoir plus, voir : [Le système bancaire ouvert aux États-Unis](#).

390 Ibid.

391 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking in the USA](#) (en anglais seulement). Les demandeurs ont soutenu que la règle 1033, entre autres choses, i) déléguait illégalement l’établissement de normes de conformité à des organismes privés de normalisation; ii) obligeait les banques à surveiller les pratiques de sécurité des tiers qui reçoivent des données visées et à en être responsables et iii) interdisait aux banques de percevoir des frais auprès de tiers en échange du service nouvellement mandaté. Pour en savoir plus, voir : [A Hard Reset on 1033?: A Look at What’s Next for Open Banking – Lexology](#) (en anglais seulement).

392 Pour en savoir plus, voir : [Dodd-Frank Act Section 1033 – Consumer Access to Financial Records](#) (en anglais seulement).

393 Pour en savoir plus, voir : [The Global State of Open Banking and Open Finance Report](#) (en anglais seulement). L’une des méthodes les plus couramment utilisées pour accéder aux données financières est la capture de données d’écran. Les applications de technologie financière qui utilisent cette méthode peuvent donner accès à des produits et à des services comme ceux offerts dans le cadre du système bancaire ouvert. Par exemple, les applications de budgétisation. Toutefois, l’utilisation de ces applications de technologie financière peut présenter des risques pour la sécurité, la responsabilité et la vie privée. Pour en savoir plus, voir : [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#).

394 Pour en savoir plus, voir : [Access to Consumer Financial Data: Open Banking and the CFPB’s Section 1033 Rule | Congress.gov](#) (en anglais seulement).

395 Ibid. Le jour même où la version définitive de la règle a été soumise, la Forcht Bank, le Bank Policy Institute et la Kentucky Bankers Association ont intenté une poursuite contre le CFPB en soutenant que la règle, dans sa version définitive, outrepassait le pouvoir légal du Bureau.

396 Pour en savoir plus, voir : Le système bancaire ouvert aux États-Unis

397 Pour en savoir plus, voir : <https://cdhowe.org/publication/canada-cant-afford-to-wait-for-open-banking/>.

398 Pour en savoir plus, voir : [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#) et [Budget 2025 :Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs](#).

399 Pour en savoir plus, consulter la page [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#).

400 Pour en savoir plus, voir : [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#) et [Budget 2025 :Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs](#).

401 Pour en savoir plus, voir : [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#).

402 Le budget de 2025 a transféré la responsabilité de l’Agence de la consommation en matière financière du Canada à la Banque du Canada, qui supervise déjà les fournisseurs de services de paiement inscrits en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*. Les participants à l’écosystème seront en mesure de passer par un seul processus d’examen national pour accéder à la fois aux environnements de paiement des services bancaires axés sur les consommateurs et de paiement en temps réel. Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

ANALYSE DÉTAILLÉE B

de toutes tailles⁴⁰³. Bien qu'elle interdise les captures de données d'écran, il n'est pas nécessaire de lancer le cadre élargi et ce dernier ne sera pas mis en vigueur tant que des consultations plus vastes et l'élaboration de politiques n'auront pas eu lieu⁴⁰⁴. Cette loi a également modifié la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) afin d'établir une exigence clé du droit universel à la mobilité des données⁴⁰⁵. En août 2025, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié de nouvelles directives clarifiant la façon dont les entreprises doivent, en vertu de la LPRPDE, traiter les données biométriques et les classer dans la catégorie des renseignements de nature très délicate⁴⁰⁶. Les entreprises doivent maintenant obtenir un consentement explicite pour l'utilisation des données biométriques, limiter leur utilisation aux fins autorisées, réduire au minimum leur conservation et documenter les vérifications⁴⁰⁷.

D'une part, de solides processus d'accréditation et de surveillance, sous la direction de la Banque du Canada, garantiront que les entités participantes respectent les normes les plus élevées en matière de sécurité et de fiabilité⁴⁰⁸. Le cadre comprend également des mesures pour assurer la sécurité nationale et pour protéger l'intégrité et la sécurité du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs et du secteur financier⁴⁰⁹. D'autre part, les modifications à la LPRPDE feront que les renseignements personnels des consommateurs seront protégés dans le cadre⁴¹⁰.

Selon des recherches de Paiements Canada, les Canadiens s'intéressent surtout aux services bancaires axés sur les consommateurs pour recevoir des avis de paiement de factures et pour obtenir des recommandations pour des produits ou des fournisseurs plus appropriés et moins coûteux⁴¹¹. Les plus

jeunes ont indiqué qu'ils utiliseraient probablement les services bancaires axés sur les consommateurs pour améliorer leurs compétences personnelles en gestion financière, y compris la gestion de l'argent, l'obtention de conseils financiers personnalisés et le suivi des dépenses. Pour en savoir plus, voir la **figure 15 : Avantages des services bancaires axés sur les consommateurs**.

Étant donné que la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* est maintenant en vigueur, l'accent est mis sur la mise en œuvre, les détails réglementaires et la préparation opérationnelle⁴¹². Le gouvernement a publié, aux fins de consultation, le projet de règlement pour appuyer « l'accès en lecture seule » et il cherche à terminer l'élaboration du règlement d'ici la fin de l'année. L'« accès en lecture seule » permet aux consommateurs de partager en toute sécurité leurs données financières, comme l'historique des

transactions et les soldes de compte. Le consommateur peut contrôler quelles données sont partagées, avec qui et pendant combien de temps, mais il peut en tout temps révoquer cet accès⁴¹³. Le ministère des Finances entreprend simultanément des travaux de consultation et d'élaboration de politiques pour

faire progresser la deuxième phase des services bancaires axés sur les consommateurs, dont l'échéance cible est la mi-2027 et qui tient compte d'une fonctionnalité et d'une portée plus vastes. Dans le cadre de ces travaux, on tiendra compte de l'« accès en écriture », c'est-à-dire la capacité d'effectuer un paiement à partir d'un

compte. Cette fonctionnalité s'étendrait à des mesures comme l'amorce des paiements, l'ouverture de comptes, la gestion des abonnements ou l'établissement de débits directs par l'entremise de tiers autorisés⁴¹⁴.

FIGURE 15 : AVANTAGES DES SERVICES BANCAIRES AXÉS SUR LES CONSOMMATEURS⁴¹⁵



415 Pour en savoir plus, voir : [Système bancaire ouvert – Canada.ca](#).

403 L'élaboration du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs du Canada a été guidée par trois objectifs de politique publique, dont 1) la concurrence, l'innovation et la croissance économique; 2) le bien-être financier et la protection des consommateurs et 3) la sécurité et la solidité. Pour en savoir plus, voir : [Budget 2025 :Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs](#). Pour les petites et moyennes entreprises, un accès accru à des outils axés sur les données peut aider à rationaliser la paie et d'autres fonctions administratives et à offrir un meilleur accès aux capitaux dont elles ont besoin pour croître, tout en augmentant la concurrence en leur permettant d'accéder au cadre des services bancaires axés sur les consommateurs.

404 Pour en savoir plus, voir : [Gazette du Canada, Partie I, volume 160, numéro 26 :Règlement sur les services bancaires axés sur les consommateurs](#)

405 Ibid.

406 Pour en savoir plus, voir : [Les données biométriques au Canada : nouvelles directives du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada pour les entreprises du secteur privé | Miller Thomson](#).

407 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

408 Pour en savoir plus, voir : [Budget 2025 :Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs](#).

409 Ibid.

410 Sous réserve des règlements et sur demande de l'individu, une organisation communique, dès que possible, les renseignements personnels qu'elle a recueillis auprès de lui à l'organisation que ce dernier désigne si ces deux organisations sont soumises à un cadre de mobilité des données prévu par règlement. Pour en savoir plus, voir : [Projet de loi du gouvernement \(Chambre des communes\) C-11 \(43-2\) – Première lecture – Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique \(2020\) – Parlement du Canada](#).

411 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2023.

412 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking in Canada Moves from Blueprint to Law](#) (en anglais seulement).

413 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

414 Ibid.

Le lien vers l'efficacité : comment le système de paiement en temps réel vient-il soutenir les services bancaires axés sur les consommateurs?

Lancé au quatrième trimestre de 2026, le système de paiement en temps réel (PTR) du Canada constituera l'infrastructure essentielle de paiement du Canada et permettra aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements d'effectuer en tout temps des paiements instantanés et riches en données partout au Canada. Le système de PTR favorisera la concurrence, l'innovation, la croissance économique, l'inclusion financière et l'atténuation de la fraude grâce à des services centralisés de lutte contre la fraude⁴¹⁶. Pour de plus amples renseignements sur le système de PTR, voir **Analyse Détaillée A : Quand la théorie rencontre la pratique – exemples concrets d'utilisation des paiements en temps réel**.

Le gouvernement fédéral a reconnu le lien explicite entre les services bancaires axés sur les consommateurs et le système de PTR dans le budget fédéral de 2025, soulignant que combinés, ces deux éléments appuieront l'objectif global de renforcer la concurrence et le choix des consommateurs afin de réduire les coûts et de stimuler **l'innovation**. En effet, le plein potentiel des services bancaires axés sur les consommateurs ne peut être réalisé sans le système de PTR. Les services bancaires axés sur les consommateurs fournissent les renseignements analytiques nécessaires pour générer des conseils personnalisés, alors que le système de PTR permettra aux consommateurs de donner suite à ces renseignements et d'effectuer des paiements

instantanément (p. ex. paiements de factures, transfert de comptes et financement de prêts en temps réel). L'intégration des paiements aux services bancaires axés sur les consommateurs est déterminante dans l'impact global du système de PTR sur les services financiers⁴¹⁷. Comme l'a souligné Paiements Canada, la combinaison de la transparence, de la sécurité et de l'accessibilité des services bancaires axés sur les consommateurs aux paiements rapides et riches en données permettra à un plus grand nombre d'intervenants de créer des produits financiers novateurs⁴¹⁸. Les messages de données enrichis du système de PTR, guidés par la norme ISO 20022 sur les messages financiers, offriront également une plus grande visibilité des transactions et permettront une surveillance beaucoup plus précise⁴¹⁹. Le fait de tirer parti de paiements accélérés dans le contexte des services bancaires axés sur les consommateurs peut améliorer les avantages de ceux-ci et du système de PTR en améliorant l'expérience de l'utilisateur et en réduisant au minimum les complexités opérationnelles associées au partage de données entre les institutions⁴²⁰. Dans un cadre de services bancaires axés sur les consommateurs bien établi, les consommateurs canadiens autoriseront un éventail de cas d'utilisation de grande valeur, plus particulièrement le balayage intelligent, qui renvoie au transfert automatique d'argent entre les comptes d'un client (paiements entre comptes)⁴²¹. Les applications compatibles avec les services

bancaires axés sur les consommateurs peuvent informer ces derniers de façon proactive des possibilités d'optimisation, comme l'acheminement instantané des fonds excédentaires vers des comptes d'épargne à rendement plus élevé ou la liquidation automatique de soldes de prêts et de découverts coûteux⁴²². La fonctionnalité est aussi possible entre comptes de différentes institutions financières, puisqu'avec les services bancaires axés sur les consommateurs, les obstacles aux transferts de compte diminuent considérablement. De plus, l'introduction de l'amorce des paiements modifiera fondamentalement la dynamique des revenus de détail, car des paiements plus rapides, traités par le système de PTR, pourraient permettre aux fournisseurs autorisés d'effectuer des transferts de fonds en temps réel à partir d'un compte bancaire⁴²³.

Toutes les entités de l'écosystème des paiements devraient bénéficier de l'entrée en vigueur du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs. Les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les paiements* en 2025 ont élargi l'admissibilité des membres pour inclure les fournisseurs de services de paiement au sens de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*, les coopératives de crédit locales qui sont membres d'une coopérative centrale, et les chambres de compensation d'un système de compensation et de règlement désigné en vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des

EN EFFET, LE PLEIN
POTENTIEL DES SERVICES
BANCAIRES AXÉS SUR
LES CONSOMMATEURS NE
PEUT ÊTRE RÉALISÉ SANS
LE SYSTÈME DE PTR. LES
SERVICES BANCAIRES AXÉS
SUR LES CONSOMMATEURS
FOURNISSENT LES
RENSEIGNEMENTS
ANALYTIQUES NÉCESSAIRES
POUR GÉNÉRER DES
CONSEILS PERSONNALISÉS,
ALORS QUE LE SYSTÈME
DE PTR PERMETTRA AUX
CONSOMMATEURS DE
DONNER SUITE À CES
RENSEIGNEMENTS ET
D'EFFECTUER DES PAIEMENTS
INSTANTANÉMENT.

416 Pour en savoir plus, voir : [Le système de paiement en temps réel du Canada](#)

417 Pour en savoir plus, voir : [The Need for Speed: The Benefits of Faster Payments and How to Achieve Them – C.D. Howe Institute](#) (en anglais seulement).

418 Pour en savoir plus, voir : [L'avenir du Canada en temps réel | Paiements Canada](#)

419 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

420 Pour en savoir plus, voir : [OPEN BANKING IN THE CONTEXT OF FAST PAYMENTS](#) (en anglais seulement).

421 Pour en savoir plus, voir : [Variable Recurring Payments](#) (en anglais seulement).

422 Ibid.

423 Pour en savoir plus, voir : [Canada's real-time rail and open banking: the compliance and technology priorities for 2026](#) (en anglais seulement).

ANALYSE DÉTAILLÉE B

paiements⁴²⁴. Cette augmentation du nombre de membres favorise la concurrence et l’innovation dans l’écosystème des paiements, une étape cruciale de la transition vers les services bancaires axés sur les consommateurs au Canada. Ce changement est occasionné par le système de PTR, qui fournit le fondement technique et un cadre de participation élargi pour permettre aux nouveaux venus d’effectuer des transactions sans délai, tandis que le cadre des services axés sur les consommateurs intègre cette infrastructure à la mobilité sécurisée des données. L’accès accru des entreprises de technologie financière et des coopératives de crédit élargira le paysage concurrentiel et offrira aux consommateurs une gamme plus diversifiée de services financiers adaptés.

Étant donné que plus du tiers des jeunes au Canada se sentent mal servis et que plus de la moitié d’entre eux considèrent que les institutions financières ne sont pas à la fine pointe de l’innovation, il y a une énorme possibilité sur le

marché de combler cette lacune par l’entremise de la disruption attendue⁴²⁵. Lorsque des consommateurs ont des liens dans plusieurs institutions financières, les services axés sur les consommateurs offrent aux institutions une vue d’ensemble sur leurs finances, ce qui permet d’offrir des produits mieux adaptés et des taux concurrentiels. Selon une étude récente d’Environics, près de quatre emprunteurs sur dix obtiennent des prêts hypothécaires auprès de prêteurs autres que leur institution financière principale; les services axés sur les consommateurs viennent combler cet écart en permettant aux institutions financières de tirer pleinement parti de leur visibilité financière pour offrir des taux concurrentiels et améliorer la fidélisation de leur clientèle⁴²⁶. Les institutions financières sont particulièrement bien placées pour tirer parti de leur maturité réglementaire actuelle afin de lancer plus rapidement leurs propres applications de type « entreprises technologiques » ou d’établir sans difficulté des partenariats pour intégrer les applications de leurs partenaires dans leur propre portail.

Comblant l’écart : préparer l’écosystème à l’accès en écriture interopérable

Le premier cas d’utilisation des paiements « d’accès en écriture » relevé par le gouvernement comprend l’amorce de paiements avec un déploiement ciblé en 2027. L’amorce de paiements pourrait simplifier les transactions, réduire la dépendance à l’égard des cartes et créer de nouveaux modèles commerciaux dans l’écosystème des paiements⁴²⁷. Pour cette phase, il sera essentiel d’établir un cadre clair pour les recours et la responsabilité transactionnelle afin de traiter les situations où les paiements amorcés ont fait l’objet de fraudes ou d’erreurs et de maintenir la confiance dans l’écosystème. Le système de PTR comprendra des services centralisés de lutte contre la fraude dès son lancement, y compris des capacités d’atténuation de la fraude. De plus, les règles du système de PTR traitent des recours⁴²⁸. Le lancement et l’adoption de ce système sont une importante dépendance pour la phase d’accès en écriture des services bancaires axés sur les consommateurs⁴²⁹. Dans le cadre de la phase de « l’accès en écriture », les commerçants seraient en mesure de réduire les coûts de traitement en réduisant les intermédiaires de cartes. Même les obstacles liés au passage d’une institution financière à l’autre seraient éliminés, ce qui entraînerait une véritable concurrence sur le marché⁴³⁰.

Pour assurer une intégration harmonieuse de l’écosystème, un organisme de normalisation technique sera désigné pour établir les normes techniques du partage des données par les entités participantes, conformément au cadre des services bancaires axés sur les consommateurs⁴³¹. L’organisme de normalisation technique sera supervisé par la Banque du Canada.

Parmi les autres détails qui doivent être définis, il faut préciser les institutions financières qui doivent participer, les normes d’accréditation et de sécurité, les protocoles de partage de données et les exigences en matière de consentement et d’autorisation⁴³². La *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* a fait l’objet de révisions mineures, qui précisent explicitement qu’un fournisseur de données doit obtenir le consentement des consommateurs avant de divulguer des données à un destinataire, tout en respectant les exigences de consentement en matière de droit à la vie privée⁴³³.

Les jeunes du Canada seront probablement les premiers à adopter les services bancaires axés sur les consommateurs, mais l’éducation et la sensibilisation ciblées seront essentielles pour s’assurer que tous les groupes d’âge et les autres segments démographiques en

bénéficient également. Comme ça a été le cas au Royaume-Uni, une bonne éducation des consommateurs sur les avantages de ces services devrait être une priorité. Les jeunes Canadiens sont beaucoup plus susceptibles d’être à l’aise de faire appel à des entreprises de technologie financière et à de grandes sociétés de technologie pour détenir des produits de dépôt⁴³⁴. Les services bancaires axés sur les consommateurs offrent vraiment des options à tout le monde : des Canadiens peuvent explorer de nouveaux fournisseurs de paiement, tandis que d’autres, s’ils le préfèrent, peuvent accéder à des caractéristiques technologiques par l’entremise de leurs institutions financières de confiance. Pour répondre aux attentes des consommateurs, l’écosystème financier tout entier doit évoluer. Les participants à l’écosystème doivent changer d’optique : la question n’est plus de savoir **si** des changements de paiement se produiront, mais **comment** ils s’adapteront à l’arrivée des services bancaires axés sur les consommateurs⁴³⁵. Un investissement précoce dans l’infrastructure sous-tendant la connectivité, le consentement et l’identité assurera la conformité bien avant qu’elle ne devienne obligatoire⁴³⁶. En mettant à jour les processus internes en amont, les entreprises obtiendront un avantage concurrentiel important. Au bout du compte, c’est tout l’écosystème qui en bénéficiera.

424 Pour en savoir plus, voir : [Adhésion | Paiements Canada](#).

425 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2023.

426 Pour en savoir plus, voir : [How Are Canadians Choosing Their Mortgage Lenders?](#) (en anglais seulement)

427 Pour en savoir plus, voir : [From access to action: Unlocking payment initiation in Canada | Open Banking Expo](#) (en anglais seulement).

428 Pour en savoir plus, voir : [Services de lutte contre la fraude | Paiements Canada](#).

429 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

430 Ibid.

431 Une norme technique commune est essentielle au partage de données, car elle définit les spécifications selon lesquelles les API sont développées et soutient la fonctionnalité ainsi que l’interopérabilité. Les entités participantes devront mettre en œuvre une norme technique unique et précise, pour donner une certitude aux organismes de réglementation et aux autres entités participantes. La *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* autorise le ministre des Finances à désigner un organisme de normalisation technique et établit les critères et facteurs à considérer pour évaluer les candidats. La Banque du Canada surveillera l’organisme de normalisation technique afin de s’assurer qu’il respecte le cadre et élabore la norme en tenant compte des objectifs de politique publique du Canada, notamment en matière de sécurité, concurrence, innovation et interopérabilité à l’échelle mondiale. Pour en savoir plus, voir : *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* (L.C. 2024, ch. 17, art. 198) et Budget 2025 : Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs.

432 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking in Canada Moves from Blueprint to Law](#) (en anglais seulement).

433 Ibid.

434 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2023.

435 Pour en savoir plus, voir : [Open Banking and Real-Time Payments: The Canadian Revolution 2026](#) (en anglais seulement).

436 Ibid.

Prochaines étapes : l'avenir des services financiers

Pour l'avenir, les pays du monde entier ont commencé à jeter les bases d'un « financement ouvert » et de « données ouvertes » dans le but de faire progresser les infrastructures publiques numériques⁴³⁷. Selon des estimations récentes, le projet de loi britannique sur les données (utilisation et accès) a stimulé l'économie britannique de 10 milliards de livres sterling sur une période de 10 ans⁴³⁸. Le financement ouvert transcende les principes des services bancaires axés sur les consommateurs en matière de partage de données et de déclenchement d'action pour inclure un large éventail de produits financiers et de fournisseurs de produits⁴³⁹. Un client pourrait, par exemple, demander à un fournisseur de consulter les données relatives à ses prêts, à son épargne, à ses placements et à ses régimes de retraite pour faciliter les comparaisons de produits et effectuer des transferts⁴⁴⁰. Pour en savoir plus, voir la **figure 16 : Services bancaires ouverts, financement ouvert et données ouvertes**. Les entités peuvent transformer les finances d'un individu en transférant son argent ou même en achetant des actions en son nom si l'action atteint un prix souhaitable. Cette fonctionnalité permettrait de créer une véritable identité numérique dont le consommateur garderait le plein contrôle, et tout cela se déroulerait avec son contentement, bien sûr.

Tous ces avantages seront soutenus et rendus possibles par le système de PTR, qui est essentiel à la réalisation du plein potentiel des services bancaires axés sur les consommateurs. Des fonctionnalités particulières sont intégrées au système de PTR pour déverrouiller directement ces capacités. Grâce aux transferts numériques instantanés et à l'adoption de norme ISO 20022 en matière de messages financiers, le système de PTR permettra aux Canadiens et aux entreprises canadiennes de réaliser des gains en matière d'abordabilité et d'efficacité. Comme il a été affirmé dans le budget de 2025 et la mise à jour économique du printemps, le système de PTR sera la pierre angulaire d'un écosystème financier moderne et concurrentiel, élargissant le choix des consommateurs, améliorant la prospérité nationale et catalysant la croissance économique⁴⁴¹.

Il s'agit d'un moment charnière pour le paysage financier canadien. Puisque le système de PTR doit être lancé plus tard cette année et que les services bancaires axés sur les consommateurs progressent bien, nous jetons les bases d'un véritable écosystème de financement ouvert, qui donne aux Canadiens un contrôle sans précédent sur leurs données financières et leur avenir.

437 Pour en savoir plus, voir : [Budget 2025 :Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs](#).
438 Pour en savoir plus, voir : [Data \(Use and Access\) Bill factsheet: growing the economy - GOV.UK](#) (en anglais seulement).
439 Pour en savoir plus, voir : [The Global State of Open Banking and Open Finance Report](#) (en anglais seulement).
440 Ibid.
441 Pour en savoir plus, voir : [Soumission prébudgétaire de 2026 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes](#)

FIGURE 16 : SERVICES BANCAIRES OUVERTS, FINANCEMENT OUVERT ET DONNÉES OUVERTES⁴⁴²



442 L'Open Data Institute définit les « données ouvertes » comme des données que n'importe qui peut consulter, utiliser et partager. Ainsi, des applications comme CityMapper peuvent accéder aux données sur les emplacements des autobus et des trains et les utiliser pour guider les voyageurs à l'aide des données ouvertes fournies par les autorités de transport. Pour en savoir plus, voir : [The Global State of Open Banking and Open Finance Report](#) (en anglais seulement).

PAIEMENTS DES ENTREPRISES

L'écosystème canadien des entreprises est principalement composé de petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles comptent moins de 100 employés (98 pour cent)⁴⁴³. Pour comprendre ce qui détermine les volumes des paiements des entreprises, il est essentiel de connaître leur comportement en matière de paiement.

Toutefois, les PME n'effectuent que 32 pour cent des dépenses totales des entreprises⁴⁴⁴. Par contre, les entreprises du marché intermédiaire représentent 2 pour cent des entreprises canadiennes, mais elles effectuent 38 pour cent des dépenses totales des entreprises⁴⁴⁵. Les grandes entreprises représentent moins de 1 pour cent des entreprises canadiennes, mais elles sont responsables de 30 pour cent des dépenses totales des entreprises (voir la **figure 17 : Classification des entreprises au Canada**)⁴⁴⁶.

Les tensions commerciales continues entre le Canada et les États-Unis ont eu une incidence négative sur l'activité commerciale et les investissements en 2025. Les droits de 25 pour cent imposé par les États-Unis sur toutes les importations en

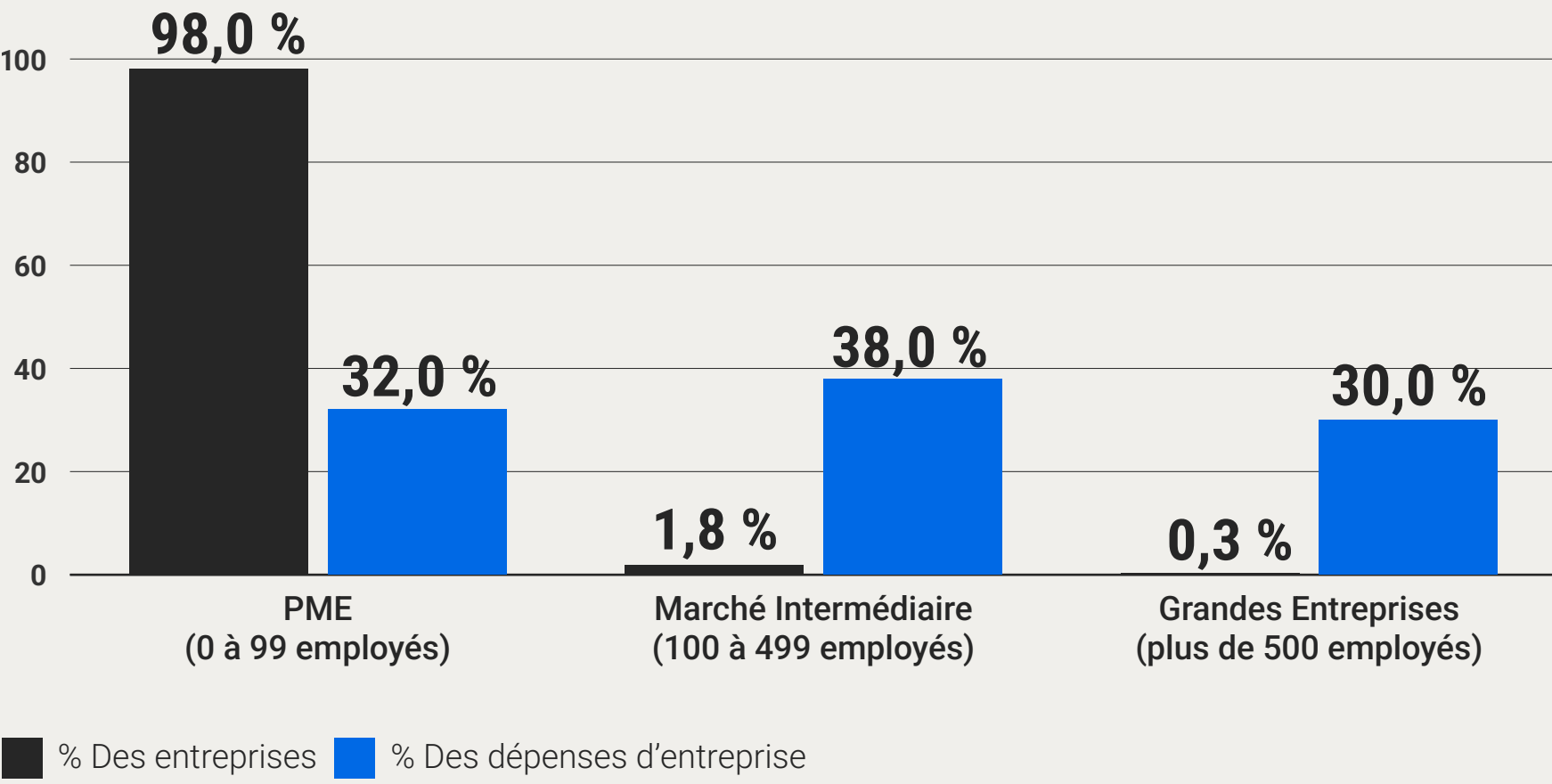
provenance du Canada ont entraîné une diminution de la demande de biens canadiens aux États-Unis, ce qui a eu des répercussions sur l'emploi, la productivité et le niveau de vie au Canada. Elle a forcé les entreprises canadiennes à chercher de nouveaux partenaires commerciaux et à adapter leurs chaînes d'approvisionnement. Elle a aussi amené les travailleurs et les capitaux à se détourner des industries les plus touchées par les droits de douane au profit d'autres secteurs et de nouveaux débouchés. Cette transition a créé des défis pour les travailleurs et les entreprises touchés.

Cela se reflète dans les perspectives des entreprises à l'égard de leurs activités et de l'économie. La proportion des entreprises dont les perspectives d'avenir étaient positives a grandement diminué sur

12 mois. En 2025, 26 pour cent des entreprises croyaient que leur situation financière s'améliorerait au cours des 12 prochains mois comparativement à 35 pour cent en 2024⁴⁴⁷. La proportion des entreprises dont les perspectives de l'économie canadienne pour les 12 prochains mois étaient positives est restée plus ou moins inchangée sur 12 mois. En 2025, 21 pour cent des entreprises croyaient que l'économie se porterait mieux dans 12 mois, comparativement à 19 pour cent en 2024. Toutefois, plus du tiers des PME et des entreprises du marché intermédiaire du Canada estimaient que l'état de l'économie empirerait au cours des 12 prochains mois (36 pour cent et 38 pour cent respectivement)⁴⁴⁸.



FIGURE 17 : CLASSIFICATION DES ENTREPRISES AU CANADA⁴⁴⁹



443 Statistique Canada. Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2025. Pour en savoir plus, voir : [Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2025](#).

444 RFI Canadian Business Payments Report, 2025.

445 Ibid. Les entreprises du marché intermédiaire sont des entreprises comptant entre 100 à 499 employés.

446 Ibid. Les grandes entreprises sont celles qui comptent 500 employés ou plus.

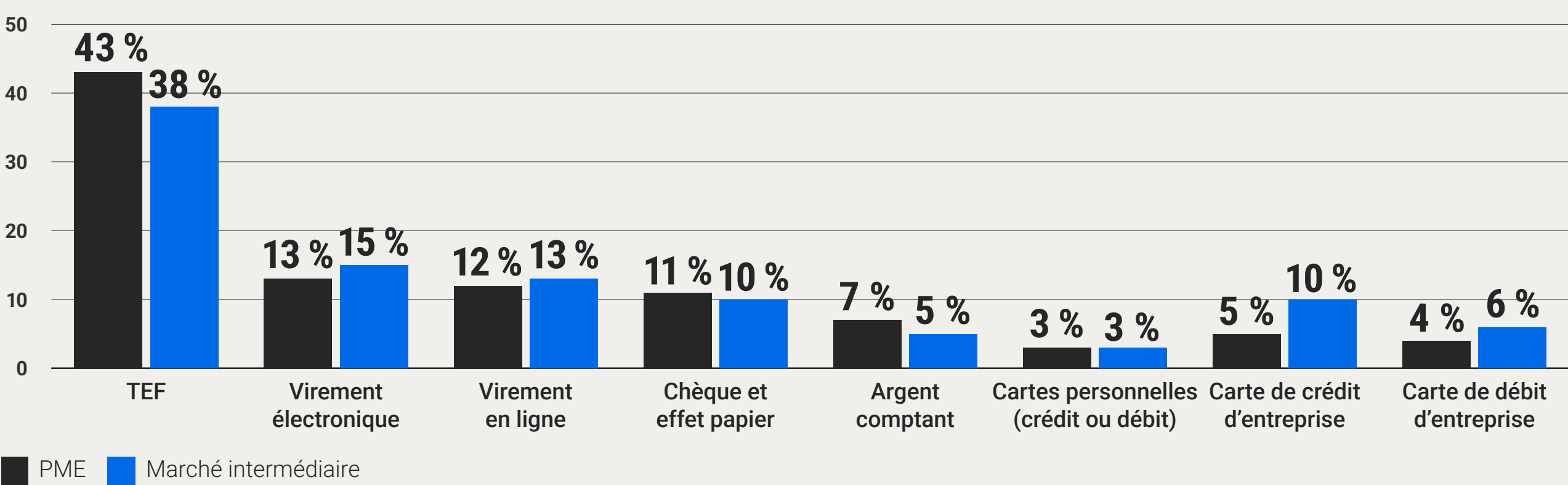
447 Léger et Paiements Canada, Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises canadiennes, 2025.

448 Ibid.

449 Statistique Canada. Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2025. Pour en savoir plus, voir : [Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2025](#).



FIGURE 18 : RÉPARTITION DES PAIEMENTS DES ENTREPRISES⁴⁵⁰



450 RFI Canadian Business Payments Report, 2025. Remarque : En 2024, RFI Global a effectué une révision approfondie de sa méthode d'évaluation de la taille du marché des paiements des entreprises. Après cette révision, d'autres sources de données secondaires ont été intégrées pour élaborer un modèle plus robuste du paysage canadien des paiements des entreprises. Ces conclusions ont ensuite été validées au moyen de conversations avec des partenaires du secteur, de comparaisons avec des sources de données indépendantes et de comparaisons avec des marchés internationaux semblables, et ont donné une image plus exacte de la répartition des paiements utilisés par les entreprises canadiennes. Les données de 2025 ont été rajustées en fonction de ce nouveau modèle.

Dans l'ensemble, les entreprises canadiennes donnaient la priorité à l'amélioration de l'efficacité (38 pour cent), à la réduction de leurs dépenses (27 pour cent), à l'augmentation de leurs économies (22 pour cent) et à la réduction de leur dette (21 pour cent) au cours des 12 prochains mois. La proportion d'entreprises qui souhaitaient investir davantage dans leurs activités a considérablement diminué sur 12 mois, passant de 27 pour cent à 20 pour cent. La proportion d'entreprises qui prévoyaient augmenter leur nombre d'employés a elle aussi considérablement diminué, passant de 23 pour cent à 17 pour cent⁴⁵¹. Les entreprises du marché intermédiaire étaient plus optimistes que les PME, car elles étaient beaucoup plus susceptibles que les PME d'investir davantage dans leur entreprise (34 pour cent par rapport à 19 pour cent respectivement) et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques au Canada ou à l'étranger. (28 pour cent par rapport à 11 pour cent)⁴⁵².

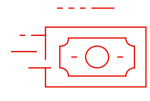
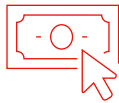
Les entreprises s'attendent à une légère croissance de leurs ventes en 2026. Une part modeste mais croissante des entreprises a fait état d'une hausse de ses ventes sur les marchés hors des États-Unis en réaction aux tensions commerciales

avec ce pays⁴⁵³. La plupart des entreprises ne s'attendaient pas à une hausse des prix de vente, car elles s'attendaient à un taux d'inflation stable se situant entre 2,5 pour cent et 3 pour cent⁴⁵⁴.

En 2025, les TEF ont continué de représenter la plus grande part des dépenses des entreprises dans leur ensemble (41 pour cent). Venaient ensuite les virements électroniques (14 pour cent), les virements en ligne (12 pour cent) et les chèques (11 pour cent). Les virements en ligne ont dépassé les chèques pour la première fois en 2025⁴⁵⁵. Les cartes de crédit d'entreprise ont représenté une proportion beaucoup plus importante des dépenses des entreprises du marché intermédiaire que celles des PME (10 pour cent contre 5 pour cent respectivement). Les virements électroniques et les cartes de débit d'entreprise représentaient également une plus grande part des dépenses des entreprises du marché intermédiaire que des PME. Les TEF ont représenté une proportion beaucoup plus élevée des dépenses des PME que celles des entreprises du marché intermédiaire (43 pour cent contre 38 pour cent respectivement). Pour en savoir plus, voir la **figure 18 : Répartition des paiements des entreprises**)⁴⁵⁶.

451 Ibid.
452 Léger et Paiements Canada, Sondage de suivi des habitudes de paiement des entreprises canadiennes, 2025.
453 Pour en savoir plus, voir : [Enquête sur les perspectives des entreprises – Quatrième trimestre de 2025 – Banque du Canada](#).
454 Ibid.
455 RFI Canadian Business Payments Report, 2025.
456 Ibid.

TABLEAU 16 : CAS D’UTILISATION LES PLUS COURANTS DES MODES DE PAIEMENT DES ENTREPRISES⁴⁵⁷

Mode de paiement	PME	Entreprises du marché intermédiaire
 TEF	▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (28 pour cent) ▶ Paie (26 pour cent) ▶ Services publics/télécommunications (24 pour cent) ▶ Loyer (23 pour cent) ▶ Assurance (20 pour cent) ▶ Services professionnels (18 pour cent) ▶ Stock/matières premières (16 pour cent)	▶ Paie (33 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (28 pour cent) ▶ Assurance (28 pour cent) ▶ Messagerie/logistique (24 pour cent) ▶ Loyer (23 pour cent) ▶ Services publics/télécommunications (22 pour cent) ▶ Stock/matières premières (19 pour cent) ▶ Services professionnels (18 pour cent)
 Virement électronique	▶ Paie (9 pour cent) ▶ Publicité/médias (8 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (7 pour cent) ▶ Assurance (7 pour cent) ▶ Messagerie/logistique (7 pour cent)	▶ Paie (18 pour cent) ▶ Divertissement (17 pour cent) ▶ Services publics/télécommunications (16 pour cent) ▶ Messagerie/logistique (15 pour cent) ▶ Assurance (14 pour cent) ▶ Services professionnels (13 pour cent)
 Virement en ligne	▶ Loyer (25 pour cent) ▶ Paie (23 pour cent) ▶ Services professionnels (21 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (20 pour cent) ▶ Assurance (19 pour cent) ▶ Publicité/médias (19 pour cent)	▶ Paie (14 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (13 pour cent) ▶ Fournitures de bureau (10 pour cent) ▶ Publicité/médias (9 pour cent) ▶ Services professionnels (9 pour cent) ▶ Frais liés aux déplacements (8 pour cent)
 Chèque	▶ Paie (14 pour cent) ▶ Services professionnels (13 pour cent) ▶ Loyer (12 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (11 pour cent) ▶ Assurance (10 pour cent) ▶ Stock/matières premières (10 pour cent) ▶ Publicité/médias (10 pour cent)	▶ Stock/matières premières (15 pour cent) ▶ Paiements gouvernementaux — taxes/impôts (14 pour cent) ▶ Services professionnels (13 pour cent) ▶ Loyer (13 pour cent) ▶ Services publics/télécommunications (12 pour cent) ▶ Assurance (12 pour cent) ▶ Messagerie/logistique (12 pour cent)

457 Ces résultats sont fondés sur les réponses des PME et des entreprises du marché intermédiaire à la question sur le mode de paiement qu’elles ont adopté pour régler diverses dépenses. (Les mentions « non applicable/l’entreprise n’engage pas ce type de dépense » sont exclues.) Les chiffres ne totalisent pas 100 pour cent, car tous les modes de paiement n’ont pas été inclus dans cette analyse.

Les PME et les entreprises du marché intermédiaire se sont servies des mêmes modes de paiement dans un certain nombre de situations courantes, ce qui n’a pas changé depuis l’année dernière. Pour en savoir plus sur les cas d’utilisation des principaux modes de paiement par secteur d’activité, voir le **tableau 16 : Cas d’utilisation les plus courants des modes de paiement des entreprises**⁴⁵⁸.

Dans l’ensemble, les principaux irritants auxquels les entreprises ont fait face lorsqu’elles ont effectué un paiement en 2025 sont restés les mêmes qu’il y a un an : frais supplémentaires, c.-à-d. des frais cachés ou imprévus (16 pour cent), gestion des flux de trésorerie (11 pour cent), délais de traitement (9 pour cent) et préoccupations de sécurité (9 pour cent). Un nouveau irritant figurant sur la liste des cinq principaux irritants de paiement en 2025 était le fait de s’assurer que les factures sont payées à temps (13 pour cent). Le rapprochement des paiements ne figure plus dans la liste des cinq principaux irritants (9 pour cent)⁴⁵⁹.

Les frais supplémentaires représentaient la plus grande source de frustration à l’égard des paiements pour les PME (16 pour cent) dans l’ensemble, suivis du fait de s’assurer

que les factures sont payées à temps (13 pour cent), de la gestion des flux de trésorerie de l’entreprise (11 pour cent), des délais de traitement (9 pour cent) et des préoccupations de sécurité (9 pour cent). Les délais de traitement représentaient davantage un défi de paiement pour les grandes PME que pour les petites PME (14 pour cent par rapport à 6 pour cent)⁴⁶⁰.

Les frais supplémentaires (26 pour cent), le fait de ne pas être en mesure d’automatiser les processus de paiement de l’entreprise (20 pour cent), le rapprochement des paiements (19 pour cent), la sécurité des paiements (18 pour cent) et le fait que les modes de paiement ne soient pas tous acceptés (17 pour cent) ont constitué les plus grandes difficultés liées aux paiements pour les entreprises du marché intermédiaire⁴⁶¹.

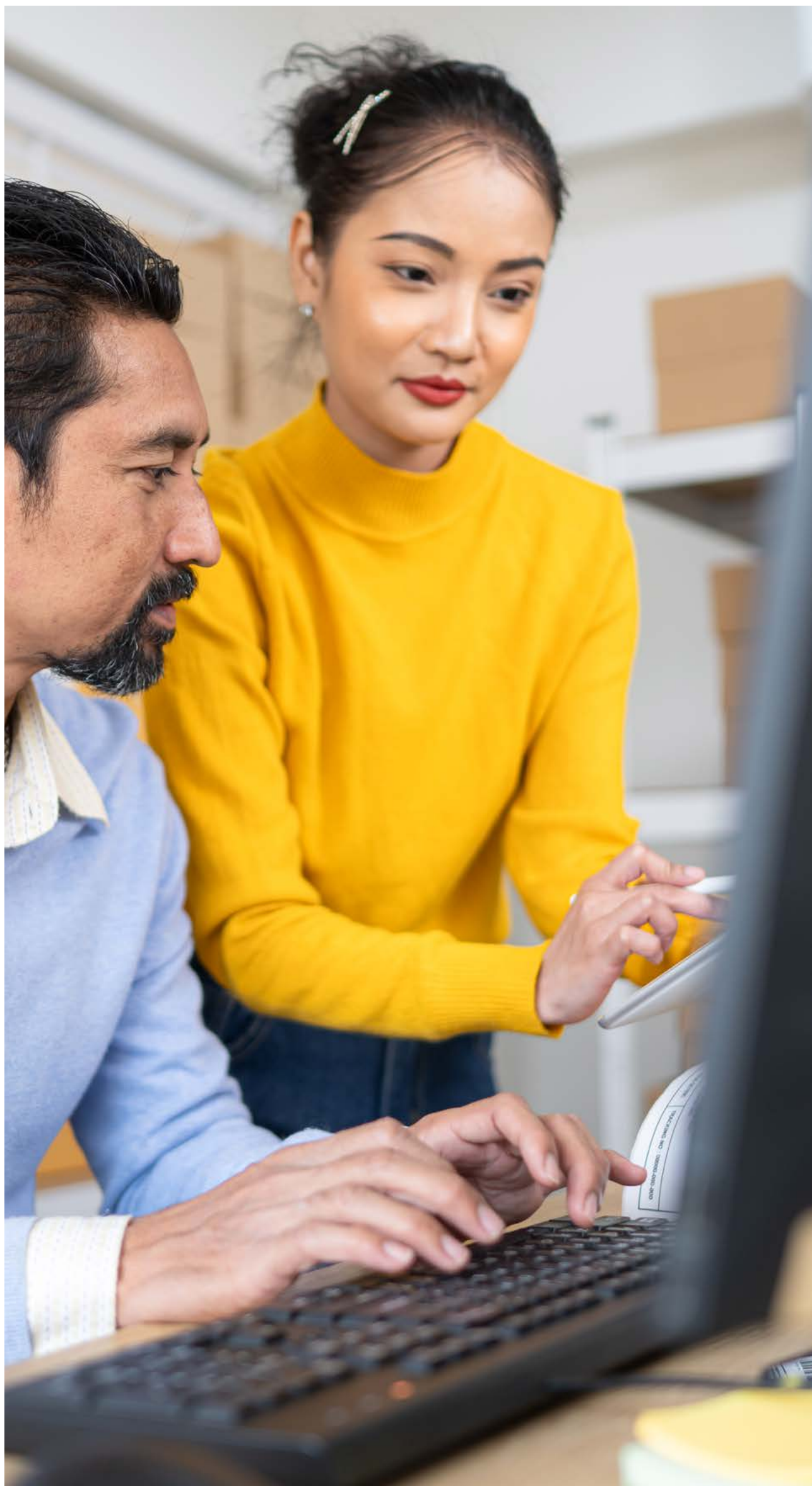
Au cours des cinq dernières années, la proportion d’entreprises ayant connu l’un ou l’autre de ces irritants de paiement a diminué. En fait, environ deux entreprises sur cinq (39 pour cent) n’ont pas fait face à des problèmes de paiement en 2025, une amélioration importante par rapport à il y a cinq ans (28 pour cent). De plus, deux domaines qui ont affiché la plus grande amélioration au cours des cinq dernières années sont ceux des frais supplémentaires et de la

gestion des flux de trésorerie de l’entreprise. Ces résultats suggèrent que les entreprises ont constaté des améliorations considérables dans ces deux domaines en ce qui concerne leur expérience globale de paiement.

En 2025, le volume de TEF des entreprises augmenté de 1 pour cent pour s’établir à 2,32 milliards de transactions, tandis que la valeur des TEF a augmenté de 7 pour cent pour s’établir à 7,5 billions de dollars. Les cas d’utilisation les plus courants des TEF sont demeurés les mêmes qu’en 2024. Les TEF ont été principalement utilisés par les entreprises pour les décaissements salariaux, les paiements gouvernementaux et les dépenses récurrentes (p. ex. loyer, services publics, assurance)⁴⁶². Les TEF étaient plus largement utilisés par les entreprises du marché intermédiaire que par les PME pour les dépenses liées à la paie et aux assurances et pour l’achat de stock/matières premières⁴⁶³.

Les entreprises ont utilisé les TEF pour payer leurs dépenses principalement parce qu’elles considèrent qu’il s’agit d’un mode de paiement pratique et rapide qui facilite le suivi des dépenses (inchangé par rapport à 2024)⁴⁶⁴. Les principaux irritants des entreprises qui utilisent les TEF pour leurs paiements sont les suivants : le fait de ne pas

458 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
459 Ibid.
460 Ibid.
461 Ibid.
462 Ibid.
463 Ibid.
464 Ibid.



recevoir de rabais ou de récompenses de fidélité pour avoir utilisé ce mode de paiement (21 pour cent); le fait de ne pas obtenir de confirmation que le paiement a été effectué avec succès (12 pour cent); le fait de ne pas pouvoir utiliser ce mode de paiement chez les grossistes ou les détaillants avec lesquels elles font affaire (11 pour cent); et le fait de ne pas pouvoir reporter des paiements ou emprunter (10 pour cent)⁴⁶⁵.

En 2025, les entreprises du marché intermédiaire étaient beaucoup plus susceptibles que les PME d’avoir utilisé les virements électroniques pour envoyer ou recevoir des paiements au cours des 12 derniers mois (33 pour cent par rapport à 18 pour cent respectivement). Une plus grande proportion d’entreprises du marché intermédiaire que de PME envoyaient aussi plus fréquemment des paiements par virement électronique (67 pour cent par rapport à 46 pour cent respectivement)⁴⁶⁶. Cette situation s’explique par le fait que les entreprises du marché intermédiaire (et les grandes entreprises) sont généralement plus susceptibles que les PME d’exercer leurs activités à l’étranger et de faire

des paiements de grande valeur plus fréquemment⁴⁶⁷. Les virements électroniques ont été principalement utilisés par les entreprises pour les décaissements salariaux et les paiements gouvernementaux et pour payer les services professionnels et les coûts indirects (p. ex. services de messagerie/logistique, services publics/télécommunications, assurance)⁴⁶⁸. Les entreprises ont utilisé les virements électroniques principalement parce qu’elles considèrent qu’il s’agit d’un mode de paiement pratique qui facilite le suivi des dépenses et qui est plus sûr que les autres (inchangé par rapport à 2024)⁴⁶⁹.

Le volume des virements en ligne des entreprises a augmenté de 13 pour cent pour s’établir à 303 millions, et leur valeur a augmenté de 18 pour cent pour s’établir à 120 milliards de dollars en 2025. Les virements en ligne, qui consistent principalement en des virements Interac, demeurent le type de paiement qui connaît la plus forte croissance à long terme au sein des entreprises. Les taux de croissance sur cinq ans du volume et de la valeur des virements en ligne des entreprises

étaient respectivement de 122 pour cent et de 184 pour cent. Le service de paiements en lot Interac e-Transfer est une solution d’affaires qui permet aux organisations d’envoyer ou de demander plusieurs paiements en téléversant un seul fichier. Il rationalise les opérations de masse telles que la paie, les paiements aux fournisseurs ou le règlement de demandes d’indemnisation d’assurance. Le service de paiements en lot Interac e-Transfer peut également être utilisé par les entreprises qui recourent à la fonctionnalité de demande de fonds Interac e-Transfer pour la facturation (comptes clients)⁴⁷⁰. En 2025, le volume total des paiements en lot Interac e-Transfer a atteint 32 millions de transactions, représentant une valeur de 18 milliards de dollars⁴⁷¹..

La commodité, la rapidité et les préférences des fournisseurs sont les principales raisons pour lesquelles les entreprises ont utilisé les paiements par Virement Interac (inchangées par rapport à 2024)⁴⁷². Les principaux irritants relatifs aux paiements auxquels les entreprises font face lorsqu’elles utilisent le Virement Interac pour leurs paiements sont

les suivants : le montant maximal par transaction, par jour ou par semaine (26 pour cent); le fait de ne pas être en mesure d’annuler un paiement si une erreur a été commise une fois que les fonds ont été déposés (21 pour cent); et le fait de ne pas recevoir de rabais ou de récompenses de fidélité pour avoir utilisé ce mode de paiement (20 pour cent)⁴⁷³.

Le volume et la valeur des chèques d’entreprise ont diminué de 4 pour cent et de 5 pour cent respectivement sur 12 mois. Le volume des transactions par chèques a glissé à 200 millions de transactions, soit une valeur de 2,5 billions de dollars en 2025. Les PME et les entreprises du marché intermédiaire ont utilisé les chèques pour couvrir à la fois des dépenses récurrentes et ponctuelles, comme les paiements gouvernementaux, les services professionnels, le loyer et l’assurance. Les PME étaient plus susceptibles que les entreprises du marché intermédiaire d’utiliser des chèques pour payer leurs employés⁴⁷⁴.

465 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiements des entreprises canadiennes, 2025.
466 Ibid. Remarque : Utilisation fréquente = l’entreprise a utilisé ce mode de paiement tous les jours, deux ou trois fois par semaine, une fois par semaine ou toutes les deux ou trois semaines.
467 Ibid.
468 Ibid.
469 Ibid.
470 Pour en savoir plus, voir : Envoyez et recevez de l’argent avec [Virement Interac pour les entreprises](#).
471 Ibid.
472 Ibid.
473 Ibid.
474 Ibid.



CONCLUSION

En 2025, le marché total des paiements au Canada a enregistré une croissance modeste sur 12 mois du volume et de la valeur (respectivement 3 pour cent et 5 pour cent). Au total, 26,7 milliards de transactions évaluées à 12,9 billions de dollars ont été effectuées cette même année.

Cette croissance modeste est attribuable aux difficultés financières et à l'incertitude auxquelles font face bon nombre de Canadiens. L'opinion des consommateurs quant à la situation économique et à leurs finances personnelles pour les 12 prochains mois a suivi une évolution fluctuante liée à des événements précis et persistants survenus tout au long de l'année 2025. Notamment : des droits de 25 pour cent imposés par les États-Unis sur toutes les importations en provenance du Canada; le « jour de la libération » où ont été instaurés d'importants droits de douane réciproques sur toutes les importations des États-Unis, ce qui a entraîné un krach boursier mondial suivi d'une reprise rapide; la hausse du chômage; le maintien des prix élevés des denrées alimentaires; et les baisses successives des taux directeurs de la Banque du Canada au cours du second semestre de 2025. Par conséquent, la croissance économique du Canada a ralenti par rapport à 2024 en raison de la diminution des dépenses de consommation, ainsi que de l'activité et des investissements des entreprises. Le produit intérieur brut du

Canada a augmenté de 1,7 pour cent (comparativement à 2 pour cent en 2024).

En 2025, les tendances de paiement à long terme sont globalement demeurées identiques à celles de l'année précédente. Les paiements par carte sont restés le moyen le plus courant d'effectuer les paiements des Canadiens. Ensemble, les cartes de crédit et de débit représentaient la majorité des transactions (68 pour cent), le volume des cartes de crédit ayant augmenté à un taux beaucoup plus rapide que celui des cartes de débit au cours des cinq dernières années. Le volume des TEF s'est classé au troisième rang dans l'ensemble et a affiché une croissance à deux chiffres sur cinq ans. Malgré le déclin graduel de l'utilisation de l'argent comptant qui a marqué la dernière décennie, le volume des transactions en argent comptant a augmenté de 5 pour cent au cours des cinq dernières années, conservant le quatrième rang. Cela est principalement attribuable au retour à l'utilisation de l'argent comptant après la pandémie. Les paiements par chèques n'ont représenté qu'une petite

fraction du volume total des paiements et ont continué leur diminution graduelle. Les virements en ligne ont aussi représenté une petite fraction du volume total des paiements, mais, contrairement aux chèques, ils ont continué d'afficher une forte croissance.

Les TEF et les chèques ont continué de dominer tous les autres types de paiements au chapitre de la valeur des transactions, représentant ensemble 83 pour cent de la valeur totale. La valeur des TEF a augmenté, tandis que celle des chèques a continué de diminuer au cours des cinq dernières années. La valeur des paiements par virement en ligne a connu la croissance la plus rapide au cours de la même période, s'établissant à 169 pour cent.

Le nombre total de paiements sans contact effectués par les Canadiens a continué d'augmenter. Les paiements sans contact ont représenté, en 2025, plus de la moitié du volume total des paiements (53 pour cent). La même année, plus de trois transactions par carte de crédit et de débit sur quatre (77 pour cent) étaient des paiements

sans contact, comparativement à 74 pour cent en 2024. Le volume total de paiements mobiles sans contact en magasin a augmenté de 18 pour cent pour s'établir à 4 milliards en 2025 et représentait 28 pour cent du volume total de transactions sans contact. D'ici 2029, le nombre de paiements mobiles sans contact devrait atteindre 6,1 milliards, soit une augmentation de 49 pour cent⁴⁷⁵. La croissance des paiements mobiles sans contact est alimentée par l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents compatibles avec la communication en champ proche (CCP) au Canada et par le fait que les consommateurs sont de plus en plus à l'aise d'utiliser leurs téléphones intelligents pour effectuer des paiements sans contact⁴⁷⁶.

Dans l'ensemble, l'utilisation des paiements mobiles est demeurée solidement installée. La majorité des propriétaires de téléphones intelligents au Canada (70 pour cent) s'en sont servis pour effectuer un paiement au cours des six derniers mois de 2025 (comparativement à 68 pour cent il y a un an)⁴⁷⁷. Les paiements à distance ont dominé l'espace des paiements mobiles dans ses trois principales catégories (le paiement de factures au moyen des services bancaires mobiles, les paiements en ligne et les paiements entre particuliers), suivis des paiements mobiles en magasin⁴⁷⁸.

475 TSI, *Canadian Payments Forecast*, 2025.

476 Ibid.

477 Ibid.

478 Ibid.

479 Statistique Canada. Commerce de détail, décembre 2025. Pour en savoir plus, voir : [Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire \(Statistique Canada\)](#).

Remarque : Les données sont désaisonnalisées.

480 Léger et Paiements Canada. Sondage de suivi des habitudes de paiement des consommateurs canadiens, 2025.

Le commerce électronique est resté une option attrayante pour les consommateurs. Les ventes par commerce électronique ont représenté 6,1 pour cent des ventes au détail totales en 2025, tout comme en 2024⁴⁷⁹. Près de trois Canadiens sur cinq (58 pour cent) ont fait un achat en ligne au cours d'un mois donné (comparativement à 60 pour cent en 2024)⁴⁸⁰.

Alors que nous envisageons l'avenir, les progrès en matière de paiements et de technologies aident à répondre aux attentes évolutives quant aux options de paiement numérique, instantané et « continu », réduisant ainsi la dépendance à l'égard des paiements papier et améliorant la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

Parmi les progrès réalisés, notons le lancement prochain du système de paiement en temps réel (PTR) du Canada, qui permettra aux Canadiens d'envoyer et de recevoir des paiements en quelques secondes jour et nuit; l'adoption de la norme ISO 20022 pour le système de PTR, une norme internationale pour les communications entre entreprises qui peut être utilisée pour la transformation des processus financiers; et la transition vers les messages de paiement MX de Lynx, grâce auxquels les paiements

électroniques transporteront beaucoup plus d'information.

L'engagement du gouvernement du Canada à promouvoir les services bancaires axés sur les consommateurs, combiné à l'admissibilité récemment élargie des membres à Paiements Canada, aide également à atteindre les objectifs de modernisation des paiements au Canada. La convergence des services bancaires axés sur les consommateurs et du système de PTR pourrait se traduire par des services et des paiements financiers plus rapides, mieux pensés et basés sur les données. L'élargissement de l'accès aux systèmes de paiement du Canada permettra à des entités plus petites et non traditionnelles d'accéder à leur tour à l'infrastructure de paiements de base, ce qui réduira les obstacles, favorisera la concurrence et l'innovation et apportera encore plus de choix aux Canadiens. L'accroissement de la participation au système se traduira par des options de paiement plus inclusives, accessibles et abordables pour les consommateurs et les entreprises.

L'ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION AU SYSTÈME SE TRADUIRA PAR DES OPTIONS DE PAIEMENT PLUS INCLUSIVES, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR LES CONSOMMATEURS ET LES ENTREPRISES.

ANNEXE I: GRAPHIQUES DÉTAILLÉS SUR LES MODES DE PAIEMENT

FIGURE A1 : TOTAL ANNUEL DES TRANSACTIONS (VOLUME ET VALEUR)

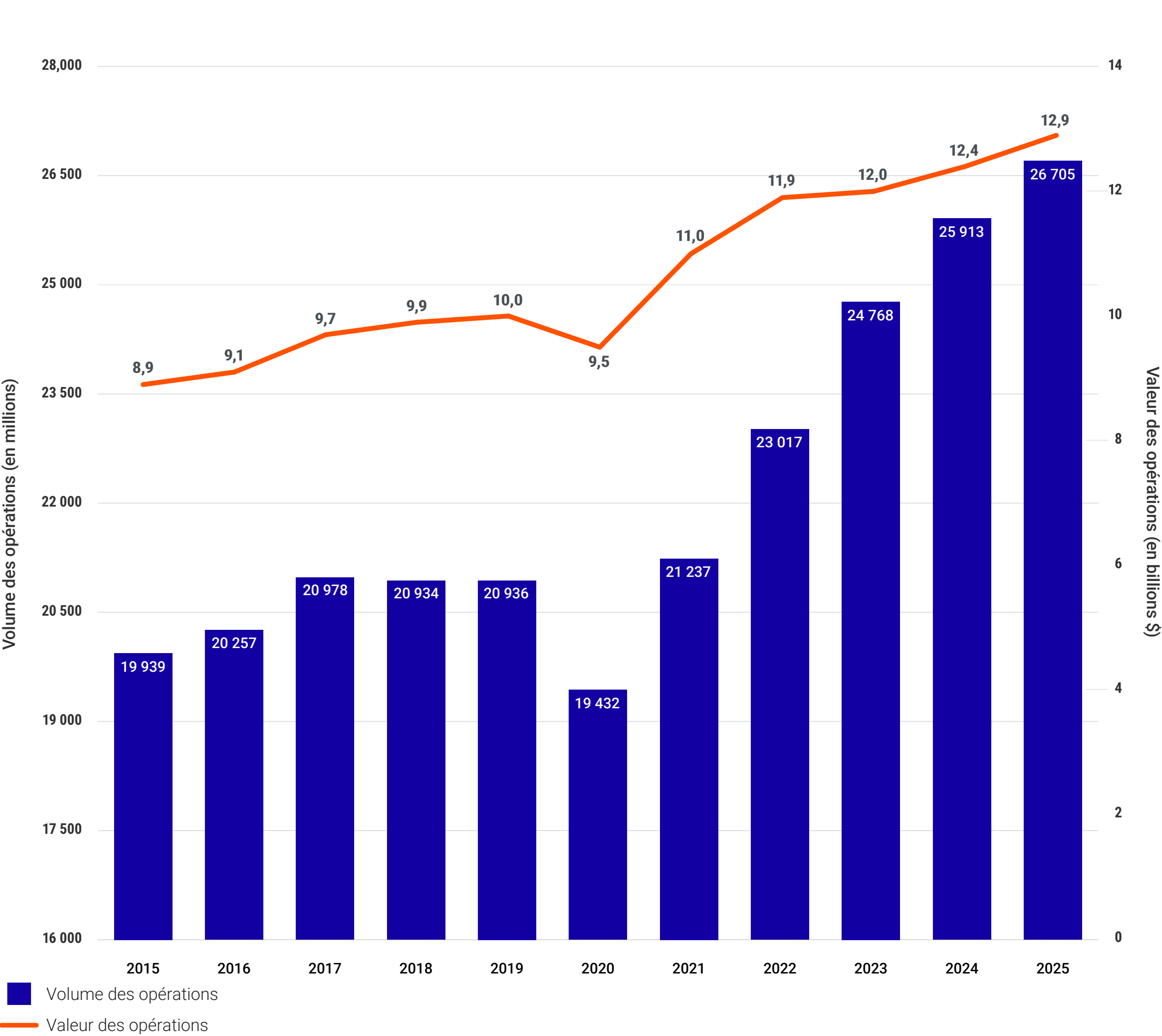


FIGURE A2 : TOTAUX ANNUELS – TOUS LES MODES DE PAIEMENT

Volume (en millions d'opérations)

Mode de paiement	2015	2020	2024	2025
Chèque et effet papier	876	432	340	320
Carte de débit	5 178	5 699	6 731	6 793
GAB	595	408	337	318
Carte prépayée	225	303	372	394
TEF	2 592	2 908	3 222	3 250
Carte de crédit	4 580	6 640	10 880	11 590
Virement en ligne	120	801	1 486	1 683
Argent comptant	5 773	2 242	2 544	2 359
TOTAUX	19 939	19 432	25 912	26 707

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2015	2020	2024	2025
Chèque et effet papier	3 989 943	3 056 371	2 715 700	2 579 535
Carte de débit	220 483	251 731	302 214	304 763
GAB	72 667	77 371	62 089	70 358
Carte prépayée	13 500	17 884	25 467	27 359
TEF	3 972 263	5 147 089	7 647 900	8 209 393
Carte de crédit	469 500	618 300	974 500	1 024 400
Virement en ligne	45 700	249 123	568 576	669 150
Argent comptant	108 745	51 231	62 667	56 233
TOTAUX	8 892 801	9 469 100	12 359 113	12 941 191

FIGURE A3 : MONTANT MOYEN DES OPÉRATIONS

Mode de paiement	2020	2024	2025	% de variation (annuelle)
Chèque et effet papier	7 075 \$	7 987 \$	8 056 \$	1 %
Carte de débit	44 \$	45 \$	45 \$	0 %
GAB	190 \$	184 \$	222 \$	20 %
Carte prépayée	59 \$	68 \$	70 \$	2 %
TEF	1 770 \$	2 374 \$	2 526 \$	6 %
Carte de crédit	93 \$	90 \$	88 \$	-2 %
Virement en ligne	311 \$	383 \$	398 \$	4 %
Argent comptant	23 \$	25 \$	24 \$	-4 %
TOTAUX	487 \$	477 \$	485 \$	2 %

FIGURE A4 : CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU VOLUME DE TOUS LES MODES DE PAIEMENT (TCAC SUR 1, 5 ET 10 ANS, ANNÉE DE RÉFÉRENCE = 2025)

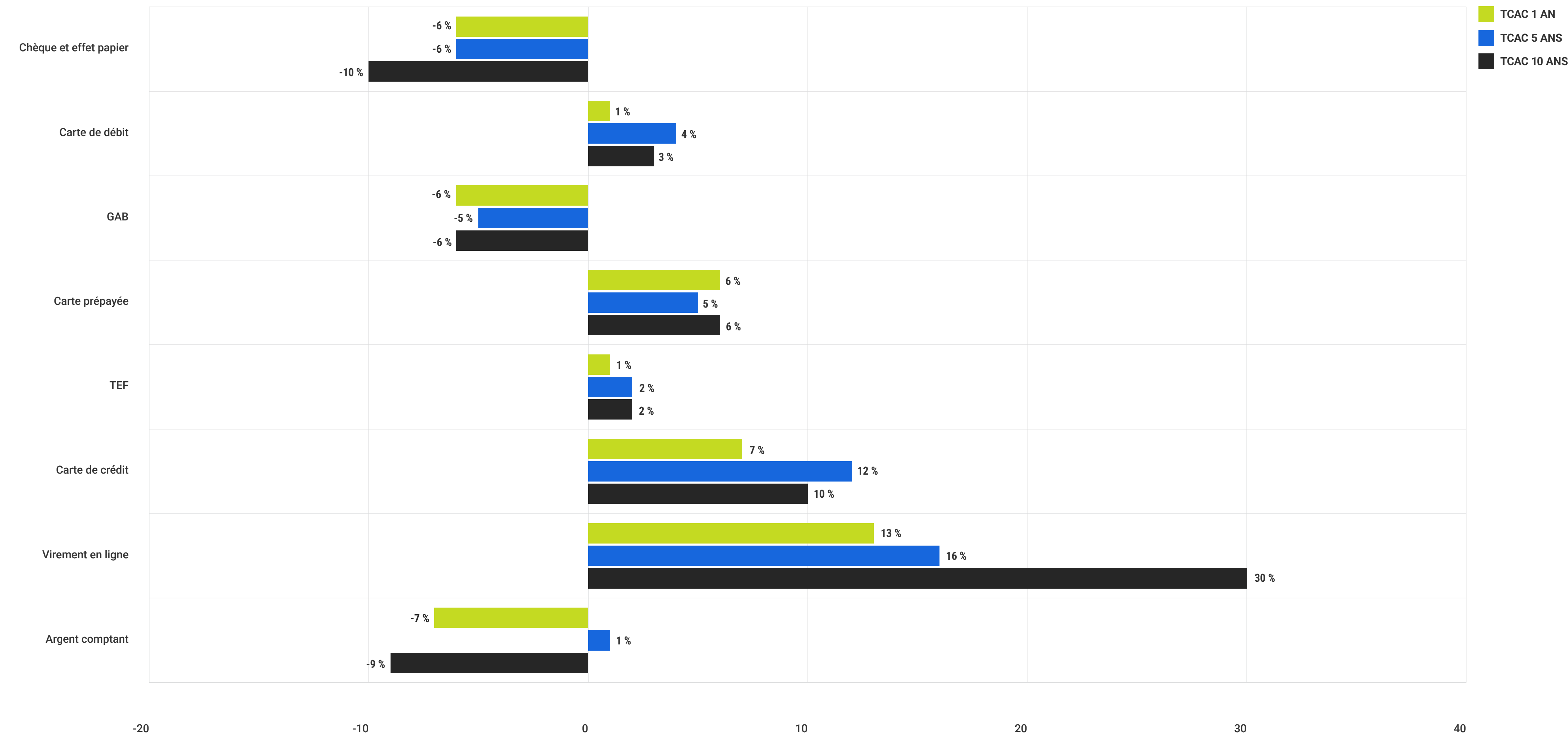


FIGURE A5 : CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE LA VALEUR DE TOUS LES MODES DE PAIEMENT (TCAC SUR 1, 5 ET 10 ANS, ANNÉE DE RÉFÉRENCE = 2025)

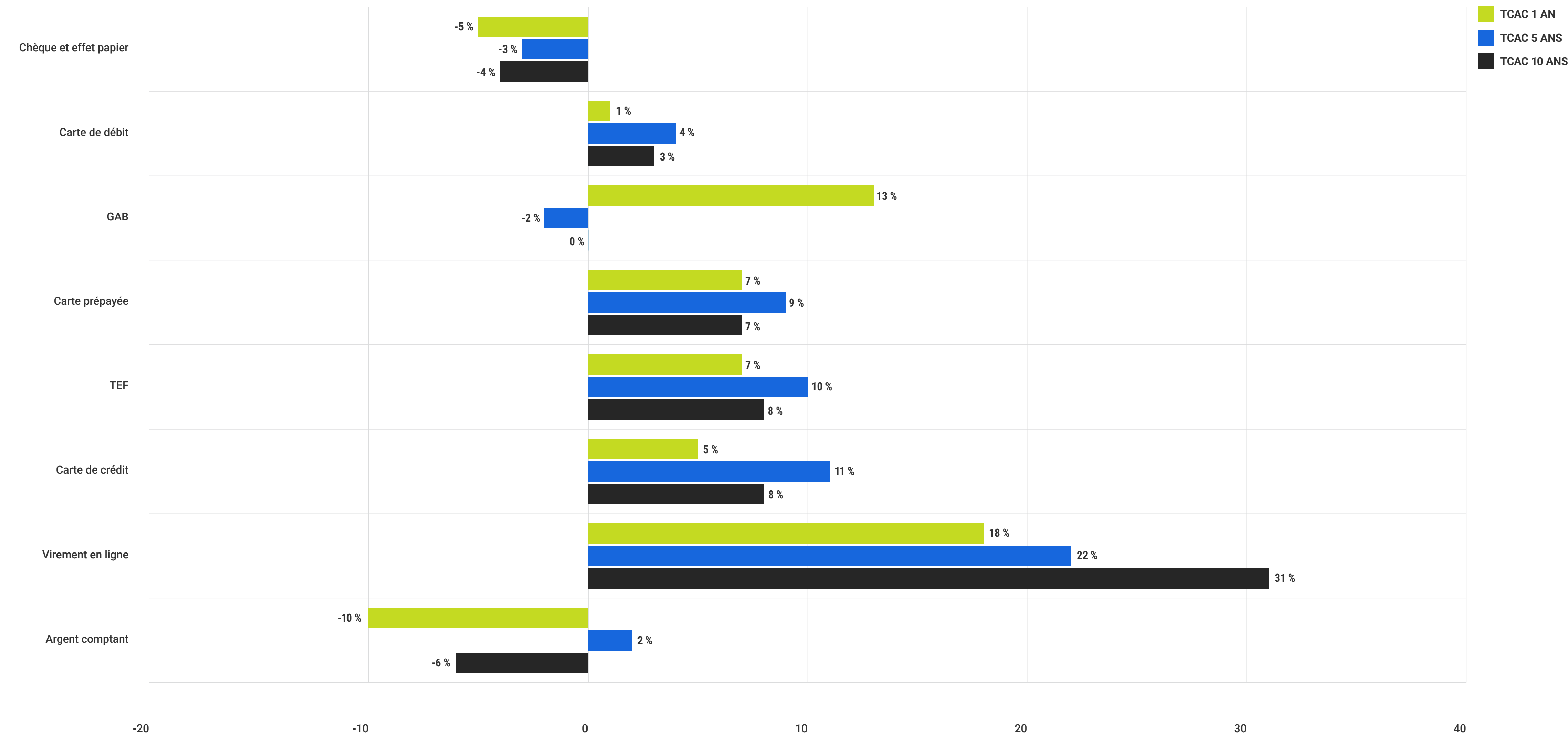
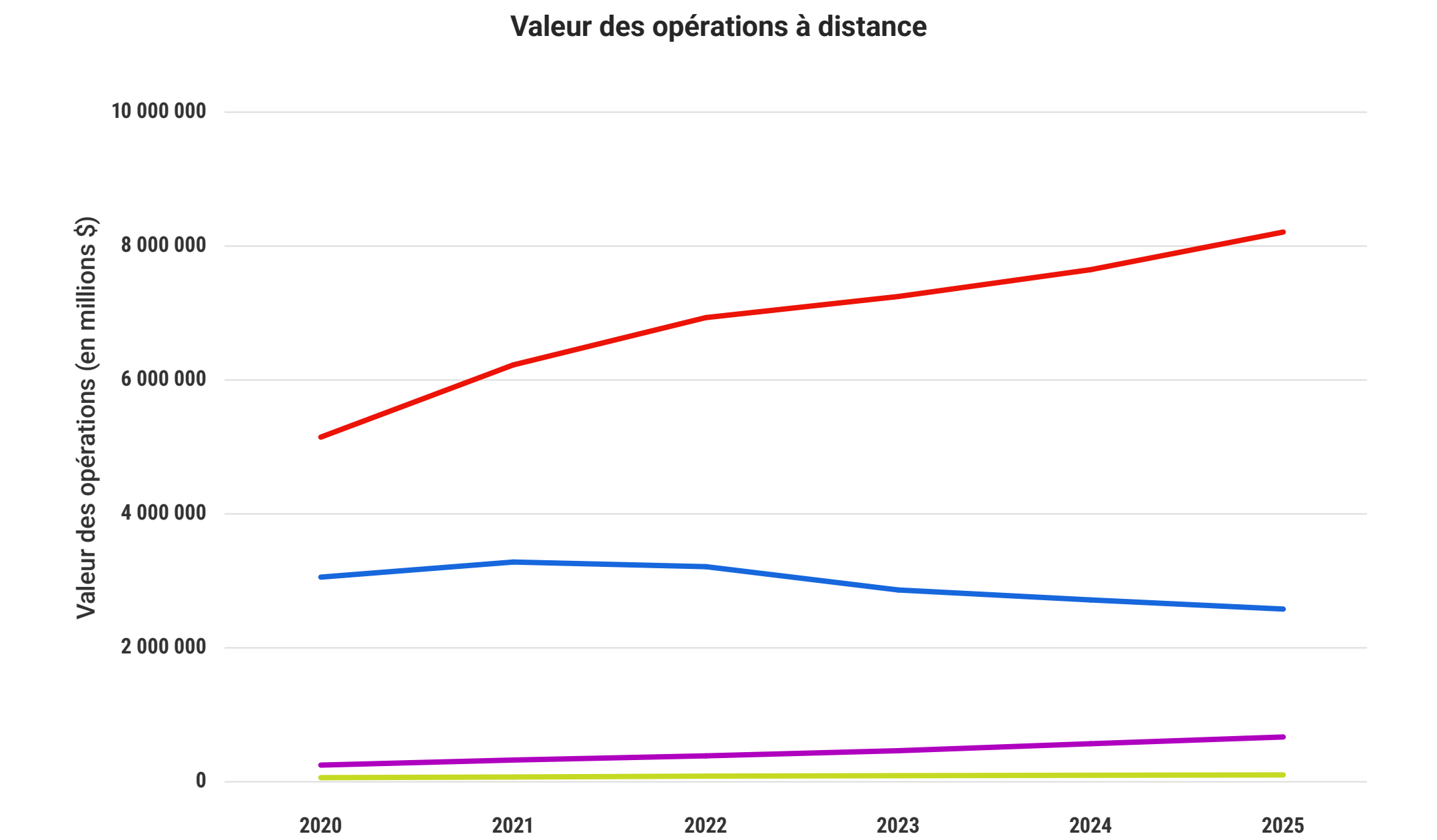
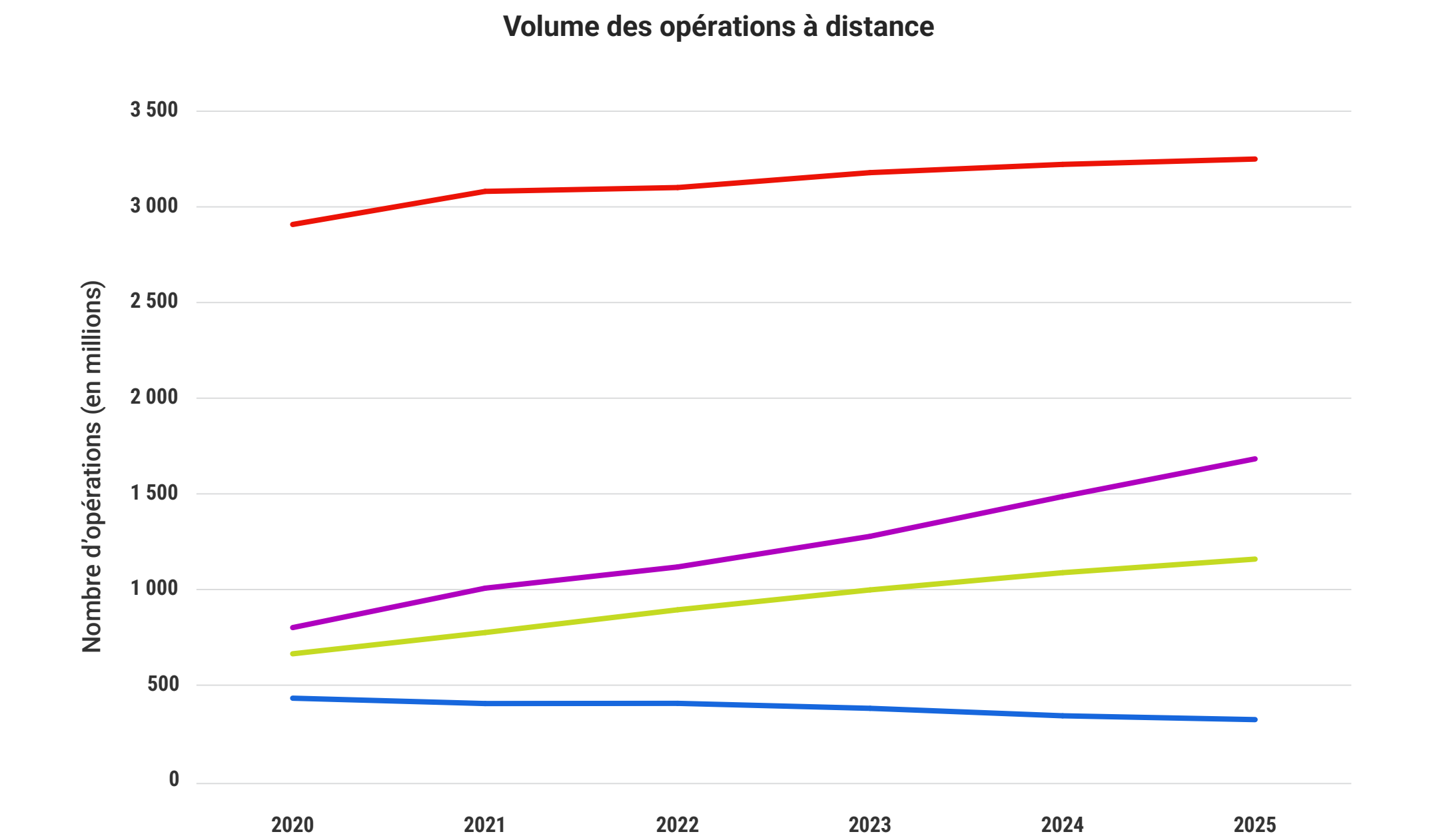


FIGURE A6 : VOLUME ET VALEUR DES MODES DE PAIEMENT À DISTANCE (TENDANCES SUR CINQ ANS)⁴⁸¹

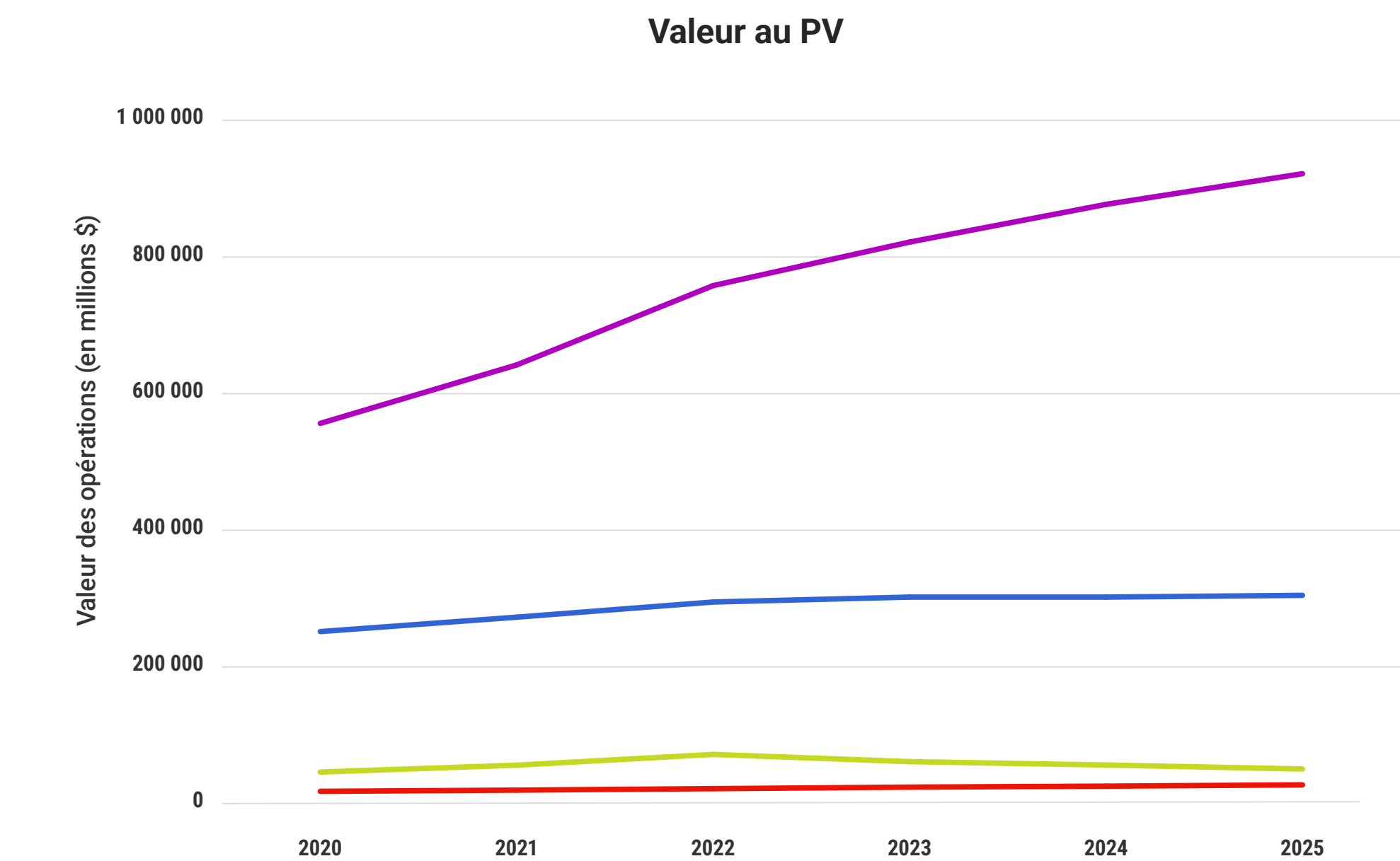
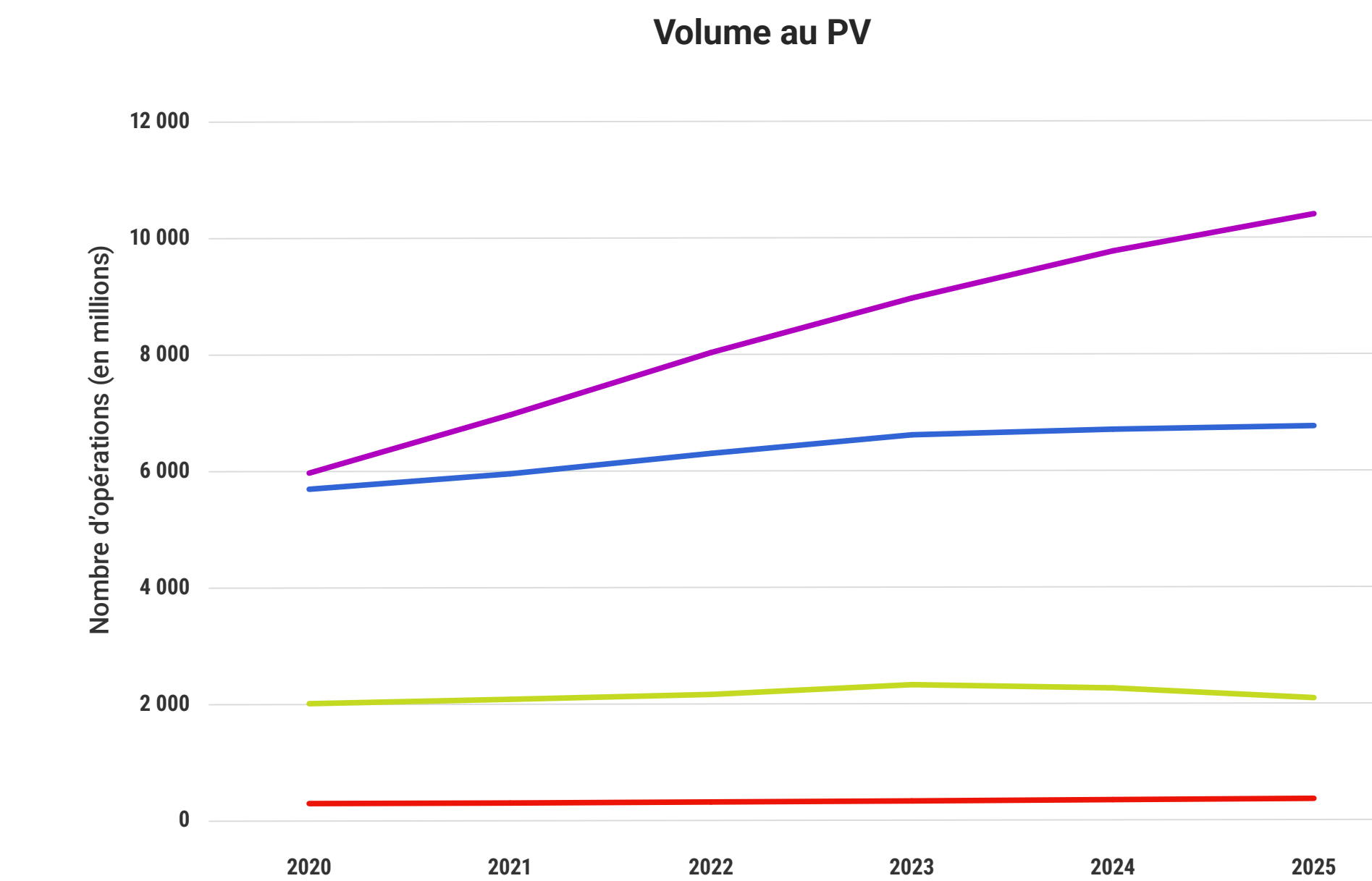


Mode de paiement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
● Chèque et effet papier	432	404	405	379	340	320
● TEF	2 908	3 081	3 101	3 179	3 222	3 250
● Virement en ligne	801	1 007	1 118	1 278	1 486	1 683
● Carte de crédit à distance	664	775	894	998	1 088	1 159

Mode de paiement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
● Chèque et effet papier	3 056 371	3 281 753	3 212 624	2 864 460	2 715 700	2 579 535
● TEF	5 147 089	6 225 588	6 931 749	7 247 042	7 647 900	8 209 393
● Virement en ligne	249 123	324 790	387 255	464 053	568 576	669 150
● Carte de crédit à distance	61 830	71 340	84 240	91 320	97 450	102 440

481 Les transactions à distance comprennent toutes les opérations non effectuées aux emplacements physiques ou virtuels (boutiques en ligne ou applications) des bénéficiaires. Remarque : Les transactions par carte de crédit à distance impliquent le recours à des institutions financières ou à des fournisseurs de services de paiement comme intermédiaires qui transfèrent des fonds aux bénéficiaires visés par leurs services (c.-à-d. pour les paiements de factures).

FIGURE A7 : VOLUME ET VALEUR DES MODES DE PAIEMENT AU POINT DE VENTE (TENDANCES SUR CINQ ANS)⁴⁸²



Mode de paiement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
● Carte de débit	5 699	5 964	6 315	6 634	6 731	6 793
● Carte prépayée	303	313	331	349	372	394
● Carte de crédit au PDV	5 976	6 975	8 046	8 982	9 792	10 431
● Argent comptant	2 018	2 093	2 177	2 345	2 290	2 123

Mode de paiement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
● Carte de débit	251 731	272 819	295 013	302 224	302 214	304 763
● Carte prépayée	17 884	19 670	21 776	24 040	25 467	27 359
● Carte de crédit au PDV	556 470	642 060	758 160	821 880	877 050	921 960
● Argent comptant	46 108	56 178	71 937	61 364	56 400	50 610

482 Les transactions au point de vente, ou au point de service, comprennent les transactions effectuées aux emplacements physiques et virtuels d'un commerçant, y compris les paiements effectués en ligne et dans les applications. Les estimations à distance pour les cartes de crédit et l'argent comptant sont supprimées.

FIGURE A8 : VOLUME ET VALEUR DES MODES DE PAIEMENT À DISTANCE (SUR 12 MOIS)

Volume (en millions)

Mode de paiement	2024	2025	Variation annuelle
Chèque et effet papier	340	320	-6 %
TEF	3 222	3 250	1 %
Carte de crédit à distance	1 486	1 683	13 %
Virement en ligne	1 088	1 159	7 %
TOTAL	6 136	6 412	4 %

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2024	2025	Variation annuelle
Chèque et effet papier	2 715 700	2 579 535	-5 %
TEF	7 647 900	8 209 393	7 %
Carte de crédit à distance	568 576	669 150	18 %
Virement en ligne	97 450	102 440	5 %
TOTAL	11 029 626	11 560 518	5 %

FIGURE A9 : VOLUME ET VALEUR DES MODES DE PAIEMENT AU POINT DE VENTE (SUR 12 MOIS)

Volume (en millions)

Mode de paiement	2024	2025	Variation annuelle
Carte de débit	6 731	6 793	1 %
Carte prépayée	372	394	6 %
Carte de crédit	9 792	10 431	7 %
Argent comptant	2 290	2 123	-7 %
TOTAL	19 185	19 741	3 %

Valeur (en millions de dollars)

Mode de paiement	2024	2025	Variation annuelle
Carte de débit	302 214	304 763	1 %
Carte prépayée	25 467	27 359	7 %
Carte de crédit	877 050	921 960	5 %
Argent comptant	56 400	50 610	-10 %
TOTAL	1 261 131	1 304 692	3 %

FIGURE A10 : TENDANCES QUANT AUX PAIEMENTS DE FACTURES⁴⁸³

	Électricité	Eau/égout	Gaz/chauffage	Facture de carte de crédit	Câblodistribution	Service Internet	Prêt hypothécaire	Loyer	Prêt automobile	Assurance habitation	Services à domicile	Téléphone cellulaire	Services de diffusion en continu	Adhésions	Abonnement aux médias et aux logiciels	Paiement de taxes et d'impôts
Paiement bancaire en ligne	45 %	42 %	41 %	66 %	35 %	32 %	19 %	17 %	16 %	20 %	18 %	29 %	16 %	14 %	16 %	49 %
Débit préautorisé (DPA)	29 %	27 %	28 %	12 %	23 %	26 %	58 %	23 %	54 %	45 %	11 %	25 %	26 %	21 %	19 %	21 %
Carte de crédit (tous les types)	11 %	13 %	15 %	4 %	26 %	28 %	5 %	5 %	10 %	23 %	24 %	31 %	43 %	40 %	42 %	7 %
Virement Interac	5 %	6 %	5 %	7 %	4 %	4 %	5 %	32 %	4 %	3 %	25 %	4 %	2 %	5 %	4 %	6 %
Chèque	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %	7 %	3 %	2 %	4 %	1 %	1 %	2 %	2 %	6 %
Carte de débit (tous les types)	4 %	3 %	4 %	5 %	5 %	4 %	4 %	5 %	6 %	4 %	7 %	5 %	5 %	9 %	7 %	5 %
Argent comptant	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	6 %	2 %	1 %	6 %	1 %	1 %	3 %	2 %	1 %
Carte prépayée (Visa/Mastercard)	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	3 %	3 %	3 %	1 %

483 Une fois additionnés, les chiffres présentés dans cette figure ne donnent pas 100 pour cent, car ils ont été arrondis. Remarque : Vert = taux d'incidence faible des Canadiens qui utilisent le mode de paiement indiqué pour payer une dépense ou une facture donnée (plus le vert est foncé, plus le taux d'incidence est faible). Rouge = taux d'incidence élevé des Canadiens qui utilisent le mode de paiement indiqué pour payer une dépense ou une facture donnée (plus le rouge est foncé, plus le taux d'incidence est élevé).

ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE, DÉFINITIONS ET DESCRIPTIONS

A. Méthodologie

L'information présentée ici résulte d'une combinaison de données provenant des systèmes de Paiements Canada, des fournisseurs de services de paiement et des exploitants de systèmes, ainsi que d'estimations basées sur des études de marché et des consultations avec des experts du secteur.

Les fournisseurs de services de paiement y ont contribué soit en divulguant leurs travaux et données internes, soit en fournissant leur expertise pour améliorer l'exactitude de l'ensemble de données. Paiements Canada réitère ce qu'elle a assuré pendant la collecte : elle a fait tout son possible pour que les données relatives aux participants demeurent anonymes lorsque cela avait été demandé.

Pour rédiger le présent document, nous avons tiré parti de l'intégralité des données recueillies lors d'études précédentes et en avons actualisé la méthodologie, les données et les conclusions. De ce fait, la présente analyse constitue une mise à jour complète des points de données précédemment publiés (y compris ceux fournis dans nos articles précédents) et peut essentiellement remplacer les ensembles de données précédemment publiés.

Précisions sur la méthodologie des études de marché

1. Sondages de la Banque du Canada sur les modes de paiement

La Banque du Canada effectue des sondages auprès des Canadiens

pour mieux comprendre comment ils paient leurs biens et services. Elle a effectué huit sondages sur les modes de paiement (2009, 2013, 2017 et chaque année de 2021 à 2025). Ces sondages comprennent un questionnaire et un journal où les participants consignent leurs paiements et leurs retraits en argent comptant sur une période de trois jours. Le volume et la valeur moyens des transactions en argent comptant par personne et par jour sont des paramètres clés de ces sondages. Ils servent à calculer le volume total des transactions en argent comptant et à estimer leur valeur.

En 2025, Paiements Canada a adopté la nouvelle méthode de la Banque du Canada pour calculer les dépenses moyennes en argent comptant par jour par consommateur (valeur) et le nombre moyen d'opérations en argent comptant par jour par consommateur (volume). Ce changement s'explique par le fait que la Banque du Canada a mis à jour la pondération du journal d'achats de trois jours à partir de son enquête sur les modes de paiement, de sorte que la

moyenne est représentative des répondants plutôt que des transactions. Ce changement a été apporté afin d'accroître l'exactitude des estimations annuelles du volume et de la valeur des opérations en argent comptant. Aucun changement n'a été apporté pour 2013 et 2017 (c.-à-d. les autres années au cours desquelles l'enquête sur les modes de paiement a été menée), car le journal d'achats partiel (les personnes remplissant seulement le jour 1 ou les jours 1 et 2) n'a pas été inclus dans l'estimation. Les changements ne s'appliquent donc qu'à la période allant de 2021 à 2025. Par conséquent, les estimations du volume et de la valeur des transactions en argent comptant ont été historiquement révisées pour la période allant de 2021 à 2025 dans le Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements.

Le Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements utilise une extrapolation des données sur les achats au comptant pour le mois de novembre 2025 afin d'obtenir une

estimation du volume total des transactions en argent comptant pour l'ensemble de 2025.

2. Sondages de RFi Global

RFi Group réalise des sondages indépendants sur les entreprises commerciales et les PME. Le sondage sur les entreprises a été mené sur le terrain en mai et en novembre 2025 auprès de 350 entreprises, qui ont répondu aux questions en ligne. Des quotas de base ont été appliqués pour la sélection des répondants afin que les données reflètent la population commerciale du Canada. Tous les répondants avaient un pouvoir de décision au sein d'entreprises présentes sur le marché canadien et ayant un revenu total mondial se situant entre 10 millions et 500 millions de dollars. Quant au sondage sur les PME, il a été mené sur le terrain en mai et en novembre 2025 auprès de 500 entreprises, qui ont répondu aux questions en ligne. Des quotas de base ont été appliqués pour la sélection des répondants afin de veiller à ce que les données reflètent la population des PME canadiennes. Tous les répondants avaient un

pouvoir de décision au sein de PME présentes sur le marché canadien et ayant un revenu annuel mondial inférieur à 10 millions de dollars.

3. Sondage de TSI sur les consommateurs

Technology Strategies International Inc. (TSI) mène des analyses approfondies sur les paiements des consommateurs au Canada en utilisant un large éventail de sources : recherches sur ordinateur, entrevues et discussions avec de hauts dirigeants, études et analyses sur les consommateurs, qu'elle compile dans un rapport annuel. En 2025, les données obtenues lors de l'enquête sur les paiements des consommateurs (Canadian Consumer Payments Survey) de TSI ont également été analysées pour obtenir des renseignements supplémentaires. L'enquête de 2025 comprenait un échantillon de plus de 2 000 Canadiens.

4. Enquêtes de Paiements Canada et Léger auprès des consommateurs et des entreprises

Léger est une entreprise d'experts-conseils en études de marché à service complet qui a l'expérience de la recherche quantitative et qualitative. Léger est une pionnière et une chef de file de la recherche sur le Web. Elle a son propre comité exclusif en ligne de plus de 475 000 Canadiens.

En 2018, Léger a acquis un panneau supplémentaire, qui comprend un million de millénariaux de plus. Depuis 2019, Léger fournit à Paiements Canada un sondage personnalisé sur les paiements aux consommateurs axé sur l'utilisation de différents modes de paiement par les Canadiens dans l'environnement de transactions au point de vente et à distance. Léger fournit également à Paiements Canada une enquête personnalisée sur les paiements des consommateurs et des entreprises axée sur l'utilisation au Canada de différents modes de paiement et leur opinion à l'égard des modes de paiement.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons inclus un échantillon de 4 500 Canadiens et de 1 500 entreprises dans l'ensemble des enquêtes. Les échantillons de consommateurs et d'entreprises ont été pondérés de façon à être représentatifs à l'échelle nationale de la population canadienne adulte, selon l'âge, le sexe, l'emplacement, le revenu des ménages et d'autres données démographiques à partir des données du recensement national de 2021 de Statistique Canada. Les enquêtes ont été menées en mars/avril, juillet/août et septembre/octobre 2025. Des tests statistiques ont été effectués pour déterminer la différence entre les moyennes et les proportions à partir de toutes les données d'enquête obtenues des enquêtes auprès des

consommateurs et des entreprises menées par Paiements Canada et Léger. Les tests statistiques ont été menés selon des niveaux de risque de 1 pour cent et de 5 pour cent pour les données d'enquêtes auprès des consommateurs et des entreprises, respectivement. Les différences statistiquement significatives observées entre deux groupes au chapitre des proportions ou des valeurs moyennes sont signalées en conséquence tout au long du rapport.

5. Euromonitor, Financial Cards and Payments in Canada

Euromonitor offre une analyse approfondie de l'utilisation des cartes financières au Canada, en s'appuyant sur des données provenant d'une multitude de sources, dont le ministère des Finances du Canada, Statistique Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le Bureau de la concurrence, la Banque Nationale du Canada, des associations commerciales et la presse commerciale afin de fournir un aperçu complet de la croissance du marché des cartes. L'analyse d'Euromonitor fournit un aperçu qualitatif et quantitatif de la croissance des fournisseurs de cartes, de l'incidence des tendances de l'offre et de la demande et des prévisions de la croissance future des cartes au Canada.

B. Définitions et descriptions

Acheter maintenant et payer plus tard

Les services « achetez maintenant et payez plus tard » sont une forme de prêt à court terme dans le cadre duquel les consommateurs prennent possession de leurs acquisitions immédiatement et les paient plus tard au moyen d'une série de paiements échelonnés. Ces versements sont structurés de manière à ce que leurs montants soient égaux et que leurs dates d'échéance suivent un calendrier préétabli, le premier paiement étant dû au moment de passer la commande.

Argent comptant

Le total des transactions en argent comptant a été estimé à partir des données d'un sondage de la Banque du Canada⁴⁸⁴. Ces estimations établissent le nombre moyen de transactions quotidiennes par personne effectuées en argent comptant au Canada à 0,21, et le montant moyen dépensé par transaction à 5,53 \$ en 2024. Nous avons utilisé ces chiffres pour extrapoler à l'ensemble de la population canadienne afin de formuler des estimations de paiements en espèces.

Carte de crédit

Les données relatives aux cartes de crédit englobent les paiements et les achats effectués par carte de crédit par les consommateurs et les entreprises, à partir de rapports publiés et soumis au droit d'auteur⁴⁸⁵. Les cartes de crédit servant à l'achat ont un fonctionnement différent en ce qui concerne les intérêts. Les cartes de crédit demandent

des intérêts à un taux annuel en pourcentage. Pour une carte de crédit servant à l'achat, l'intégralité des intérêts est appliquée après une période définie (généralement 21 jours) pour inciter les utilisateurs à rembourser leur solde tous les mois.

Carte prépayée

Nous avons utilisé des données sur les fournisseurs de cartes de crédit et de produits prépayés affiliés à un commerçant (systèmes de paiement en boucle fermée et ouverte) qui s'appuient sur des données publiées soumises au droit d'auteur. Ont également été inclus les produits prépayés virtuels, qui peuvent être achetés dans un magasin d'applications mobiles, comme celui d'Apple ou d'Android.

Change

Processus de transmission et d'émission d'instructions de paiement entre participants.

Commerce agentique

Le commerce agentique est une approche d'achat et de vente au moyen d'agents d'IA qui agissent au nom des consommateurs ou des entreprises pour effectuer des recherches, négocier et effectuer des achats, souvent sans intervention humaine directe⁴⁸⁶.

Compensation

Processus de rapprochement et, dans certains cas, de confirmation des ordres de paiement avant le règlement. Ce processus

484 Banque du Canada, Rapport de l'enquête de 2025 sur les modes de paiement, décembre 2025.
485 Euromonitor International, Passport (2026): Financial Cards and Payments in Canada 2026 Edition, et TSI, 2026 Canadian Payments Forecast.
486 Pour en savoir plus, voir : [What Is Agentic Commerce? | IBM](#).

peut comprendre la compensation des paiements et l'établissement des soldes définitifs aux fins de règlement.

Cryptomonnaie

La cryptomonnaie est un actif numérique fondé sur la chaîne de blocs qui peut être utilisé pour acheter et vendre des biens ou des services. Les Bitcoins sont un exemple de cryptomonnaie. Cependant, il y en a des milliers d'autres. Les cryptomonnaies ne sont pas contrôlées par les banques centrales ou un pays, et elles peuvent être échangées de façon relativement anonyme. De nombreuses cryptomonnaies peuvent être achetées avec une monnaie traditionnelle (appelée monnaie fiduciaire/à cours légal) et vendues contre une monnaie fiduciaire/à cours légal, sont transférées d'une personne à une autre et sont échangées contre d'autres cryptomonnaies ou utilisées pour payer directement des biens ou des services.

Cryptomonnaies stables

Les cryptomonnaies stables sont des cryptomonnaies dont la valeur est liée à celle d'une autre devise, d'un autre produit ou d'un autre instrument financier. Les cryptomonnaies stables visent à offrir une solution de rechange à la grande volatilité des cryptomonnaies les plus populaires, y compris le Bitcoin (BTC), qui a rendu les placements en cryptomonnaie moins adaptés aux opérations courantes.

Effets papier et chèques

Les données relatives aux effets papier et aux chèques s'appuient sur les données du SACR de Paiements Canada concernant ce mode de paiement, qui comprend aussi les versements papier.

Entreprise de services monétaires (ESM)

Une ESM est une institution financière non bancaire qui fournit des services comme le change des devises, les transferts de fonds et la gestion des devises virtuelles. Comme elles ne sont pas des banques traditionnelles, ces entreprises sont considérées comme des gardiens du système financier et sont étroitement réglementées.

Hameçonnage

L'hameçonnage est un type de cyberattaque qui utilise des courriels, des messages textes, des appels téléphoniques ou des sites Web frauduleux pour inciter les gens à communiquer des données sensibles, à télécharger des logiciels malveillants ou à s'exposer à la cybercriminalité. Le harponnage est un type d'attaque par hameçonnage qui cible une personne, un groupe ou une organisation en particulier. Ces arnaques personnalisées incitent les victimes à divulguer des données sensibles, à télécharger des logiciels malveillants ou à envoyer de l'argent à un attaquant.

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'IPC représente la variation des prix telle qu'elle est perçue par les consommateurs canadiens. Il mesure la variation des prix en comparant, au fil du temps, le coût d'un panier fixe de biens et de services.

Inflation

L'inflation est le taux d'augmentation des prix sur une période donnée. L'inflation est habituellement une mesure générale, comme la hausse globale des prix ou la hausse du coût de la vie dans un pays.

Intelligence artificielle (IA) agentique

L'IA agentique décrit les systèmes d'IA conçus pour prendre des décisions et agir de façon autonome, avec la capacité de poursuivre des objectifs complexes avec une supervision limitée. Ce type d'IA agit de façon autonome pour atteindre un objectif en utilisant des technologies comme le traitement du langage naturel, l'apprentissage machine, l'apprentissage par renforcement et la représentation des connaissances. L'IA agentique est axée sur les décisions plutôt que sur la création de nouveau contenu, ne repose pas uniquement sur les requêtes des humains et ne nécessite pas de surveillance humaine. Parmi les exemples d'IA agentique à un stade précoce, mentionnons les véhicules autonomes, les assistants

virtuels et les copilotes ayant des objectifs axés sur la tâche.

ISO 20022

La norme internationale ISO 20022 vise les messages financiers. Elle est conçue pour simplifier les communications commerciales. Elle veille à l'efficacité de la compensation et du règlement des paiements entre les institutions financières à l'échelle mondiale en instaurant un langage et un ensemble de messages communs. La norme a été créée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Lynx

Lynx est le système de paiement de grande valeur du Canada. Les institutions financières participantes l'utilisent pour envoyer en toute sécurité des virements électroniques au nom de leurs clients, en dollars canadiens. Grâce au modèle de règlement brut en temps réel (RTBR), les virements électroniques compensés et réglés au moyen de Lynx sont rapides, irrévocables et effectués avec une finalité de règlement en temps réel. Lynx appuie aussi la norme ISO 20022 pour les messages financiers, qui permet d'acheminer avec chaque paiement des données de versement, dont les détails de la facture ou les renseignements sur l'achat.

Monnaie numérique

Le terme « monnaie numérique » désigne un large éventail de monnaies électroniques. Elle peut comprendre des

monnaies comme le Bitcoin (et d'autres cryptomonnaies), la cryptomonnaie stable ou les monnaies numériques de banque centrale. La plupart des monnaies électroniques fonctionnent au moyen d'une chaîne de blocs, ce qui signifie que le réseau n'est pas contrôlé par une seule entité. Il s'agit plutôt d'un réseau décentralisé fonctionnant « entre particuliers », où les « particuliers » sont ceux qui effectuent des transactions en monnaie numérique au sein du réseau. Les MNBC peuvent fonctionner ou non sur une chaîne de blocs publique. En effet, certaines banques centrales peuvent utiliser un grand livre centralisé ou un grand livre distribué qui n'est pas une chaîne de blocs publique.

Non bancarisé

Est « non bancarisé » quiconque ne détient aucun produit financier (compte chèques ou compte d'épargne, carte de débit ou de crédit) associé à une institution financière traditionnelle.

Paiements aux guichets automatiques bancaires (GAB)

Les instruments de paiement aux GAB sont des effets de paiement au point de service découlant du décaissement de devises sur des réseaux partagés. Ces réseaux sont également appelés guichets automatiques. Les données proviennent de rapports publics soumis au droit d'auteur et ont été vérifiées au moyen de statistiques sur les réseaux de paiement.

Paiements commerciaux

Les paiements commerciaux sont les opérations émanant des organisations, des entreprises et des administrations canadiennes.

Paiements des consommateurs

Les paiements des consommateurs sont les opérations émanant des particuliers et des ménages canadiens et servant au paiement de factures, à la gestion des comptes bancaires et à l'achat de biens et de services.

Paiements en temps réel (PTR)

Un nouveau système national de paiement en temps réel (en développement) qui comprend la technologie pour l'échange, la compensation et le règlement des paiements en temps réel et le cadre juridique connexe composé des règlements administratifs, des règles et des normes. Ce nouveau système, qui est un élément fondamental de l'initiative globale de modernisation des paiements du Canada, permettra aux Canadiens d'effectuer des paiements et de recevoir des fonds en quelques secondes, à tout moment du jour ou de la nuit, 365 jours par année.

Paiements entre comptes

Les paiements entre comptes sont des transferts de crédit ou de débit. Ils permettent de transférer des fonds directement entre comptes et constituent une solution de rechange aux cartes de débit ou de crédit.

Paiements entre particuliers

Les paiements entre particuliers sont des transactions entre deux parties ayant des comptes bancaires distincts.

Paiements internes

On parle ici des transactions portées aux comptes de dépôt direct (comptes chèques ou comptes d’entreprise) dans le cas où le payeur et le bénéficiaire ont la même institution financière. Ces transactions ont une influence sur divers modes de paiement, généralement ceux compensés par Paiements Canada, entre autres, les chèques, les débits et les TEF. Les paiements internes ne sont pas soumis dans la composante de compensation de Paiements Canada (et ne figurent pas dans ses systèmes). Par conséquent, les données qui y sont associées doivent être obtenues auprès d’autres sources que Paiements Canada. Pour notre analyse, nous nous sommes appuyés sur les estimations et les données obtenues auprès des participants. Nous avons constaté que les paiements internes correspondent à environ 20 pour cent d’opérations de plus par rapport aux données de Paiements Canada. Le montant des transactions internes varie selon le mode de paiement, par exemple pour les chèques (environ 25 pour cent), les débits (environ 13,7 pour cent) et les TEF (environ 19 pour cent).

Paiements par débit

Les données relatives aux paiements par débit proviennent de Paiements Canada et incluent les opérations par débit au point de vente et en ligne, de l’information sur les cartes de Débit Interac, ainsi que les renseignements fournis par les participants.

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut correspond à la valeur monétaire de tous les produits finis fabriqués et services produits dans un pays au cours d’une période donnée. Il comprend les dépenses des consommateurs et des gouvernements, les exportations nettes et les investissements totaux.

Règlement

Libération des obligations de paiement entre deux ou plusieurs parties. Les opérations sont considérées comme complètes une fois le règlement effectué, ce qui confirme que les fonds sont éventuellement transférés d’un compte bancaire à un autre.

Services bancaires axés sur le consommateur

Aussi appelés système bancaire ouvert, les services bancaires axés sur le consommateur désignent des cadres de politiques et de technologies qui permettent aux consommateurs d’utiliser, de

déplacer et de communiquer leurs données financières détenues auprès d’institutions financières avec des tiers de services fiables pour profiter d’une plus vaste gamme de services financiers convenant à leurs besoins.

Sous-bancarisé

Est « sous-bancarisé » quiconque recourt peu aux services d’institutions financières établies (c.-à-d. qui ont un compte chèques ou d’épargne seulement, ou qui ont un compte chèques ou d’épargne avec une carte de crédit ou de débit, mais pas les deux).

Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)

Le SACR est le système de paiement de détail par lots du Canada, un système de paiement important désigné de compensation de la vaste majorité des paiements au Canada.

Système bancaire ouvert

Voir la définition des services bancaires axés sur le consommateur.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)

Le TCAC est calculé à partir des taux de croissance annuels moyens sur plusieurs années et reflète les effets de la croissance combinée moyenne de chacune des années prises en compte.

Taux de croissance annuel moyen

La variation annuelle moyenne en pourcentage est calculée en commençant par soustraire la valeur antérieure de l’indice de la valeur ultérieure, puis en divisant cette différence par la valeur antérieure de l’indice et finalement en multipliant le résultat par 100.

TEF commerciaux

Les TEF commerciaux sont les débits et crédits par TAF, les versements électroniques et les opérations EDI effectués par les entreprises ou le gouvernement (p. ex. une entreprise qui verse le salaire de ses employés par TEF).

TEF de particuliers

Les TEF de particuliers désignent l’utilisation par les consommateurs de débits et crédits par TAF et des versements électroniques (p. ex. un consommateur qui paie ses factures au moyen d’un débit préautorisé).

Transfert automatisé de fonds (TAF)

Un TAF se compose d’instruments de crédit et de débit par TAF. Les instruments de crédit par TAF permettent aux payeurs d’ordonner à leur institution financière de déposer des fonds dans le compte de dépôt d’un bénéficiaire détenu dans une autre institution financière. Ils sont

habituellement utilisés par les consommateurs et les entreprises à des fins de rémunération et autres débours. Les opérations de débit par TAF sont communément appelées débits préautorisés. Les prélèvements automatiques reposent sur des accords contractuels entre les payeurs et les bénéficiaires qui permettent aux bénéficiaires d’ordonner à leur institution financière de récupérer des fonds du compte de dépôt d’un payeur détenu dans une autre institution financière, même si les deux institutions ne sont pas au courant de l’accord entre les parties.

Transfert électronique de fonds (TEF)

Les TEF ont été obtenus par la compilation des débits et des crédits par TAF, des versements électroniques et des opérations d’EDI.

Virement en ligne

Les virements en ligne comprennent les opérations via un portefeuille électronique et les paiements électroniques entre particuliers effectués par l’intermédiaire de services et de fournisseurs en ligne. Celles-ci sont soit prépayées, soit associées à un compte de dépôt dans une institution financière (p. ex. PayPal). Nous avons utilisé les données et estimations sur les services en ligne et mobiles utilisés pour les transactions à distance entre consommateurs ou avec un commerçant. Sont exclues les transactions par carte de débit et de crédit, car elles ont déjà été comptabilisées dans la catégorie correspondante.



BUREAU D'OTTAWA

Paiements Canada
Constitution Square, tour II
350, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

BUREAU DE TORONTO

Paiements Canada
145, rue King Ouest, bureau 1401
Toronto (Ontario) M5H 1J8

613 238-4173

info@paiements.ca

paiements.ca